~~Cat~~ 33 Pulse
Gilles de Corbeil

[illegible]

1942

Gilles de Corbeil 12th Cent
author of famous
Poem on the Pulse
mainly founded on
[illegible] edition of [illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]
[illegible]

ESSAI SUR LA SOCIÉTÉ MÉDICALE ET RELIGIEUSE AU XIIe SIÈCLE

GILLES DE CORBEIL

MÉDECIN DE PHILIPPE-AUGUSTE ET CHANOINE DE NOTRE-DAME

1140-1224 ?

Avec un Fac-similé du Manuscrit de la Hierapigra

PAR

C. VIEILLARD

Membre de la Société Française d'Histoire de la Médecine.

Préface de CH.-V. LANGLOIS

Professeur à l'Université de Paris.



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1909

GILLES DE CORBEIL

DU MÊME AUTEUR

L'Urologie et les Médecins Urologues dans la Médecine ancienne, avec Préface du Professeur R. Blanchard, Membre de l'Académie de Médecine. Paris, 1903.

L'Urine Humaine, avec Préface du Professeur Armand Gautier, Membre de l'Institut. 2e édition. Paris, 1898.

Essai de Sémiologie urinaire, avec Préface du Professeur Albert Robin, Membre de l'Académie de Médecine. 2e édition. Paris, 1901.

ESSAI SUR LA SOCIÉTÉ MÉDICALE ET RELIGIEUSE AU XII[e] SIÈCLE

GILLES DE CORBEIL

MÉDECIN DE PHILIPPE-AUGUSTE ET CHANOINE DE NOTRE-DAME

1140-1224 ?

Avec un Fac-similé du Manuscrit de la Hierapigra

PAR

C. VIEILLARD

Membre de la Société Française d'Histoire de la Médecine.

Préface de CH.-V. LANGLOIS

Professeur à l'Université de Paris.



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1909

PRÉFACE

La littérature latine du moyen-âge passe pour très ennuyeuse. Ennuyeuse au-delà de ce que la patience éprouvée des médiévistes eux-mêmes peut supporter. Non pas parce qu'elle est barbare, mais parce que, au contraire, elle est faite de centons, c'est-à-dire de citations inavouées des auteurs classiques. Les écrivains latins du moyen-âge se sont appliqués, pense-t-on, — comme, hier encore, les collégiens versés dans l'art des vers latins — à revêtir d'ornements empruntés à la défroque de l'Antiquité, dont l'élégance scolaire paraît aujourd'hui puérile, les lieux communs de tous les temps et de tous les pays. Cette littérature est, dit-on, vide de renseignements sur le passé; elle n'offre plus d'agrément littéraire ; elle n'a, par conséquent, aucun genre d'intérêt.

Cette manière de voir, si répandue qu'elle soit, n'est pas correcte. Il est vrai que, dans la littérature en latin, léguée à la postérité par les clercs du moyen-âge, il y a beaucoup de fatras ; il ne l'est point que tout y soit inutile, déplaisant ou sans valeur. Le premier inventaire, provisoire, qui en a été dressé de nos jours (1) *permet de se rendre compte combien elle a été, non*

(1) G. Gröber, *Uebersicht über die lateinische Litteratur* [*der romanischen Völker*], au t. II (1902) du *Grundriss der romanischen Philologie*, pp. 97-432.

seulement abondante, mais riche, variée et vivante. Il fait voir, en même temps, que ce domaine de la connaissance historique a été autrefois et est encore cultivé, comme tous les autres, par des érudits laborieux, attentifs. Qu'il suffise de citer ici le nom de Barthélemy Hauréau qui, pendant la seconde moitié du XIXe siècle, consacra l'intelligence la plus lucide, l'activité la plus diligente à ces études, et qui a contribué plus que personne à en relever le prestige, chez nous, dans la mesure où c'était possible.

Beaucoup de qualités sont nécessaires pour travailler utilement, aujourd'hui, dans le champ que les anciens bibliographes, depuis le XVIe siècle jusqu'à Victor Le Clerc et Barthélemy Hauréau, ont déjà retourné avec vigueur. Mais il en est une qui devient rare, maintenant que l'humanisme, après une suprématie de trois siècles, est décidément en baisse dans l'instruction publique : c'est le goût, le sentiment et l'intelligence de la langue latine. Il n'y a presque plus d'humanistes, et il faut l'être, plus ou moins, pour entrer en communion véritable avec les humanistes d'autrefois.

L'auteur du présent livre a cette qualité essentielle, qui devient rare, de comprendre la langue latine, et de s'y plaire à la vieille mode. Or, il a eu le grand mérite d'en vouloir profiter pour employer, d'une manière non seulement agréable, mais fructueuse, les loisirs de sa retraite. D'autres, en de pareilles circonstances, traduisaient naguère Horace ; il a préféré, lui, s'attaquer à des textes plus obscurs et plus épineux, mais dont l'étude, si elle était bien conduite,

pouvait être récompensée par des trouvailles plus neuves.

En raison de la profession qu'il a exercée pendant sa vie active, il était naturel que M. Vieillard choisit, parmi les écrivains latins du moyen-âge français, un médecin. Il a choisi, très sensément, le médecin du XIIIe siècle dont on connaît le plus d'écrits, tant médicaux et pharmaceutiques que d'autre sorte. — Il est incontestable que Gilles de Corbeil, personnage lettré (élevé à l'école des médecins, et aussi des rhétoriciens d'Italie), d'un caractère exceptionnel qui transparait dans toute son œuvre, versificateur d'opuscules didactiques qui ont eu le plus grand succès, très libre et très âpre censeur des hommes et des choses de son temps, méritait un portrait en pied.

Ce portrait, que l'on va lire, je le crois ressemblant dans ses grandes lignes. — Tous les accessoires n'en sont peut-être pas irréprochables : par exemple, je n'accorderais pas aisément au consciencieux biographe de Gilles que « le nom de mire *[médecin, en ancien français] vient du grec* μύρον *» (p. 164), ou qu'il soit possible d'attribuer à Jean de Saint-Gilles les célèbres écrits de Gilles de Rome sur la Physique d'Aristote et* de Generatione *(p. 73)* (1). *A sa place, je me serais bien gardé d'émettre l'hypothèse que si, dans l'*Ierapigra, *Gilles de Corbeil poursuit de ses invectives le cardinal légat Guala Bicchieri, c'est « par un sentiment de solidarité patriotique », à cause de l'attitude de ce cardinal, hostile à Philippe-Auguste et à son fils,*

(1) *Histoire littéraire de la France*, XXX, pp. 455 et 458.

dans l'affaire d'Angleterre (p. 274). J'aurais sans doute adopté un autre plan, sacrifié les développements généraux sur le temps où vécut Gilles pour m'attacher davantage aux petits problèmes que pose son œuvre : par exemple, je me serais demandé quel est ce Foulques, dont Gilles parle à propos de l'électuaire Diasatyrion *(p. 349) ; j'aurais méthodiquement énuméré et dépouillé les anciens commentateurs de Gilles (on ne les aperçoit ici que de profil et en passant, pp. 33, 171, 193). Enfin, j'aurais tenu compte des récents travaux de V. Rose* (1).

Un homme du métier n'aurait donc pas procédé tout à fait de la même manière que M. Vieillard pour restituer la physionomie de Gilles de Corbeil et la replacer dans son cadre. Mais je ne sais pas si Gilles de Corbeil aurait gagné grand'chose à tomber entre les mains d'un spécialiste de l'histoire ou de l'histoire littéraire plutôt qu'entre celles d'un de ses lointains confrères, d'esprit ouvert et lettré, qui l'étudia con amore. *Il me semble même que, tout mis en balance, nul n'aurait été en mesure de donner au grand public, du vieux maître, une impression plus juste.*

Ch.-V. Langlois.

(1) Ægidii Corboliensis *De Signis et symptomatibus ægritudinum.* Ed. V. Rose. Chez Teubner, 1907 (xxx-125 pp.).

INTRODUCTION

> « *Aderit aliquando, Ægidi facundissime, aliquis... qui te, Parisiensium medicorum antiquissimum numen, posteris omnibus colendum studiose transmittet.* »
>
> G. Naudé.

Ce livre est le développement d'une étude sur Gilles de Corbeil, dont j'ai publié les premiers résultats, il y a quelques années, dans mon ouvrage *L'Urologie et les Médecins urologues dans la Médecine ancienne* (1). J'avais été conduit à m'occuper de ce médecin du XIIe siècle, à propos de ses œuvres médicales et surtout de son curieux poème latin sur les jugements des urines : *De urinarum judiciis*. Mais à la lecture de ces poèmes, et en particulier de celui qui a pour titre : *De laudibus et virtutibus compositorum medica-*

(1) *L'Urologie et les Médecins urologues dans la Médecine ancienne*, De Rudeval, Paris, 1903.

minum, le vieux praticien du moyen-âge m'était apparu sous un aspect, dont je ne pouvais, antérieurement, ni prévoir le charme, ni soupçonner l'intérêt. Au lieu de ces traités anonymes et insipides que nous a légués, en si grand nombre, la littérature médicale dérivée de l'école de Salerne, je me trouvais en présence d'une œuvre pleine de vie, débordant d'humour et d'amusantes saillies, où l'on aurait presque deviné *le Français né malin* dont Rutebeuf va bientôt fournir un des premiers types. C'était, on en conviendra, plus qu'il n'en fallait pour rendre cette étude passionnante et pour engager à faire plus intime connaissance avec l'énigmatique auteur de ces ouvrages.

Cette curiosité, fort légitime en elle-même, était encore accrue du fait que les poèmes actuellement imprimés, de Gilles de Corbeil, ne représentent guère que la moitié de son œuvre. On sait, en effet, grâce à la savante analyse et aux quelques extraits qu'en a donné Victor Le Clerc dans l'*Histoire Littéraire de la France*(1), que Gilles avait composé, vers la fin de sa vie, une longue satire contre les vices des Prélats. Emporté, sans doute, par ses habitudes professionnelles et aussi par l'amour de l'allégorie, si développé au moyen-âge,

(1) *Histoire Littéraire de la France*, t. XXI, p. 333-362.

il proposait, pour guérir les maux dont souffrait alors l'Église, d'administrer aux Prélats une médecine amère et violente : la *Hierapigra*. Plus encore, vraisemblablement, que les poèmes médicaux, cette œuvre satirique devait être curieuse à étudier et fertile en documents sur la société du XII[e] siècle. Malheureusement, la *Hierapigra* n'a jamais été publiée et, déchiffrer le manuscrit unique qu'en possède la Bibliothèque Nationale, était, j'en conviens franchement, une œuvre au-dessus de mes forces et de ma compétence. J'ai tourné la difficulté en en faisant faire, par une personne autorisée, une copie minutieusement collationnée sur l'original ; c'est ce qui m'a permis d'étudier ensuite à loisir ce long poème, qui ne contient pas moins de cinq mille neuf cent vingt-neuf vers.

J'avais même, un instant, songé à publier dans son intégrité le texte de la *Hierapigra*. Mais des raisons analogues à celles qui, selon toute apparence, ont empêché V. Le Clerc de le faire, m'ont également détourné de ce projet ; à la réflexion, en effet, il m'a semblé que rien ne justifiait cette complète exhumation d'une œuvre, dont les longueurs, les redites et les lieux communs constituent la portion la plus considérable. Fort amusante par endroits, extrêmement précieuse par les

traits de mœurs qu'elle dévoile, la *Hierapigra*, comme la plupart des œuvres du moyen-âge, ne saurait supporter une lecture suivie. Je me suis donc borné à en extraire les passages les plus saillants, soit au point de vue de l'originalité des idées et du style, soit à celui de l'histoire des mœurs. Dans la même pensée — et aussi pour donner à ceux que ne rebute par le latin barbare du moyen-âge la possibilité de les lire dans le texte — j'ai publié, à nouveau, de nombreux et importants extraits du poème des *Médicaments composés*. On en trouvera, le plus souvent, la traduction dans le cours de ce livre ; mais si l'on tient à se faire une idée quelque peu exacte de cette langue si naïve et si originale, même dans son incorrection, il est indispensable de recourir au texte lui-même. Pour le poème des *Médicaments composés*, j'ai suivi l'excellente édition donnée en 1826 à Leipsick par Louis Choulant (1) ; quant aux extraits de la *Hierapigra*, ils sont, bien entendu, complètement inédits.

*
* *

Le plan à suivre dans une étude sur *Gilles de Corbeil et son Temps* était tout indiqué. Il fallait d'abord, en effet, rechercher ce qu'avait été

(1) *Aegidii Corboliensis carmina medica*, Lipsiæ, 1826.

l'homme, déterminer son origine, sa patrie, le situer dans le milieu où il avait évolué, en un mot faire sa biographie. Cette partie de mon travail n'était pas, comme on le verra, des plus faciles à mener à bien ; malgré quelques nouvelles indications fournies par la *Hierapigra*, et qu'on n'avait pas jusqu'alors eu la pensée d'utiliser, je n'ai aucun embarras à confesser que cette biographie de Gilles de Corbeil présente encore de regrettables lacunes.

Il était, par contre, beaucoup plus commode d'analyser l'œuvre, puisque j'avais la bonne fortune de pouvoir l'étudier sous tous ses aspects. C'est ce que j'ai essayé de faire.

Ce travail préliminaire une fois achevé, il restait à voir quelle contribution nouvelle l'œuvre de Gilles de Corbeil était en mesure d'apporter à la connaissance du milieu social dans lequel il avait vécu. Or, nous savons que ce milieu social était, d'une part, le monde médical et, de l'autre, le monde religieux. Il convenait donc d'étudier séparément dans Gilles de Corbeil, le *Médecin* et l'*Homme d'Eglise*. C'est la division à laquelle je me suis arrêté.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'y insister, que l'étude d'une société aussi complexe et aussi différente de la nôtre que celle du XII° siècle, ne

puisse se faire que par morceaux, en se plaçant à des points de vue limités et bien définis, correspondant chacun aux sources qu'on a été à même d'utiliser. C'est ce qu'ont fait, par exemple, M. L. Gautier dans son livre sur la *Chevalerie* (1); l'abbé Bourgain (2) dans sa savante thèse sur *La Chaire Française au XII*e *siècle;* M. Ch. V. Langlois (3), dans son récent ouvrage sur la *Société française au XIII siècle.*

Un travail de ce genre sur la médecine et les médecins au moyen-âge n'existant pas, au moins à ma connaissance, j'ai pensé que, mieux que qui que ce fût, Gilles de Corbeil était qualifié pour en fournir les éléments. Il est vrai que ce qu'on en apprend par lui ne s'applique guère qu'aux médecins officiels — si toutefois on peut appliquer ce mot à une telle époque — mais c'est, en somme, la classe la plus intéressante à connaître parce que c'est précisément celle qui représente le plus fidèlement les coutumes et les mœurs traditionnelles. On sait bien qu'à côté de ces médecins, sortis des écoles de Salerne et de Montpellier, se rencontrait une foule de charlatans sans aveu et de

(1) L. Gautier, *La Chevalerie,* Paris, 1884.

(2) L. Bourgain, *La Chaire Française au XII*e *siècle*, Paris, 1879.

(3) Ch. V. Langlois, *La Société Française au XIII*e *siècle*, d'après dix romans d'aventure, Paris, 1904.

guérisseurs ignares : les mires et les mirgesses des fabliaux, les moines échappés du cloître pour exploiter la crédulité publique, les clercs vagabonds et propres à tout faire. Ce n'est pas dans Gilles de Corbeil qu'il faut aller étudier leurs pratiques malhonnêtes ; il les a en horreur et ne cesse de les flétrir ; le moine Rigord, lui-même, l'historien de Philippe-Auguste et l'un de ses médecins, ne trouve pas grâce devant lui : ce n'est qu'un Empirique.

En dehors de l'intérêt propre qui s'attache à l'étude des mœurs médicales du moyen-âge, cette étude a de plus l'immense avantage de ne pas trop se prêter à des erreurs d'interprétation et surtout de ne pas donner prise à ces discussions passionnées que soulèvent presque toujours les questions religieuses. Si les erreurs d'interprétation ne sont guère possibles en pareille matière, cela tient à ce que les documents abondent, que les textes s'éclairent les uns par les autres et se corroborent par leur analogie. Il semble, en effet, avoir existé à ce moment, au moins à Salerne, une sorte de code traditionnel de déontologie médicale, dont personne n'eut osé enfreindre ouvertement les règles. A ce point de vue, par conséquent, on pourrait peut-être soutenir que Gilles de Corbeil n'apporte aucun fait nouveau et c'est en partie exact ; mais, en revanche, ce qu'il nous apprend est présenté

sous une forme si humoristique, si vivante et si personnelle, qu'on serait mal venu à ne pas se documenter d'après ses propres indications, quitte à constater ensuite qu'elles ne sont que le reflet des sentiments et de la pratique de son siècle. Il n'y a donc pas ici grand danger de se tromper, au moins sur les grandes lignes, et encore moins de se laisser entraîner à des déclamations qui, entre autres graves inconvénients, ont celui de substituer une impression personnelle à la rigoureuse interprétation des textes et en altèrent ou en faussent le sens au profit d'une thèse préconçue.

Il n'en est malheureusement pas de même, j'en conviens volontiers, lorsqu'on aborde l'étude de la société religieuse au moyen-âge. A envisager, avec nos idées modernes, les obscures et difficiles problèmes que soulèvent ces troublantes questions, on risque fort de faire fausse route, de pousser trop au noir un tableau déjà fort sombre ou de se le représenter comme absolument lumineux. De là, « certaines apologies tendancieuses ou romantiques, truculentes ou doucereuses de la société du moyen-âge » (1) ; de là aussi, faut-il ajouter, ces critiques acerbes et violentes qui vont au-delà de la vérité historique, parce qu'elles ne

(1) Cf. *Langlois*, loc. cit. p. X.

reposent que sur des textes ou lambeaux de textes habilement choisis pour les besoins de la cause. C'est ici, surtout, qu'il faut se souvenir que le moyen-âge est l'époque des grands contrastes et des exagérations dans le mal comme dans le bien. On aurait vraiment une bien fausse idée de cette société religieuse du XII[e] siècle, si on ne la jugeait, par exemple, que d'après le *De planctu naturæ* d'Alain de Lille, le traité *Quales sunt* de Pierre de Blois, ou la *Hierapigra* de Gilles de Corbeil. Conclure, d'après ces divers ouvrages, que tous les prélats étaient alors des ignorants, des ambitieux, des orgueilleux, des avares et des simoniaques ; que tous les clercs étaient des concubinaires ou des sodomistes, serait faire œuvre de pamphlétaire et non d'historien impartial. Autant vaudrait, en ce cas, se documenter dans la littérature des Goliards ou dans le *De corrupto Ecclesiæ statu* du fanatique Flaccus Illyricus.

Pour apprécier sainement la *Hierapigra*, il est indispensable de faire état de ces observations et de ne formuler un jugement qu'avec les réserves que commande, en pareille matière, la plus élémentaire prudence. Ce n'est pas, non plus, qu'il faille tomber dans l'écueil opposé et croire que les vices que stigmatise Gilles de Corbeil n'ont existé que dans son imagination, ou, encore, que son

œuvre n'est qu'une banale amplification de rhétorique. On connaît assez la société religieuse du moyen-âge pour se rendre compte que le pieux médecin n'invente rien et que les maux qu'il dénonce ne sont que trop réels ; comme je l'ai dit plus haut, à propos des mœurs médicales, les témoignages, sur ce point particulier, ne sont ni moins nombreux, ni moins concordants. L'erreur et l'injustice consisteraient à ne tenir compte que de ceux-là et à généraliser ce qui, tout en étant peut-être très fréquent, comportait heureusement de très nombreuses exceptions. Je me suis efforcé de garder sur ces questions une prudente réserve et de ne pas tomber dans le travers qu'on reproche justement à ceux qui, sous le vocable modeste d'essais, font servir ces études de prétexte à d'insipides déclamations ou de thème à des théories qui leur sont chères.

Ne faut-il pas, en outre, dans cet ordre d'idées, prendre en considération l'exagération habituelle aux écrivains du moyen-âge ? Tout, en effet, revêt chez eux une forme plus ou moins déclamatoire, dont les prédicateurs surtout abusent presque constamment, mais dont notre souci de la précision et de l'exactitude s'accommode fort mal. De là, cette profusion d'épithètes sonores, aussi bien dans l'éloge que dans le blâme ; de là, ces périodes

ronflantes qui se résumeraient facilement en une simple et courte phrase, si l'on voulait en extraire l'unique idée qu'elles renferment ; de là, enfin, les longueurs et les redites qui finissent par donner l'impression d'un verre grossissant, à force d'accumulation de mots et d'images. On en trouverait de nombreux exemples dans la *Hierapigra*. Je reviendrai d'ailleurs, dans le cours de ce livre, sur ces idées que je me borne à indiquer ici pour bien marquer l'esprit dans lequel je l'ai écrit.

*
* *

Soit qu'on l'étudie dans ses poèmes médicaux ou dans la *Hierapigra*, il est indispensable, pour comprendre Gilles de Corbeil, d'étudier en même temps les écrivains de son époque qui ont traité des sujets analogues, ceux surtout dont il s'est manifestement inspiré. Pour ce qui se rapporte à la médecine, j'ai mis à profit le recueil de M. de Renzi, connu sous le titre de *Collectio Salernitana* (1). On y trouve réuni à peu près tout ce qui reste des maîtres salernitains. Je signalerai tout particulièrement, dans cet important ouvrage, le *Poema medicum*, découvert par Littré dans un

(1) *Collectio Salernitana*... publicati a cura di Salvatore de Renzi medico napolitano. Naples, 1856.

manuscrit du XIIIe siècle, dont plusieurs passages ont avec les vers de Gilles de Corbeil une analogie qui ne saurait être purement fortuite.

Quant à la *Hierapigra*, bien que Gilles n'indique nulle part à quelle source il a puisé, il ne serait pas difficile d'en retrouver les matériaux épars dans les sermonnaires du temps, surtout dans les sermons d'Alain de Lille et dans son traité *De planctu naturae*. Il est vrai d'ajouter qu'il ne faut pas trop se hâter, en pareille matière, de conclure à l'imitation, — et encore moins au plagiat — entre deux auteurs du moyen-âge traitant le même sujet. D'une façon générale, en effet, aucune littérature n'est moins personnelle que celle-là. Il y a un fonds commun de citations de la Bible et des auteurs profanes, d'images et de métaphores, d'allégories et de symboles, dans lequel tous puisent avec plus ou moins d'à propos, qui se retrouve partout le même et imprime à des œuvres, d'allure parfois assez différente, un caractère de similitude d'origine qui suffirait, au besoin, à les dater. L'explication de ce fait est assez facile à donner ; il y a, tout d'abord, cette identité de formation intellectuelle qui, assujétissant tous les esprits aux mêmes méthodes d'enseignement, leur imposant la fréquentation des mêmes auteurs et l'usage des mêmes procédés

devait fatalement les façonner d'après un type commun. C'est ce qui se constate, en particulier, au début et à la fin des ouvrages de cette époque, qu'ils soient écrits en vers ou en prose ; il semble qu'il y ait comme un canevas de formules conventionnelles, dont on ne s'écarte guère et qu'on reproduit souvent presque dans les mêmes termes. En voici un exemple entre mille. Avant de commencer son traité, l'auteur expose son but : *auctoris intentio* ; les motifs qui l'ont poussé : *causa intentionis* ; l'utilité qu'il attribue à son œuvre : *utilitas ;* la façon dont il compte envisager son sujet : *modus agendi ;* la division, l'ordre et enfin le titre : *libri divisio, ordo tractandi, titulus*. Cela revient à peu près partout. Il est rare ensuite que l'auteur néglige d'attirer l'attention sur les difficultés de son entreprise, sur le mal qu'elle lui a donné et sur l'honneur ou le profit qu'il espère en tirer. Enfin, si ce n'est au début de l'ouvrage, on est certain de trouver à la fin l'habituelle invective contre le critique malveillant et perfide, toujours personnifié par Zoïle.

En dehors de ces traits généraux d'analogie dans la composition, si l'on descend aux détails, on retrouve toujours les mêmes citations de la Bible ou des auteurs profanes appliquées aux mêmes sujets. Ces citations ou allusions sont plus

ou moins nombreuses, plus ou moins judicieusement choisies, suivant les auteurs. Il en est, comme Pierre de Blois ou Jean de Salisbury, qui en émaillent à tel point leur prose, qu'on a peine en certains endroits, à y voir autre chose qu'une mosaïque de textes. D'ailleurs, le procédé nous est connu ; il est signalé, en particulier, dans un curieux passage du *Metalogicus*, où Jean de Salisbury recommande à l'élève d'extraire des auteurs ce qu'il juge de plus propre à orner son discours ; c'est ce qu'il appelle, les dépouiller de leurs plumes : *auctores excutiat, et sine intuentium risu eos plumis spoliet, quas ex variis disciplinis, ut color aptior sit, suis operibus indiderunt* (1). Il y avait donc dans les écoles des recueils de citations appropriées à chaque sujet, des *Florilèges*, où l'on s'approvisionnait de textes, soit de l'Écriture, soit des Poètes latins. Gilles de Corbeil, il faut lui rendre cette justice, n'abuse pas trop de cet étalage d'érudition factice ; mais, comme les autres pourtant, il se sert à l'occasion des images consacrées et des allégories à la mode. J'aurai plusieurs fois occasion d'en signaler des exemples.

(1) *Metalogicus*, liv. I, cap. XXIV.

*
* *

Pour ne pas avoir à intercaler dans ce livre une trop grande quantité de textes latins, j'ai pris le parti d'en traduire le plus grand nombre, et de réunir à part, sous une rubrique spéciale, les extraits parfois assez longs qu'il m'a paru utile de faire dans l'œuvre de Gilles de Corbeil. Cette façon de procéder m'a permis de publier les passages les plus intéressants et les plus propres à faire connaître l'homme et son milieu.

Quant aux textes, dont je donne la traduction dans le cours de cet ouvrage, je me suis attaché à en rendre le sens général plutôt qu'à en faire une traduction littérale, tout en serrant d'ailleurs d'aussi près que possible l'original latin. J'ai pensé que dans un travail de cette nature, il convenait moins de rechercher l'élégance du style que l'exactitude du sens et la précision des mots. Pour un passage de la *Hierapigra*, déjà traduit par V. Le Clerc, j'ai cru devoir adopter un sens notablement différent de celui qu'il propose ; j'en développe les raisons dans une note spéciale de l'Appendice ; ce n'est, si l'on veut, qu'une nuance, mais qui, dans l'espèce, a une importance capitale.

J'ajoute enfin qu'à la suite des extraits de l'œuvre de Gilles de Corbeil, il m'a paru utile de publier à nouveau quelques textes peu connus d'autres auteurs de la même époque, dont le rapprochement avec ceux du médecin de Corbeil présentait quelque intérêt ou qui, par la nature du sujet, s'y rapportaient directement et pouvaient, en quelque sorte, leur servir de confirmation. Ces textes, il est vrai, ne sont pas inédits ; mais, comme ils se trouvent disséminés dans des ouvrages assez peu répandus, on éprouvera, sans doute, quelque satisfaction à les trouver réunis à la suite d'une étude qu'ils aident à compléter et dont ils facilitent l'intelligence.

*
* *

Il m'est particulièrement agréable d'adresser ici mes bien sincères remerciements au jeune et savant archiviste-paléographe, M. Marcel Bouteron, attaché à la Bibliothèque de l'Institut, qui a bien voulu se charger de collationner pour moi, sur le manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale, le texte de la *Hierapigra*. C'est, grâce à son précieux concours, qu'il m'a été possible d'avoir de ce texte une copie de tous points conforme à l'original, original qui, malheureusement, présente quelques légères incorrections et quelques rares lacu-

nes, qu'en l'absence d'autres manuscrits il est impossible de corriger ou de combler.

Je dois aussi remercier M. Henri Lemaitre, de la Bibliothèque Nationale, de m'avoir fourni la liste, à peu près complète, des manuscrits si nombreux du *De urinis* et du *De Pulsibus*. Il en est un pourtant — et non des moins précieux — qui a échappé à ses investigations ; c'est celui que possède la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris et dont M. Franklin avait déjà signalé l'existence dans ses recherches sur cette Bibliothèque.

Qu'on me permette d'ajouter, à propos de ces savantes recherches de Paléographie, dans lesquelles nos jeunes Chartistes sont passés maîtres, que, pour Gilles de Corbeil en particulier, elles n'offrent qu'un intérêt de second ordre. L'édition de ses œuvres médicales, donnée par Choulant en 1826, est, en effet, des plus correctes et il est peu probable que l'étude des manuscrits que n'a pas vus Choulant apporte au texte une seule modification importante. Un seul mot, dans le prologue du poème des *Médicaments composés*, a embarrassé Choulant et il n'a pas osé prendre sur lui de lui substituer la seule correction qui s'impose et que, du reste, il a très justement indiquée ; il s'agit du mot *Torpsea*, qui n'a aucun sens, et qu'on doit évidemment remplacer par *Torpida*. Le texte

2

de la *Hierapigra,* comme l'a fait observer V. Le Clerc, est, lui aussi, fort peu fautif et, d'ailleurs, on serait fort embarrassé pour le corriger dans les très rares endroits où cela serait nécessaire. Quant aux fautes, manifestement imputables à des inadvertences de copiste, il est on ne peut plus aisé de les rectifier.

*
* *

S'il fallait reprendre ici, pour mon propre compte, la vieille formule des écrivains du moyen-âge et dire quel a été mon but : *intentio auctoris*, en écrivant ce livre, je me bornerais à avouer que je l'ai fait pour ma satisfaction personnelle et pour donner à mes loisirs une occupation conforme à mes goûts. Loin de moi, certes, la prétention d'avoir songé, un seul instant, à esquisser le tableau complet et définitif de la société médicale et religieuse au XIIe siècle. J'ai simplement pensé que les œuvres du médecin de Corbeil pouvaient apporter à cette étude une intéressante contribution, que d'autres plus autorisés compléteront, je l'espère, quelque jour. J'ai cru surtout que, parce que je m'étais pris d'une vive sympathie pour cette curieuse figure de Gilles de Corbeil, il pourrait se trouver d'autres personnes, parmi celles que pas-

sionnent ces incursions dans le passé, qui éprouveraient un sentiment analogue. Si je me suis trompé, j'aurai du moins la satisfaction d'avoir passé d'agréables instants en compagnie du vieux médecin et d'avoir trouvé, dans la lecture de ses œuvres, un palliatif, j'allais dire un *antidote*, contre les vulgarités et les préoccupations de la vie quotidienne. C'est peut-être, dira quelque Zoïle, une marotte; mais qui n'a pas la sienne ici-bas. Celle-là a tout au moins le mérite d'être inoffensive et, ce qui ne gâte rien, d'être, par surcroît, des plus agréables à caresser.

PREMIÈRE PARTIE

GILLES DE CORBEIL ET SON TEMPS

LIVRE I

L'HOMME ET L'ŒUVRE

GILLES DE CORBEIL
ET SON TEMPS

CHAPITRE PREMIER

La Vie de Gilles de Corbeil

Comme celle de la plupart des hommes de son époque, la vie de Gilles de Corbeil ne nous est malheureusement pas aussi bien connue qu'on pourrait le souhaiter. En l'absence d'indications nettes et précises, il n'est pas toujours facile de le suivre dans toutes les phases de son existence et sa biographie présente, de ce chef, un grand nombre de points obscurs et de regrettables lacunes.

Il convient, toutefois, de rendre cette justice à la critique historique moderne, qu'elle a permis de dégager la personnalité de Gilles de Corbeil du fatras de légendes, plus ou moins fantaisistes, qu'on avait, comme à plaisir, accumulé autour d'elle. On sait aujourd'hui, en effet, que Gilles naquit à Corbeil, près de Paris ; qu'il étudia la médecine à Salerne, vers le milieu du douzième siècle ; qu'il inaugura, ou, tout au moins, contribua dans une large mesure à dé-

velopper l'enseignement de cette science à Paris ; qu'il fut médecin de Philippe-Auguste, probablement chanoine de Notre-Dame et enfin qu'il mourut entre 1220 et 1224.

Ces principales étapes de la vie de Gilles de Corbeil une fois déterminées, on peut même, comme nous le verrons, hasarder quelques hypothèses, qui, à défaut de certitude, ont du moins le mérite de la vraisemblance. Il suffit, pour cela, d'étudier de très près ses divers ouvrages et de savoir lire entre les lignes. Mais, bien entendu, ce ne sont là que des impressions personnelles dont il serait téméraire de s'exagérer la valeur et dont il faut bien se garder de tirer des conclusions fermes.

*
* *

Cette pénurie de détails biographiques est loin d'être particulière à Gilles de Corbeil ; elle constitue, au contraire, à peu près la règle pour tous les écrivains du moyen-âge, à l'exception pourtant de ceux qui, par leur situation ou le rôle qu'ils ont joué, ont forcé l'attention des chroniqueurs et des historiens. C'est ainsi, par exemple, que la volumineuse correspondance de Pierre de Blois (1) fournit sur sa personne et son caractère une ample moisson de faits précis et d'indications certaines. Mais, s'il s'agit de chroniqueurs comme Rigord et Guillaume Le Breton (2)

(1) *Petri Blesensis opera* in Patrol. lat. t. CCVII, passim.

(2) *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, édit. Delaborde, Paris, 1882.

ou d'écrivains purement didactiques, comme Gilles de Corbeil, on ne rencontre le plus souvent dans leurs œuvres rien, ou presque rien, qui se rapporte directement à leur personnalité. Ce n'est qu'à l'aide de conjectures, de rapprochements de textes et de dates, qu'on arrive à préciser quelques faits et à rassembler en un faisceau quelques documents à peu près certains.

Ce n'est pas, au demeurant, que ces clercs, plus ou moins lettrés et érudits de moyen-âge, fussent moins que d'autres sensibles à cette habituelle et bien excusable vanité qui pousse la plupart des écrivains à parler d'eux et à se mettre en scène. Mais, autant ils sont jaloux de la gloire que leurs œuvres pourront leur procurer de leur vivant, autant ils semblent s'inquiéter peu d'initier la postérité aux détails de leur vie privée, à leurs attaches familiales, à leur lieu d'origine et même à la date de leur naissance.

S'il leur arrive parfois de mentionner quelque fait de cette nature, c'est tout à fait incidemment qu'ils le font et à l'occasion d'événements souvent futiles, mais dont ils tiennent pourtant à préciser les circonstances de temps et de lieu. C'est ainsi que le célèbre Alain de Lille raconte que, dans sa jeunesse, il se souvient d'avoir vu une sorcière à Lille, en Flandre, où il était né. Comme il ajoute que ce grave événement eut lieu l'année même où le comte Théodore d'Alsace fut proclamé comte de Flandre et que l'on sait, d'autre part, que ce fut en 1128, nous avons, du même coup, deux renseignements

des plus précieux pour la biographie du Docteur Universel (1). Mais ce n'est pas pour nous les fournir qu'Alain de Lille a si bien précisé les faits qu'il raconte. C'est tout simplement pour marquer qu'il en fut témoin oculaire et qu'on ne saurait, en conséquence, les révoquer en doute.

Ce n'est pas davantage pour nous apprendre son nom que Gilles de Corbeil, dans la préface de son traité du Pouls, nous dit que ce livre est l'œuvre de Maître Gilles (2) : *Incipit liber Magistri Aegidii de pulsibus metrice compositus.* C'est pour affirmer hautement qu'il en est l'auteur et empêcher qu'un audacieux imposteur ne s'en attribue le mérite.

Il y a bien, sans doute, quelques exceptions à cette règle. La plus caractéristique est celle du moine Guibert, au XI[e] siècle, qui nous a laissé de sa vie un récit des plus circonstanciés et des plus attachants (3). Mais ce cas particulier trouve son explication dans ce fait que Guibert a surtout en vue de glorifier Dieu et de le remercier des grâces qu'il en a reçu. C'est, avant tout, « une œuvre de confession et de contrition » (4) assez analogue, en somme, aux confessions de saint Augustin.

Pour des écrivains purement didactiques, comme

(1) *Alanus de Insulis*, in Patrol. lat. t. ccx, p. 19.

(2) *Aegidii Corboliensis Carmina medica*, edit. Choulant, p. 27, (à défaut d'indications contraires, c'est toujours cette édition que nous citerons).

(3) *De vita sua sive Monodiarum*, libri III, in Patrol. lat. t. CLVI.

(4) Bernard Monod, *Le Moine Guibert et son temps*, Paris, 1905, introduct. p. XXI.

Gilles de Corbeil, semblable préoccupation ne pouvait exister. Ce n'est pas que, dans le prologue de certains de ses ouvrages, les digressions fassent défaut et que, dans le corps même du livre, les longueurs ne soient fréquentes et les hors-d'œuvres fastidieux. C'était le goût de l'époque et il faut bien se résigner à le subir. Nous préférerions, il est vrai, y trouver quelques détails intimes qui nous fîssent mieux connaître l'auteur et il ne nous déplairait certes pas qu'il parlât quelquefois de lui-même, des événements dont il fut témoin et de la part, si minime fut-elle, qu'il pût y prendre. Mais rien de cela ne s'y rencontre et, pour peu qu'on y réfléchisse, l'explication en est assez facile à trouver.

Qu'était-ce, en effet, que les poèmes médicaux, dont le moyen-âge nous a laissé un si grand nombre ? Tout simplement un résumé mnémotechnique, destiné à faciliter aux élèves l'étude de la médecine en condensant, sous des formules abrégées et commodes à retenir, les points essentiels de la doctrine. Cette intention est expressément avouée dans toutes ces œuvres sans exception. S'il arrive, comme le fait Gilles de Corbeil dans le poème des Médicaments composés, que l'auteur se laisse parfois entraîner à des digressions morales ou satiriques, cela n'empêche pas l'ouvrage de conserver au fond son caractère d'aphorismes et de thème, sur lequel le Maître faisait ensuite oralement sa glose et ses commentaires.

On s'explique donc fort bien que le Maître ne prit pas occasion de ce résumé succinct pour parler de

lui et initier ses élèves aux détails de sa vie privée. Pourquoi, d'ailleurs, l'aurait-il fait, puisque les élèves vivaient alors dans l'intimité la plus étroite avec leur maître, qu'ils faisaient en quelque sorte partie de son foyer domestique (1) et partageaient sa joie et ses peines au même titre qu'ils épousaient ses affections et ses rancunes ? Encore faut-il nous applaudir que Gilles de Corbeil, plus peut-être qu'aucun de ses contemporains, ait sacrifié au désir de se mettre lui-même en scène ! S'il n'avait, en effet, aucun prétexte pour raconter à ses élèves ce que nous appellerions son *Curriculum Vitæ*, attendu que ceux-ci ne pouvaient l'ignorer, il avait, au contraire, de très légitimes motifs pour se défendre contre ses détracteurs, ou pour faire l'éloge de ses vieux Maîtres de Salerne, ce qui était en même temps payer une dette de reconnaissance et une façon détournée de se faire valoir lui-même.

Si les écrivains du moyen-âge parlent fort peu d'eux-mêmes dans leurs ouvrages, leurs contemporains ne sont guère plus empressés à les nommer et à faire état de leurs œuvres. Deux seulement des contemporains de Gilles de Corbeil ont prononcé son nom et fait allusion à ses écrits ; ce sont : Gilles de Paris, l'auteur du *Carolinus*, et Guillaume Le Breton, l'auteur de la *Philippide*. Encore verrons-nous que le passage de ce dernier a été longtemps mal interprété et qu'on a cru qu'il se rapportait à Gilles de Paris.

(1) Sociis nostris domesticae fidei... hujus novae institutionis primitias offerimus. *Gilles de Corbeil*, loc. cit. p. 4.

Quoi qu'il en soit, en utilisant, d'une part, les quelques indications que fournissent ses œuvres et en les complétant, de l'autre, par des renseignements puisés en dehors, on peut aujourd'hui esquisser une biographie de Gilles de Corbeil, sinon complète, au moins suffisante pour permettre de le situer assez exactement dans son milieu social et de le suivre dans les principales phases d'une existence qui dut être foncièrement modeste et paisible. C'est ce que je vais essayer de faire.

*
* *

Tous les manuscrits de Gilles de Corbeil donnent son nom sous la forme latine de *Egidius* ou *Ægidius*, qui est devenue en français *Gilles*. Au moyen-âge, on écrivait : *Gile* ou *Gire* et, plus anciennement encore, *Gilie*, *Girie et Gidie* (1).

La première réflexion que suggère ce nom, c'est qu'il n'est pas un nom patronymique, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Les noms de baptême, empruntés à l'hagiographie, étaient d'ailleurs les seuls en usage alors et cela dans toutes les classes de la société. Ce n'est guère que vers la fin du règne de Philippe-Auguste que les familles commencèrent à avoir des noms fixes et héréditaires. C'est alors que les nobles s'attribuèrent des sur-

(1) Sur ces formes successivement dérivées du latin *Aegidius* pour aboutir au français *Gilles*, voir *Romania*, VI, p. 254 et la *Vie de saint Gilles* par Guillaume de Berneville, édit. Gaston, Paris, et Alphonse Bos, Paris, Didot, 1881, introduct. p. LXXIII.

noms tirés de leurs fiefs et que les bourgeois et les vilains en prirent, soit d'une fonction, soit d'un métier, soit du pays qu'ils habitaient. Auparavant, on désignait les gens à la fois par leur prénom et par leur lieu de naissance. C'est ainsi qu'on disait : *Pierre de Blois*, *Maurice de Sully*, *Pierre de Corbeil*, *Guillaume de Berneville*, *Guillaume le Breton*, *Gilles de Paris*, *Gilles de Corbeil*, etc, etc.

Lorsqu'il arrivait que deux hommes de même prénom fussent originaires du même pays, il pouvait y avoir confusion ou *équivoque*. C'est ainsi que Pierre de Blois, archidiacre de Bath en Angleterre, écrivant à son homonyme Pierre de Blois, chanoine de Chartres, lui disait : « *Æquivocationi vestrae toto corde congratulor* (1) ». Ce cas devait être en somme assez rare, mais il n'en reste pas moins que cette façon de désigner les gens par leur seul prénom est aujourd'hui pour nous une source de fâcheuses complications.

Pour en revenir à Gilles de Corbeil, je ne pense pas, d'après ce que je viens de dire, qu'il y ait lieu de se demander avec Choulant (2) s'il avait un prénom surajouté au nom de Gilles. Plusieurs auteurs, en effet, dont Riolan, Ducange, Astruc, Ackermann, Haller, etc., voudraient qu'il se fut appelé *Pierre Gilles*. D'autres, par contre, lui attribuent le nom de Jean (3). Outre que la question est de minime

(1) Pierre de Blois, loc. cit. p. 238.

(2) Choulant, loc. cit. p. IX.

(3) Cf. Choulant, loc. cit.

importance, je ne vois vraiment pas sur quelle autorité on pourrait s'appuyer pour la trancher dans un sens ou dans l'autre.

Quant au nom de *Gilles*, il était on ne peut plus fréquent au moyen-âge. La raison s'en trouve dans l'extension surprenante que prit à cette époque le culte de saint Gilles. Ce personnage, dont la vie légendaire nous est parvenue sous diverses formes, avait probablement vécu vers la fin du VII[e] siècle et, selon toute apparence, avait fondé près d'Arles, vers 671, un monastère qui devint rapidement célèbre (1). A partir du X[e] siècle, le culte de ce saint se répandit dans toute l'Europe avec une singulière rapidité. Fulbert de Chartres († 1029) avait composé un office en son honneur ; au commencement du XII[e] siècle on voit s'élever de toute part, en France, en Angleterre, en Allemagne et jusqu'en Hongrie et en Pologne des églises consacrées au saint Narbonnais (2).

Il n'est donc pas surprenant que ce nom de *Gilles*, d'ailleurs fort répandu en Gaule aux IV[e], V[e] et VI[e] siècles, l'ait été encore bien plus vers le XII[e], lorsque le saint à la mode l'eut popularisé. On était fier de porter un nom aussi illustre et c'est ce qui

(1) Eo videlicet tempore, anno Domini septingentesimo octavo decimo, Flavio rege Gothorum apud Nemausium regnante, sanctus Egidius, veniens de Grecia, floruit in Galliis in loco qui Septimania vocabatur, nunc vero Vallis Flaviana vocatur « *OEuvres de Rigord*, I, XXIII.)

(2) Cf. *La Vie de saint Gilles*, par Guillaume de Berneville, edit. cit.

explique que Gilles de Paris ait relaté avec tant de complaisance, dans le *Carolinus*, le fameux miracle de la charte céleste apportée à Charles de Chauve (1). Gilles de Corbeil ne manquera pas non plus de nommer, à l'occasion, dans la *Hierapigra*, son saint patron en compagnie de saint Benoît (2).

S'il faut en croire la légende, saint Gilles était originaire d'Athènes :

Dedenz Athènes la cité
Fud cist Girres nurri et né (3).

Rien, au surplus, n'est moins démontré que cette origine grecque et nous n'en aurions pas parlé si, chose inconcevable, quelques auteurs n'avaient confondu avec ce saint ermite Gilles de Corbeil lui-même. C'est l'erreur dans laquelle, avec un grand nombre d'autres historiens, est tombé Trithème, abbé de Spanheim, en 1500 (4). Il faut croire que l'autorité de Trithème était considérable, car son erreur est encore reproduite par Bernier dans ses *Essais de Médecine* parus en 1689 (5). Ailleurs, il est vrai, il le confond avec un certain Gilles Calixte et en fait un moine du Mont-Cassin.

A l'époque même où vécut Gilles de Corbeil, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XIIe et au commen-

(1) Cf. *La Vie de saint Gilles*, introd. p. XCI.

(2) *Hierapigra*, livre IV, vers 200 à 204.

(3) *Vie de saint Gilles*, p. 2.

(4) Trithème, *De Scriptoribus Ecclesiasticis* (c. 241) in Bibliotheca Ecclesiastica de Fabricius.

(5) Bernier, *Essais de Médecine*, Paris, 1689, c. 4, p. 126 et 170.

cement du XIII[e] siècle, on rencontre plusieurs personnages du même nom, dont l'histoire nous a conservé le souvenir. C'est d'abord le célèbre Gilles de Paris, précepteur de Louis VIII et auteur du *Carolinus*, poème qui fut composé de 1191 à 1198. Ici, la confusion n'était guère possible et je ne vois pas qu'elle ait été faite, si ce n'est toutefois à propos d'un passage de la *Philipide* de Guillaume le Breton, dont j'aurai à reparler. Gilles de Paris fait une assez longue mention dans le *Carolinus* de son homonyme Gilles le médecin, et déclare formellement qu'il n'a de commun avec lui que le nom :

. . . . . *Solo mihi junctus in usu*
Nominis . . . . (1).

Cela n'a d'ailleurs pas empêché quelques historiens, dont Chomel, de penser que les deux Gilles étaient frères (2).

Un autre Gilles, ou mieux Jean de Saint-Gilles, *Joannes Ægidius de Sancto Ægidio*, prête davantage à la confusion, parce que, de même que le nôtre, il fut médecin, et médecin de Philippe-Auguste. (*Regis Franciæ curam gerens*). Celui-là était originaire de la ville de Saint-Albans en Angleterre. On le connaît aussi sous le nom de Jean de Saint-Alban. « Ce médecin, dit Chomel, s'étant fort enrichi, acheta un hospice prêt à tomber en ruines, où se retiraient

(1) *Carolinus*, liv. V.

(2) *Essai historique sur la Médecine en France*, par Louis Chomel, Paris, 1762, p. 69.

ordinairement les pèlerins de Saint-Jacques. En effet les revenus et les aumônes étant diminués, l'hospice avait été abandonné ; ce qui engagea maître Jean à l'acheter, à le rebâtir et à s'en faire une maison qui répondit à sa fortune. Voyant tous les jours les frères Dominicains dire la messe, prier Dieu, prêcher très souvent, autant par attachement pour eux que par dévotion, il leur donna sa maison pour leur servir de demeure à l'avenir ; et c'est de cet hospice ou hôpital de Saint-Jacques, que les Dominicains ont pris le nom de Jacobins » (1).

Ce Jean de Saint-Gilles finit d'ailleurs par prendre lui-même l'habit de saint Dominique. Bien qu'il soit on ne peut plus facile de les distinguer l'un de l'autre, plusieurs auteurs ont confondu Jean de Saint-Gilles avec Gilles de Corbeil.

Enfin nous ne parlerons que pour mémoire de Gilles de Delft qui vivait également à Paris à la même époque et qui passe pour avoir corrigé, augmenté et achevé l'*Aurora* de Pierre de Riga (2).

Quant à Gilles de Rome, ou Gilles Colonna, il est fort postérieur à Gilles de Corbeil. On sait qu'il florissait vers la fin du XIII[e] siècle et qu'il fut créé Archevêque de Bourges par Boniface VIII (3).

On s'explique maintenant la genèse de la plupart

(1) *Chomel*, loc. cit. p. 175.

(2) Cf. *Histoire Littéraire*, t. XVI, p. 191 et Polyc Leyser : *Historia poetarum et poematum medii ævi*. 736-742.

(3) Chomel mentionne encore un Gilles né à Louvain en 1561, nommé aussi Adrianus Romanus, et fut, paraît-il, un médecin célèbre et un savant mathématicien : loco. cit. p. 175.

des erreurs dont Gilles de Corbeil a été l'objet de la part des anciens historiens. A une époque, en effet, où la critique historique n'existait pour ainsi dire pas, il suffisait de la ressemblance du nom entre deux personnages pour amener la confusion. Cette confusion, bien entendu, devenait encore plus facile lorsqu'à la similitude de nom s'ajoutait encore celle de la profession, comme c'est le cas pour Jean de Saint-Gilles.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que, jusqu'au dix-huitième siècle, les deux seuls ouvrages imprimés de Gilles de Corbeil furent son poème sur *les Urines* et celui sur *Le Pouls*. Le poème des *Médicaments composés* ne fut publié pour la première fois qu'en 1721, par Polycarpe Leyser (1). Quant à la *Hierapigra*, on sait que le manuscrit unique qu'on en possède ne vit le jour qu'en 1837. Or, c'est précisément dans ces deux derniers ouvrages qu'on rencontre quelques indications sur le milieu dans lequel a vécu Gilles de Corbeil et les hommes dont il fut le contemporain.

Il est vrai que le poème des *Médicaments composés* était connu de quelques médecins érudits du XVIe et du XVIIe siècle, bien avant que Leyser l'eût imprimé. Le célèbre Naudé (2) l'avait vu en manuscrit dans la bibliothèque de Jacques Mentel, médecin de Paris (3) et il déplorait amèrement qu'une œuvre de

(1) Leyseri Polycarpi, *Historia poetarum et poematum medii ævi*, p. 498 et suivantes.

(2) Gabriel Naudé, médecin et bibliographe, né en 1600, mort en 1653.

(3) Cf. *Chomel*, loc. cit. p. 171.

si grand mérite fût la proie des vers et de la poussière. Naudé qui, grâce à la lecture de ce manuscrit, avait vu clair dans la biographie de Gilles de Corbeil, ne manque pas de reprocher à Trithème son ignorance à cet égard : « Bientôt, je l'espère, illustre Gilles, quelque nouveau Marius, à l'âme généreuse, viendra restaurer avec éclat les trophées de ta gloire que l'outrage du temps et l'incurie des hommes ont failli laisser se détruire ; il surgira enfin quelque bienfaisant génie qui rende justice à ta doctrine, à ta muse et au charme de tes vers si fort au-dessus de la barbarie de ton siècle ; qui arrache ton œuvre aux vers et à la poussière ; qui venge ton nom de cet ignorant Trithème qui veut te faire passer pour un Grec ou pour un moine ; qui enseigne aux siècles futurs à t'honorer comme il convient, toi la plus ancienne gloire des médecins de Philippe-Auguste, toi enfin le prince des poètes qui ont paru depuis les temps consulaires (1). »

(1) « Verum aderit aliquando, Ægidi facundissime, generosus aliquis Marius qui tua trophaea, vetustate et hominum incuria fere collapsa, luculentiùs instaurabit ; veniet tandem aliquis genius qui tuam doctrinam, tuas musas, tuas veneres, nihil minus quam saeculi tui barbariem redolentes, a contemptu ; qui tuam famam ab oblivione ; tuos versus a tineis et pulvere ; tuum nomen a Trithemii, te Graecum te monachum existimantis, ignorentia vindicabit ; qui te Parisiensium medicorum antiquissimum numen, te Philippi-Augusti a consiliis valetudinis principem, te demum vatum omnium qui a consulibus scripsere primum et elegantissimum dignis honorum titulis, digna laude, posteris omnibus, omnibus sæculis colendum studiose transmittet. »

De antiquitate et dignitate Scholæ Medicæ Parisiensis panegyris a Gabr Naudaco B. F. M. P. 71487.

Astruc, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*, a bien résumé ce que l'on savait, vers la fin du dix-huitième siècle, de la vie de Gilles de Corbeil. « Il est étonnant, dit-il, en combien de méprises on est tombé sur l'article de ce Médecin. On en a fait un Grec et un Moine et cependant il était Français, né à Corbeil près Paris, et séculier, quoique engagé dans la cléricature, selon l'usage des médecins de ce temps-là. On l'a fait vivre en 700, et cependant il a vécu cinq cents ans plus tard en 1220, et sous le règne de Philippe-Auguste dont il fut premier médecin.

Gilles survécut à ce prince, et je crois que ce ne fut qu'après sa mort qu'il fut fait chanoine de Paris. C'était, dans ces siècles où les médecins étaient clercs, la retraite ordinaire, non seulement des médecins des princes, mais de presque tous les médecins que leurs talents distinguaient (1) ».

Reprenons chacune de ces affirmations d'Astruc, voyons sur quels fondements elles reposent et dans quelle mesure nos connaissances actuelles permettent de les compléter.

*
* *

Que Gilles fut Français, le fait ne saurait être douteux. On a tout d'abord, pour l'établir, le témoignage, auquel j'ai déjà fait allusion, de Gilles de Paris, son contemporain : « Nommerai-je, dit-il,

(1) Astruc (Jean), *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier*, Paris, 1767 (B. F. M. P. 5731).

cette autre gloire de notre cité, cet homme au visage plein de charme, avec lequel je n'ai de commun que le nom et qui m'est supérieur en toute autre chose. Comme moi, il est originaire de ce pays, ce médecin célèbre entre tous dans l'art de guérir, cet homme dont on s'honore de porter le nom, dont on ne saurait assez louer l'éloquence et qui n'est pas le moindre entre ceux qu'on décore du titre de poète (1) ».

On ne saurait être plus formel et s'il restait encore un point à élucider, ce serait au sujet de l'endroit précis où Gilles vit le jour. En prenant, en effet, au pied de la lettre, le texte de Gilles de Paris, on pourrait peut-être en inférer que Gilles le Médecin, comme l'auteur du *Carolinus*, était originaire de Paris même : *cum sit et hic ortus.* Mais la question ne se pose même pas en présence des indications si nettes que fournissent ses manuscrits. Celui des *Médicaments composés*, en particulier, qui avait appartenu à Jacquer Mentel, commençait ainsi : *Incipit liber de virtutibus et laudibus compositorum medicamentorum metricè compositus editus a Magistro Ægidio Corbolieusi* (2).

(1) Cum sit et hic alius nostrae non indecor urbi,
Oris adornati, solo mihi junctus in usu
Nominis, in reliquis major meliorque gerendus,
Nominis ille mei celeberrimus arte medendi
Cum sit et hic ortus, cujus facundia grata est
Et nunquam laudanda satis, nec in agmine vatum
Nominis extremos sortiri debet honores.

Liber V. Carolini quem scripsit ad instructionem illustris pueri Ludovici Philippi Augusti filii.

(2) *Chomel*, loc. cit. p. 171.

D'autre part le manuscrit de la *Hierapigra* débute par ces mots : *Incipit Ierapigra Magistri Ægidii de Corboïlo ad purgandos prelatos* et finit par ceux-ci : *Explicit Ierapigra Magistri Ægidii de Corboïlo ad purgandos prelatos* (1).

C'est donc bien de Corbeil, pès Paris, que Gilles était originaire. Le texte de Gilles de Paris se concilie d'ailleurs fort bien avec cette manière de voir. On conçoit sans peine, en effet, que Gilles de Paris ait pu dire en parlant de quelqu'un né à Corbeil : *il est originaire de ce pays*, il *est né* dans *cette contrée*. La proximité de Corbeil et de Paris justifie suffisamment cette façon de parler pour qu'il soit inutile d'insister.

Cependant, sur la foi d'un manuscrit qui porte la mention : *de Corbeïo* au lieu de *de Corboïlo*, on a voulu faire de Gilles un moine de l'abbaye de Corbie. C'est l'opinion de Montfaucon et la même erreur a été répétée dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Cambridge (2).

Gilles a d'ailleurs toujours été connu sous ce nom de Gilles de Corbeil et l'on sait qu'au moyen-âge cette coutume d'accoler au nom propre, ou au prénom, le nom du lieu d'origine était la règle. On en pourrait citer des centaines d'exemples, mais nous en avons un, on ne peut plus frappant, pour Corbeil même, dans Pierre de Corbeil, contemporain de Gilles, qui fut archevêque de Sens et joua un rôle des plus marquants sous Philippe-Auguste.

(1) Bibl. Nat. nouv. acq. latines, mss. 138.
(2) Cf. *Hist. littéraire*, t. XVI, p. 506.

Dans le cours de ses ouvrages, Gilles de Corbeil ne nomme nulle part son pays natal ; on ne peut même dire qu'il y fasse quelque allusion. Nous devons pourtant noter ici un passage de la *Hierapigra* qui permet de faire, à cet égard, un rapprochement tout au moins singulier. Il se trouve au livre VII[e] dans la description du festin servi à un prélat pendant un de ses voyages. Après avoir minutieusement décrit les apprêts de ce somptueux repas, Gilles nous montre un serviteur apportant, sur un plat d'argent, une jeune oie bien dorée et rôtie à point. Un plat de moindre dimension renferme la sauce, et le poète, sans doute un peu gourmand lui-même, ne manque pas l'occasion d'en donner la recette. C'est une sauce faite avec de l'ail pilé et du verjus auxquels on mélange, pour en atténuer l'âcreté, un peu de la graisse qu'a rendue la bête. C'est alors que, comme en passant et sans doute pour n'omettre aucun détail de cette importante formule, il recommande bien de ne pas se servir, pour cette sauce, de l'ail qui pousse sur le sol d'Etampes :

Stampensi non nata solo se limine primo
Allia presentant. . . . . (1)

L'ail d'Etampes avait-il donc mauvaise réputation au moyen-âge ? C'est, en somme, bien possible. Mais pour que Gilles fût au courant de cette particularité, ou tout au moins en fît mention, ne fallait-il pas qu'il fût de ce pays, ou des environs.

(1) *Hierapigra*, liv. VII, V, 396.

Nous convenons, au surplus, qu'il serait puéril d'établir une thèse sur de semblables indications, mais il est bon de les signaler ne fut-ce qu'à titre de curiosité. Ajoutons qu'un passage du poème des *Médicaments composés* indique très nettement que Gilles habitait Paris. Parlant de l'heure la plus propice à l'absorption d'un médicament, le *Diarrhodon Magnum*, il recommande de le prendre de très grand matin, au lever du jour, au moment où les travaux quotidiens reprennent leur cours et où l'illustre cité de Paris réveille, au son des cloches, ses nombreux habitants pour les inviter à se rendre aux églises :

Quando suos urbs Parisius celeberrima cives
Excitat, ut nimio plebis fervente tumultu
Passibus assiduis sanctorum limina vexent (1).

Est-il besoin de rappeler aussi les paroles qu'il adresse, dans le même ouvrage, à l'un de ses anciens maîtres, Romuald Guarna, pour le prier de trouver bon qu'il inaugure à Paris l'enseignement de la médecine :

Ipse novo faveat operi, nec Parisianas
Æstimet indignum physicam resonare camœnas (2).

S'il était nécessaire, enfin, après tout ce que je viens de dire, de revendiquer pour Gilles de Corbeil la qualité de Français, au sens où l'on entendait ce mot au XII[e] siècle, on trouverait dans ses

(1) *Med. comp.* livre I, 498, édit. Choulant.
(2) Loc. cit. liv. I, v. 140.

œuvres plus d'un passage qui témoigne de son affection pour sa patrie. Il n'y a, en effet, que deux pays pour lesquels il marque une prédilection spéciale et mette en œuvre les trésors de sa verve poétique : ce sont Salerne et la France. Le ton sur lequel il parle de cette dernière, même en tenant compte du lyrisme et de l'exagération propres aux écrivains de cette époque, est vraiment touchant. Pour lui, la France est la nation entre toutes illustre par la pureté de ses mœurs et la fécondité de son génie ; c'est la terre privilégiée du savoir et de la vaillance ; elle seule, produit des hommes à l'âme virile ; c'est à son calice que tous les peuples barbares viennent boire le nectar qui assouplit leurs mœurs et les dépouille de leur sauvage nature (1).

Le moyen-âge ne nous a guère habitué à ces manifestations de patriotisme, dont on ne trouve que peu de trace avant Philippe-Auguste (2). N'oublions pas d'ailleurs que, lorsque les écrivains du XIIe siècle parlent de la France et des Français (*Francigeni*), il faut entendre cela de ce qui constituait alors le domaine propre du roi, c'est-à-dire de l'Ile-de-France ou, dans un sens plus large, de la partie de la France actuelle comprise entre le Rhin, la Meuse

(1) *Hierapigra*, lib. IX, v. 518 et suivants.
Cf. texte, IIe partie, Extr. *Hier.*, n° XXXI.

(2) Il convient pourtant de signaler au XIe siècle le moine Guibert, dont le patriotisme, en quelque sorte avant la lettre, a été bien mis en lumière par son récent historien, Bernard Monod. (Cf. *Le Moine Guibert et son Temps*, par Bernard Monod, Paris 1905.)

et la Loire (1). Dans cette France restreinte, ce qui excitait surtout l'enthousiasme de Gilles de Corbeil, c'était sa supériorité intellectuelle sur les autres nations, supériorité dont Paris, déjà la Ville-Lumière, était le principal, pour ne pas dire l'unique facteur. C'est le même sentiment qu'exprime de son côté Guillaume le Breton, dans la *Philippide*, quand il dit, en parlant de Paris : C'est la plus belle de toutes les villes, mais la place me manque pour en faire un digne éloge. Elle est la capitale du royaume, l'éducatrice des enfants des rois, mieux encore l'éducatrice de l'Univers entier : *doctrix existit totius orbis* (2).

En inaugurant à Paris l'enseignement de la médecine, Gilles de Corbeil avait le légitime orgueil de contribuer au développement intellectuel de son pays en même temps qu'il était assuré de rencontrer dans ce centre florissant des études, des disciples avides de s'instruire et bien préparés à profiter de ses leçons.

(1) « Stricte regnum Francorum accipitur quando sola Gallia Belgica regnum Francorum vocatur, que est infra Renum, Mosam et Ligerim coartata, quam Galliam appropriato vocabulo, moderni Franciam vocant. Modo vero, propter insolentiam regum Francorum, nec tamen terram istam quam Franciam vocant juribus suis in integrum habere merentur. »

(*Rigord*, loc. cit., p. XXV).

(2) Urbibus urbs speciosa magis, bona cujus ad unguem
Commendare mihi sensus brevitate negatur,
Que caput est regni, que grandia germina regum
Educat, et doctrix existit totius orbis.

(*Guill. le Bret.* loc. cit. II, p. 11, lib. I, v. 98.)

*
* *

Si l'on sait à quoi s'en tenir sur la patrie de Gilles de Corbeil, il est, par contre, très difficile de se faire une opinion sur sa famille et ses origines. Quelle était la condition et l'état de fortune de ses parents ? Quelle situation occupaient-ils dans la société ? autant de questions sur lesquelles on ne peut faire que des conjectures.

D'une façon générale on sait que les clercs, à cette époque, ne se recrutaient guère dans la noblesse, ni même dans les familles très fortunées. « Il est très rare, dit Guillaume de Puylaurens, que les chevaliers de notre pays vouent leur fils au cléricat. Dans les églises où ils perçoivent la dîme, ils présentent pour la cure le fils de leur fermier ou de leur sergent (1) ». Les clercs, d'ailleurs, ne se faisaient pas faute, à l'occasion, de dire leur façon de penser sur la noblesse de naissance ; pour eux la vraie noblesse était celle du savoir et de la vertu. En général, même lorsqu'ils étaient d'origine noble, ils ne le criaient pas sur les toits et il ne fallut rien moins qu'une attaque dirigée contre sa famille pour décider Pierre de Blois à en parler (2).

Nous ne saurions donc probablement rien de la famille de Gilles de Corbeil s'il ne semblait y faire allusion dans un passage de la *Hiérapigra*. Voici

(1) Cf. Achille Luchaire, *Innocent III : La Croisade des Albigeois*, p. 22.

(2) *Petri Blesensis opera*, loc. cit. p. 147.

comment la chose est amenée. A la suite de longues invectives contre ceux qui tirent vanité de leur naissance, qui ne cessent de se glorifier de leurs ancêtres :

« Pour moi, dit-il, *fils de paysan*, j'aime mieux, quoique pauvre et méprisé, briller par la pureté de mes mœurs et l'honnêteté de ma vie que, fils et héritier de roi, traîner dans la fange du vice une existence infâme. Ce sont les bonnes mœurs qui font la grandeur de l'homme et le rapprochent de Dieu, tandis qu'une vie immonde et abjecte le rend semblable aux brutes et détruit en lui l'image de la divinité (1). »

Ne retenons de ce texte que les mots « *natus de patre togato* », qui semblent bien indiquer que le père de Gilles de Corbeil était un de ces paysans peu fortunés qui faisaient valoir eux-mêmes leur petit patrimoine (2). Mais il y a plus et si l'on rapproche de ce passage un autre texte de la *Hierapigra*, on peut en inférer que la naissance de Gilles était irrégulière et le fruit d'un adultère.

« Il est, dit-il, une considération bien plus sérieuse et de beaucoup plus de poids, qui devrait servir à décider si quelqu'un est digne ou non des charges ecclésiastiques, si on doit le nommer ou le repousser. C'est celle qui se fonde sur l'examen des qualités intimes du cœur. Avant d'élire ou de repousser un homme, on devrait se demander s'il est vertueux et modeste, d'humeur égale ou querelleur et méchant ; s'il n'est pas difforme, grossier et ignorant ; s'il tient de la nature

(1) Cf. texte IIe partie, Extr. *Hier.*, no XI.
(2) Voir Appendice, note I.

ou de son éducation des mœurs honorables. Car celui-là seul l'emporte sur les autres qui est orné des trésors de la grâce, qui est riche de science et dont les bonnes manières font encore briller davantage les dons de l'esprit. Qu'importe que le lit où il a été enfanté accuse l'infamie de sa conception, qu'importe que sa naissance soit souillée d'adultère et que, *issu d'une famille de paysan*, il soit d'origine presque plébéienne ! Cet homme, si l'on suivait, à la lettre, les règles de la justice, n'aurait besoin d'aucun protecteur ; ses propres mérites devraient suffire à le faire valoir et il n'est aucune dignité à laquelle il ne puisse prétendre (1). »

Pour comprendre ce passage, il faut se rappeler que dans la plupart des Eglises on exigeait des aspirants aux fonctions ecclésiastiques la déclaration, sous serment, qu'ils étaient de naissance légitime (2). Gilles déclare que c'est une pratique des plus blâmables et presque une hérésie (3). Les raisons qu'il en donne ne sont pas flatteuses pour la vertu des femmes en général, mais on sait que, sur ce point, les clercs du moyen-âge, et notre auteur en particulier, avaient une manière de voir toute spéciale. « Ne sait-on pas, dit Gilles, que rien n'est plus trompeur que le sein de la femme, que rien n'est plus sujet à faillir que sa vulve et que, s'il est possible à la rigueur de con-

(1) Cf. texte, IIe partie, Extr. *Hier.*, n° XXIX.

(2) C'était, en particulier, l'usage établi dans l'Eglise de Lyon, comme le prouve ce passage des statuts de cette Eglise rédigés par Guichard, archevêque de Lyon en 1170 « Quando aliquis canonicorum vel alius vocat capellanum vel clericum, *qui nati de legitimo matrimonio debent esse....* ad mensam suam etc. ». (*Patrol. lat.* t. CXCIX, p. 1104).

(3) Cf. texte, IIe partie, Extr. *Hier.*, n° XXIX.

naître sa mère, il est par contre bien difficile de savoir le nom de son père. »

Pourquoi donc attacher tant de prix à la légitimité de la naissance, s'il est à peu près impossible de la constater, surtout dans les classes riches où les débordements de la chair sont bien plus fréquents encore que chez le peuple (1) ? Mais on ne tient compte, maintenant, que de la race et des aïeux. L'illustration de la naissance, sa légitimité, le respect du lien conjugal chez les parents : voilà surtout ce qu'on examine de près, ce qu'on pèse avec soin.

« Je n'admets pas, s'écrie Gilles, je n'approuve pas, je ne loue pas, je ne conseille pas cette manière de faire ; car personne n'a le droit de se prévaloir de ses origines, si sa probité et ses bonnes mœurs ne le rendent digne d'être admis dans le sanctuaire du temple. Ce ne sont ni le sein de la mère, ni le lien sacré du mariage des parents, qui suffisent à rendre un homme légitime et digne des charges ecclésiastiques. C'est là le point le moins important... Seule, la vertu fait la légitimité ; seule, elle rend un homme viril et non la naissance, fut-elle aussi illustre que celle d'un Mécène ou d'un César (2). »

Il est bien difficile de ne pas voir dans tout cela un plaidoyer *pro domo* et de ne pas en conclure que l'indignation de Gilles de Corbeil est quelque peu intéressée. S'il n'en ressort pas une preuve certaine que sa naissance fut irrégulière, tout au moins doit-on en conclure qu'il appartenait à cette classe peu

(1) Cf. texte IIe partie, Extr. *Hier.*, n° XXIX.
(2) Cf. texte IIe partie, Extr. *Hier.*, n° XXIX.

considérée, que constituaient les paysans et les petits cultivateurs de la campagne, les *ruricoles*.

Quant au mépris avec lequel Gilles de Corbeil traite les femmes en plusieurs endroits de ses ouvrages (1), il s'explique fort bien dans l'hypothèse où il aurait eu à reprocher à sa mère une faute comme celle de l'adultère, faute dont il dût souffrir toute sa vie puisqu'elle lui fermait la porte de toutes les dignités auxquelles il pouvait aspirer. N'est-ce pas encore le même sentiment qui lui fait redouter que l'obligation du célibat imposée aux clercs ne contribue à multiplier les adultères et par suite à augmenter le nombre des naissances illégitimes (2)? Il est vrai, d'autre part, que ce mépris de la femme s'explique aussi par les idées du temps, ou, pour parler plus exactement, par celles des gens d'Eglise. Si, en effet, la femme semble se relever quelque peu à ce moment, c'est dans les chants des Troubadours et des Trouvères, qui célèbrent à l'envi sa grâce et ses charmes. Pour le clergé, au contraire, la femme reste toujours l'être abject, impur et méprisable, qui est la source de tout mal et l'occasion de tout péché (3). Tout au plus faudrait-il faire exception pour les chants d'amour des clercs Goliards (4). Mais ce n'é-

(1) Cf. *Médic. comp.*, liv. II, vers 231 et suivants et *Hierapigra*, passim.

(2) *Hierapigra*, liv. I, vers 622.

(3) Cf. Pierre de Blois, loc. cit. *Epist.* LXXIX p. 243. Jean de Salisbury in *Polycrato* cap. II, édit. Migne. — *Les Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin* par B. Hauréau, p. 109.

(4) Cf. *Carmina Burana : carmina amatoria*, p. 115 et suivantes.

taient là que fredaines de jeunesse dont ne tardaient pas à se repentir ceux qui avaient des sentiments vraiment religieux. « A peu près tous les rhéteurs et tous les versificateurs du moyen-âge, dit M. Hauréau, nous parlons de ceux dont le latin était la langue professionnelle, ont cru devoir faire quelques déclamations sur les femmes en général. Cela ne les empêchait pas d'être ordinairement convenables à l'égard des femmes en particulier (1). » Gilles de Corbeil ne fait donc pas exception à la règle et peut-être serait-il téméraire de donner de son mépris pour la femme une explication que, dans une certaine mesure, les textes rendent vraisemblable mais dont ils n'établissent par la certitude absolue.

*
* *

On a vu que plusieurs auteurs, dont Trithème, avaient voulu faire de Gilles de Corbeil un moine bénédictin. Naudé reproche vertement à Trithème d'être tombé dans cette erreur (2) ; aussi est-il surprenant que le savant historien de l'école de Salerne, Salvator de Renzi, reproduise la même affirmation (3).

En réalité, rien n'autorise cette supposition. Tout au contraire, la façon plutôt libre avec laquelle

(1) *Hauréau*, loc. cit. p. 105.

(2) Cf. *Naudé*, loc. cit. p. 16.

(3) « Uno di questi (medici di Salerno) fu Egidio da Corbeil *benedettino* e medico del re Filippo. » *Collect Salernitana*, t. I, p. 227.

Gilles parle des moines indique bien qu'il ne leur tenait par aucun lien. C'est ainsi qu'en énumérant les merveilleuses propriétés de l'électuaire Diasatyrion, qui passait pour un incomparable aphrodisiaque, il émet le vœu que les jeunes moines, à la face rubiconde et au ventre rebondi, en usent largement. L'excès même des plaisirs illicites auquel ne manquera pas de les exciter cette drogue, les rendra, dans la suite, incapables de s'y adonner et ils seront ainsi contraints d'observer par force la continence à laquelle ils se sont voués (1). Pour conseiller ce singulier remède aux moines, il fallait bien que Gilles n'eut pas de leur vertu une très bonne opinion. Ce n'est pas assurément, et à beaucoup près, le ton sur lequel en parlent l'auteur de la Bible Guyot et Rutebeuf, mais il faut pourtant convenir que, s'il avait appartenu à un ordre monastique, Gilles n'eut pas tenu ce langage.

Gilles de Corbeil resta donc dans le clergé séculier et rien ne prouve qu'il ait jamais reçu la prêtrise. On sait d'ailleurs que, même pour être chanoine, cela n'était nullement nécessaire. Pierre de Blois ne fut ordonné prêtre que vers la fin de sa vie, ce qui ne l'empêcha pas d'occuper longtemps la dignité d'archidiacre, c'est-à-dire, après l'épiscopat, la plus haute charge ecclésiastique. Il est vrai que la pro-

(1) Hoc monacho iuveni, rubicundo, ventris obesi,
Qui veneris stimulos et amoris pabula quaerit,
Imprecor, in coitu quod tanto incandeat igne,
Quod finem statuat vetitis consumtio rebus.
(*Med. Comp.* livre II, v. 297 et suivants).

fonde connaissance de l'Ecriture sainte dont Gilles de Corbeil fait preuve dans la *Hierapigra* pourrait peut-être donner à penser qu'il avait reçu les ordres ; mais il faut se rappeler que tous les clercs instruits de cette époque possédaient à fond les livres sacrés et émaillaient leurs écrits de citations de l'Ancien et du Nouveau Testament. D'ailleurs, aucun manuscrit ne lui donne le titre de *Maître en page sacrée* mais seulement celui de *Maître*, sans autre qualificatif, *Magistri Ægidii*, qui doit s'entendre de *Maître-ès-arts* et de *Maître* en médecine, car le titre de *Docteur* ne fut employé que beaucoup plus tard.

Deux autres considérations portent à croire que Gilles de Corbeil n'était pas prêtre. La première est qu'il semble trouver excessive la prétention qu'on avait alors d'imposer le célibat à tous les clercs sans distinction (1), alors que, par contre, il n'admet pas que les prélats puissent se marier. S'il avait été, par le sacerdoce, ou même le sous-diaconat, voué au célibat, il n'eut pas dit que c'était un fardeau impossible à supporter, *Onus importabile*, alors même qu'il l'eut pensé.

La seconde raison qui milite en faveur de cette thèse est que l'exercice de la médecine était alors interdit aux prêtres et aux moines, tandis qu'il ne l'était pas aux simples chanoines. « La loi faite aux moines et aux religieux, dit Chomel, de ne point exercer la médecine ne s'étendit par jusques aux

(1) Cf. *Hierapigra*, livre I, v. 618.

clercs, ou du moins à tous les clercs » (1). En fait, tous les médecins de marque de l'époque de Gilles de Corbeil sont chanoines, tels, par exemple, Jean de Saint-Alban, Ernaud de Poitiers, Robert de Douai, Roger de Provins, Dudon etc. etc. (2) Il est donc infiniment probable que Gilles de Corbeil ne fut jamais prêtre et qu'il dût se contenter de son canonicat de Notre-Dame.

Nous savons que Gilles de Corbeil avait étudié la médecine à Salerne ; cela ressort d'un très grand nombre de passages de ses œuvres et surtout du prologue du poème des *Médicaments composés* où il parle longuement de ses anciens Maîtres : *Musandinus*, *Salernus*, *Maurus*, *Urson*, *Romuald* etc. Alla-t-il aussi étudier à Montpellier, comme l'ont soutenu plusieurs auteurs ou y fut-il professeur ? C'est l'opinion que soutient, en particulier, Astruc, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier* : « Je n'ai nulle preuve, dit cet auteur, que ce médecin (Gilles de Corbeil) ait étudié dans l'école de Montpellier, mais ce qu'il dit de cette faculté et de l'éclat avec lequel on y enseignait la médecine, donne lieu de croire qu'elle lui était fort connue. D'ailleurs où aurait-il pu étudier la médecine dans ce temps-là,

(1) *Chomel*, loc. cit. p. 78. « Honorius III défendit aux archidiacres, prévots, curés, simples prêtres, de faire la médecine. Ainsi les chanoines, les diacres, sous-diacres, clercs étaient les maîtres de prendre la profession de médecin ou du moins n'en étaient pas formellement exclus. » *ibid. note.*

(2) Cf. *Chomel*, loc. cit. p. 16.

puisqu'il n'y avait alors en France d'autres écoles où on l'enseignait que celle de Montpellier ».

Astruc n'oublie qu'une chose, c'est que partout où Gilles parle de Montpellier, c'est pour manifester le mépris dans lequel il tenait sa doctrine et ses professeurs ; encore n'est-ce pas assez dire que de parler ici de mépris, car c'est plutôt de la haine que Gilles ressent pour les médecins de Montpellier. Il n'est pas exact non plus que Montpellier fut alors le seul centre d'études médicales ; Salerne, *la Cité Hippocratique*, comme on l'appelait alors, jouissait d'une réputation bien autrement illustre. Et pourtant il paraît certain que Gilles de Corbeil alla à Montpellier et peut-être avait-il l'intention d'y séjourner quelque temps, soit pour compléter ses études médicales, soit plutôt pour y enseigner. Nous savons, en effet, par un commentaire anonyme du *Poème des Urines*, contenu dans le manuscrit 1024 de la Bibliothèque de l'Arsenal, que Gilles, étant venu à Montpellier, y discuta avec les Maîtres de l'école ; la discusion fut chaude, s'envenima et, finalement, dégénéra en pugilat. Gilles de Corbeil fut roué de coups. Non contents de l'avoir battu, ses adversaires criaient après lui : *ac si esset quidam rusticus vel calcifex* (1).

(1) « De tercio sic dicit : quod MONSPESSULANICUS ERROR DISCOLUS, id est qui est discolus error, et hoc dicit quantum ad diversas falsas et erroneas opiniones eorum, ET MORDAX, id est pungitivus. Et hoc dicit quantum ad verbera quia illi de Montepessulano verberaverunt fortiter Egidium et propter hoc ipse taliter animosus invehitur contra eos, VEHEMENS, id est fortis in suis epistolis, quia

On peut donner de cet accueil peu bienveillant, que reçut Gilles à Montpellier, une explication fort plausible, si l'on songe à la jalousie que devait inspirer aux médecins de Montpellier un jeune Maître arrivant de Salerne, l'école rivale. D'ailleurs, la différence de doctrine des deux écoles : l'une, Salerne, encore fidèle à Hippocrate et Galien ; l'autre, Montpellier, déjà toute imprégnée d'Arabisme, suffirait à rendre compte de la réception qu'on fit au représentant de l'école de Salerne. Quoi qu'il en soit, si c'est pour avoir été traité de rustre et de savetier à Montpellier, que Gilles vint se fixer à Paris, nous devons nous en féliciter.

postquam confirmati erant in aliqua erronea opinione, vix vel numquam eam dimittebant CLAMOSUS, quia postquam eum fortiter verberaverunt, clamabant post ipsum ac si esset quidam rusticus vel caleifex. ET INANIS, et hoc dicit quantum ad inanem gloriam et vanam luxuriam. Quem scilicet errorem Montispessulani ipsa musa PASCIT STERILI LOLIO ET FAERRAGINE CRUDA, id est erroneis opinionibus et non bonis et artificialibus documentis. Iste dico talis error Montispessulani INFLAT, id est inflaciones malarum opinionum generat in ventre hominis, ET INFATUAT, quia fatui et luxuriosi efficiuntur qui eorum mores et sententias comituntur (?). ET VEREOR, id estimeo, ne ille error LACERET FONTEM PROBIS, qui probi sunt, ET NE OBFUSCET NITOREM FORME, id est splendorem sciencie, MACULIS, id est erroneis opinionibus. Hoc etiam dicit valde timeo ne error seminetur per totum mundum : MONSTRETUR FIMBRIA, in ista vel fibula vel ornamentum que portant mulieres in marginibus suarum tunicarum, et per fimbriam intelligit librum istum, QUAM scilicet fimbriam error mentis non est dignus tangere. Pro tanto ergo monstretur liber iste ne ille falsus error REVELET CASTA, id est honorem et vanam gloriam et famam, LENONI POPULO, id est inani et luxurioso populo Montispessulani. »

(Cité par le Dr Pansier d'Avignon *in Janus*, septembre 1904).

Ce fut très probablement vers le milieu de la seconde moitié du XII[e] siècle que Gilles de Corbeil inaugura son enseignement à Paris. D'après un passage du poème des *Médicaments composés*, il faudrait placer cet événement quelques années au moins avant 1181, date de la mort de l'archevêque de Salerne Romuald Guarna, sous la protection duquel Gilles place l'introduction à Paris des *Etudes médicales* (1).

Par contre, il est assez difficile de dire si l'enseignement de la médecine fut vraiment inauguré à Paris par Gilles, ou s'il ne fit que lui donner une nouvelle impulsion. La première hypothèse est pourtant la plus probable si l'on prend à la lettre les vers du poème du *Médicaments composés* où Gilles demande qu'on veuille bien accepter à Paris cet art nouveau (la Médecine), au moins comme l'humble servante du Droit et de la Logique qui y florissaient déjà (2). Ailleurs encore, vers la fin de la *Hierapigra*, faisant de nouveau allusion à la Médecine, il espère que cet art, nouvellement introduit à Paris, contribuera à

(1) Cf. *Méd. composés*, liv. I, v. 131 suivants. Il faut observer, à propos de ce passage, que certains auteurs ont contesté qu'il s'appliquat à Romuald Guarna ou que, même dans cette hypothèse, il n'en ressort pas clairement que Romuald fut encore vivant au moment où fut composé le poème en question. (Cf. de Renzi : loc., cit. I, p. 568, et suivantes).

(2) Ipse (Romoaldus) novo faveat operi, nec Parisianas
Æstimet indignum physicam resonare camœnas,
Nam logices ubi fons scaturit, ubi plenius artis
Excolitur ratio, sibi *physica figere sedem*
Gaudet, et ancillis non dedignatur adesse.
Med. comp., liv. I, v. 140 et s. s.

réformer les mœurs des Prélats (1). On ne voit pas très bien, de prime abord, quelle relation il peut y avoir entre le développement de la médecine et la réforme du Clergé, mais il faut se rappeler que la *Hierapigra* étant censée un antidote contre les vices des Prélats, il est tout naturel qu'ils soient chargés de le préparer et de l'administrer.

Cette assertion que Gilles de Corbeil aurait été le fondateur de l'enseignement de la Médecine à Paris se concilie d'ailleurs fort bien avec le texte si connu de Guillaume le Breton où il dit que dans la noble cité de Paris on n'enseignait pas seulement le Trivium et le Quadrivium, mais aussi le Droit canon et civil et l'Art de guérir (2). Ce texte, en effet, se rapporte à l'année 1212 et, à ce moment, il y avait déjà longtemps que Gilles avait commencé à enseigner. Il n'est donc pas surprenant que Guillaume Le Breton ait pu dire en 1212 que l'enseignement de la Médecine à Paris était aussi complet et aussi parfait que celui des Arts libéraux ou du Droit, tout en le

(1) Que reparet, que restituat, lapsumque reformet
Ecclesie, fidei que detrimenta retundat
Subvertatque hereses, legesque explantet iniquas
Ars nova Parisie, studio concepta sophie,
Prodiit in medium.
Hierapigra, liv. IX, v. 507 et s. s.

(2) « Cum itaque in eadem nobilissima civitate non modo de trivio et quadruvio, verum et de questionibus juris canonici et civilis, et *de ea facultate que de sanandis corporibus et sanitatibus conservandis scripta est, plena et perfecta inveniretur doctrina*, ferventiori tamen desiderio sacram paginam et questiones theologicas docebantur. »
Guillaume Le Breton, loc. cit. I, p. 230.

cédant, comme ceux-ci d'ailleurs, à la Théologie ou Page sacrée. Naudé ne s'était donc pas mépris sur l'importance du rôle joué, à ce point de vue, par Gilles de Corbeil quand il le saluait comme le fondateur de la Faculté de Médecine de Paris et l'invoquait comme son génie tutélaire : *primum vestræ Facultatis genium et tutelarem Deum, Aegidium Corboliensem* (1).

La tradition veut aussi que Gilles de Corbeil ait été médecin de Philippe-Auguste. Tout, en effet, semble l'indiquer ; mais, sur ce point, il convient de s'entendre. Naudé lui donne le titre de premier médecin du roi : *Philippo Augusto a consiliis valetudinis principem*. Il y a, sans doute, dans cette manière de voir, une légère exagération. Philippe-Auguste eut certainement plusieurs médecins à la fois, et rien ne prouve que l'un quelconque d'entre eux ait été revêtu du titre d'Archiatre. Outre Gilles de Corbeil, Chomel indique encore comme ayant été médecins de Philippe-Auguste : Jean de Saint-Alban, Rigord et Ernaud de Poitou (2). Gilles d'ailleurs ne se vante nulle part d'avoir été le médecin du Roi. Tout au plus le donne-t-il à entendre vers la fin du poème des *Médicaments composés* quand il trace au médecin la conduite qu'il doit tenir au point de vue des honoraires, lorsqu'il est appelé à soigner le Roi

« Qu'aucun pacte, dit-il, n'intervienne entre le médecin et son malade, lorsque ce dernier détient le pouvoir souverain et

(1) Loc. cit.

(2) *Chomel*, loc. cit. p. 15.

qu'il brille, entre tous, par l'éclat de sa naissance. Si, en effet, sa générosité répond à la noblesse de sa race, il saura rétribuer le médecin au-delà de ce qui lui est strictement dû et le récompenser largement de sa peine. Le Prince fût il avare et votre espoir d'en être payé fut-il déçu, qu'il ne faudrait pas encore négliger de le flatter et de cultiver ses bonnes grâces, car l'honneur qui en rejaillit sur le médecin est une source de richesse ; la renommée qu'il acquiert vaut infiniment mieux que tous les trésors (1) ».

Il faut très probablement voir dans ce passage une allusion discrète à la parcimonie bien connue de Philippe-Auguste (2). Il ne se faisait sans doute pas faute, à l'occasion, de payer en honneurs, qui ne lui coûtaient rien, ou en bonnes prébendes qui ne lui coûtaient pas davantage, les honoraires de ses médecins. La charge de chanoine de Notre-Dame dût être le salaire de Gilles, mais tout porte à croire qu'il n'eut pas dédaigné une plus grasse rétribution. Tout ce qu'on peut avancer dans ce sens, c'est qu'il n'était pas très satisfait de la façon dont se distribuaient les faveurs royales en matière de bénéfices ecclésiastiques :

« S'il se rencontrait, dit-il, un prélat assez vertueux et assez courageux pour tenir au Prince et aux seigneurs le langage qui convient, on ne verrait pas les bénéfices attribués au gré des courtisans ; ce ne sont ni la Nourrice du prince, ni le Chef de cuisine, ni l'Echanson, ni le Chambellan, ni le Connétable, ni le Trésorier qui en disposeraient. On ne ver-

(1) Cf. texte IIe partie, Extr. *Méd. comp.*, n° X.

(2) Cf. Lavisse, t. III, 1re part. p. 283.

rait par le Notaire Royal, ce quêteur d'or et d'argent, auquel il suffit d'un mot ou d'une addition pour remplir sa bourse, dilapider et extorquer sur une vaste échelle des biens qu'on devrait réserver à ces hommes vertueux et justes dont les revenus sont si maigres, bien qu'ils aient amassé à l'école des Anciens des trésors de science et de sagesse (1). »

Il est assez facile de lire entre ces lignes que Gilles de Corbeil y fait allusion à sa situation de fortune personnelle et qu'il se serait volontiers accommodé d'avoir une plus large part aux faveurs du Prince.

*
* *

Il ne reste plus maintenant qu'à essayer de déterminer l'époque précise à laquelle a vécu Gilles de Corbeil, c'est-à-dire à fixer, si possible, les dates de sa naissance et de sa mort. Nous savons déjà qu'il faut en faire un contemporain de Philippe-Auguste, mais l'examen plus approfondi de ses œuvres va nous permettre de pousser ces investigations un peu plus avant. Et d'abord se pose le problème de savoir si Gilles de Corbeil, comme le pense Astruc, survécut

(1) Non bona danda viris justis virtute probatis
Quos fecunda scole veteris prudentia ditat,
Quamvis cogat eos tenuis macrescere census,
Sic male diriperet, sic extorqueret habunde
Scriba palatinus, argenti questor et auri
Unica solius cui cancellatio verbi
Sola vel additio replet impregnatque crumenam.
Hierapigra, liv. IV, vers 616 et s. s.

à Philippe-Auguste, qui mourut en 1223 (1165-1223). Je ne le crois pas et en voici la raison.

La *Hierapigra* fut certainement composée sous le pontificat d'Honorius III, c'est-à-dire entre 1216 et 1227. Il est même possible de s'arrêter à une date intermédiaire. Gilles, en effet, dans ce poème, nomme deux cardinaux qu'il engage le Pape à emmener avec lui en France. L'un d'eux est Jean Colonna, qui reçut le chapeau en 1216, l'année même de l'élévation d'Honorius à la papauté. Quant à l'autre, le cistercien Nicolas, évêque de Tusculum, il ne fut créé cardinal qu'en 1219. Enfin, Philippe-Auguste, dont il est également fait mention dans la *Hierapigra*, n'était pas mort lorsque cette satire fut écrite, ce qui place sa composition entre 1219 et 1223. On pourrait donc, à la rigueur, admettre que Gilles de Corbeil ait survécu au roi, mais nous allons voir que, dans cette hypothèse, il ne put lui survivre que de quelques mois ou d'un an au plus.

A la fin de la *Philippide*, Guillaume Le Breton fait une allusion des plus claires à Gilles de Corbeil et à la *Hierapigra*. On sait que ce passage, qui avait fort embarrassé les commentateurs, n'a été compris que du jour où, le manuscrit de la *Hierapigra* ayant été enfin découvert, Victor Le Clerc a pu en donner une interprétation exacte (1). Jusqu'alors, on avait cru à tort qu'il y était question de Gilles de Paris et non de Gilles de Corbeil ; Choulant lui-même avait partagé cette erreur (2). Or, il semble bien résul-

(1) Cf. *Hist. litt.*, t. xxi, p. 335

(2) Choulant, loc. cit. p. XI.

ter du texte de Guillaume Le Breton que Gilles était mort au moment où parut la *Philippide*, c'est-à-dire vers le milieu de l'année 1224 (1). Voici comment s'exprime Guillaume Le Breton, en parlant des exploits qu'il espère voir bientôt accomplir par le nouveau roi, Louis VIII :

« Oh, si je vivais alors, s'il me restait assez de force pour essayer de raconter des actions dignes d'être célébrées par les muses les plus éloquentes, si Gaultier ou Gilles honoraient encore ce temps-là de leurs chants, de quel éclat poétique brilleraient tes exploits ! Alexandre lui-même, et Antiochus qui marche sur ses traces, et les douze grands capitaines, gémiraient de n'être plus que du peuple à côté de ta gloire ; et il n'est pas jusqu'à la mordante *Girapigra* qui ne cédât la palme à un livre composé en ton honneur, s'il avait pour auteur un tel poète (2). »

On pourrait peut-être objecter que Guillaume Le

(1) Cf. *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*. Edit. Delaborde, p. LXX.

(2) O mihi tunc, o si maneat pars ultima vite
Spiritus exacte, tua coner ut acta referre,
Digna quibus studeat Sophocles vel Ibera poésis ! (3)
O si Galterus illo vel *Egidius esset*
Tempore, quam claro niteant tua bella cothurno !
Totus Alexander, et qui processit ab illo
Antiochus, bis sexque duces, plebs esse dolebunt
Respectus splendore tui ; succumbet et ipsa
De te composito mordax girapigra libello
Horum si similem mereatur habere poetam.

Edit. Delaborde, loc. cit. II. p. 382. (Traduction de V. Le Clerc).

(3) Lucain.

Breton, parlant au futur, émet simplement le vœu que des poètes comme Gautier de Chatillon ou Gilles vivent assez longtemps pour chanter les hauts faits de Louis VIII, de même qu'il l'a fait pour ceux de son père :

O si Galterus illo vel Egidius esset
Tempore. . . . .

ce qui n'implique pas nécessairement que ces personnes fussent mortes alors, c'est-à-dire en 1224. Mais si l'on songe que plusieurs des faits énumérés par Guillaume, dans cette conclusion de la *Philippide*, étaient déjà des faits accomplis, on ne peut guère accepter une interprétation différente de celle que je donne, interprétation d'après laquelle Gilles de Corbeil aurait cessé de vivre vers 1224.

Cette date d'ailleurs est la seule qui permette de reconstituer, avec un peu de vraisemblance, la chronologie des autres faits relatifs à la vie de Gilles de Corbeil, sur lesquels nous possédons quelques indications. Le poème des *Médicaments composés*, en particulier, nous fournit deux dates qui méritent d'être examinées de près. La première découle d'un passage du troisième livre, où Gilles fait allusion à la prise et à la ruine de Salerne par Henri VI d'Allemagne.

« Si Salerne, dit-il, était aussi puissante par les armes qu'elle l'est par sa vertu ; si elle possédait l'art de combattre au même degré que celui de guérir, elle n'aurait pas à redouter

la fureur sauvage des Teutons et ne craindrait ni leurs glaives, ni leurs armées (1). »

Or, nous savons que cet événement se produisit en 1193. D'autre part, Gilles nous apprend au prologue de ce même ouvrage que, lorsqu'il le composa, il était déjà d'un âge avancé : *provectior aetas* (2). En supposant qu'il ait vécu quatre-vingt-quatre ans et en le faisant mourir vers 1224, il aurait donc eu cinquante-trois ans environ en 1193, ce qui cadre fort bien avec le *provectior aetas* du poème.

Observons toutefois qu'une difficulté d'interprétation se présente ici à propos d'un autre passage du même poème. C'est celui qui est relatif à un certain Romuald, dont Gilles parle au commencement du premier livre. Il semble bien établi, qu'il faille voir dans ce Romuald ou Romoald le célèbre Romuald Guarna, qui fut archevêque de Salerne de 1153 à 1181 et y mourut à cette dernière date. Ce personnage était-il encore vivant lorsque Gilles fit figurer son nom dans son poème ? Si l'on admet cette hypothèse il faut admettre aussi, avec de Renzi, que le premier livre de l'ouvrage fut composé avant 1181 et le troisième seulement après la prise de Salerne,

(1) O si tantum armis, quantum virtute vigeret,
Bellandi quantum medicandi praeminet arte :
Non ea Teutonici posset trepidare furoris
Barbariem : non haec gladios nec bella timeret.
Med. comp., liv. III, v. 508 et suivants.

(2) Vade liber felix. Nam cum *provectior aetas*
Jam tua sit, densisque habeas pubescere plumis ..
Med. comp., liv. I, v. 58 et suivants.

soit après 1193, c'est-à-dire douze ans après. Cette manière de voir, me semble la plus probable car, autant du moins qu'on peut en juger par les vers un peu obscurs de Gilles, il paraît bien que Romuald fût encore vivant. On ne comprendrait pas bien, en effet, que Gilles puisse mettre un livre sous la protection de Romuald et le prier de trouver bon qu'il introduise à Paris l'enseignement de la Médecine, si ce dernier était mort à cette époque (1).

Le commencement, au moins, du poème des *Médicaments composés* put donc être écrit avant 1181. Mais Gilles avait déjà produit ses deux ouvrages sur les Urines et sur le Pouls. On peut donc admettre, avec toute vraisemblance, que Gilles vint au monde vers 1140, qu'il alla étudier à Salerne vers 1160, composa ses ouvrages médicaux dans un intervalle de quarante années et mourut autour de 1224. Ces dates comportent évidemment un écart possible, en plus ou en moins, mais qui, surtout pour la dernière, ne saurait être bien considérable.

En somme, réduite aux faits historiquement établis, la biographie de Gilles de Corbeil peut se résumer en quelques mots. Né à Corbeil, près de Paris, vers le milieu du XIIe siècle, on le retrouve étudiant à Salerne, puis Maître lui-même à Paris, où il composa ses ouvrages médicaux dans la seconde moitié de ce même siècle et où il meurt vers 1224.

Une tradition constante veut qu'il ait été mé-

(1) Cf., sur cette question, la savante dissertation de M. de Renzi *Coll. Solernit*, t. IV, p. 568 et suivantes.

decin de Philippe-Auguste et chanoine de Notre-Dame. C'est une opinion qui a presque la valeur de la certitude, mais qu'aucun texte précis ne vient pourtant corroborer. Quant à la condition de ses parents et à la légitimité de sa naissance j'ai hasardé des hypothèses, qui ont pour moi toutes les apparences de la vérité, qui sont, en tous cas, fort vraisemblables, mais que je ne donne néanmoins que comme des probabilités.

CHAPITRE DEUXIÈME

L'Œuvre de Gilles de Corbeil.

Les Poèmes Médicaux : le Poème des Urines. — Le Poème du Pouls. — Le Poème des Médicaments composés. — Fragments sur les Signes des Maladies.

Gilles de Corbeil a eu cette bonne fortune que tous ses ouvrages, à l'exception d'un seul dont il ne reste que des fragments, nous sont parvenus dans leur intégrité. Deux, au moins, des poèmes médicaux de Gilles, le poème *sur les Urines* et celui *sur le Pouls*, furent très longtemps classiques et c'est ce qui explique que nous en possédions un aussi grand nombre de manuscrits et d'éditions imprimées. Le Poème *sur les Vertus des Médicaments composés* ne fut connu, jusqu'au milieu du XVII[e] siècle que de quelques rares savants. Les manuscrits, même à cette époque, en étaient peu nombreux. Naudé, qui en avait vu un dans la bibliothèque de Jacques Mentel, savant médecin de

Paris, regrettait que personne n'eut encore songé à le faire imprimer. Chomel écrivait en 1762 qu'il l'avait cherché en vain dans la bibliothèque du Roi (1). Cet ouvrage fut imprimé pour la première fois, en 1721, par Polycarpe Leyser dans son recueil des poèmes du moyen âge (2). Enfin un quatrième ouvrage de Gilles de Corbeil *sur les Signes et les Symptômes des maladies,* qui avait été signalé par Christophe de Murr en 1777, fut retrouvé en partie par Daremberg, dans un manuscrit de la bibliothèque Boldéienne d'Oxford (3).

Indépendamment de ces poèmes médicaux, nous avons encore de Gilles de Corbeil un long poème satirique dirigé contre les Prélats, sa *Hierapigra*, qui n'a jamais été imprimé et dont l'unique manuscrit connu existe à la Bibliothèque nationale, sous le numéro 138 des *Nouvelles acquisitions latines.*

L'œuvre de Gilles de Corbeil se divise donc en deux catégories bien distinctes : d'un côté, l'œuvre médicale et de l'autre, l'œuvre satirico-religieuse. Je vais examiner successivement ces deux séries d'ouvrages, en suivant l'ordre probable de leur composition, qu'il est d'ailleurs assez facile d'établir.

(1) Chomel, *Essai historique sur la Médecine en France*, p. 170.

(2) Leyseri Polycarpi, *Historia poetarum et poematum medii ævi Halæ Magd.* 1721, B. S. G. Y³ 252.

(3) Daremberg, *Notices et extraits des manuscrits médicaux des principales Bibliothèques d'Angleterre.* Paris, 1853 et *Histoire littéraire*, t. xxi, p. 840.

*
* *

La première en date des œuvres médicales de Gilles de Corbeil est son poème sur les urines : *Carmina de urinarum judiciis* (1). C'est un poème assez court (352 vers), dans lequel l'auteur se borne à résumer la doctrine de l'école de Salerne sur les urines et le parti que le médecin peut tirer de leur examen pour le diagnostic et le pronostic des maladies.

La doctrine de ce traité, comme celle d'ailleurs des autres œuvres didactiques de Gilles, n'est qu'un résumé de l'enseignement qui se donnait à Salerne. Gilles n'innove rien et ne s'en cache pas.

« Ce livre dit-il, dans la préface, est tiré des écrits des anciens ; il contient les arcanes de la science médicale et les jugements secrets des urines (2). »

Ces anciens sont d'abord Théophile, médecin grec, qui vivait au commencement du VIIe siècle sous Héraclius, puis Isaac, médecin arabe du VIIe siècle. C'est à ces sources qu'avaient puisé les maîtres Salernitains : Musandinus, Salernus, Urson, Maurus, etc., et c'est leur enseignement que Gilles, sans rien y

(1) J'en ai publié le texte et la traduction dans mon ouvrage : l'*Urologie* et les *Médecins Urologues* dans la Médecine ancienne. Paris, 1903.

(2) Liber iste novae institutionis... de antiquorum scriptis est elicitus et extortus ; in quo physicalis scientiae resultant arcana et secreta urinarum iudicia continentur. » Ed. Choulant, p. 3.

changer au fond, essaie de présenter sous une forme plus séduisante et plus pratique. Dans l'Epilogue du poème, Gilles nomme tous les maîtres de Salerne dont il n'a fait que reproduire la doctrine.

« Maintenant, dit-il, que ton œuvre est achevée, respire, ô ma Muse, serre le frein des roues de ton char ! Suspends ta course ! Contiens les flots de ta doctrine ! Arrête les ondes torrentielles de ce fleuve de savoir qu'est Musandinus ! ne t'aventure pas au delà des trésors de science de Salernus, dit *aequivocus* ! ne cherche à dépasser ni les hauteurs de maître Urson, ni les dogmes de maître Maurus (1). »

Nous ne possédons plus les traités des urines de Musandinus et de Salernus, mais nous avons ceux de Maurus et d'Urson et il est facile de constater, en effet, que les vers de Gilles n'en sont qu'une fidèle reproduction.

Ce n'est pas, au surplus, s'il faut l'en croire, pour obéir à un sentiment de puérile vanité que Gilles s'astreint à versifier ainsi ce qu'il appelle les arcanes de la médecine. Il sait fort bien que son style laisse parfois à désirer, que ses vers sont loin d'être toujours excellents; mais qui donc oserait le lui reprocher en songeant aux difficultés qu'il y a à vaincre pour assouplir aux exigences de la métrique

(1) Nunc mea completo respira, Musa, labore,
Stringe rotam, cursum cohibe, compesce fluenta,
Claude Musandini torrentes fluminis undas,
Non ultra aequivoci gazas praelata Salerni
Sparge, nec Ursonis apices, nec dogmata Mauri.
Choulant, loc. cit. p. 18.

les termes techniques de la médecine : « *Vix magno conatu mansuescere potuerunt, ut metrorum legibus arcerentur* (1) ». Son but, en essayant de réaliser ce tour de force, est de venir en aide à la mémoire de ses élèves, en leur présentant sous la forme concise d'axiomes ou d'aphorismes une science que la prolixité inhérente à la prose rendrait confuse et obscure (2).

Ce Poème des urines eut un immense succès dès son apparition, au point qu'il se répandit parmi les écoliers contre le gré même de son auteur et avant qu'il ait pu le corriger et y mettre la dernière main :

« Nous avons, dit à ce propos Gilles, dans la préface du poème du pouls (3), un très grand nombre de traités sur la science des urines, mais ils sont tous mal ordonnés et obscurs. C'est ce qui nous a engagé, dans l'intérêt général et

(1) Choulant, p. 3.

(2) « Metrica oratio succincta brevitate discurrens definitis specificata terminis alligata est certitudini ; ideoque confirmat memoriam, corroborat doctrinam. Prosaïca vero oratio propria subterfugiens libertate turbat memoriam, ignorantiae parit confusionem. Unde, quae certa ratione debent censeri et expresso commemorationis charactere sigillari, potius metricae brevitatis affectantur compendium quam prosaïcae prolixitatis dispendium. Fortasse igitur de versibus incompositis et de metri incongruitate nos lector arguet importunus : Sed attendat, quod physicalium verborum ea lex est, quod metricae orationis consortium dedignantur. » *Choulant,* loc. cit. p. 3

(3) « De doctrina urinarum varii et multiplices tractatus repe- riuntur, propter quorum confusionem libellum novae editionis componentes sub volumine brevitatis construximus, ut scholarium nostrorum eruditioni consuleremus et communi utilitati inserviremus, qui liber incorrectus et incastigatus a nobis est elapsus. Subito

dans celui de nos élèves, à en composer un autre plus concis et plus clair. Malheureusement, ce livre est sorti de nos mains, avant que nous ayons pu le revoir et le corriger. Comme un avorton, il a vu le jour inopinément, avant l'heure fixée pour sa naissance. Comment le retoucher maintenant que, plein de leçons fautives et indigne d'être produit en public, il est entre les mains d'une foule d'écoliers ; que tous l'ont sur les lèvres et que ceux-là mêmes qui ont l'audace de le dénigrer devant les autres, vont, en secret, y puiser de quoi subvenir à la pauvreté de leur savoir et à l'aridité de leur intelligence ? »

Ce langage ne respire pas précisément la modestie, mais nous verrons que ce n'était la vertu dominante ni de Gilles de Corbeil, ni des clercs instruits du moyen-âge. Ces hommes avaient conscience de leur supériorité et, s'ils excitaient autour d'eux des sentiments de jalousie, ils avaient bien le droit de défendre, contre ces détracteurs de leurs œuvres, leur renommée et leurs ouvrages.

Quoi qu'il en soit, et alors même que nous n'aurions pas sur ce point son propre témoignage, il est certain que le poème des Urines doit être considéré comme une œuvre de jeunesse qui ne présente, au fond, rien de bien remarquable. Pour comprendre aujourd'hui

enim in lucem prodiit, et non exspectans tempus editionis legitimum, factus est abortivus, ut non de facili posset revocari, cum iam in manus plurium venerit scriptura mala attritus et dedignatus abscundi ; est in labiis singulorum, qui quamvis eum palam livoris morsibus obtrectent, ex eo tamen suam locupletant paupertatem et penuriam et sui intellectus reficiunt ariditatem. »

Choulant, loc. cit. p. 24.

cette doctrine bizarre et déchiffrer ces rébus informes, il faudrait faire une étude approfondie des théories médicales du moyen-âge, ce qui n'est ni facile, ni attrayant.

*
* *

Le *Poème du Pouls* est postérieur en date à celui des Urines. Il comprend 380 vers divisés en trois parties et précédés d'un long et curieux prologue en prose, qui ne manque pas d'une certaine élégance. C'est dans ce prologue que Gilles expose la doctrine de l'École sur le rôle et l'importance relative des quatre organes qui sont la base et le fondement du corps humain. Ce sont : le Cerveau, le Cœur, le Foie et les Testicules. Nous reviendrons plus loin sur cette doctrine ; pour l'instant, il suffira de dire qu'elle est à peu de chose près conforme à celle de Galien. L'arabisme n'avait pas encore pénétré à Salerne, comme à Montpellier, et c'est dans cette divergence de doctrine, déjà des plus accusée, qu'il faut, sans aucun doute, chercher la principale, sinon l'unique cause de la rivalité entre Salerne et Montpellier d'abord, puis entre Montpellier et Paris plus tard.

C'est le même motif qui avait conduit Gilles à écrire un poème des Urines, qui lui fait composer celui du Pouls, et ce motif n'est autre que l'insuffisance et l'imperfection des ouvrages existant sur cette matière :

« Nous ne possédons, dit-il, que peu ou point de livres qui traitent, de façon complète et parfaite, de la science du pouls. Galien, avec ses innombrables traités et sa prolixité verbeuse.

n'a réussi qu'à embrouiller la question et à obscurcir la vérité... Constantin, dans le Pantechni, a décrit une telle variété de Pouls qu'à force de vouloir les différencier, c'est à peine s'il a pu leur donner à chacun un nom. Quant à Philarète, pour éviter la longueur de ses devanciers, il s'est rendu obscur par l'excès même de sa concision ; pour échapper à l'écueil de la prolixité, il est tombé dans celui de l'obscurité, c'est-à-dire de Charybde en Scylla. Aussi, comme la science aime la clarté, j'estime que le livre de Philarète ne doit pas faire partie de ceux qui servent à l'enseignement de notre art. Désireux de suivre une meilleure voie, également frappé des inconvénients d'une trop grande prolixité et d'une concision exagérée, nous avons cherché, en composant ce traité sur les diverses sortes de pouls, à nous garder le plus possible de ces deux extrêmes et à mettre nos leçons à la portée de nos élèves (1) ».

Disons de suite que le Traité du pouls de Philarète

(1) « De doctrina pulsuum pauci aut nulli perfectam vel non diminutam dederunt scientiam. Galenus vero ex multa prolixitate voluminum et librorum varietate et verborum prolixitate confusionem induxit et veritatem turbavit ; omnis enim confusio noverca est veritatis. Constantinus in pantechni de doctrina pulsuum intendens multas varietates et differentias proponit, quae per sui multiplicitatem vix possunt comprehendi loquelis rationis humanae. Philaretus autem sub tanto brevitatis volumine praedictorum confusionem studuit coarctare, qui Charybdim confusionis volens effugere, lapsus est in Scyllam obscurae brevitatis, quae obscuritas est inimica doctrinae, unde liber Philareti iudicio meo a consortio horum librorum et artis dignus est profonari. Verumtamen nos meliorem eligentes semitam, brevitatem et confusionem aborrhentes de pulsuum differentiis componentes libellum ex utraque contemperamentum fecimus, ut mediocritate servata scholarium nostrorum, qui doctrinae edulio cibantur, intelligentiae serviamus. »
Choulant, loc. cit. p. 25.

n'en resta pas moins longtemps classique dans la Faculté de Médecine. Nous le voyons encore figurer, au milieu du XIIIe siècle, parmi les auteurs imposés (1). Il est vrai que celui de Gilles avait presque le même honneur, comme on le verra plus loin.

Le poème sur le Pouls est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur parle du pouls en général, dont il distingue dix genres différents ; dans la seconde et la troisième, après avoir indiqué la technique du toucher du pouls, il décrit la signification propre à chaque variété de pouls. Notons, en passant, la recommandation de toucher le pouls à la main gauche parce qu'elle est plus rapprochée du cœur (2), et cette autre, non moins bizarre, de compter jusqu'à cent pulsations avant de se prononcer.

Enfin, toujours préoccupé de mettre ses œuvres à l'abri des envieux, Gilles, dans le prologue de la 3e partie, place son livre sous la protection et le haut patronage de deux de ses maîtres de Salerne, Musandinus et Salernus :

« Si tu veux être en sûreté, te mettre à l'abri des envieux et des moqueries du vulgaire, garde précieusement la saveur des enseignements de Musandinus ; montre à tous comme un titre de gloire le nom de Salernus, dit *Equivocus* et l'illustre sceau de l'Archevêque Alphanus (3) ».

(1) Cf. Chomel, loc. cit. p. 117.

(2) Choulant, p. 33, v. 121 et suivantes.

(3) Ut sit processus securior et tibi parcat
Invidus, ut fatui vites ludibria vulgi,
Verba Musandino maneant condita sapore :

Ce texte permet de dater, au moins approximativement, le poème du Pouls. On sait, en effet, que Maître Salernus fût condamné à la prison perpétuelle pour une tentative d'empoisonnement, en 1167 (1). Il était donc encore vivant à cette époque, mais ne dut pas tarder à succomber. Ce serait donc avant cette date de 1167, ou peu de temps après, qu'il faudrait placer la composition du poème du Pouls, puisque Maître Salernus y est cité comme étant encore vivant. Tout cela, bien entendu, ne repose que sur des interprétations de textes que nous savons discutables, mais qui ont en tout cas le mérite de la vraisemblance.

Les deux ouvrages de Gilles de Corbeil que je viens d'analyser ne sont qu'un résumé succinct de la doctrine ; ils ne présentent, pour ainsi dire, aucune digression qui ne se rattache au sujet traité. Il en est tout autrement dans le Poème sur les *Vertus des Médicaments composés*, qui est, de beaucoup, la plus importante et la plus intéressante des œuvre médicales de Gilles de Corbeil.

Omnibus aequivoci titulum praetende Salerni,
Praesulis Alphani claro signata sigillo.

Choulant, loc. cit. p. 38, v. 252 et 15.

On croit que c'est ce sceau d'Alphanus, un des anciens chefs de l'Ecole de Salerne, qui figurait sur les diplômes de Maître délivrés par cette Ecole, soit qu'il s'agisse d'Alphanus, mort en 1085 ou d'un autre mort en 1120. Cf. *De Renzi*, loc. cit. I, p. 237.

(1) Cf. De Renzi, t. II p. 776.

*
* *

Ce poème, que je désignerai simplement sous le nom de *Poème des médicaments composés*, bien que son véritable titre soit : *De laudibus et virtutibus compositorum Medicaminum*, fut beaucoup moins répandu que les deux premiers, dont je viens de parler. La raison qu'on en peut donner, c'est que cet ouvrage, beaucoup moins didactique que les précédents, a plutôt l'allure d'une œuvre de fantaisie que d'un traité destiné à des écoliers. Ce n'est, en effet, qu'une paraphrase poétique des propriétés et indications des médicaments composés ou, comme on disait alors des *Antidotes*, de *Nicolas le Préposé*. On sait que ce Nicolas, qui vivait à Salerne probablement vers la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle et qu'il ne faut pas confondre avec Nicolas le Myrepse, avait composé un antidotaire ou recueil de formules, qui fut depuis commenté par divers auteurs et, entre autres, par Mathieu Platearius, un des maîtres de Gilles (1130-1150 (1). Cet antidotaire de Nicolas resta, durant tout le moyen-âge, le livre officiel et le guide des médecins et des apothicaires : il n'est pas d'éloges que Gilles ne lui adresse. C'est pour lui l'ouvrage le plus utile à ceux qui débutent dans la pratique de la médecine ; il n'en est pas qui apprenne mieux au médecin l'art de soulager et de guérir :

(1) Cf. de Renzi, loc. cit. 1217.

« A mon avis, dit-il, et pour exprimer, sans détours et sans ambages, toute ma pensée, j'estime que si ceux qui se proposent d'exercer la médecine avaient une saine compréhension des choses, si un jugement éclairé dirigeait leur conduite, ils abandonneraient l'inutile fatras de certaines pratiques, pour se borner à l'étude de l'Antidotaire. C'est là que le médecin trouve les armes dont il a besoin ; si cet ouvrage lui est familier, s'il s'applique à en suivre les préceptes à la lettre, de façon qu'il sache, suivant les cas, ajouter ou retrancher aux formules ou corriger l'action d'une drogue par celle d'une autre, il pourra soulager toutes les infirmités et guérir toutes les maladies qui affligent le corps humain » (1).

C'est cet Antidotaire, ou plutôt ce sont les gloses de Mathieu Platéarius, que Gilles met en vers dans son traité des *Médicaments composés*. Il ne reproduit pas, en effet, les formules si complexes de ces antidotes ; outre la difficulté qu'il y aurait eu à les assujettir aux lois d'une prosodie, même fort libre, les formules intéressaient en somme moins le Mé-

(1) « Iudicio meo, ut fatear verum, ut sine nube mendaeii, ut sine involuero ambiguitatis nuda veritas prodeat iu apertum, practicae studiosi, si provida causarum discretione pollerent, si eorum operibus speculationis theoricae praeradiarct intellectus, ne operatio fatua earens regimine eontemplationis in praecipitium trahcretur crroris, abiectis inutilibus quarumdam praeticarum sareinulis, satis larga et diffusa antidotarii disciplina possent esse eontenti. Ex ipso antidotarii armariolo artifex frameatur : si eius exercitium habucrit, et diligenti ae sedula eius doctriuam observatione eoluerit, ut sciat, quando dcbeat addere, quando subtrahere, quando unum cx aliis contemperare ; omnem humani corporis pestem, omnem naturae incommoditatem suffieiet expugnare. » *Choulant*, p. 47.

decin que l'Apothicaire ou Pharmacopole. Ce que le médecin avait surtout besoin de connaître, c'était leurs vertus spéciales dans chaque cas et la façon de les administrer. C'est là précisément le sujet du poème des médicaments composés : exposer les propriétés et les vertus de chaque antidote, en les suivant dans l'ordre même de l'Antidotaire « *Laudes et virtutes omnium medicaminum secundum antidotarii seriem.* »

C'est probablement à cette absence des formules dans l'ouvrage de Gilles qu'il faut attribuer la diffusion moins grande qu'eut ce poème au moyen âge et l'oubli dans lequel il semble être tombé d'assez bonne heure. Alors, en effet, que les poèmes des Urines et du Pouls furent imprimés, dès la fin du XVe siècle, celui des *Médicaments composés* ne le fut qu'au milieu du XVIIIe. Comme il ne pouvait suppléer à l'antidotaire, puisqu'il n'en donnait pas les recettes et que, d'autre part, il n'était qu'une répétition du commentaire de Platéarius, imprimé avec le formulaire de Nicolas, il devenait une œuvre de pure curiosité littéraire qui ne fit jamais, comme les deux premières, partie des livres adoptés par la Faculté.

Et pourtant il eut été vraiment regrettable que ce poème ne nous fut pas parvenu. C'est, sans conteste possible, la meilleure et la plus attrayante des œuvres médicales de Gilles de Corbeil. C'est là surtout qu'il se révèle comme moraliste et que nous pénétrons, en quelque sorte, dans son intimité. Alors même qu'il ne le dirait pas, on devine l'homme d'âge mûr,

dont le talent est à son apogée et qui ne craint, à l'occasion, ni de s'élever contre certains abus, ni d'appeler les choses par leur nom. L'allure familière du style de certains passages, l'abondance de traits satiriques ou moraux, donnent à cette œuvre un cachet de personnalité qu'on ne retrouve à aucun degré chez les écrivains de la même époque.

Voici, par exemple, la description d'un médicament qu'on oserait à peine annoncer de nos jours et qui avait, semble-t-il, au moyen-âge une très grande réputation. Il s'agit du *Diasatyrion*, électuaire réputé aphrodisiaque, dont Gilles chante longuement les vertus :

« Ce sont les Satyres, dit-il, si connus jadis par leur violente propension à l'amour qui ont donné leur nom au Diasatyrion ; il excite l'ardeur du soldat de Vénus et le prépare aux lascifs combats de la nuit. C'est le Diasatyrion qui rend les reins féconds, qui répare les forces du membre viril, gonfle les testicules et fournit à la verge un abondant sperme. Si donc la passion des femmes te possède ; si tu veux, avec plus de vigueur encore, prodiguer ta sueur dans l'arène de Vénus et, par de fréquents coïts chercher à satisfaire aux appétits féminins ; si, comme un passereau, tu veux à tout instant et sans relâche aucune renouveler tes prouesses amoureuses, prépare-toi avec le Diasatyrion à affronter ces combats si doux et si pénibles et tu seras sûr de triompher.

« Mais qu'entreprends-tu, malheureux insensé ? Prétendrais-tu apaiser cette boulimie de la Vulve et combler ce gouffre aux abîmes sans fond ? Sache que le Tartare, l'Océan et la Vulve ne sauraient se remplir ; de très fréquents coïts peuvent bien la fatiguer, mais non la rassasier. C'est un feu grégeois qui brûle en elle, feu qu'aucun art ne saurait éteindre ;

plus on y travaille et plus il redouble d'ardeur et d'activité. C'est un port à l'entrée duquel tous les matelots brisent leur mât et font invariablement naufrage.

« Malheur à toi qui au prix de ton sang et de ta moelle, achètes l'amour vil et méprisable d'une courtisane ! Mais si le Diasatyrion excite aux amours illicites et profanes, s'il allume des feux prohibés, comme il n'en est pas moins propre à fournir à Vénus de bons et solides cavaliers, il vaudrait beaucoup mieux ne l'employer que pour de justes amours et pour activer les chastes feux du mariage ; qu'il ne soit pas l'aiguillon de l'adultère et le stimulant d'une passion déraisonnable ; que ce ne soit pas l'huile qu'on jette sur un feu qui brûle de lui-même ; et pourtant, à tout prendre, ne serait-il pas préférable que cette ardeur dépasse les bornes, que cet incendie se transforme en un vaste brasier, que le corps se vide de ses humeurs et de sa moelle, pour que cet excès même de passion suivie de consomption mette un terme aux abus de la luxure ? Mêle donc au Diasatyrion des reins de Stinque ; bois en même temps la décoction de racine de Satyrion, d'Eruque lascive, de noix de l'Inde et de Stinque ; étouffé par cet excès de combustible, ce foyer de luxure qui te dévore se consumera bientôt et ne sera plus qu'un amas de cendres tièdes ; c'est ainsi que celui qui n'aura pas eu la force d'être volontairement chaste sera réduit à le devenir par l'abus même de ses vices.

« Le véritable rôle du Diasatyrion est de servir aux chastes unions et aux amours légitimes et de resserrer les liens sacrés du mariage. Lorsque la vertu génitale dépérit ; lorsque l'âge refroidit les sens et amène l'impuissance ; lorsque la plante ne donne plus de fruit et qu'à défaut d'héritier naturel un étranger guette la succession ; lorsque les droits de chaque époux flottent incertains et que la rage de posséder engendre des querelles ; lorsque, peut-être, l'épouse va s'adresser à un autre cultivateur qui laboure avec plus d'ardeur son champ stérile, c'est alors que le Diasatyrion est utile et qu'il doit venir

en aide à ceux qu'unit le saint mariage. Il rend aux organes leur chaleur naturelle, remplit les testicules, ces frères jumeaux, d'une semence féconde, caresse de ses lascives vapeurs les organes génitaux et, comme sous l'action d'un vent impétueux, force à se redresser ce qui était languissant et déprimé ; il favorise la fécondation, donne de la stabilité à l'amour et renoue, par une nombreuse postérité, les liens rompus du mariage.

« Le Diasatyrion doit se prendre mélangé à du Falerne généreux. Si tu crains que cela te fasse transpirer outre mesure, tempère la force du vin avec une quantité d'eau convenable et tu sentiras qu'une douce chaleur pénètre tes membres. Quelques-uns, au contraire, pour exciter Vénus à l'excès, boivent avec le Diasatyrion de la décoction de Stinque ; leur fureur amoureuse prend alors de telles proportions que la chaleur s'exhale de toutes part et que la sueur filtre par tous les pores ; l'humeur nourricière du coït se consume ; le membre viril est condamné au repos ; l'arc de Vénus se détend ; la verge gît affaissée en dépit des caresses que lui prodigue une douce main ; Pamphile est sourd et ne dresse pas l'oreille ; la femme voit d'un mauvais œil son attente trompée et différés pour longtemps les plaisirs qu'elle se promettait ; elle accuse le Diasatyrion, s'en prend à la médecine et aux médecins qui l'emploient, alors que ce n'est pas le médicament qui est coupable mais la manière de l'administrer qui est défectueuse !

« Je souhaite que ce jeune moine, à la face vermeille et au ventre rebondi, qui recherche si fort les stimulants de Vénus et tout ce qui peut servir d'aliment à l'amour, soit à ce point dévoré des feux du coït, que son épuisement le force enfin à s'éloigner des plaisirs défendus.

« Si l'impuissance provient d'un excès de chaleur, de la consomption des humeurs ou du manque d'esprits animaux, l'art n'y peut rien et le Diasatyrion n'y saurait remédier.

« Celui qui a besoin de Diasatyrion devra faire usage d'aliments faciles à avaler, liquides et plus aptes à entretenir le

corps dans son état qu'à l'échauffer et le fortifier ; ils formeront un mélange tempéré de chaud et d'humide approprié à la nature des organes. On mangera le soir, après avoir absorbé le médicament, des dattes, des amandes douces et des figues.

« Pris avec du vin, le Diasatyrion guérit les douleurs de reins et tous les maux que cause la viscosité de la matière ; si la maladie vient aussi des humeurs, il conviendra d'y mélanger des diurétiques. Quant à ceux qui désirent vivre chastes, qui cherchent à réprimer les mouvements de la chair, chez qui la sainte pudeur tempère l'ardeur des passions, chez qui le souffle divin éteint la chaleur de la luxure, ceux que la sainte doctrine de Foulques dirige dans les sentiers d'une vie meilleure, pour peu que leur vertu soit novice et de fraîche date, pour peu que leur fuite de Babylone et leur entrée en religion soient récentes et que, comme des jeunes enfants, ils fassent encore entendre les vagissements du berceau, quelques douleurs qu'ils ressentent du côté des reins, qu'ils se gardent bien de faire usage du Diasatyrion, malgré que ce soit le remède souverain de cette maladie. Il calmerait, à vrai dire, leurs reins, mais il porterait la guerre du côté des testicules et serait pour les organes voisins une source de scandales. Bientôt s'échaufferait la muraille voisine et ce lourd tyran, ce fauteur de péché, cet allumeur d'amours lascives, cet aiguillon de la nature, enfoui d'abord comme un paresseux au fond de sa retraite, languissant et torpide sous la cendre tiède, s'enflammerait et brillerait plein d'ardeur. C'est à ce moment que l'amour gonfle les veines et que la nature n'apaise sa fureur que lorsque, après avoir été satisfaite, elle retombe languissante et détend ses nerfs.

« Lorsque, au contraire, la religion a de profondes racines ; lorsqu'un long exercice l'a affermie sur de solides bases, le Diasatyrion n'offre aucun danger. Il a beau frapper à la porte, explorer les abords de la place, en franchir même la première enceinte, il ne pourra se rendre maître de la seconde. L'âme ne donne pas son consentement au péché ; attaché qu'il est à

un froid rocher, le petit homme ne saurait prendre les allures d'un géant, le fruit périt en graine ; la moisson meurt en herbe ; l'étincelle s'éteint sous la cendre tiède ; le petit renard ne ronge pas la vigne.

« Le Diasatyrion conserve ses propriétés pendant une année » (1).

Quoi de plus charmant, malgré la crudité de certaines expressions et la singularité de certaines recommandations, que cet éloge du Diasatyrion. Nous pourrions citer bien d'autres passages du poème des médicaments composés écrits avec cet humour et cette naïve gauloiserie, mais c'est ici surtout qu'on pourrait appliquer l'adage si connu : *tradultore traditore.* Le latin de Gilles de Corbeil, en effet, est le plus souvent intraduisible et ce serait le trahir qu'essayer de faire passer dans notre français actuel ses images et ses saillies ; il y faudrait la langue de Montaigne ou, mieux encore, celle de Rabelais.

Le Poème des Médicaments composés ne comprend pas moins de 4663 vers divisés en quatre livres où sont décrits 80 médicaments ou antidotes. Suivant l'habitude de l'auteur, chaque livre débute par un Prologue et l'inévitable invocation à la Muse. Le Prologue du premier livre (167 vers sur 874) est tout particulièrement intéressant. Gilles commence par nous donner à entendre que, s'il publie son ouvrage, c'est que la longue gestation intellectuelle dont il est le fruit est arrivée à terme. Nous avions vu que le poème

(1) Pour goûter toute la saveur de ces vers, que j'ai traduits, de mon mieux, il faut les lire dans le texte latin, IIe partie. Extr. *Méd. comp.*, no V.

des urines avait vu le jour prématurément « *non expectans tempus editionis legitimum* ». Ici ce n'est plus le cas ; un moment arrive, en effet, où ce qu'on a longuement médité veut voir le jour, où les conceptions de l'esprit demandent à prendre forme et à briller de tout leur éclat. N'est-ce pas ainsi que le blé pousse d'abord sa tige, puis forme les jaunes épis d'où s'échappe enfin le grain, sous le coup du fléau ; que la vigne produit des bourgeons, puis le raisin qui, soumis au pressoir, laisse couler le vin qu'on enferme dans le cellier ? D'ailleurs, comment Gilles pourrait-il continuer à rester muet, en proie à une injustifiable timidité ? N'est-ce pas la Muse elle-même qui l'invite à rompre ce silence coupable et à surmonter cette trop longue paresse (1) ?

Il est vrai qu'il est déjà d'un âge avancé, mais qu'importe puisque ce sont les Lois de la santé qu'il vient promulguer, et qu'il n'est que l'humble serviteur de Minerve. Que pourraient contre lui les envieux ? Son livre ne respire-t-il pas la pure doctrine de Musandinus, ce soleil de Salerne ? Et bien que Musandinus soit mort, bien qu'il ne soit plus là pour prendre au besoin sa défense, n'a-t-il pas Maurus pour le protéger ? N'est-il pas juste que le berger reconnaisse ses brebis, la tête ses membres, le maître son serviteur, le docteur son disciple, la mère son enfant ?

Gilles énumère ensuite ses autres maîtres de Sa-

(1) Prostratum, segnique diu torpore iacentem,
Erigit, et varium scribendi suscitat ausum.
Os reserat casti firmatum clave pudoris.
Choulant, p. 50

lerne : Platéarius, Urson, Castalius, Romoald, Salomon Mathieu et enfin Richard l'ancien ; à chacun il envoie un souvenir ému en même temps qu'il place son œuvre sous la protection de leur nom et de leur autorité. A Romoald, probablement Romoald Guarna, comme nous l'avons vu, il demande de regarder d'un œil bienveillant ce nouvel enseignement qu'il inaugure à Paris ; à Richard, il recommande ses livres et le prie d'user de son autorité pour que les écoliers les lisent et les étudient de préférence aux œuvres lascives d'Ovide (1).

C'est grâce à ce prologue du poème des Médicaments composés, où Gilles nomme ses maîtres de Salerne, qu'on a pu reconstituer en partie l'histoire de cette célèbre école au XII[e] siècle. A ce point de vue donc, il présente pour l'histoire de la médecine, un intérêt de premier ordre qu'il était bon de signaler.

Beaucoup moins long — il ne comprend que 45 vers — le Prologue du second livre n'en est pas moins extrêmement curieux. Gilles y déplore le mépris qu'on commençait à affecter, semble-t-il, pour les vieilles doctrines médicales de Salerne ; il espère qu'en les présentant sous une forme nouvelle, plus agréable et plus élégante, il pourra leur donner un regain de faveur ; enfin, il met à nouveau son œuvre sous la protection de ses maîtres, avouant que c'est près d'eux qu'il en a puisé la doctrine, mais revendiquant aussi l'honneur de l'avoir rajeunie par ses vers. Le morceau est à citer dans son entier :

(1) Cf. texte : latin : II[e] partie, Extr. *Méd. comp.*, n° I.

« Déesse, qui chantas les douces mélodies d'Orphée; qui bus, à longs traits, aux fontaines de Cyrrha, prends ton luth, promène tes doigts sur ses cordes sonores et enseigne maintenant la doctrine de Musandinus. Cette doctrine, dont une longue indifférence a terni l'éclat, qu'on foule aux pieds, qu'on déclare abjecte, qu'on avilit en l'exposant dans de vulgaires écrits, composés sans art et sans méthode, réunis-en les membres épars, mets-y de l'ordre, présentes-la sous un nouveau jour et revêts-la de discrets ornements. Redis-nous ces préceptes, puisés dans les ouvrages des anciens, pour lesquels notre siècle, ami des nouveautés, n'a que dédain et mépris. Puisque les oreilles ne veulent plus aujourd'hui écouter ces vieux chants, puisqu'elles ne s'ouvrent plus qu'au récit des amours champêtres et frivoles, adapte à ces vers, où la science de nos pères est assujétie au joug de la mesure et du rythme, un air qui les rende plus sonores et plus faciles à entendre. Fais qu'aux accents d'un air nouveau, cette pauvre vieille se sente rajeunir, que cette vénérable matrone ose se mêler aux chœurs des jeunes filles et partager leurs chastes danses, non pourtant ces danses lascives qu'accompagnent des chants composés en vers de cinq pieds Pour que l'antique Falerne retrouve son ancienne vigueur, plante de jeunes vignes et fais boire aux gens de Salerne le vin de leurs coteaux dans une coupe neuve. Lorsqu'ils auront savouré ma doctrine et que leurs doctes oreilles l'auront approuvée, ils verront que je l'ai cueillie sur leurs collines, mais qu'ils sachent bien que la coupe est à moi. Quelque étrangère que soit la matière, airain, bois ou marbre, à laquelle il imprime une nouvelle figure, la forme que l'artiste donne à son œuvre lui appartient en propre.

Comme on voit souvent le maître recevoir des mains de ses serviteurs, pour son usage particulier, des choses qui sont à lui ; de même encore qu'il lui arrive de tirer vanité des cadeaux qu'ils lui font, offre aux philosophes de Salerne ces

présents dont Gilles leur fait hommage. Qu'ils lisent mes écrits ! qu'ils les savourent, comme on le fait d'un aliment utile à la santé ! Les succès du fils honorent le père ; tel est le maître, tel le serviteur ; un lien naturel rattache l'enfant à son père, le disciple à son maître ; cette union est si intime, cette dépendance si étroite que c'est la gloire du père d'avoir de bons enfants et qu'une noble et vaillante progéniture atteste la noblesse et la vaillance de son auteur ; la fidélité du serviteur fait l'éloge de celle de son maitre ; la gloire du professeur s'accroît de celle de son disciple. Ainsi la lune atteste l'éclat du soleil ; ainsi l'ombre annonce le corps ; la branche, l'arbre ; le raisin, la vigne et par la qualité de l'huile se devine celle de l'olive (1). »

Le prologue du troisième livre n'a rien de bien remarquable. Il est consacré, en entier, à l'éloge d'un certain Renaud, qui, après avoir enseigné avec éclat à Montpellier, se voua à la vie religieuse et renonça à Hippocrate pour se consacrer à Dieu. Ce Renaud est d'ailleurs tout à fait inconnu et c'est à Gilles que nous devons de savoir son nom.

Le quatrième et dernier livre débute par un de ces lieux communs où se plaisait si fort le symbolisme grossier du moyen-âge. Il ne nous serait peut-être pas venu à l'idée de nous creuser la tête pour chercher une explication à cette division en quatre livres du poème des Médicaments composés; mais Gilles tient à nous dire à quelles considérations il a obéi dans le choix de ce nombre. Ne convenait-il pas en effet qu'un ouvrage, dont le but est de faire connaître les

(1) Cf. texte : IIe partie, Extr. *Méd. comp*, n° III.

remèdes propres à guérir le corps, fut divisé en quatre parties, puisque le corps lui-même est formé de quatre éléments ? Et ce n'est pas tout. A ces quatre éléments sont jointes quatre qualités, deux actives et deux passives ; plus, quatre humeurs, variables suivant quatre saisons. On sait quelle importance avait au moyen-âge ce nombre de quatre que le moine Raoul Glaber appelait, au XI[e] siècle, la *divine quaternité*. Il revient, à tout propos, dans les sermons et les écrits mystiques sous la forme du char symbolique qui a quatre roues et est traîné par quatre chevaux, conduits par quatre cochers qui sont généralement les quatre évangélistes. De même, le livre de Gilles est un char à quatre roues et comme le corps humain, il repose sur quatre bases(1). De même encore, la flûte sur laquelle il module ses chants a quatre tons et émet quatre sons, comme la maladie dérive de quatre sources et peut se guérir par quatre moyens différents.

Tout cela, j'en conviens, est bien puéril ; mais il ne faut pas être trop sévère pour Gilles, sur ce point particulier, car il est bien rare qu'il tombe dans ce

(1) Sic liber iste meus, tanquam quadriga quaternis
Exagitata rotis, distinctis quadruviali
Ordine particulis, cui plus devotus habetur
Corporis humani meritum legemque fatetur.
Materiae respondet opus, nam tetrade tota
Corporis exstruitur dispensaturque supellex
Et sibi ius tetras in libro vendicat isto
Eius quadrifico dum dividit ordine partes
Choulant, p. 145.

Emile Gebhart : *Moines et Papes*, p. 31.

travers, auquel se sont d'ailleurs plus ou moins laissé entraîner tous les écrivains de son temps.

Dans la seconde partie de ce prologue, notre auteur s'excuse de l'imperfection de son style. Il en donne, pour raison principale, la nature toute spéciale du sujet qu'il a à traiter et les difficultés qu'il y a à le mettre en vers. Il est bien certain que l'antidotaire de Nicolas ne se prêtait guère aux développements poétiques et qu'il fallait un certain courage pour entreprendre une œuvre de ce genre. Gilles avoue aussi qu'il pourra lui arriver, à l'occasion, de laisser échapper quelques vers incorrects et de ne pas toujours respecter la quantité dans certains mots dérivés du grec ; mais il demande qu'on lui pardonne ces quelques fautes et qu'on lui tienne compte de l'aridité du sujet et des difficultés qu'il comporte. Au surplus, s'il se rencontre un critique par trop sévère qui soit tenté de répandre sur lui le venin de sa satire, qu'il essaie donc d'en faire autant. Mais ce Zoïle envieux en est incapable ; il n'est bon qu'à déprécier le mérite des autres et à blâmer la conduite des honnêtes gens. Aussi, est-ce une gloire de l'avoir pour ennemi ; tout blâme qui vient de lui est un éloge ; tout éloge sorti de sa bouche est un blâme et une marque certaine de culpabilité (1).

Enfin, le Poème des médicaments composés se termine par un long et magnifique épilogue où Gilles trace au médecin la conduite qu'il a à tenir, spécia-

(1) Cf. texte : IIe partie, Extr. *Méd. comp.*, n° IX.

lement au point de vue des honoraires, vis-à-vis de son client. J'y reviendrai plus loin (1).

Telle est, dans ses grandes lignes, cette œuvre de Gilles de Corbeil ; comme je l'ai déjà fait observer, elle est de beaucoup supérieure à ses autres poèmes. Bien des passages mériteraient qu'on les signale, soit à cause de l'élévation des sentiments qui y sont exprimés, soit en raison de l'originalité des idées et de la beauté du style. J'aurai, d'ailleurs, dans la suite de cette étude, l'occasion d'y faire de larges emprunts, qui permettront, dans une certaine mesure, de mettre en pleine lumière la figure si curieuse et si sympathique du médecin de Philippe-Auguste.

*
* *

D'après un passage du poème des médicaments composés, on soupçonnait que Gilles de Corbeil avait dû compléter son œuvre médicale par un traité sur les Fièvres. Voici, en effet, ce qu'il dit à propos de l'*Aurea Antidotum* : « Je vous enseignerai un jour à distinguer entre elles les causes des maladies qui semblent de même espèce et à discerner leurs divers symptômes. C'est l'œuvre dont je m'occupe en ce moment et que je mettrai au jour en temps opportun, lorsqu'elle aura mûri ; pour le moment, la semence est encore informe et ne saurait donner des fruits ; la moisson est encore en herbe » (2).

(1) Cf. texte : IIe partie, Extr. *Méd. comp.*, n° X.

(2) At te morborum varias distinguere causas,
Quos eadem species communi claudit et arctat

Ce traité des Signes des maladies, « *de Signis et symptomatibus aegritudinum* », était le complément obligatoire, dans le cycle Salernitain des études médicales, de ceux des Urines et du Pouls ; il eut donc été bien surprenant que Gilles n'eut pas songé à l'écrire. Le savant Christophe de Murr, de Nuremberg (1733-1811), disait avoir acquis ce nouveau manuscrit de Gilles à la vente des livres de Thomasius (1). Choulant, qui cite le fait, déclare qu'il n'a pu en retrouver trace et qu'il ignore ce qu'est devenu ce précieux manuscrit.

Il était réservé à un savant Français, à Daremberg, de retrouver, dans la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, un important fragment (448 vers), de cette œuvre de Gilles. Il l'a publié dans ses notices sur les manuscrits médicaux des principales Bibliothèques d'Angleterre (2). « Un trait caractéristique, observe Daremberg, rattache le fragment *sur les Signes et les causes des maladies* aux autres productions du médecin de Philippe-Auguste ; c'est cet esprit de causticité, de mordante critique, cette ar-

Limite, signorum ratio discreta docebit,
Quam nunc concipio, pariturus tempore partus
Legitimo, cum iam plenis adoleverit annis,
Et rude nunc semen ex se producere fructus
Maturos poterit : sed adhuc mea messis in herba est.
Choulant, p. 56, liv. I, vers, 241-247.

(1) Erudit et jurisconsule allemand né à Leiptzick en 1655 et mort à Halle en 1728.

(2) Daremberg, *Notices et Extraits des manuscrits médicaux des principales bibliothèques d'Angleterre*, Paris, 1853.
Cf. Aussi du même, *Hist. littéraire*, t. xxi, p. 840.

deur pour la polémique qu'on retrouve presque à chaque page dans ses ouvrages médicaux. » Il suffit, d'ailleurs, de rapprocher le style de ce fragment des autres ouvrages de Gilles pour se convaincre qu'il est bien de lui. Nous n'en voulons d'autre preuve que cette nouvelle invective contre ce Zoïle, avec lequel le poète veut enfin régler ses comptes :

« Et maintenant Zoïle, je veux en finir avec toi. C'est pour la dernière fois que je t'adresserai la parole. Le propre de l'envieux est de déchirer, de jalouser la vertu, de décrïer les grandes entreprises. Si tu poursuis mes vers de ta critique acerbe, tu montres par cela même qu'ils sont dignes d'être loués et que leur mérite ne peut qu'ajouter à ma gloire. Dépose donc enfin l'aiguillon de cette basse jalousie; ce que tu t'acharnes à rabaisser, tu ne réussis qu'à l'exalter; un ennemi qui cherche à vous nuire, est d'autant plus utile qu'en croyant vous blesser il guérit au contraire vos blessures ; que les coups qu'il veut porter se tournent en caresses ; que sa faute rachète la vôtre et son crime votre crime » (1).

Il suffit de rapprocher ce passage de celui que j'ai cité plus haut (page 69), pour voir qu'il est du même auteur, et, à défaut d'autre argument, cette identité

(1) Zoïle, nunc tecum mihi sit sermo ultimus : alta
Livor edit, virtutibus invidet, ardua carpit.
Si mea livore perstringis carmina, monstras
Hoc ipso, quod laude nitent, quod laurea nostri
Carminis extendet laudis decus. Ergo repone
Spicula livoris ; nam que prosternere livor
Instituit, extollit, et, qui nocet, expedit hostis ;
Cum ledit, sanat ; cum sevit verbere, mulcet ;
Cum culpa culpam redimit, cum crimine crimen.
Hist. litt. t. xxi, p. 840.

de sentiments et de style prouve jusqu'à l'évidence que le fragment, dont il s'agit, est bien de Gilles de Corbeil.

Je ne citerai que pour mémoire les titres d'autres ouvrages que Chomel semble attribuer à Gilles : *Opera fratris Aegidii super Philosophiam in sententia physicorum-in sententia de generatione-in quaestionibus de generatione* (1). Ces ouvrages, mentionnés, paraît-il, dans la taxe des livres faits par les députés de l'Université en 1303, ne sont certainement pas de Gilles de Corbeil. C'est plutôt à mon avis, de Jean de saint Gilles qu'il est ici question.

Comme on le voit, l'œuvre médicale de Gilles de Corbeil formait un tout complet. Je l'étudierai plus loin au double point de vue de la doctrine et des indications qu'elle fournit sur les mœurs médicales au XIIe siècle.

(1) Cf. Chomel, p. 172.

CHAPITRE TROISIÈME

L'Œuvre de Gilles de Corbeil (suite).

L'œuvre satirique : La *Hierapigra*.

La *Hierapigra*, elle aussi, est, à certains égards, une œuvre médicale ; mais c'est d'une médecine spirituelle qu'il s'agit ici. L'élève de Salerne, le médecin de Philippe-Auguste est devenu vieux. S'il n'a pas, comme le bon Renaud du Poème des médicaments composés, définitivement renoncé à Hippocrate, il est chanoine de Notre-Dame, a sans doute l'humeur un peu morose, et éprouve le besoin de gémir sur les maux dont souffre l'Eglise. Les vices des prélats, qui devraient être les fidèles gardiens de leur troupeau et n'en sont que les loups ravisseurs, voilà une maladie bien autrement grave que celles qui s'attaquent à la santé du corps. Quel antidote sera assez énergique et assez efficace pour la guérir ? C'est ce que se demande Gilles. Mais, avec sa profonde connaissance de l'Antidotaire, il a vite fait de le trouver ;

il le choisit parmi les plus propres à purger les humeurs : C'est la *Hierapigra Galeni.*

Gilles nous a déjà décrit ses merveilleuses propriétés dans son Poème des médicaments composés. C'est elle qui, mieux que toutes les autres médecines, est propre à purger le cerveau des humeurs froides et visqueuses qui l'encombrent ; c'est elle qui guérit toutes les maladies de cet organe, que la cause en soit proche ou éloignée (1).

Remarquons, à ce propos, que ce n'est pas l'antidote simplement dénommé : *Picra*, que choisit Gilles. Celui-ci, en effet, est à peine laxatif (2) ; tout au plus peut-il procurer quatre ou cinq selles. On comprend qu'une médecine aussi douce ne puisse produire grand effet sur ces humeurs vicieuses des prélats, qui sont : l'Orgueil, l'Avarice et la Simonie. En recourant, au contraire, à la *Hierapigra* (3), antidote sacré (4), c'est-à-dire fort, puissant, énergique, on a toute chance de réussir la cure.

(1) Quod male disponit viscosus et algidus humor
Purgando capiti *Yera picra* valet Galieni :
Offensas cerebri, privato sive remoto
Conceptas vitio, gelidis humoribus ortas
Fortius haec aliis abolere potest medicinis.
Choulant, liv. IV, loc., cit. v. 1387-1391.

(2) . . . . cum laxandi sua virtus
Parva sit et tenuis, cuius susceptio sellis
Quatuor aut quinque stomachum contenta movere.
Id. Ibid. p. 147.

(3) Je continuerai à écrire *Hierapigra* d'après le manuscrit, bien qu'il faille pour être correct, lire *Hierapicra.*

(4) Les anciens appelaient sacré tout ce qui était fort. C'est ainsi qu'Arétée dit que l'Epilepsie a été appelée *sacrée,* sacer morbus

« Cherchez, dit-il, en s'adressant au Pape, un nouvel Antidote, grâce auquel, dépouillant le vieil homme, les prélats puissent changer de vie, purifier leur âme des péchés qui la souillent et fuir la contagion de leurs anciennes fautes. Je pense que, mieux que tout autre médecine, la *Hierapigra,* qui est à la fois forte et amère, remplira ce but et qu'elle purgera leur cerveau, ce ciel de la raison, ce temple de l'âme, ce sanctuaire de l'intelligence ; comme elle est la plus amère de toutes les médecines, elle arrachera de leur cœur cet attrait démesuré pour les vains plaisirs du monde et effacera de leur âme toutes les souillures du péché (1) ».

*
* *

Nous avons vu qu'il est fait mention de la *Hierapigra,* sous le nom altéré de *Girapigra,* dans la *Philippide* de Guillaume Le Breton. C'est, à notre connaissance au moins, le seul texte du moyen-âge qui fasse allusion à cette œuvre de Gilles. Son existence ne fut connue qu'au siècle dernier par la découverte de l'unique manuscrit, qu'on en connaisse, manuscrit aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Voici, d'après Victor le Clerc, l'histoire et la description de ce précieux manuscrit.

« En 1837, le catalogue des livres de Madame la duchesse de Berry, avec lesquels furent mis en vente plusieurs manuscrits qui avaient appartenu jadis à Pierre Pithou, annonça sous le n° 2376, page 211, un manuscrit in-4°, contenant cet ouvrage inédit de Gilles

à cause de la grandeur de la maladie. — *Sacer ignis* dans Virgile, feu dévorant, feu ardent.

(1) Cf. texte : II[e] partie, Extr. *Hier.*, n° I.

Incipit Ierapigra ma-
gistri Egidii de Corbolio
ad purgandos prelatos.

[illegible]

D edalei [illegible] peragere [illegible] nam labirinthe
S [illegible] longe perplexa latebris
D [illegible]
T [illegible]
P [illegible]
C [illegible]
P [illegible]
I [illegible]
I [illegible]

Ingenium vires [illegible] sarcina molis.
P [illegible] fragilis nutat sub pondere [illegible]
[illegible] tu summe pater presul celeberrime cleri
F ore paternus, patris successor et heres
C else solare, iuva: tu carminis esto
D victor et auriga, dubios tu dirige gressus.
A [illegible] fraga silve.
A tque mare placidum [illegible] suppone [illegible]
Q ui mihi dux, mihi lux, mihi numen, mihi lumen
D exter ades, mihi phebeos tu suggere fontes.
C [illegible] latices arentibus influe fibris.
I [illegible] fluvii sitientis labra camene.
A ntidotum [illegible] novum que pelle vetusta
D eposita [illegible] se nuta reformet.
Q uo se lepra lavet [illegible] medicamine [illegible]
S e procul absentet vetus [illegible] culpe.

Fac-simile de la 1re page du Manuscrit nº 138 de la Bibliothèque Nationale. (Nouv. acq. latines). Voir texte page 360.

de Corbeil : le manuscrit passa entre les mains d'un amateur éclairé, M. Jérôme Pichon... à qui nous devons de pouvoir faire connaître une composition singulière, dont nul n'a pu parler jusqu'à nous.

Ce manuscrit, qui est probablement du XIIIe siècle même, et qui paraît avoir porté, dans la bibliothèque de Pithou, le n° 348 (1) se compose de cinquante-trois feuillets in-4° sur parchemin. Au *verso* du feuillet 53, entre plusieurs griffonnages plus ou moins effacés, se trouve cette prophétie, qui peut avoir été écrite vers la date même qu'elle indique, deux ans seulement avant la funeste bataille de Créci : *L'an mil CCCXL quatre verrons la fleur du lis combatre, et ne sera ne roy ne pappe.* Les deux colonnes des trois derniers feuillets (51-53 recto), renferment une déclamation en vers latins, très faibles et très incorrects, sur la fondation et la chute de Rome, commençant ainsi : *Miror et admiror super admirabile cunctis.* Les cinquante premiers feuillets, à deux colonnes, de trente vers chacun, sont remplis d'un autre poème qui porte ce titre : *Incipit Ierapigra magistri Egidii de Corboïlo ad purgandos prelatos.* La souscription : *Explicit Ierapigra Magistri Egidii de Corboïlo ad purgandos prelatos*, est suivie de ces trois vers :

Finis adest operi, sit laus et gloria Christo.
Quid deceat fieri, libro reperitur in isto,
Si prelatorum vitentur devia morum.

(1) Il est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, sous le n° 138, Nouvelles acquisitions latines. J'en ai fait prendre une copie intégrale et j'en reproduis la première page.

On voit que Gilles de Corbeil est nommé deux fois. L'identité est d'autant moins douteuse, que l'auteur lui-même, reconnaissable encore à beaucoup d'autres caractères, rappelle ainsi ses études et ses poèmes sur la médecine :

Ipse tamen solitus physicas celebrare camenas,
Qui naturalis colui decreta sophie,
Nature interpres, ignarum iuris et expers,
Messibus externis presumo immitere falcem (1)

Entre autres preuves d'identité, Victor Le Clerc aurait pu signaler encore le vers suivant des Médicament composés (livre IV, v. 1327) :

Templum animae, cerebrum, dominae sacraria mentis,

qui se retrouve, textuellement reproduit, dans la *Hierapigra* (livre I, v. 44). Mais, à vrai dire, ces rapprochements sont bien inutiles. Si l'on compare, en effet, le style de la *Hierapigra* à celui des autres œuvres de Gilles de Corbeil, on voit de suite que toute méprise est impossible et que c'est la même main qui a écrit à la fois les poèmes médicaux et la satire contre le clergé.

Il est assurément regrettable, à tous points de vue, que nous ne possédions qu'un seul manuscrit de cette

(1) Cf. *Hist. Litt.*, t. XXI, p. 334 : « Pour moi, qui ne suis habitué qu'à célébrer dans mes chants les Muses de la Médecine, qui ai passé ma vie à pénétrer les secrets de la nature et à interpréter ses lois, qui ignore les règles et la pratique du Droit, j'ai pourtant la présomption de porter ma faux dans les moissons d'autrui. »

œuvre considérable qu'est la *Hierapigra.* Cependant, on peut s'en consoler en songeant que ce manuscrit, d'une lecture assez facile avec un peu d'habitude, est à peu près dépourvu de fautes, au moins de ces fautes importantes qu'il est fort difficile, et parfois même impossible de corriger. Le copiste a bien, quatre ou cinq fois, passé des mots ; mais on peut y suppléer sans grand effort et le sens général des passages, où se rencontrent ces lacunes, n'en est pas pour cela compromis. Quant à certaines fautes grossières, comme par exemple, d'écrire *epistulas* pour *epulas* (livre IV, v. 79), *atque probare* pour *ac reprobare* (livre IV, v. 329), etc., rien n'est plus facile que de les corriger. Au demeurant, le texte ne présente pas de sérieuses difficultés d'interprétation, surtout quand on s'est fait à cette versification un peu barbare et à ce latin tout spécial du moyen-âge.

*
* *

La *Hierapigra* ne contient pas moins de 5929 vers, répartis en neuf livres (1). C'est donc, par l'étendue au moins, l'œuvre la plus considérable de Gilles de Corbeil. Victor Le Clerc a donné une analyse succincte de chacun de ces livres ; je me bornerai à la repro-

(1) En voici la distribution d'après Victor Le Clerc. Livre premier, 643 ; second, 465 ; troisième, 684 ; quatrième, 721 ; cinquième, 728 ; sixième, 704 ; septième, 716 ; huitième, 695 ; neuvième, 573. Je suis arrivé aux mêmes chiffres, sauf pour le sixième livre, où je ne trouve que 702 vers, au lieu de 704 et pour le septième 712, au lieu de 716.

duire ici en y ajoutant toutefois quelques détails sur les passages les plus intéressants.

L'ouvrage, suivant l'habitude de Gilles, débute par un long et majestueux prologue, où l'auteur exprime sa terreur d'aborder un sujet aussi dangereux.

« Mon âme se trouble, dit-il, et j'hésite à entreprendre ce voyage. Quel chemin suivre pour visiter cette demeure qu'on dirait édifiée par Dédale ? Car c'est un vrai labyrinte, une longue suite de cavernes obscures, où mille sentiers se croisent sous les pas du voyageur et lui font perdre sa route. L'abord en fût-il plus aisé et l'accès plus facile, que j'aurais encore à craindre, en m'y aventurant, de ne plus retrouver le chemin qui permet d'en sortir : N'ai-je pas à redouter aussi de tomber sous les coups du farouche gardien de ce ténébreux séjour, si j'ai l'audace de me mesurer avec lui ?

Mieux vaudrait décrire l'antique Chaos ; dire les luttes dont fut témoin le monde à sa naissance ; le choc violent des éléments et leurs grossiers accouplements ; scruter les bases sur lesquelles repose la nature ; chercher d'où viennent les vents et combien on en compte d'espèces ; quelle est l'origine des nuages, celle de la neige, de la pluie, des éclairs, du tonnerre, de la rosée ; dire pourquoi le doux Zéphir a de si molles caresses alors que Borée amène la gelée et Auster la pluie ; quelles mystérieuses influences ont les étoiles, quel lieu elles occupent, en quelles saisons elles brillent et quel chemin elles parcourent ; dire enfin quelle route suit le soleil, où il s'arrête et en vertu de quelle puissance il retient sous sa loi les autres planètes ; oui, j'aimerais mieux discourir sur toutes ces choses, il me serait plus facile de pénétrer leurs causes occultes que de trouver des expressions assez fortes pour décrire cet océan, ce chaos, ce labyrinte qu'est la vie des Prélats.

Mon âme succombe sous le fardeau de cette lourde tâche et mon faible courage se refuse à en supporter le poids » (1).

Ce début reflète la terreur de la puissance religieuse, si formidable alors, mais qu'au fond Gilles de Corbeil ne devait pas beaucoup redouter, car il n'écrivait, sans doute, à ce moment, que pour un petit cercle d'amis. Nous verrons, d'ailleurs, que l'ouvrage est loin de tenir les promesses du début. A part le cardinal Galon qui y est directement pris à partie, et qui n'était rien moins que *persona grata* à la cour du Roi de France, aucun autre prélat n'y est nommé. La satire de Gilles n'est pas, au fond, bien méchante et ne sort guère des généralités et des lieux communs en usage à cette époque dans la chaire.

Toutefois, probablement pour se mettre à l'abri de tout ennui, le malin poète, après ce début menaçant, s'adresse directement au Pape pour le supplier de venir lui-même réformer les mœurs des Prélats et sauver l'Eglise qui menace ruine. Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'il faille se demander avec Victor Le Clerc si cet appel au Pape était sérieux ou ironique dans la pensée de son auteur. Ce qu'il faut surtout y voir, à mon avis, c'est un tour oratoire et une vulgaire amplification poétique. Gilles savait bien qu'Honorius III ne se dérangerait pas pour si peu et qu'au fond, s'il avait envie de corriger les mœurs des prélats, il était tout indiqué de commencer par Rome.

(1) Cf. texte : Extr. *Hier.*, nº I.

Presque tout ce premier livre roule sur les qualités que doit avoir un bon prélat. Tout d'abord, ce n'est pas à sa naissance qu'il devra son élévation, mais à la grâce divine et au libre choix de l'Eglise. Il sera comme un *Livre* dans lequel le peuple lise ce qu'il a à faire, comme un *Miroir* dans lequel il voie la conduite qu'il doit suivre, comme une *Trompette sonore* qui l'avertit du danger, comme un *Chien* qui aboie contre le loup ravisseur, comme une *Lumière* qui éclaire la route. Suivent de longs développements sur la nécessité imposée au prélat de conformer ses actes à ses enseignements. Le Docteur de l'Eglise qui enseigne bien et vit mal est ingénieusement comparé à la cloche qui avertit le peuple de se rendre aux offices, sans avoir elle-même conscience du rôle qu'elle remplit ; au cierge qui éclaire le temple et lui-même se consume et périt ; à la croix du chemin qui indique la route au voyageur, mais reste elle-même fixée à la terre. Ce morceau, reproduit par Victor Le Clerc, est, en effet, un des plus beaux du premier livre et même de tout l'ouvrage.

Nouvelle invitation au Souverain-Pontife de parcourir en personne l'Univers catholique, représenté ici sous l'allégorie si familière aux écrivains du moyen-âge, d'un Zodiaque mystique, dont chaque signe correspond à un vice spécial. Mais, hélas ! ce zodiaque moral renferme mille fois plus de monstres et de prodiges que le zodiaque céleste, plus encore que tous ceux qu'à chantés Ovide dans ses *Métamorphoses*. C'est ici que se trouve un bien curieux pas-

sage sur un vice innommable, assez répandu à cette époque : la Sodomie. J'y reviendrai plus loin. Seul, le Pape peut apporter quelque remède à ces maux ; il faut donc qu'il vienne au plus vite, mais dans certaines conditions que lui indique Gilles. Qu'il prenne garde, tout d'abord, de ne pas emmener avec lui cette armée de *Corbeaux* et de *Vautours* rapaces qui forment sa cour. La maison du maître ne doit se composer que de gens honnêtes et vertueux comme lui. Gilles nomme deux Cardinaux que le Pape pourra emmener : les cardinaux Colonna et Nicolas, archevêque de Tusculum. Qu'il ait grand soin, surtout, de ne pas se faire accompagner du cardinal Galon, cet orgueilleux, cet avare, cette harpye furieuse qui a dépouillé la France de son or et de son argent, ce misérable qui a voulu imposer le célibat aux clercs, alors que, lui-même, était incapable de s'y soumettre.

On voit qu'à côté de lieux communs fastidieux, ce premier livre renferme quelques précieuses indications sur les mœurs de la société religieuse au commencement du XIIIe siècle. Elles deviennent malheureusement trop rares dans les livres suivants où, par contre, les longueurs et les redites prennent une place de plus en plus considérable.

Le *second livre* a pour objet le silence coupable des prélats qui, par leur négligence à enseigner la parole de Dieu et à flageller le vice, causent la ruine du peuple dont ils ont la garde. Gilles apporte ici à l'appui de sa thèse plusieurs exemples tirés de l'Ecriture Sainte et entre autres celui de saint Jean-

Baptiste qui ne craignit pas de reprocher à Hérode d'avoir voulu épouser la femme de son frère. Puis, dans un bel élan poëtique :

« Combien ne voit-on pas de nos jours, dit-il, dans le sein même de l'Eglise, d'Hérodes, de Dèces et de Nérons, qui brûlent des plus honteuses passions ? Combien n'en est-il pas qui, au mépris des lois, prennent pour épouses des personnes qui leur sont attachées par les liens du sang ou de la parenté ? Combien n'en est-il pas qui contractent à la fois deux ou trois mariages, si, toutefois, on doit donner à ces unions le nom de mariage ? Mais où est celui de nos pasteurs qui voudrait suivre l'exemple de saint Jean ?... Lequel voudrait, au péril de sa vie, se dresser comme un mur infranchissable pour empêcher de pareils abus ?.. S'ils aimaient la justice, si leur foi était sincère, si la plus petite étincelle de l'amour divin réchauffait leurs cœurs engourdis, ils ne redouteraient ni le supplice de la croix, ni le glaive, ni la colère du prince, ni le sac des parricides, ni les fers, ni les chaînes, ni le bûcher, ni les menaces, ni les cachots profonds. Rien ne pourrait les empêcher de résister en face aux tyrans » (1).

Il est difficile de ne pas voir dans ce passage une allusion à Philippe-Auguste et à son union adultère avec Agnès de Méran, en juin 1196. L'historien Rigord s'élève de même contre les évêques qui, réunis à Paris en concile le 7 mai 1196, n'osèrent pas se prononcer sur la dissolution du mariage du roi avec Ingeburde : « Ils devinrent, dit-il, comme des chiens muets qui ne peuvent aboyer et craignent

(1) Cf. texte : IIe partie, Extr. *Hier.*, nº V.

pour leur peau. C'est pour cela qu'ils ne prirent aucune décision (1) ».

Ce coupable silence des prélats, qui négligent d'instruire leur troupeau, dérive de cinq causes que Gilles examine successivement. Ce sont : le Respect humain, l'Avarice, la Paresse, la Timidité et enfin l'Ignorance. Ce n'est pas qu'il faille toujours parler et il est des cas où il vaut mieux s'abstenir, comme, par exemple, lorsque le peuple pourrait ou se moquer de la parole de Dieu, ou la mépriser, ou s'y habituer trop facilement, ou ne pas la comprendre. Dans ce dernier cas et à l'image du médecin du corps qui sait varier de mille façons les aliments qu'il prescrit et les adapter aux forces de son malade, le médecin de l'âme devra mesurer à chacun, suivant ses forces, les aliments spirituels.

Suivent quelques conseils un peu longs sur le langage qui convient à la prédication. Il faut que le sermon soit simple, sans apprêt et sans périodes pompeuses. C'est à dessein que le Seigneur a choisi des ignorants pour apôtres ; il n'a voulu ni de Quintiliens, ni de Socrates, ni de Cicérons. De même, le malade ne recherche pas un médecin qui soit beau discoureur et somptueusement vêtu. Il veut un médecin qui le guérisse, car c'est là, et à juste titre, son unique souci.

On voit que ce second livre, à part l'allusion que nous avons signalée sur les mariages illicites, n'offre

(1) « Sed quia facti sunt canes muti non valentes latrare, timentes etiam pelli sue, nihil ad perfectum deduxerunt. »
OEuvres de Rigard, édit. Delaborde, t. I, p. 125.

rien de bien saillant. C'est un ramassis de tout ce que les docteurs de l'époque disent au sujet de la prédication et des règles qu'on y doit suivre. Quant à savoir si c'est bien Philippe-Auguste que vise ici le poète, on ne peut que le conjecturer. Tout le donne à supposer, mais la preuve ne saurait en être faite sur ce seul texte.

Le *troisième livre* est, en entier, consacré à l'Orgueil, la source de tous les maux, le plus odieux de tous les vices. Le Prélat orgueilleux y est dépeint en quelques vers (68-97) qui ne manquent ni de finesse, ni d'une certaine élégance. Malheureusement, ce n'est encore qu'une adaptation poétique des lieux communs de la chaire et nous retrouvons les mêmes idées, presque dans les mêmes termes, chez tous les auteurs du temps, en particulier chez Pierre de Blois et Alain de Lille (1).

Notre auteur énumère ensuite longuement les principales causes de l'orgueil : la noblesse de la naissance, les agréments du visage, la vigueur des membres, la richesse, les dons de l'esprit, l'éloquence, la science etc., etc. Mais il n'est pas de forme d'orgueil plus condamnable et plus odieuse que celle qui frappe les hommes voués à la vie religieuse ; s'enorgueillir des dons célestes de la grâce, se croire supérieur à ses semblables parce qu'on s'estime meilleur, est le pire de tous les vices. C'est ici que Gilles de Corbeil développe cette singulière théorie,

(1) Cf. Pierre de Blois, loc. cit. p. 67 et 68, Alain de Lille, loc. cit. 70 et 132.

sur laquelle je reviendrai plus loin, qu'à tout prendre il vaudrait peut-être mieux que ces moines de vertu austère sacrifient, à l'occasion, à l'amour charnel, plutôt que de s'exposer à perdre le fruit de toute une vie chaste et pure en voulant s'élever trop haut dans leur propre estime.

Je ne pousserai pas plus loin l'analyse de ce troisième livre qui renferme, çà et là, quelques beaux passages à côté de longueurs insipides. Notons cependant, à propos de ceux qui tirent vanité des titres de gloire de leur aïeux, cette affirmation que chaque âme, étant l'objet d'une *création* spéciale, et non le résultat d'une sorte de *transmission* faite par les parents, ses qualités et ses vices lui sont propres et n'ont rien à voir avec ceux des ancêtres. C'est la doctrine de *Créatianisme* opposée à celle du *Traducianisme*, que Gilles qualifie d'hérésie. Il n'est pas vrai, dit-il, que l'âme des enfants ne soit qu'une portion de celle des parents, portion qui reflèterait leurs mœurs et leurs vices. Cela est contraire à l'expérience qui montre qu'un homme bon a souvent un méchant pour fils ; qu'un prodigue engendre souvent un avare ; un savant, un ignorant ; un doux comme l'agneau, un cruel comme un loup (1).

Le *quatrième livre* débute par une virulente apos-

(1) Sic animam patris ex anima decisio gignit
Portantem secum mores et probra parentum ;
Quod reprobum fieri probat experientia veri
Dum bonus injustum generat, dum largus avarum
Phylosophus fatuum, pius immitem, lupus agnum.
Livre III, vers 566-570

trophe contre les Prélats qui se servent des biens de l'Eglise pour entretenir le luxe de leurs palais et celui de leurs festins. Tandis qu'ils savourent avec de nombreux convives les mets les plus exquis, que les vins les plus généreux coulent à flots, le Christ en personne attend à la porte comme un pauvre, nu, à jeun, maigre, exténué, languissant, malade.

« Misérable prélat s'écrie le poète, je ne puis plus longtemps excuser ta conduite ; cherche quelqu'un capable d'endurer tout cela ; pour moi, à la vue de si grands maux, ma patience est à bout et il faut que ma colère déborde.

Dis-moi, toi qui est tenu d'administrer les biens du Christ, est-ce à toi ce que tu dilapides de la sorte ? Est-ce l'héritage de ton père ou le patrimoine de tes aïeux ? Non certes, ce sont les biens que le Christ t'a confié pour les distribuer aux pauvres, non point aux riches ; non point à tes parents ou à tes proches (1). »

Tout le reste du livre roule sur cette faiblesse coupable des prélats qui distribuent les biens de l'Eglise à leurs parents, cousins ou neveux, au détriment des pauvres, lorsqu'ils peuplent de leurs créatures indignes, parfois d'enfants au berceau, le chœur de leurs basiliques. C'est ici que se place l'histoire d'un tout jeune enfant que son oncle avait fait chanoine, au grand scandale des fidèles, alors qu'il ne pensait encore qu'à jouer. Je reviendrai plus loin sur ce curieux épisode.

Et non seulement le prélat vertueux doit résister

(1) Livre IV, vers 110-121.

aux inclinations du sang, mais il ne doit pas davantage se laisser toucher, dans l'attribution des charges ecclésiastiques, par l'intervention des grands seigneurs ou même du Roi. S'il en allait de la sorte, on ne verrait pas les dignités ecclésiastiques à la merci des courtisans, de la nourrice royale, du chef des cuisines, de l'échanson, des chambellans, du secrétaire ou du trésorier du Prince.

Le *cinquième livre* est la continuation de ces plaintes contre les prélats qui ne se laissent guider dans la collation des bénéfices que par l'appat du gain et la voix du sang. A signaler dans ce livre une violente apostrophe contre un prélat, qui n'est pas nommé, mais qui pourrait bien être le cardinal Galon lui-même, la bête noire de Gilles.

« Je ne t'épargnerai pas, dit-il ; les forfaits exigent qu'on les étale au grand jour ; c'est ainsi que l'ulcère, s'il est largement ouvert, laisse plus facilement s'écouler son pus, tandis que, si on referme celui-ci dans la plaie, il corrompt bientôt les parties saines. »

C'est à propos de l'avarice et de la pluralité des bénéfices que Gilles fait cette sortie. Nous reviendrons plus longuement sur ces abus en étudiant la Société religieuse au moyen-âge d'après la *Hierapigra*.

Dans le *sixième livre* nous retrouvons encore de longues recommandations relatives aux règles que doit suivre le prélat, non seulement dans la collation des bénéfices, mais encore dans la distribution de ses faveurs et de ses bienfaits. Il n'accordera sa faveur ni aux jongleurs, ni aux bouffons, ni aux mimes,

ni aux parasites. Manque-t-il donc d'indigents à secourir et de pauvres écoliers à aider ? Que la table du prélat soit convenable, sans excès ni luxe, sans aucun superflu. Trois ou quatre plats, ou plus, suffiront. Si, par hasard, il survient un hôte, que tout soit décent et bien ordonné et que l'intendant veille bien à ce que des serviteurs indélicats ne pillent les provisions. Que le prélat n'abuse pas de sa situation privilégiée pour acheter au marché à vil prix, comme le font quelques-uns qui ne consentent à payer que trois ou six deniers ce qui a une valeur réelle de deux sous.

Plus loin, nous trouvons un portrait pris sur le vif des officiaux et des questeurs, cette plaie de l'Eglise au dire de Pierre de Blois lui-même, qui déconseillait à un de ses amis d'accepter une charge de ce genre. Nouvelles invectives contre l'avarice qui est, chez les prélats, une maladie tout à fait incurable et enfin nouvelle allusion à ce Galon qui a dépouillé de sa vaisselle d'or et d'argent la table de l'archevêque de Rouen. « Sans attendre qu'on voulût bien lui faire présent de ce qu'il désirait avoir, il s'en est emparé comme un oiseau de proie. Ce n'était pas un quêteur, mais un indigne et méchant voleur (1). »

(1) Non fuit istius meriti qui Rhotomagensis
Presulis argento mensam spoliavit et auro,
Qui non exspectans quod res optata benigne,
Offeretur ei, tanquam predarius ales
Non modo questor erat, sed predo et raptor iniquus.

Livre VI, vers 623-627.

La première moitié du *livre septième* est consacrée aux qualités que doit avoir le prélat en tant qu'il exerce la justice. Le poète satirique passe ensuite aux exactions et aux pillages de toutes sortes qui se commettaient durant les visites diocésaines. C'est à ce propos qu'il raconte très longuement l'histoire assez amusante d'une de ces visites où, après un repas somptueux fait aux dépens d'un pauvre curé, le prélat le dépouille de tout ce qu'il possédait et lui extorque jusqu'au missel dont il se servait pour célébrer ses offices. Je reproduis plus loin cette scène qui ne manque ni de pittoresque, ni de sel. « Cette partie de l'ouvrage, observe M. Victor Le Clerc, est la plus violente de toutes : il faudra désormais en joindre le témoignage à tant d'autres, sur les vexations qu'entraînaient quelquefois les visites des supérieurs diocésains, et qui furent un des motifs les plus puissants allégués par les instituts monastiques pour se faire exempter de la juridiction de l'ordinaire (1). »

Dans tout le *huitième livre*, Gilles de Corbeil attaque plus spécialement le trafic des choses saintes, c'est-à-dire la Simonie. Tout comme les biens temporels, les biens spirituels : la grâce, les sacrements, se vendent et s'achètent. Tous subissent la contagion de la Simonie. Après avoir passé en revue toutes les formes de Simonie, depuis celles qui s'étalent au grand jour jusqu'à celles qui se cachent sous de fausses apparences, le poète se laisse aller

(1) Loc. cit. p. 350.

à une longue invective contre les flatteurs et les maux sans nombre qu'ils occasionnent.

Une forme toute spéciale de Simonie est celle qui consiste à rétribuer ses propres serviteurs en leur donnant pour prix de leurs services des biens spirituels. Enfin, ce livre se termine par un remarquable morceau contre la noblesse du sang et le peu d'importance qu'elle a au regard de la vraie noblesse que donnent la vertu et les bonnes mœurs.

Le *neuvième* et dernier livre repose presque en entier sur une allégorie où l'auteur représente l'Église sous l'image du Tabernacle de l'alliance et de l'Arche du témoignage, construite par Béséléel et Ooliab.

Signalons, en passant, dans ce livre, une allusion à la prochaine fin du monde, croyance que Gilles de Corbeil partageait encore sans doute avec un grand nombre de ses contemporains :

Sed nunc, temporibus extremis, cum solis instet
Finis et occasus, cum sit prope terminus evi (1).

Cet état misérable dans lequel se débat l'Église est dû, vous le pensez bien, à la perversité des prélats. S'ils étaient, comme le veut leur condition, de vrais médecins des âmes, on les verrait s'élancer à travers le monde avec leurs antidotes et leurs médecines spirituelles pour guérir les plaies faites à la foi catholique ; soit avec le Mithridate divin, soit avec la Thériaque, ils auraient vite fait de purger l'Église de la secte des Cathares.

(1) Livre IX, vers 462-463.

C'est la seule fois, à notre connaissance, que Gilles fasse aussi ouvertement allusion à l'hérésie des Albigeois. On pourrait, à bon droit, s'en étonner si l'on ne savait combien ces clercs du Moyen-âge aimaient à se cantonner dans les généralités et les lieux communs.

Ce livre se termine enfin par un magnifique éloge de la France, c'est-à-dire de ce qui était alors le Royaume de Philippe-Auguste :

« O France, s'écrie le poète, toi qui brilles entre toutes les nations par la pureté de tes mœurs ; dont le génie et le bon sens éclairent les peuples les plus lointains ; que distingue uue vaillance à toute épreuve ; qui, seule, produis des cœurs virils, c'est à ta coupe que les nations barbares viennent boire le nectar qui adoucit leurs mœurs et les fait renoncer à leur sauvage nature. C'est ton sel qui est leur condiment ; c'est grâce à toi, à tes efforts et à ton labeur que la divine moisson, débarrassée de toute mauvaise herbe et purifiée de toute souillure d'hérésie, parviendra aux greniers du Christ. Sur ton exemple se règlera le reste de l'Univers. Dans tous les lieux spécialement consacrés à Dieu, partout où l'on est tenu de célébrer ses louanges, l'observation de sa sainte loi ne rencontrera plus d'obstacle. Bientôt, si la grâce nous aide et si notre entreprise suit un cours favorable, l'église de Dieu sera délivrée des erreurs qui obscurcissent sa foi. Mais pour que cet heureux résultat soit plus prompt et plus facile à obtenir, il est nécessaire que les Prélats se distinguent par l'éclat de leurs vertus, afin que ceux dont les vices ont depuis longtemps éteint la foi la voient, grâce à cet exemple, se réveiller plus vive, que l'hérésie succombe et que la foi retrouve la vigueur des anciens temps (1).

(1) Cf. texte: IIe partie, Extr. *Hier.*, no XXXI.

* * *

Tel est, dans ses grandes lignes, ce long poème satirique de la *Hierapigra*. M. Victor Le Clerc, qui en a donné, pour la première fois, une analyse détaillée dans le tome XXI de l'histoire littéraire, l'a jugé peut être un peu trop sévèrement. Il est bien vrai, sans doute, que « la composition générale du poème est loin d'être savante, qu'elle marche presque au hasard, sans proportion, sans régularité, sans clarté (1). » Mais ces défauts ne sont pas pas imputables à Gilles de Corbeil seul ; ce sont ceux de l'époque et tous ses contemporains y sont plus ou moins tombés comme lui. Il n'en reste pas moins que, malgré la longueur et les redites qui nous fatiguent aujourd'hui, on rencontre dans la *Hierapigra* nombre de passages extrêmement intéressants et qui éclairent d'un jour, sinon nouveau, du moins lumineux, cette société religieuse du moyen-âge où les vices les plus honteux cotoyaient les vertus les plus austères. Il faut bien convenir aussi que, dans cet ouvrage, comme d'ailleurs dans ses ouvrages médicaux, Gilles ne fait pas preuve d'une bien grande originalité. La plupart de ses tirades se retrouveraient sans peine chez les sermonnaires du temps. Mais cela n'empêche pourtant pas que, dans nombre d'endroits, il ne montre des sentiments bien personnels et ne soutienne des thèses où nous reconnaissons aisément le poète mordant et caustique du Poème des médicaments composés.

(1) Loc. cit. p. 354.

Encore une fois, la *Hierapigra* n'aurait pas besoin d'être signée pour être attribuée à Gilles de Corbeil ; la recherche de la paternité n'est ici pas difficile à faire et l'enfant porte bien la marque du père, le livre celle de son auteur.

CHAPITRE QUATRIÈME

Gilles de Corbeil d'après son œuvre.

J'étudierai en son lieu le caractère de Gilles de Corbeil considéré comme médecin et comme homme d'Eglise. Je veux me borner, pour l'instant, à dégager de son œuvre quelques-uns des traités généraux qui constituent sa personnalité et lui font une place à part au milieu de son siècle.

Gilles de Corbeil, en effet, a cela de particulier que, tout en étant profondément religieux et croyant, il est resté un homme, ce qui veut dire qu'il connaît les exigences de la nature, comprend ses faiblesses et sait, à l'occasion, les excuser. Ce n'est pas un contemplatif ou un mystique, comme en renferment en si grand nombre les cloîtres du moyen-âge ; il semble bien d'ailleurs qu'il n'ait rien eu de la mentalité de ces moines, dont il ne perd pas une occasion de se moquer, soit qu'il émette des doutes sur leur vertu, soit qu'il blâme et réprouve leur orgueil et leur ava-

rice. On ne trouverait pas non plus chez lui des traces de cette crédulité enfantine qui ne voyait partout que miracles et prodiges. Un passage de la *Hierapigra* pourrait peut-être bien donner à penser qu'il croyait à la puissance des incantations pour charmer les serpents, mais cette explication, par la sorcellerie, d'un fait naturel ne saurait tirer à conséquence. Quant à l'abus qu'il fait parfois du symbolisme, il ne faut pas s'en étonner à une époque où comme le fait justement observer M. Emile Gebhart (1) « le symbolisme, consacré par la théologie, disciplina l'entendement tout entier ». Encore faut-il reconnaître que le symbolisme est relativement rare chez Gilles ; on n'en rencontre guère que dans la *Hierapigra*.

Au demeurant, une des caractéristiques du médecin de Philippe-Auguste est le bon sens. Il voit généralement les choses sous leur véritable jour et les juge en homme avisé et impartial. Homme de science et d'étude, il sait que l'gnorance est la pire des conditions pour tenir dignement sa place dans la société ; aussi veut-il que le prélat qui, par sa situation est appelé à éclairer son troupeau, soit instruit et capable d'annoncer la parole de Dieu. « Le Docteur de l'Eglise, dit-il, doit posséder deux qualités : le savoir et les bonnes mœurs (2). » Et ailleurs : « De toutes les causes, dit-il, qui empêchent le pasteur de prêcher en en public, l'ignorance est la plus détestable et la plus criminelle ; c'est celle qui s'accorde le moins avec le

(1) *Moines et Papes*, page 30.
(2) *Hier.*, liv. I, 170.

caractère du prélat, qu'elle rend muet et sourd comme une statue incapable de parler (1). » Il ne faut donc pas s'étonner si l'ignorance est aux yeux de Gilles un motif des plus sérieux pour interdire l'accès des fonctions ecclésiastiques. Après avoir établi que les avares ne doivent pas être admis au sacerdoce, il ajoute :

« On ne doit pas avoir moins soin de repousser de l'Eglise les ignorants et les pauvres d'esprits ; ceux qui, adonnés aux vains plaisirs du monde, dédaignent la Sainte Ecriture, sont incapables d'en comprendre et d'en expliquer le sens caché sous la lettre ; ceux qui ignorent la grammaire et qui, lorsqu'ils ont à lire en public une leçon ou une épître, modifient la valeur des syllabes, font longues les brèves et brèves les longues. La Pie, au moins, si elle ne peut saisir le sens des mots, les répète fidèlement. Mais l'ignorant dénature la tonalité des sons et ne donne pas à sa voix la cadence que comportent les paroles ; c'est un ignare, une brute, un rustre et une bête de somme (2) ».

C'est aux hommes pieux, à ceux que distinguent la prudence, la vertu, les bonnes mœurs, qui sont capables de prêcher la parole de Dieu, qui connaissent à fond la grammaire et le chant Grégorien, à ceux-là seuls qu'on doit accorder des bénéfices :

(1) De causis que compellunt mutescere linguam
Hec est (ignorantia) deterior causisque infamior una
Inconcinna magis in presule que facit ipsum
Mutum, ydolum et surdum preconem vocis egentem.
Livr. II, p. 240-243.

(2) Cf. texte : II[e] partie, Extr. *Hier.*, n° XVI.

Quodque gramatico sit pregnans littera sensu
Et prompte resonans divine cantica laudis
Musica Gregorii notulis concinna modestis (1).

Cette aversion de Gilles de Corbeil pour l'ignorance est d'autant plus caractéristique pour son époque que la guerre déclarée à la science profane par le monachisme, si florissant alors, était plus ardente. Il est vrai que le règne de Philippe Auguste marque une période des plus brillantes dans le développement de la vie intellectuelle à Paris. Nous savons en particulier qu'un compatriote de Gilles, Michel de Corbeil, qui fut doyen de Notre-Dame, puis archevêque de Sens, y contribua dans une large mesure (2). Gilles était donc bien placé pour satisfaire à ce point de vue à ses goûts personnels et pour faire de la science une condition d'aptitude indispensable aux charges ecclésiastiques ; à cet égard, sans doute, on pourrait trouver ses exigences bien modestes, puisqu'il se contentait de la grammaire et du chant, mais c'était probablement un minimum dont on aurait pu à la rigueur s'accommoder alors.

Le bon sens et la rectitude de jugement de Gilles ne se manifestent pas moins fortement, lorsqu'il a le courage de proclamer qu'il faut être arrivé à l'âge où la raison est en pleine possession d'elle-même pour exercer certaines professions et être revêtu de cer-

(1) *Hierapigra*, liv. VIII, v. 584-586.

(2) « Qualis et quantus in regendis Scolis Parisius.... floruerit, non est nostre facultatis evolvere ».

Rigord, loc. cit. I, p. 126.

taines dignités. Il veut que le médecin soit avancé en âge et il ne comprend pas davantage un roi enfant, un juge imberbe, un docteur impubère dont le visage ressemble encore à celui de sa mère (1). A plus forte raison blâmera-t-il, dans la *Hierapigra,* ceux qui, par népotisme, élèvent de jeunes enfants aux dignités ecclésiastiques. S'il comble d'éloges le cardinal Colonna, il a soin d'ajouter que sa vertu n'atteindra tout son éclat que lorsque l'âge lui aura permis de dominer sa chair et de calmer l'effervescence du sang qui bouillonne dans ses jeunes veines (2). Il sait bien en effet, qu'outre son inexpérience qui la rend impropre aux grandes entreprises, la jeunesse a des passions et la nature des exigences dont il faut tenir compte. C'est pour cela qu'il ne saurait admettre qu'on impose indistinctement le célibat à tous les Clercs et qu'il est d'une indulgence, que d'aucuns trouveraient peut-être excessive, à l'égard des défaillances de la chair.

Mais ce qui, à nos yeux, caractérise le mieux Gilles de Corbeil ; ce qui, en tous cas, nous le rend le plus sympathique, c'est sa profonde honnêteté. La *Hierapigra* n'est au fond qu'un long cri d'indignation contre ceux qui composent avec leur conscience et qui, soit par orgueil, soit par avarice, dévient de la ligne du juste et de l'honnête. S'il trace le portrait du prélat modèle, qui doit être le véritable pasteur de son troupeau, c'est celui d'un honnête homme,

(1) *Med. comp.* Choulant, p. 122.
(2) *Hier.*, liv. I, v. 590.

faisant concorder sa conduite avec ses enseignements et avec les devoirs de sa charge. Tout ce qui est contraire à la plus stricte justice lui répugne. Voyez par exemple, comme il s'élève contre ces prélats qui abusent de leur situation pour se faire adjuger à vil prix les denrées qu'ils font acheter au marché.

« Peut-on dire, s'écrie-t-il, qu'il y ait quelque apparence d'un achat loyal et juste dans cette façon de déprécier la marchandise, de ruiner le marchand et d'cxploiter le villageois. N'est-ce pas plutôt un crime, unc exaction, un pillage et une rapine. »

Le juge, lui surtout, doit être un modèle d'honnêteté et ne pas se laisser corrompre par des présents.

« On doit blâmer, dit-il, le juge qui accepte volontiers des présents et dont la conscience s'achète à prix d'argent. Si les cadeaux qu'on a coutume de lui faire, dans certaines circonstances de la vie, soit par amitié, soit par simple bienveillance, ne sont pas sans offrir quelques dangers, que dire de ceux qu'on fait en vue d'influencer un jugement, qu'on veuille le faire casser, le retarder ou l'avancer ? J en atteste Dicu, quiconque offre ou reçoit de tels présents, fait œuvre de Satan. Il vaudrait mieux vider les sentincs publiques et curer les mares puantes, que se faire paycr pour rendre un faux jugement (1). »

(1) Constaret melius longeque salubrius esset
Sentinas foricas que graves olidasque paludes
Et fedas cuicumque viro purgare cloacas
Quam pro juditiis fallacibus atque dolosis
Alterius male quesitos emungere census.
Hier., liv. VI, v. 698-702.

Ce souci de l'honnête, Gilles le pousse jusqu'à son extrême limite et jusqu'à la plus scrupuleuse délicatesse. A ses yeux, le Prélat ne saurait, sans encourir le reproche de Simonie, rémunérer ses serviteurs en leur accordant des bénéfices. C'est ainsi que ceux qui veillent aux dépenses de sa maison, qui ont soin de sa santé ou mission de défendre ses intérêts : l'intendant, le médecin, l'avocat etc., doivent être rétribués suivant les services qu'ils rendent et sur ses ressources temporelles. S'acquitter de ce qu'on leur doit en leur abandonnant une part des revenus de l'Eglise, c'est faire acte de simonie :

« J'affirme hautement, dit-il, et je défie qu'on me contredise, qu'il y a simonie à se servir des biens de l'Eglise, pour acquitter une dette provenant de services rendus par des hommes en raison de leur profession (1).

Mais, objectera-t-on, il n'est donc pas permis de donner un bénéfice ecclésiastique à quelqu'un qui vous aura loyalement servi, même s'il en est digne à tous autres égards, s'il est vertueux, instruit et propre à faire honneur à l'Eglise ? Assurément oui, répond Gilles, mais à une condition. Commencez d'abord par vous dégager vis-à-vis de ce seviteur en le rétribuant pour ses bons offices, au moyen de biens temporels ; ne craignez pas, au besoin, de le payer largement et alors vous pourrez, sans crainte, lui accorder une charge de l'Eglise. Malheureusement ce n'est pas la conduite que suivent les prélats. Ils

(1) *Hier.*, liv, VIII, vers 457-460.

choisissent leurs serviteurs parmi des gens qui n'ont de clercs que le nom et l'habit et en font leurs avocats, leurs intendants, leurs officiaux. Pourvu que la tonsure les distingue des autres hommes, ils se les attachent d'autant plus volontiers qu'ils savent pouvoir les rétribuer sur les biens de l'Eglise (1).

Pour qu'il y ait crime de simonie, il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'un traité écrit, ou même qu'une simple convention verbale, intervienne pour régler les conditions de la collation d'un bénéfice. Toute voie détournée, qui aboutit à ce résultat, est condamnable, comme par exemple, se faire confier un enfant sous prétexte de l'élever un jour à la cléricature pour extorquer à ses parents largesses sur largesses, jusqu'au jour où leur fils est en âge de recevoir une bonne prébende.

« Dis-moi donc, s'écrie Gilles, toi qui connais si bien toutes les subtilités des lois, qui sais résoudre les questions les plus ardues du droit canon, dis-moi si une prébende obtenue par de tels procédés n'est pas entâchée de simonie, malgré qu'aucun pacte et qu'aucune convention verbale ne soit expressément formulée ; malgré que cet acte ne porte préjudice à personne et ne mérite pas un blâme formel. Je sais bien que c'est aux Gratianistes qu'il appartient de trancher cette question, à ces avocats qui passent leur temps à faire retentir le palais de leurs bavardages frivoles et à chercher des difficultés où il n'y en a pas. Pour moi qui n'ai chanté d'autres Muses que celles des sciences naturelles, qui, fidèle interprète de la Nature, n'ai jamais étudié que ses lois, dussé-je être accusé de moissonner dans les champs d'autrui, j'affirme et

(1) *Hier.*, liv. VIII, vers 479 et s. s.

je proclame que la collation d'un bénéfice faite dans ces conditions à un jeune clerc est œuvre vénale, mercenaire et entâchée de simonie (1). »

Que nous voilà loin des subtiles distinctions de l'Ecole que la Scolastique mettra en honneur et qui feront, plus tard, la fortune de ces moralistes relâchés dont Pascal stigmatisera les trop faciles complaisances ! Gilles de Corbeil est plus sévère, parce qu'il est plus droit et plus honnête. Ce côté de son caractère est peut-être celui qui lui fait le plus honneur et qui méritait le plus d'être signalé.

C'est sans doute à cette horreur instinctive de la dissimulation et du mensonge sous toutes ses formes qu'il faut attribuer le mépris qu'il affecte pour les flatteurs en général et, en particulier, pour les jongleurs, bateleurs, trouvères et rimeurs de fabliaux qui étaient alors les hôtes habituels des maisons princières. « Parmi les chanteurs, dit Lenient, les uns attachés à la personne d'un grand seigneur, vivent dans son palais, occupés à célébrer ses galanteries ou ses exploits, à médire de ses ennemis ou à rédiger les annales de sa famille... Les autres, plus pauvres et plus libres, courent le monde, changeant tous les jours de maître et de demeure, sûrs de trouver dans l'hôtellerie ou le château voisin un gîte en échange d'une chanson (2). »

L'Eglise pouvait d'autant moins voir d'un bon œil

(1) Cf. *Hier.*, liv. VIII, vers 165-196. Cf. texte, IIe partie, Extr. *Hier.*, n° XXV.

(2) Cf. Lenient, *La Satire en France au moyen-âge*, p. 24.

les poètes errants que la plupart d'entre eux étaient des « clercs déclassés, vieux étudiants, moines manqués, défroqués qui composaient la *famille de Golias*, *vagi scholares*, *clerici vagantes*, goliards, goliardois, pauvres clercs. Epaves des Universités, repoussés par l'Eglise, beaucoup trouvaient un gagne-pain dans la *Menestrandie*. Ils erraient par le monde, mendiant et chantant... Ils étaient surtout accueillis aux tables somptueuses du Haut-Clergé, où ils chantaient les moins ésotériques de leurs poèmes latins, ces *Camina burana*, parfois si parfaitement beaux, si libres, si païens (1). »

Pierre Le Chantre disait en parlant d'eux : « Il n'y a guère ici-bas une seule classe d'hommes qui ne soit de quelque utilité sociale, excepté les jongleurs, qui ne servent à rien, ne répondent à aucun des besoins terrestres et sont une véritable monstruosité (2). » C'est presque mot pour mot ce que répète Gilles de Corbeil. « Il n'est, dit-il, aucune classe d'hommes qui n'apporte à l'humanité son contingent d'utilité. Seul, l'histrion a ce défaut ; seul, il n'est bon à rien. C'est un monstre qu'aucune puissance ne saurait arracher à ses vices ; qui n'a d'attrait que pour le luxe et de volonté que pour le mal (3). »

Il voudrait que l'Eglise chasse de son sein ces bavards, ces bouffons, ces hommes de rien, qui ne sont propres qu'à dévorer le bien des autres, qui ne

(1) Cf. Petit de Julleville, *Hist. de la Langue et de la Littérature Française*, II, p. 96.

(2) *Id., ibid.*, p. 99.

(3) Cf. texte : IIe partie, Extr. *Hier.*, no XVIII.

prennent soin que de leur personne, vivent dans l'oisiveté et travaillent jour et nuit avec les démons alors qu'ils refusent de travailler avec les hommes.

Gilles n'admet pas qu'on donne à des gens de cette sorte des biens dont tant de pauvres ont si grand besoin. « Manque-t-il donc de malheureux qui meurent de faim, qui tremblent la fièvre et gémissent dans le dénûment sur de pauvres grabats ? Et ces innombrables écoliers condamnés par le sort à jeûner et à souffrir mille privations, ne sont-ils pas plus intéressants que les jongleurs ? (1) ».

Il ne faut pas s'étonner de cette sollicitude de Gilles pour les écoliers ; elle est toute naturelle chez un homme voué à l'enseignement d'une science dont il prisait si fort l'importance et la valeur. Qu'il n'ait pas vu, comme d'ailleurs tous ses contemporains, ce qui allait sortir de ces chants des trouvères et des jongleurs, c'est facile à comprendre et à excuser. Il faut observer, au surplus, que ces jongleurs n'étaient rien moins que recommandables par leur façon de vivre. S'il faut en croire Gilles, entre autres défauts ils avaient celui d'aimer plus que de raison les festins et la bonne chère. Comme ils avaient coutume de vivre aux dépens d'autrui, il leur fallait des aliments de choix et des mets délicats. Il est vrai qu'ils prétendaient payer leur hôte en célébrant ses louanges et chantant ses hauts faits, mais Gilles s'indigne qu'on cherche à se procurer de la gloire par de tels procédés.

(1) Cf. texte : IIe partie, Extr. *Hier.*, no XVIII.

« Vous direz peut être qu'en célébrant vos mérites sur un ton frivole, ils travaillent à votre gloire. A Dieu ne plaise que votre réputation ne repose que sur de tels éloges ; celui dont la vie est si méprisable et si abjecte, ne peut que vous déshonorer en vous louant ; ses éloges sont votre honte et son mépris votre honneur. Les éloges que vous adresse un homme vicieux et infâme équivalent à ceux qu'on pourrait faire de vos propres turpitudes. L'histrion, dit-il encore, est le plus terrible ennemi de la nature et de la société. Son ventre est insatiable ; il lui semble que toutes les provisions de bouche vont se perdre, s'il ne les dévore jusqu'à la dernière. Cette race infâme est comme un gouffre insondable qui attire et engloutit tout ce qui est à sa portée ; sa gloutonnerie absorbe tout ce que renferme le marché ; elle dévore tous les poissons de la mer, tous les oiseaux des airs, tout ce que la terre peut produire (1). »

Il y a là, évidemment, une de ces exagérations lyriques qu'on retrouve à chaque instant dans la littérature du moyen-âge et qui est même une de ses caractéristiques les plus marquées. Mais il n'en reste pas moins que ces sentiments à l'égard des jongleurs étaient ceux de l'Église et qu'en les exprimant, sous cette forme un peu emphatique, Gilles ne faisait que traduire l'opinion commune au clergé honnête et studieux. Pour lui, en particulier, on comprend qu'il ne pouvait avoir que du mépris pour ces colporteurs de nouvelles, *rumorosi*, comme il les appelle, et ces parasites qui vivaient aux dépens des grands seigneurs et des riches prélats. Un homme absorbé comme il l'était par l'étude abs-

(1) Cf. texte: IIe partie, Extr. *Hier.*, n° XVIII.

traite de la médecine, *naturalis decreta sophie*, ne pouvait comprendre ce qu'il y avait parfois de fin et même de profond dans ces chansons et ces dits qui faisaient alors la joie des longues veillées et des interminables festins des châteaux et apportaient une note gaie au milieu de cette vie morne et triste que menaient, entre deux chevauchées, les chevaliers et leurs serviteurs.

On s'explique mieux la haine de Gilles contre les flatteurs. Aussi voyez comme il en parle :

« Rien n'est plus propre, dit-il, à amollir le cœur, à briser les forces d'un homme et à l'efféminer que ces flatteurs dont les doucereuses paroles chatouillent si agréablement l'oreille des grands seigneurs ; dont la bouche distille avec art le miel et l'huile ; qui remplissent le palais de leurs bruyantes approbations : *Fort bien, à merveille* ; qui vous saluent d'un air aimable et dissimulent sous un visage toujours souriant les ténèbres et la noirceur de leur âme. Plus redoutables qu'un ennemi déclaré, plus nuisibles qu'un détrateur envieux, leur douceur mielleuse, leurs flatteries, leurs complaisances sont plus amères que le fiel et plus dangereuses que le venin le plus subtil. Leur langue, en apparence douce comme le miel et onctueuse commé l'huile, blesse plus profondément que le glaive le mieux aiguisé (1). »

On pourrait peut-être croire que ce sont là de ces lieux communs qu'on rencontre chez tous les sermonnaires et qu'il n'y a pas lieu d'en tenir grand compte au point de vue des sentiments particuliers de Gilles de Corbeil. Mais quand on lit la *Hierapigra*

(1) Cf. texte: IIe partie, Extr. *Hier.*, n° XXVII.

en entier et qu'au lieu d'en détacher quelques fragments, comme je le fais ici, on en pénètre bien l'esprit, l'impression qui s'en dégage est toute différente. On sent alors que, sous les périodes plus ou moins pompeuses, sous les phrases plus ou moins alambiquées, se cache une âme sincère et honnête et non point un vulgaire rhéteur ; on sent que, lorsqu'elle éclate, l'indignation n'est pas feinte et que c'est une nature foncièrement droite qui se soulève et proteste contre le vice, quelque forme qu'il affecte et sous quelque apparence de vertu qu'il se dissimule.

S'il eut occasion, par sa charge de médecin du Roi, de fréquenter souvent à la Cour, il ne semble pas que Gilles de Corbeil ait jamais eu le tempérament d'un courtisan et qu'il ait fait la moindre bassesse pour arriver aux honneurs. Il suffit de lire, pour s'en convaincre, le magnifique tableau qu'il trace dans la *Hierapigra* des joies que procure la vie simple et effacée, qui dût être la sienne :

« Qu'elle est douce et pleine de charme, dit-il, l'existence qui s'écoule dans le calme et la paix de la pauvreté ! A l'abri des vains discours des flatteurs, elle n'a à redouter ni la perfidie des attaques de la médisance, ni les amères déceptions du mensonge ; seul, le pauvre peut s'isoler et bien se connaître ; c'est la pauvreté qui détruit le germe et efface jusqu'aux moindres souillures de ce vice qui ne rend l'homme orgueilleux de ce qu'il n'est pas que parce qu'il ignore ce qu'il est ; ce n'est pas, en effet, à la chaumière du pauvre que viennent frapper les flatteurs ni sous son toit qu'ils débitent leurs discours ampoulés ; quel intérêt auraient-ils à flatter celui dont ils ne peuvent envier le sort ?

Qu'il est donc heureux, le pauvre ! que sa condition est fortunée, sa vie paisible et sûre ! Sous son humble toit, tout respire la vérité ; nulle place pour la feinte et le mensonge ; seules y règnent la bonne foi, la paix, la concorde, l'amitié sincère. On y chercherait en vain la duplicité du langage et du cœur ; les caresses de la flatterie, ce dissolvant des bonnes mœurs, n'ont aucune prise sur son âme et ne sauraient triompher de sa vertu.

Tout autre est le spectacle que présentent la demeure des grands, le palais des rois et celui des prélats. C'est là que triomphe l'avide ambitieux, toujours prêt à applaudir et à se rendre aimable, obséquieux, desireux d'étaler sa bienveillance, mais n'ayant d'autre but que de gagner les faveurs du maître ; prodigue de son argent, mais avare des honneurs qu'on sollicite ; c'est là que règnent la calomnie, ce ver rongeur de la vertu ; c'est là que trône l'envieux, que le bonheur d'autrui tourmente et torture si fort qu'il ne peut en supporter la vue sans se dessécher de jalousie ; cet envieux qui ne peut voir sans en souffrir l'élévation d'un homme de bien ; qui cache sous de trompeuses apparences une haine que dissimule mal un sourire forcé. Plus est illustre et magnifique la cour des grands, plus sont nombreux ceux qui en encombrent les sièges et plus y abondent les vices. Ce sont : la fraude, la fourberie, les tromperies de tout genre, les exactions et cette néfaste intempérance de langage qui n'a pas honte de dévoiler les secrets les plus intimes de l'alcôve, révèle ce que le maître fait de mal et cache ce qu'il fait de bien, jette un voile sur ses vertus et s'empresse de divulguer ses vices (1). »

Nous savons bien que ces vers ont été écrits lorsque Gilles était déjà fort âgé et par conséquent désabusé des intrigues du cour qu'il méprise si fort ; nous

(1) Cf. Texte : IIe partie. Extr. *Hier.* N° XXVIII.

voulons bien aussi faire un peu, dans ces amplifications de rhétorique, la part du lieu commun ; mais cela n'empêche pourtant pas de reconnaître la beauté de ces sentiments, dont rien d'ailleurs ne nous autorise à suspecter l'absolue sincérité.

Si Gilles de Corbeil n'est pas un courtisan, c'est qu'il n'est ni ambitieux, ni flatteur ; il n'est pas, à ce qu'il semble, de chose qu'il prise davantage et dont il fasse plus de cas que son indépendance. Aussi a-t-il toujours son franc parler, un peu rude parfois, quand il attaque certains préjugés ou fait allusion à quelque scandale public.

Gilles de Corbeil était d'ailleurs peu sensible aux avantages de la noblesse, lorsqu'ils n'étaient pas accompagnés de ceux du savoir et des bonnes mœurs. Nous avons vu qu'il avait sans doute de bonnes raisons pour ne pas faire grand cas de ceux qui se targuaient de l'illustration de leur naissance ; mais la façon, quelque peu brutale, dont il les prend à partie, mérite d'être signalée. Elle témoigne chez ces clercs lettrés du moyen-âge, et en particulier chez Gilles, d'une indépendance de caractère et d'une élévation de sentiments dont on a peu d'exemples aussi frappants.

« Si tu tires vanité de ta noblesse, dit-il, du sang illustre qui coule dans tes veines et des prouesses de tes aïeux ; si c'est pour cela que tu fais un bruyant étalage de tes richesses ; que tous tes membres, ton front, ta langue, tes mains, ta tête, tes pieds, tes bras et ta poitrine respirent la vanité ; que l'orgueil de ton cœur se lit dans tes yeux, tu te trompes grossièrement et tu te laisses prendre à de bien futiles appas.

Car de deux choses l'une : ou tu es mauvais, ou tu es bon. Si tu es mauvais, pervers et méchant, de quel droit te prévaudrais-tu de la noblesse de ta race, puisque tu n'en es que l'indigne héritier. Tu déshonores le nom que tu portes et ce qu'ont fait de grand tes ancêtres ; tu n'est qu'un vil fumier et le rejeton abject et méprisable de tes aïeux...

Si tu es bon, si c'est l'éclat de ta vertu qui te fait briller, je me demande pourquoi tu t'enorgueillis de ta naissance ; pourquoi, nouveau Mécène, tu as sans cesse à la bouche les hauts faits de tes aïeux et leur illustre origine. Ces bonnes mœurs, qui ornent ton cœur, ne viennent pas de ta naissance ; elles sont un don de ton âme dont tu es redevable à Dieu...

A te parler franchement et sans rien déguiser de ma pensée, je ne connais qu'une noblesse, celle qui repose sur la vertu et les bonnes mœurs (1). »

On sait qu'au moyen-âge, comme d'ailleurs pendant une longue suite de siècles, la noblesse de la naissance était une des principales conditions de l'accès aux dignités ecclésiastiques. Gilles s'élève avec force contre cet abus. Bien plus, il ne veut même pas que les enfants naturels soient exclus des charges de l'Eglise, pourvu, bien entendu, qu'ils remplissent les conditions de savoir et de vertu qu'il regarde, à bon droit, comme indispensables.

« Qu'importent, dit-il, l'illustration de la naissance, une longue suite d'aïeux, une naissance légitime et la régularité de l'union des parents ? Voilà pourtant ce que la plupart des gens ont la déplorable habitude d'examiner scrupuleusement et de faire entrer en ligne de compte. C'est sur cela qu'ils se

(1) Cf. *Hier*, Livre III, v. 512 et s. s.

fondent pour juger ceux qu'ils estiment dignes des charges ecclésiastiques. Pour moi, je ne saurais admettre, encore moins louer ou approuver cette façon d'agir. Il n'est personne, en effet, qui, pour justifier son entrée dans l'Eglise, ait le droit de se prévaloir de la noblesse de sa naissance, s'il ne brille en outre par la droiture de son cœur et la pureté de ses mœurs, seules bases du vrai mérite. Ce ne sont ni le sein maternel, ni les aïeux, ni la sainteté matrimoniale des parents qui font qu'un homme est honnête, qu'il est légitime et digne d'occuper de telles charges. Les raisons tirées de la chair sont de bien mince poids quand on songe que la chair est fille de la corruption et en perpétuelle lutte avec l'esprit.

Aussi je ne connais pas d'erreur plus condamnable, plus insensée et plus voisine de l'hérésie que cette abominable coutume, en vigueur dans plusieurs églises, de n'admettre personne au titre de frère et à la participation des revenus et de la dignité de chanoine, quelles que soient d'ailleurs sa vertu et l'excellence de ses mœurs, s'il ne jure d'abord, sur le missel, qu'il est de naissance légime. Et pourtant ne sait-on pas combien est prompt à faillir le ventre de la femme, combien la vulve est sujette à caution. Quel est l'homme, tout certain qu'il soit de connaître sa mère, qui puisse en dire autant de son père? Ces difficultés qui entourent la recherche de la paternité devraient d'autant plus impressionner les hommes de condition élevée, que les dérèglements charnels sont l'habituelle compagne de la richesse (1). »

On voit que Gilles ne croyait guère à la vertu des femmes et surtout à celle des femmes nobles. C'est une manière de voir qu'il partage avec tous les clercs de son époque et dont nous trouverions de

(1) Cf. texte. IIe partie. Extr. *Hier*. N° XXIX.

très nombreux témoignages dans la littérature du moyen-âge. Pour ces hommes d'Eglise, la femme était un être à part, essentiellement inférieur, une source de déboires et le mariage la pire des conditions. Sans parler du Polycrate de Jean de Salisbury, dont tout le VIIIe livre roule sur ce sujet, il faut voir en quels termes Pierre de Blois, par exemple, parle de la femme. « Quelque honnête et pudique qu'elle soit, dit-il, la femme dès qu'elle peut se dépouiller de ses habits se dépouille en même temps de son honneur. »

Au demeurant, Gilles de Corbeil nous apparaît à travers les nuages et les ombres qui nous cachent les détails de son caractère, comme un homme profondément honnête, qui partage sans doute certains préjugés de son temps, mais qui n'en a ni les défauts, ni les vices. S'il est probable que l'obscurité, ou même l'illégalité de sa naissance, l'ait empêché d'arriver aux grandes charges que son savoir lui aurait permis d'ambitionner, il semble d'autre part s'être fort bien accommodé de la modeste situation qu'il occupa comme médecin. Quant à pénétrer plus avant dans l'intimité de ces hommes qui vivaient dans un milieu si différent du nôtre, cela nous est à peu près impossible. Nous ne pouvons qu'entrevoir leur mentalité et nous en faire une idée forcément imprécise, grâce aux quelques allusions qu'ils laissent parfois échapper sur leur état d'âme ; et même dans ces allusions il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui est personnel de ce qui rentre dans le lieu commun dont on fait alors un si déplorable abus.

Peut-être, cependant, comprendrons-nous mieux ce que dût être Gilles de Corbeil lorsque nous aurons étudié de plus près ce qu'étaient à son époque la société médicale et la société religieuse dans lesquelles il vécut, bien que, même à ce point de vue, ses œuvres ne nous fournissent pas autant d'indications précises que nous pourrions en souhaiter. Le portrait que nous en pourrons alors tracer gagnera peut-être quelque peu en netteté, mais il n'en restera pas moins incomplet et flou ; ajoutons pourtant que la figure qui s'en dégagera ne perdra rien, au contraire, de la sympathie qu'elle a déjà su nous inspirer et qu'à mieux connaître notre homme il ne nous paraîtra que plus intéressant à étudier et plus aimable à fréquenter.

CHAPITRE CINQUIÈME

Gilles de Corbeil écrivain

On a dit du XIIe siècle qu'il avait été une *Renaissance anticipée* (Renan). Rien n'est plus exact et il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir les œuvres des écrivains les plus en vue de cette époque, celles, par exemple, de Pierre de Blois, Jean de Salisbury, Alain de Lille et autres. Il est telle lettre de Pierre de Blois dans laquelle les citations des poètes latins ne sont guère moins nombreuses, et ce n'est pas peu dire, que celles de la Bible. Ovide est le poète à la mode ; tous les jeunes clercs en font leurs délices. Gilles de Corbeil, lui-même, s'il veut parler d'une courtisane l'appellera Corinne, en souvenir de la Corinne chantée par Ovide ; quant aux auteurs d'œuvres légères, comme celles qui nous ont été transmises par les Goliards, ils s'inspirent ouvertement du poète des Amours; à côté d'Ovide, Horace, Virgile, Juvénal, Perse, Térence, Tibulle, Plaute, Lucain, Stace, etc., sont également très lus et très

souvent cités. Parmi les prosateurs, on rencontre Cicéron, Sénèque, Suétone, Quinte-Curce, Valère-Maxime en compagnie des Pères de l'Eglise, saint Jérôme et saint Augustin. Il n'est pas jusqu'à quelques auteurs de la décadence, Sidoine Apollinaire, en particulier, qui ne soient eux aussi assez fréquemment cités.

Nul doute que cette connaissance des classiques n'ait exercé une sérieuse influence sur les productions littéraires du XIIe siècle. On le constate surtout chez les poètes de cette époque, dont quelques-uns nous ont laissé des œuvres vraiment remarquables. Il ne faut évidemment pas y chercher la correction et l'élégance des poésies latines que les Humanistes écriront beaucoup plus tard, mais combien nous sommes en avance sur le latin barbare du XIIIe et du XIVe siècle. C'est ainsi, par exemple, que l'*Alda* de Guillaume de Blois, malgré la crudité intraduisible de la fin, est remplie de très beaux passages et fourmille de très beaux vers. Hildebert de Lavardin, Alain de Lille ne manquent également ni de souffle, ni d'allure, le dernier surtout dans son *Anti-Claudianus* et dans certains morceaux du *De Planctu Naturae*; mais il faut faire, dans cet ordre d'idées, une place tout à fait à part à Gaultier de Chatillon, l'auteur de l'*Alexandréide* et à Guillaume Le Breton, celui de la *Philippide*. Ce dernier surtout, dans un sujet éminemment ingrat puisqu'il s'agissait de raconter des événements contemporains, a écrit une œuvre qui se laisse encore lire avec plaisir et dont plusieurs passages ne dépareraient pas une anthologie.

*
* *

Quel rang convient-il d'attribuer à Gilles de Corbeil dans ce milieu beaucoup plus cultivé qu'on ne le suppose d'ordinaire ? la réponse à cette question a varié, comme il fallait s'y attendre, suivant les époques où elle a été posée et aussi suivant le point de vue auquel on s'est placé pour y répondre. Aux yeux de ses contemporains, il n'est pas douteux que Gilles ait été placé très haut comme poète. Nous en avons deux témoignages absolument formels. Celui bien connu de Gilles de Paris, l'auteur du *Carolinus*, disant de son compatriote qu'il est un écrivain plein de grâce, digne des plus grands éloges et qu'il doit figurer au nombre des meilleurs poètes :

Cujus facundia grata est
Et nunquam laudanda satis, nec in agmine vatum
Nominis extremos sortiri debet honores (1).

Vient ensuite le témoignage de Guillaume Le Breton dont j'ai déjà parlé à propos de la *Hierapigra* (2), témoignage d'autant plus caractéristique que la *Hierapigra* est loin d'être la meilleure des œuvres de Gilles de Corbeil.

Après avoir été fort longtemps en honneur dans les Ecoles, les Poèmes médicaux de Gilles tombèrent peu à peu dans l'oubli. Seuls, les Poèmes des

(1) *Carolinus*, livre V.
(2) Page 41.

Urines et du *Pouls* furent imprimés dès la fin du XVe siècle (1). Le Poème des *Médicaments composés* ne le fut qu'au XVIIIe siècle (1721). Quant à la *Hierapigra*, on ne la connaît que depuis le siècle dernier et encore n'en possède-t-on qu'un seul manuscrit, que bien peu de personnes sans doute ont eu le courage de lire en entier.

On conçoit donc qu'on n'ait pu, jusqu'ici, se faire une idée bien exacte du style de Gilles de Corbeil et de sa valeur littéraire ; il est certain qu'à le juger sur les deux traités des *Urines* et du *Pouls*, on ne peut mieux faire que de le trouver barbare et sans agrément. C'est le sentiment que formule Schenckius dans ses *Biblia iatrica* « *Versibus barbaris conscripsit* », mais il ne parle que des Poèmes des *Urines* et du *Pouls*. Simler dit également que les vers de Gilles sont le plus souvent barbares et que les règles de la prosodie n'y sont pas observées. « *Versus plerumque barbari sunt et prosodiæ leges non servant.* » Astruc donne une note à peu près semblable « on se tromperait, dit-il, si l'on croyait que les vers de ces ouvrages (2) fussent de beaux vers. On doit bien comprendre qu'ils se sentent de la barbarie du siècle de l'auteur, et que la mesure y est ordinairement mal gardée. On peut s'en faire une idée exacte sur ceux de l'Ecole de Salerne. »

Ackermann, parlant du Poème des médicaments composés, que Leyser avait publié, dit qu'il se com-

(1) *Padoue*, 1484.

(2) *Les Urines et le Pouls.*

pose de 4555 vers hexamètres, mélangés à quelques vers léonins, qui sont loin d'être mauvais, souvent bons au contraire, eu égard au siècle « *Versibus hexametricis, leoninis tamen subinde interpositis constans, non pœnitus, pro seculi ingenio, malis, imò subinde, bonis* (1). »

Plus près de nous, voici, sur le style de Gilles de Corbeil l'appréciation de Daunou dans la notice qu'il lui consacre, au tome XVI de l'Histoire Littéraire. « Nous n'avons, dit-il, qu'à indiquer ici le caractère général de sa poésie et malheureusement il nous est impossible de la recommander beaucoup. Elle est cependant fort supérieure à celle des grammairiens et des théologiens français de la même époque : elle a plus de noblesse et plus de clarté, malgré l'aridité des matières, la complication des détails et la barbarie de la nomenclature. Dans une carrière si ingrate, le talent de l'auteur, s'il ne peut éclater, se laisse entrevoir au moins par l'enchaînement des idées, par des constructions faciles, des tours élégants et des expressions précises » (2).

Daremberg et Victor Le Clerc ont, à leur tour, porté un jugement, qu'il est intéressant de connaître, sur la valeur littéraire des œuvres de Gilles de Corbeil. Le premier, à propos du fragment du poème sur les *Signes* et les *Causes des maladies*, écrit ceci :

« Un trait caractéristique rattache le fragment sur les *Signes* et les *Causes des maladies* aux autres pro-

(1) *Studii medici Salernitani historia*, p. 46.
(2) *Hist. litt.* L. XVI, p. 189.

ductions du médecin de Philippe-Auguste ; c'est cet esprit de causticité, de mordante critique, cette ardeur pour la polémique qu'on retrouve presque à chaque page dans ses ouvrages médicaux.... De pareils ouvrages, où tant de difficultés ont été habilement vaincues, ne sont pas moins utiles pour l'histoire de la langue et de la poésie que pour celle de la médecine au moyen-âge ; ce poème, comme du reste tous ceux de Gilles, n'est dépourvu ni de verve, ni de sentiment poétique ; plusieurs vers feraient même honneur aux meilleurs poètes de la moyenne latinité.

On s'apercevra aisément, en lisant ce fragment, que plusieurs vers pèchent contre les règles sévères de la prosodie classique ; mais ces irrégularités sont consacrées dans la poésie du Moyen-âge, et Gilles a pu se les permettre sans scrupule. Ainsi il use largement du bénéfice de la césure pour rendre longues les syllabes terminales brèves qui devraient rester telles eu égard à leur position et il ne tient aucun compte de la quantité des mots grecs latinisés, comme il le dit lui-même, attendu qu'il ne connaissait pas le grec et qu'il se servait des mots mis en circulation par les traducteurs (1). »

L'appréciation de Victor Le Clerc sur le style de Gilles de Corbeil ne porte que sur la *Hierapigra* et ce n'est pas là, il faut bien l'avouer, une des œuvres les plus soignées de notre auteur.

« Le style, dit l'éminent critique, a les mêmes ca-

(1) *Daremberg*, loc., cit. 176-177.

ractères que dans les trois poèmes didactiques du Médecin de Corbeil : il est facile, abondant, ingénieux, et ne manque, pour ce siècle, ni de correction ni d'harmonie. Mais, comme le sujet est moins technique, et qu'il prête beaucoup plus à des développement généraux, il faut s'attendre à trouver dans l'expression une fécondité excessive, qui va quelquefois jusqu'à la plus insupportable diffusion. L'auteur, qui, à l'exemple des poètes latins de cet âge, avait une vive prédilection pour Lucain, a conservé de cette longue familiarité avec le chantre de la *Pharsale*, dont il est plus aisé d'imiter les défauts que les qualités, toutes les habitudes de l'amplification, et il ressemble quelquefois, comme lui, à un déclamateur de l'école, qui n'abandonne une pensée que lorsqu'il croit avoir épuisé, pour la rendre, tous les mots et toutes les formes du langage.

Outre Lucain, de qui il emprunte, ainsi que plusieurs auteurs du même temps, son *Pauper Amyclas*, il imite très souvent Virgile, Horace, Ovide, Juvénal, Claudien ; il connaît Martiana Capella, dont l'ouvrage servit à l'enseignement pendant quelques siècles ; il cite, mais à faux, les lois de Justinien.

Malgré les bons poètes qu'il a sous les yeux, entraîné par sa fougue vraiment singulière, que n'arrête pas ici la rigueur scientifique des détails, et peut-être aussi par la passion, cette muse de la poésie satirique, il laisse échapper des fautes de style qui étonnent dans un écrivain si instruit..... Le rhythme est assez régulier, excepté dans quelques mots dont la prosodie avait été altérée par l'usage

pour la commodité des versificateurs, comme *ecclesia*, *catholicus*, *canon*, *canonicus*, *heresis*, *mercenarius*, *philosophus*, *simonia*, etc. Les syllabes finales, terminées par une consonne, surtout par le *t*, deviennent ordinairement longues à la césure ; il semble que l'*h* initiale rende longue aussi, quelquefois, la consonne précédente, comme dès le temps de Fortunat (1). »

*
* *

Ces critiques, on le voit, ne se rapportent qu'à une partie de l'œuvre de Gilles de Corbeil, les unes à ses poèmes médicaux sur l'*Urine* et le *Pouls*, l'autre, celle de Victor Le Clerc, à la *Hierapigra*. Maintenant que nous sommes en possession de l'ensemble des Poèmes du médecin de Philippe-Auguste, il n'est peut-être pas inutile, pour en apprécier la valeur littéraire, de se placer à un point de vue plus général et d'envisager la question sous un aspect un peu différent.

Il semble bien, tout d'abord, qu'il faille faire deux parts dans l'œuvre de Gilles de Corbeil. L'une, purement didactique, non seulement n'a rien à voir avec ce qu'on est convenu d'appeler œuvre littéraire, mais encore roule sur des matières particulièrement ingrates à traiter, même en prose, et à plus forte raison à mettre en vers. A cette catégorie appartiennent : le poème des *Urines* tout entier, celui du *Pouls*, sauf quelques vers, et une bonne partie de celui des *Médi-*

(1) *Hist. litt.*, t. xxi, p. 355.

caments composés. Gilles de Corbeil avait, d'ailleurs, bien compris lui-même qu'il faisait là une œuvre ingrate et que, de ce chef, ses vers laisseraient beaucoup à désirer.

« Le sujet que j'aborde, dit-il au commencement de son poème du *Pouls*, dépasse mes humbles forces ; c'est une matière ardue, difficile, obscure et inextricable, que personne n'a encore osé traiter. Je sais que l'entreprise est beaucoup au-dessus de mes forces, car pour me guider à travers cette mer hérissée d'écueils, il me faudrait un navire et des rames, alors que je ne sais que marcher sur la terre ferme et à l'aide des pieds de mes vers. Ma lyre refuse à vibrer sous le doigt qui la frappe et les mots dont je me sers, rebelles à l'harmonie des vers, ont horreur des entraves de la mesure. Mais plus la tâche est lourde, plus elle est difficile à mener à bien, et plus aussi elle est digne d'indulgence. Si donc l'auteur pêche en quelque endroit, qu'on lui pardonne et qu'on l'absolve en considération des difficultés qu'il a à surmonter (1). »

(1) Ingenii vires modicis conatibus impar
Materies onerosa premit perplexa figuris,
Ardua, difficilis, nodosa, impervia ; parvis
Ardua molimur, nulli tentata priorum,
Qui tanti praerupta maris transire volentes,
Non freti ratis officio, vel remigis usu,
Sed pedibus metricis et sicco calle vadamus.
Artificis tactum fidis inconcinna recusat,
Verbaque, iunctura non articulata decenti,
Nexibus arctari metricae compaginis horrent.
Quanto res gravior, quanto minus apta resolvi,
Ad veniam tanto proclivior esse meretur ;
Ipsa rei gravitas si quid peccaverit auctor
Offensam culpae levat absolvitque reatum.
Choulant, p. 28.

Et ailleurs, après avoir dit que son style est grossier, mal ordonné et dépourvu d'élégance, il s'en console bien vite en proclamant que, sous cette écorce rugueuse des mots, se cache un sens mystique, c'est-à-dire la doctrine qu'il enseigne (1).

Mais le passage le plus typique, dans cet ordre d'idées, est celui qui se trouve au prologue du quatrième livre des *Médicaments composés* :

« S'il arrive, dit-il, que la roue de mon char grince et fasse entendre un son strident ; si son essieu tourne d'un mouvement inégal ; si ma flûte mal accordée donne des notes aigres, peu propres à charmer l'oreille délicate du lecteur ; si ma lyre a des cordes rebelles à mes doigts ; si quelques-uns de mes vers sont incorrects et s'adaptent mal à un sujet qui refuse de se plier aux lois de la mesure et aux exigences du rythme ; si tantôt je fais longues et tantôt brèves des syllabes dérivées de mots grecs, je prie le lecteur de me pardonner et de m'épargner le venin de la satire. Qu'aucune parole malveillante ne souille ses lèvres, qu'il ne me juge pas d'après mon style, mais avec sa raison ; qu'il rejette la faute sur l'aridité et la difficulté d'un sujet qu'aucun poète ne saurait traiter sous une forme claire et élégante. Combien n'est-il pas difficile, en effet, d'exposer convenablement une science pour laquelle, à défaut d'un langage qui lui soit propre, on est forcé d'emprunter des mots étrangers et une façon spéciale de s'exprimer, dont il faudrait orner l'austérité avec des figures de rhétorique, farder le visage et dissimuler l'allure barbare sous une parure aimable. Quelle oreille, quelque peu délicate, ne serait effrayée du rude accent de cette voix et quel homme,

(1) Deque rudi, male composito, modicumque polito,
Mysticus erumpit verborum cortice sensus.
Choulant, p. 49.

même disposé à l'aimer, ne reculerait devant la dureté de ce visage. C'est donc à présenter cette science (*la Médecine*) sous des formes agréables et polies que doit s'appliquer l'écrivain, autant du moins que le lui permettent son talent et les exigences de la doctrine. Mais c'est là une entreprise difficile, et si tu veux t'y essayer, Zoïle, sache que tu te tromperas lourdement et qu'on verra bientôt paraître dans toute sa nudité la pauvreté de ton jugement et celle de ton style (1). »

*
* *

On voit que Gilles de Corbeil ne se faisait guère illusion sur les difficultés de la tâche qu'il avait entreprise et sur les imperfections inhérentes à son œuvre. Cependant il ne faudrait pas croire que ces aveux, qui lui échappent çà et là sur les défauts de son style, soient uniquement dictés par la modestie ; au fond, il avait pleine conscience de sa valeur et ne se faisait pas faute d'en tirer vanité. C'est ainsi, par exemple, que dans le fragment sur les *Signes et causes des maladies*, découvert par Daremberg, il qualifie son style d'*émérite*.

« Et maintenant, ma Muse, arrête le cours de ton style émérite ; accorde au bœuf harassé de fatigue un repos réparateur ; que le cheval abandonne le timon du char où il est attelé ; que ma plume enfin respire (2)... »

(1) Cf. texte : IIe partie. Extr. *Méd. Comp.*, n° IX.

(2) Emeriti iam, Musa, stili suspende laborem,
Otia dum fessos reparent inducta jugales,
Et dediscat equos currus, temone supino ;
Respiret calamus... etc.

Je donne ici, avec Daremberg, au mot *Emeriti* le sens d'*Emé-*

Quoi qu'il en soit, si l'on veut apprécier, en connaissance de cause, le style de Gilles de Corbeil, ce n'est pas à la partie purement didactique de son œuvre qu'il faut s'adresser. Ce n'est pas davantage, d'après la *Hierapigra,* qu'il convient de le juger. Cette dernière œuvre, en effet, malgré quelques beaux passages, est manifestement inférieure, au point de vue de la correction et de l'élégance, au poème des *Médicaments composés*. A la parcourir, on sent que c'est l'œuvre d'un vieillard qui n'est plus en possession de tous ses moyens et qui se complaît dans des redites et des longueurs fatigantes. Peut-être aussi la *Hierapigra* ne fut-elle, pour son auteur, qu'un passe-temps de ses dernières années, une distraction aux loisirs que lui laissaient alors ses fonctions de chanoine, et une satire seulement destinée à quelques amis de son entourage.

Pour se faire une idée quelque peu juste du style de Gilles de Corbeil, il faut lire les nombreuses digressions morales qui se rencontrent dans le poème des *Médicaments composés*. Je signalerai, en particulier, tout le long prologue du premier livre (1), ceux du second (2) et du quatrième (3) et surtout l'épilogue du quatrième (4). Dans le corps de l'ouvrage,

rite, mais peut-être serait-il plus exact de le traduire par *qui a fait son temps*, *qui a achevé sa course*, *fourni sa carrière* qui me paraît être le véritable sens littéral.

(1) Cf. texte, IIe partie. Extr. *Méd comp.*, No I.

(2) Cf. texte, IIe partie. Extr. *Méd. comp.*, No III.

(3) Cf. texte, IIe partie. Extr. *Méd. comp.*, No IX.

(4) Cf. texte, IIe partie. Extr. *Méd. comp.*, No X.

on lira avec plaisir ce qui se rapporte à l'électuaire *Diamargariton* (1), le long passage du *Diasatyrion* (2), que j'ai traduit et celui, non moins curieux, qui concerne l'électuaire *Diacostum* (3). A lire aussi l'éloge, souvent cité, de la ville de Salerne (4), et le portrait du bon médecin (5). Tous ces morceaux sont on ne plus châtiés et écrits dans une langue qui n'a rien à envier aux meilleurs auteurs de cette époque.

Tout en participant, parfois même dans une large mesure, aux défauts des écrivains de son temps, le style de Gilles de Corbeil garde quelque chose de plus personnel et de plus alerte que celui de ses contemporains. Cela tient sans doute à ce fait que chez lui, à part bien entendu ce qui a trait à la doctrine, c'est le ton satirique qui domine ; or, la satire et la raillerie s'accommodent mal des lieux communs ; il leur faut appeler choses et gens par leur nom et c'est à quoi Gilles ne manque guère lorsque l'occasion s'en présente. Autant il est prodigue d'éloges dithyrambiques quand il parle de ses anciens maîtres de Salerne, autant il est mordant, acerbe et violent contre ses ennemis et ses détracteurs. Ses invectives contre les médecins de Montpellier et ce Zoïle, qui personnifie le critique envieux et de mauvaise foi, sont des plus virulentes. Ni les moines, dont il suspecte, à bon droit, la continence et dont il raille l'obésité : ni l'em-

(1) Cf. texte, IIe partie. Extr. *Méd. comp.*, No IV.
(2) Cf. texte, IIe partie. Extr. *Méd. comp.*, No V.
(3) Cf. texte, IIe partie. Extr. *Méd. comp.*, No VI.
(4) Cf. texte, IIe partie. Extr. *Méd. comp.*, No VII.
(5) Cf. texte, IIe partie. Extr. *Méd. comp.*, No VIII.

pirique Rigord, son rival comme médecin ; ni le puissant cardinal Galon, ne trouvent grâce devant lui ; Philippe-Auguste, lui-même, n'est pas toujours épargné et si les allusions à sa conduite privée et à son avarice sont rares et discrètes, elles ne laissent pourtant pas d'être assez transparentes pour qu'on ne puisse s'y tromper.

Comme tous les écrivains du moyen âge : Guillaume Le Breton, Alain de Lille, Pierre de Blois etc. Gilles de Corbeil mêle à plaisir les dieux et les déesses de l'Olympe payen aux saints et aux docteurs du Catholicisme. La Muse qu'il invoque, au début de chacun de ses poèmes, est fille d'Apollon et habite avec ses sœurs sur les sommets de l'Hélicon ; c'est tantôt Clio « *tiruncula Clio* », tantôt Minerve elle-même, à la fois comblée des dons de Dieu et de ceux d'Apollon :

Tota referta Deo, Phæbeo numine plena (1).

C'est ainsi qu'au début de l'Anti-Claudianus, Alain de Lille invoquera Clio et Apollon (2). Le vin, c'est Bacchus ou Lyaeus ; la mort, c'est Atropos ou Lachesis ; la guerre, c'est Mars ; le cerveau, c'est la citadelle de Pallas ; toute la mythologie payenne y passe, et ce n'est pas seulement dans les œuvres littéraires que se rencontre ce mélange du sacré et du profane, mais aussi dans les sermons et jusque dans les écrits mystiques.

(1) *Med. comp.* I. V. 78.
(2) *Patrol.* t. ccx, p. 488.

On pense bien qu'avec la connaissance approfondie qu'ils avaient de la plupart des chefs-d'œuvre de l'antiquité classique, les écrivains du XII[e] siècle ne se faisaient pas faute d'imiter les auteurs anciens. Parmi les poètes, c'est Virgile, que Guillaume Le Breton va jusqu'à qualifier de théologien (1), et Lucain, le chantre de la *Pharsale*, qui semblent le plus en honneur. Jean de Salisbury conseille aux professeurs l'étude de ces poètes, où ils trouveront, dit-il, de quoi agrémenter leurs leçons des plus riches ornements : *Excute Virgilium aut Lucanum, et ibi, cujuscumque philosophiae professor sis, ejusdem invenies condituram* (2). » A ces noms il faut ajouter ceux d'Ovide, d'Horace, de Juvénal, de Claudien, qui ne sont pas moins connus, Ovide surtout, dont Gilles de Corbeil s'inspire assez fréquemment. Veut-il, par exemple, parler d'une courtisane ? Ce sera la Corinne d'Ovide ou Thaïs qui lui en fourniront le type ; le riche, ce sera le Crésus des poètes anciens ; le pauvre, l'Amyclas de Lucain ou Codrus.

Si, comme tout le monde alors, il imite les auteurs anciens, Gilles de Corbeil doit aussi beaucoup, semble-t-il, à ses contemporains. Nombre de passages de ses œuvres pourraient, en effet, se retrouver chez d'autres auteurs du temps, sinon absolument sous la même forme, tout au moins avec le même fonds de pensée, les mêmes images et parfois

(1) Non indigna foret istis vel Musa Maronis
Theologi cineres Troje qui vexit ad astra.
Philipp. I. V. 7.

(2) *Metalogicus.* lib. I, cap. XXIV.

les mêmes expressions. Il serait assez amusant de se livrer à ce travail de rapprochement de textes, mais quelle conclusion pourrait-on en tirer ? Il serait, en effet, dans la plupart des cas au moins, bien difficile, pour ne pas dire impossible, de décider quel est celui des deux écrivains qui s'est inspiré de l'autre ou qui lui a fourni la matière de ses développements. Mais s'il n'y a pas, dans la plupart des cas, imitation proprement dite, il ne faut pas davantage songer à expliquer ces ressemblances par des rencontres fortuites. Elles sont dues, à mon avis, à ce fond commun de formation littéraire dans lequel, comme dans un moule, se façonnaient alors tous les esprits éclairés : mêmes méthodes d'enseignement, mêmes auteurs à étudier, mêmes textes à alléguer, mêmes figures à employer, mêmes comparaisons à faire, partout et toujours même uniformité de discipline. C'est ce qui explique que deux ou plusieurs écrivains de cette époque ayant à traiter des sujets analogues nous servent constamment les mêmes citations, les mêmes images et souvent les mêmes expressions. On ne saurait dire qu'ils s'imitent ou se fassent mutuellement des emprunts ; ils puisent à la même source et chacun se contente de sertir plus ou moins ingénieusement, dans sa prose ou ses vers, ce qu'il a conservé de ses souvenirs d'école.

Ces explications étaient nécessaires pour comprendre les nombreuses analogies qu'on pourrait signaler entre certains passages de Gilles de Corbeil et d'autres auteurs de son temps. En voici quelques exemples, qu'il serait d'ailleurs facile de

multiplier. Prenons, si vous le voulez, le prologue en prose de l'Anti-Claudianus d'Alain de Lille et voyons quel en est le thème. C'est d'abord la crainte des envieux et des jaloux que manifeste le Docteur Universel : *Mei libelli depressam pauperiem detractionis flatus non deprimat* (1). Nous trouvons la même pensée maintes fois reproduite chez Gilles, par exemple au début du fragment des Signes des maladies :

Aude aliquid, mea musa, novi, proscribe timorem
Parcius arguti timeas censoris acumen.

et ailleurs :

Parcat in auctorem satyrae diffundere virus
Et labiis lector se circumcidat honestis (2).

Si l'œuvre est imparfaite, diront les deux auteurs, c'est que l'entreprise est difficile, le sujet ardu, et tout cela mérite bien quelque indulgence. D'ailleurs, sous le sens littéral réservé aux tout jeunes élèves, se cache un sens moral et allégorique que sauront découvrir les plus avancés : *in hoc opere, litteralis sensus suavitas puerilem demulcebit auditum... acutior allegoriae subtilitas perficientem acuet intellectum* (3). Même pensée au prologue des médicaments composés :

Deque rudi, male composito modicumque polito
Mysticus erumpit verborum cortice sensus (4).

(1) Edit. Migne, p. 486.
(2) Choulant, p. 146.
(3) Edit. Migne, p. 487.
(4) Choulant, p. 49.

Aussi, dira Alain de Lille, qu'ils ne me lisent pas ceux qui ne se guident que par leurs sens et qui dédaignent la voix de la raison ; il ne convient pas d'avilir les choses saintes en les jetant aux chiens et de mettre les perles précieuses sous les pieds des pourceaux : *Ab hujus operis arceantur ingressu, qui solam sensualitatis assequentes imaginem, rationis non appetunt veritatem, ne sanctum canibus prostitutum sordescat, ne porcorum pedibus conculcata margarita depereat* (1). Ecoutons maintenant Gilles de Corbeil au procemium du traité du *Pouls* : *Ab hujus operis vestibulo... falsos discursores monachos, profanamus. Talibus enim hujus operis secreta nolumus propalari, nec margaritae spargendae sunt porcis* (2). Ce ne sont pas, sans doute, les mêmes expressions, mais c'est la même suite d'idées qui se retrouve, d'ailleurs, au début de chaque ouvrage de cette époque et indique bien, par conséquent, un plan arrêté d'avance et fixé par les règles de l'Ecole.

Voici, à l'appui de cette thèse, un passage encore plus démonstratif tiré du même Alain de Lille. Il est pris dans son Traité de la Prédication : *Summa de arte praedicatoria*. L'auteur veut expliquer quel genre de prédication convient à chaque catégorie d'auditeur et il compare le prédicateur, le médecin de l'âme, au médecin du corps qui proportionne ses remèdes à l'âge et à la force de ses malades, en

(1) Ed. Migne p. 489

(2) Choulant, p. 26.

même temps qu'il les varie suivant la nature de la maladie :

« *Pertinet ad praedicatorem gerere statum materialis physici, vel medici. Sicut enim materialis medicus pro diversitate morborum, variat genera remediorum ; sic praedicator debet adhibere remedia admonitionum..... Ut, si luxuriosis praedicat, contra luxuriam auctoritates afferat... Simili modo contra alia vitia disputet secundum quod auditores viderit variis vitiis irretitos* (1). »

Comparez ce passage avec les vers suivants de la *Hierapigra* :

Sicut enim medicus nature dividit escas
Diversisque modis variat regimenta salutis :
Auget, diminuit, permutat, subtrahit, addit
Ut ratio jubet et medicandi corporis usus
Non aliter medicus qui spiritualia tractat

. . . .

Cum mactat variis enormia crimina penis
Singula sub certa debet librare statera
Sicut cuique suus status est, mos, vita vel etas
Conditio sensusque capax, tolerantia, virtus
Simplicitas ignara mali, prudentia mentis (2).

Dira-t-on que Gilles de Corbeil a imité ici Alain de Lille ? Je ne le pense pas et cette comparaison du médecin du corps au médecin de l'âme n'est-elle pas

(1) Edit. Migne, p. 184.
(2) *Hier.* II, v. 282 et ss.

encore souvent utilisée dans l'éloquence de la chaire ? Ce sont là de ces lieux communs qui ne prouvent rien en faveur d'un emprunt ou même d'une simple imitation.

Le seul emprunt de conséquence que Gilles ait fait à ses devanciers — je ne parle pas bien entendu de sa doctrine — il l'a fait à un auteur ancien, à Sénèque, qu'on appelait alors, par antonomase, le Philosophe. C'est dans le *proœmium* du poème des *Médicaments composés* que se trouve ce passage sur l'utilité qu'il y a à ne lire que peu de livres, mais à les bien choisir ; il est, en entier, tiré de la seconde lettre à Lucilius.

Comme tous ses contemporains, Gilles de Corbeil abuse parfois de l'allégorie ; mais on sait qu'au Moyen-Age certaines allégories étaient à ce point en honneur qu'on ne manquait jamais l'occasion de s'en servir; on les introduisait, de gré ou de force, dans tous les écrits, quels qu'ils fussent, surtout dans les sermons. De ce nombre était l'allégorie tirée des signes du Zodiaque, sur lesquels on aimait à disserter plus ou moins à propos. Gilles de Corbeil n'y manque pas dans le premier livre de la *Hierapigra* ; pour lui, chaque signe du Zodiaque représente un des vices des Prélats et il invite le Pape à parcourir lui même ce Zodiaque spirituel pour le réformer et le rendre à son ancienne splendeur :

Zodiacum percurre tuum quem multa prophanis
Et satis horrendis describunt monstra figuris (1).

(1) Hier, I, v. 410-411.

Une autre allégorie consacrée par l'usage est celle du char à quatre roues ; il faut voir l'usage qu'en fait Alain de Lille dans l'Anti-Claudianus ; presque tous les prédicateurs y ont recours et le décrivent avec un luxe de détails qui dénote une imagination peu commune. Gilles de Corbeil, ayant divisé son poème des *Médicaments composés* en quatre parties, ne pouvait manquer de le comparer au char allégorique. Rien, d'ailleurs, n'était plus naturel. Son but n'était-il pas de guérir les maux dont le corps humain est affligé? Or, le corps humain n'est-il pas formé de quatre substances primordiales, de quatre qualités et de quatre humeurs ? sa durée ne répond-t-elle pas à quatre périodes : l'enfance, la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse? Il est donc tout indiqué de diviser l'ouvrage en quatre livres et de le comparer à un char à quatre roues :

Sic liber iste meus, tanquam quadriga quaternis
Exagitata rotis. . . . .
. . . .
Corporis humani meritum legemque fatetur (1).

La grammaire et ses règles fournissent aussi matière à de nombreuses allégories. Il en est une, curieuse entre toutes, que je dois signaler, parce qu'elle semble générale au Moyen-Age. On sait combien chez les clercs de cette sombre époque la sodomie était répandue. Nous verrons plus loin ce que dit Gilles de cette plaie du clergé au Moyen-Age : mais

(1) Choulant, p. 145.

on pense bien qu'on ne pouvait parler d'un tel vice qu'à mots couverts et que c'était le cas, ou jamais, de recourir à des images, de voiler la crudité des mots sous le manteau de l'allégorie. Or, il y avait une allégorie universellement admise dans ce cas particulier, allégorie qui se retrouve chez tous les auteurs et qu'Alain de Lille a poussée, dans le *De Planctu naturae*, jusqu'aux dernières limites de l'extravagance. Elle consiste à comparer le sodomiste à un grammairien. Au premier abord, la chose paraît étrange ; mais en y réfléchissant, on finit par comprendre. Que fait le grammairien ? Il s'étudie à faire accorder entre eux les mots de même genre, le masculin avec le masculin, le féminin avec le féminin ; mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent dans la nature, où l'union des êtres, qui a pour but la reproduction de l'espèce, est fondée précisément sur l'intervention d'individus de genres différents :

Non ratione pari coeunt nec lancibus equis
Librantur rerum conjunctio, copula vocum (1).

N'insistons pas, d'autant que nous aurons à revenir plus loin sur ce pénible sujet.

Autre exemple encore de cette fréquente analogie d'idées chez les auteurs du Moyen-Age, qui ne peut s'expliquer que par des méthodes uniformes dans l'art d'écrire, puisées aux mêmes sources. Ce sont ces invectives contre le critique envieux, ce Zoïle qui déprécie les ouvrages qu'il serait incapable d'é-

(1) Hierap., I. 476-477.

crire, lorsqu'il ne va pas jusqu'à se les approprier sous un faux nom. Là encore, il n'y a rien de particulier, comme on pourrait le croire, à Gilles de Corbeil. Alain de Lille, à la fin de l'*Anti-Claudianus*, déverse aussi les menaces les plus terribles contre ce Zoïle, et presque dans les mêmes termes qu'emploie notre Gilles :

Pascitur in vivis livor, post fata quiescit

dit Gilles de Corbeil (1). Et Alain de Lille :

Si tamen ad praesens fundit sua murmura livor
.... *Saltem post fata silebit.*

Est-ce là une imitation ? Je ne crois pas qu'on puisse l'affirmer. Ce n'est, à mon avis, que la traduction d'une idée, non seulement commune aux deux auteurs, mais commune à presque tous ceux de la même époque. Peut-être même n'était-ce qu'une formule banale qui servait de conclusion à tous les ouvrages, de même qu'il était convenu de les commencer en insistant sur les difficultés de la tâche qu'on s'imposait, ou le danger qu'il pouvait y avoir à l'entreprendre, comme c'est le cas pour le prologue de la *Hierapigra*.

* * *

Si des idées on passe aux mots qui les expriment, on ne sera pas surpris d'y rencontrer plus d'analogies encore, sans que pour cela il faille conclure à des

(1) Choulant, p. 27.

imitations ou à des emprunts. La philologie allemande a vraiment par trop abusé de ce procédé pour affirmer qu'il y a eu emprunt direct là où l'on ne saurait raisonnablement voir que des analogies d'expression (1). Chaque auteur parle évidemment sa langue propre, mais il ne faut pas oublier que cette langue est celle de son époque ; si cette époque a une langue parfaite, celles des écrivains le sera aussi ; mais si c'est une époque de décadence ou de transition, il est tout naturel que les imperfections qui caractérisent sa littérature se révèlent plus ou moins chez tous les écrivains. Cela sera d'ailleurs d'autant plus frappant, que les incorrections du langage seront plus nombreuses, le goût littéraire plus dépravé et le besoin de créer de nouveaux mots rendu plus impérieux par la nécessité d'exprimer de nouvelles idées.

Pour ce qui est des incorrections de la langue, il faut se rappeler que la langue latine était alors une langue en pleine décadence, encore que certains auteurs, l'écrivent parfois avec élégance. V. Le Clerc reproche à Gilles de Corbeil l'*étrange comparatif Pessimior* qu'il a deux fois employé. Or, en quoi ce comparatif *Pessimior* est-il plus étrange que beaucoup d'autres qu'on trouve dans Pline le jeune, par exemple, que *Juvenior*, *Civilior*, *Reverentior*, etc. Et pourtant, quoique appartenant à l'*Age d'argent* de la bonne latinité, Pline passe pour s'éloigner

(1) Voir en particulier le travail de M. Pannenborg cité dans Œuvres de Ricord, *loc. cit.* LXXVI.

fort peu par la langue et le style de l'époque classique.

Qu'on puisse relever encore dans le style de Gilles de Corbeil un certain nombre de mots barbares et de formes vicieuses, le fait n'est pas pour surprendre et la faute — s'il y en a une — ne lui est pas absolument imputable. Il faut, en effet, se rappeler que le latin, au XIIe siècle, était la langue vivante d'une partie de la société ; de ce chef, soit pour exprimer des choses nouvelles, soit pour traduire sa pensée de façon plus originale, on était souvent amené à composer des mots qui nous semblent aujourd'hui d'autant plus étranges que les glossaires n'en font pas mention. Je signalerai en particulier dans cet ordre d'idées l'usage assez fréquent de faire dériver un verbe d'un nom propre, pour exprimer la qualité ou les défauts de la personne à laquelle appartient ce nom. Ainsi Codrus est le type du pauvre ; on dira donc de quelqu'un qui est pauvre qu'il *Codrize*, *Codrizare* (1) ; de même on dira, dans la mauvaise fortune, que le sort nous est cruel, qu'il *Néronise* : *Fata neronizant in me* (2). De même encore. Alain de Lille dira en parlant du riche : dives in medio divitiarum positus *Tantalizat* (3).

Gilles de Corbeil dira encore *Cancrizare*, se conduire comme l'animal qu'on appelle *Cancer* ou *Cancre* ; il dira *Cristare*, lever la crète, dans le sens

(1) Gilles.

(2) Elegia de diversitate fortunae Henrici Septimellensis in Polyc. Leyser. p. 453.

(3) De Planctu naturae. Edit. Migne, p. 464.

d'être orgueilleux, *inecclesiare*, *prebendare*, etc. Mais tout cela n'est pas en somme bien grave.

Ce qui l'est infiniment plus, ce sont les fautes de goût, comme les accumulations de mots de même forme ou les expressions à double sens formant de véritables jeux de mots. Voici un exemple de cette accumulation de mots de même assonnance dans Gilles de Corbeil :

> *Cum data sit* gratis *non debet* gratia *vendi.*
> Gratuito *debent* gratis *accepta rependi :*
> Gratia *curandi.* . . . . (1)

En voici un autre non moins typique :

> *Ricardus* senior, *quem plus aetate* senili
> *Ars facit esse* senem, *meliusque* senescere *cogit*,
> *Cui renovans corpus surgens ex arte* senectus
> *Altera corporeae compensat damna* senectae (2).

Ces répétitions de mots étaient alors à la mode et personne ne manquait de se livrer plus ou moins à ce jeu puéril, témoin le passage suivant de l'auteur de la *Philippide*, où il parle du Christ en ces termes :

> *Qui* mundi *peccata tulit*, *qui sanguine* mundo
> Mundum mundavit *a primi labe parentis ;*
> *Qui thronum* mundum *sibi sanctificavit eamdem.*
> *(Virginem Mariam).*

(1) Choulant, p. 197.
(2) Choulant, p. 53.
Choulant, p. 197.
Phil. liv. I., v. 401-403.

Certains écrivains, comme Pierre de Blois et Alain de Lille, pour ne citer que ceux-là, poussent même parfois si loin cet abus qu'ils en deviennent illisibles : voici un passage de Pierre de Blois qui donnera une idée de ce qu'on pouvait faire dans ce genre :

« Ad hos audiendos non *libri* sed *librae* revolvuntur. Non quaeritur quantum *legerunt*, sed quantum *collegerunt* ; non quantum *didicerunt*, sed quantum *dederunt*..... non curatur utrum accedant *honesti*, sed quam *onusti* (1). »

Ce dernier jeu de mots entre *honestus* et *onustus* ou *honor* et *onus* était en quelque sorte classique, comme celui entre *nomen* et *omen*. Gilles de Corbeil dira.

Plus oneris *penam recipit quam clericum* honoris

et plus loin :

Det ei nota nominis omen.

ou encore :

Haud secus ecclesie pastor, qui numine *nullo*
Officium pastoris habet, sed nomine *solo* (2).

Ajoutons bien vite, à la décharge de Gilles de Corbeil, que ces fautes de goût sont relativement rares chez lui, tandis qu'elles foisonnent chez d'autres écrivains de la même époque.

Victor Le Clerc a noté dans la *Hierapigra* quelques fautes de style « *qui étonnent*, dit-il, *dans un écrivain si instruit* ». Il est bien certain, comme je l'ai déjà dit, qu'on aurait tort de comparer le latin du XIIe siècle

(1) Loc. cit. p. 1041.
(2) *Hier.*, I. v. 62.

à celui du siècle d'Auguste. On y rencontre d'abord — et c'est tout naturel — un assez grand nombre de mots nouveaux, dont quelques-uns d'ailleurs ne font pas trop mauvaise figure. Certes, le verbe *porcescere,* s'engraisser comme un porc, que Gilles de Corbeil emploie, n'est pas d'une noblesse bien recommandable ; mais en quoi vaut-il moins que *brutescere*, *s'abrutir*, qui était admis. N'oublions pas, au surplus, que nous sommes au XII[e] siècle et que, si le latin est encore la langue vivante d'une partie de la société, il n'est plus soumis aux préceptes classiques et subit le contre-coup de la transformation qui s'opère alors dans la langue et dans les mœurs. C'est alors, en effet, que le français commence à se former et, si le latin lui fournit beaucoup de mots, il en reçoit en revanche nombre de tournures qui lui sont étrangères. La *Hierapigra*, plus encore que les poèmes médicaux de Gilles, fourmille de gallicismes, mais cela encore est une caractéristique générale de l'époque et n'est en aucune façon particulier au style de Gilles de Corbeil.

*
* *

La même observation s'applique aux règles de la versification qui comportent certaines libertés et certaines licences alors admises. On sait combien au Moyen-Age les clercs aimaient à faire des vers ; outre qu'ils en puisaient le goût dans la lecture d'Ovide et

(1) *Hier.*, I, v. 576.
(2) *Ibid.*
(3) *Hist. litt.*, XXI. 355.

des autres poètes de l'antiquité, ils s'y exerçaient longuement dans leurs études littéraires : *prosas et poemata quotidie scriptitabant*, dit Jean de Salisbury. On pardonnait d'ailleurs aux poètes d'en user parfois largement avec les anciennes règles de la prosodie. Témoin ce curieux passage de Jean de Salisbury où il recommande aux grammairiens, c'est-à-dire aux professeurs de belles-lettres et d'éloquence, de reprendre chez leurs élèves toute façon de s'exprimer barbare, impropre ou contraire aux règles de l'éloquence. « Mais, ajoute-t-il, il ne faut pas aller jusqu'à blâmer les poètes chez qui, en raison des exigences de la métrique, non seulement on excuse ces licences, mais encore on regarde comme des beautés ce qui chez les autres serait considéré comme des fautes (1). »

La plus commune de ces licences propres à la poésie du Moyen-Age — et par conséquent à celle de Gilles de Corbeil — consiste à faire longue à la césure c'est-à-dire ordinairement après le sixième pied, une syllabe qui devrait normalement être brève. Les exemples abondent et l'on n'a que l'embarras du choix ; en voici quelques-uns :

Ipse (sermo) tamen vacuūs et perfunctorius idem
Et tanquam reprobūs et discolus esse probatur (2).

(1) « Deprehendat quae barbara, quae impropria, aut alias contra legem loquendi composita. Non tamen ut poetas improbet, quibus ob metri necessitatem adeo ignoscitur, ut vitia ipsa in carmine, virtutum nomine censeantur ». Loc. cit., p. 854. Ed. Migne, p. 856.

(2) *Hier.*, I, v. 122-123.

Et cet autre vers :

Condiat, informēt, illustret, ditĕt, adornat (1).

Où nous voyons la dernière syllabe d'*informet* devenue longue, alors que celle de *ditet* reste brève.

Notons encore quelques particularités de cette versification. C'est ainsi, par exemple, que la voyelle *i* est toujours brève dans *ubi*, *nisi*, *quasi*, tandis qu'elle est indifféremment brève ou longue, suivant les besoins, dans *mihi, tibi, sibi.*

Unde tĭbī moneo (2)...
Assidue clamans : non Rex tĭbĭ ducere fas est (3).

La voyelle *o* est généralement brève, excepté au datif et à l'ablatif. Voici un vers où elle est brève une fois et une fois longue :

Exposcit ratiō, sic exigit ordŏ medendi (4)

Et de même dans cet autre, un peu après :

Vis, Regiō, tempus, aetas complexiŏ, sexus (5)

Evidemment il n'y a, à ces libertés qu'on prend avec la quantité, qu'une excuse, celle des nécessités de la métrique, comme le dit Jean de Salisbury.

(1) *Hier.*, I, v. 207.
(2) *Méd. comp.*, IV, v. 300.
(3) *Hier.*, II, v. 36.
(4) *Med. comp.* IV, v. 307.
(5) *Ibid.*, v. 310.

Gilles de Corbeil ne paraît pas avoir composé d'autres vers que des alexandrins ou hexamètres. Suivant la mode du temps, on y rencontre bien quelques vers léonins, surtout dans la *Hierapigra*, mais ils sont relativement rares et, en tous cas, l'auteur ne semble pas les rechercher. En somme, ses vers sont pour la plupart assez réguliers et ne renferment que fort peu de ces grossières fautes qu'on trouverait à profusion chez d'autres versificateurs de la même époque.

A mon avis, pour juger sainement le style de Gilles de Corbeil, il faut, comme je l'ai déjà dit, faire trois parts dans son œuvre : la partie purement didactique, la partie qui comprend les digressions morales du poème des *Médicaments composés* et enfin la *Hierapigra*. Malgré l'enthousiasme de Guillaume Le Breton pour cette dernière œuvre, on est obligé de convenir que c'est, au point de vue du style, la plus négligée des œuvres de Gilles ; ce n'est pas qu'elle ne renferme quelques beaux vers et quelques beaux passages, mais c'est celle aussi où les incorrections et les gallicismes sont le plus nombreux. Quant à la partie didactique des œuvres de Gilles, nous savons qu'il ne faut pas y chercher des qualités de style ; tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il y a eu, en effet, de la part de l'auteur un véritable tour de force à accomplir pour mettre, en mauvais vers, une matière aussi ingrate et aussi rebelle à la mesure. Toutefois, même dans cette partie qui ne relève à aucun titre de la littérature, il y a chez Gilles de Corbeil une supériorité incontestable sur les

œuvres similaires de cette époque. Il suffit, au surplus, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les divers poèmes médicaux publiés par de Renzi dans la *Collectio salernitana*.

Mais, où Gilles de Corbeil donne sa véritable mesure comme poète, c'est dans les longues digressions philosophiques, ou simplement humoristiques, du poème des *Médicaments composés*. C'est là, plus encore peut-être que dans la *Hierapigra*, que son esprit mordant et satirique se relève ; là aussi que son style est plus imagé, plus correct et plus élégant. Si donc il ne mérite peut-être pas l'éloge hyperbolique qu'a fait de lui le grave Naudé, en disant que depuis les temps consulaires aucun poète ne l'avait égalé (1), tout au moins faut-il proclamer avec Gilles de Paris qu'il serait injuste de lui donner la dernière place dans le bataillon sacré des poètes :

Nec in agmine vatum
Nominis extremos sortiri debet honores (2).

(1) « Vatum omnium qui a consulibus scripsere primum, et elegantissimum dignis honorum titulis... » Naudé, *loc. cit.*
(2) Karolinus, livre V.

LIVRE II

LE MÉDECIN

CHAPITRE PREMIER

Etat de la Médecine au XIIe siècle. — L'Ecole de Salerne. — Les Maîtres de Gilles de Corbeil.

La société, au XIIe siècle, se divise en deux catégories profondément distinctes : d'une part, la société religieuse ; de l'autre, la société laïque.

Au sommet de la société religieuse trône le Pape, dont l'influence, depuis Innocent III surtout, est partout prépondérante. Viennent ensuite les Cardinaux, les Archevêques et Évêques, les Archidiacres, puis les simples Prêtres, les Chanoines, les Diacres et Sous-Diacres et enfin l'armée innombrable des Clercs de tout ordre qui remplissent les églises et les écoles. Je ne parle pas, des Moines, déjà fort nombreux, principalement représentés alors par les deux grands ordres de saint Bruno et de saint Benoît (*Moines blancs et Moines noirs*).

Ce qu'il faut retenir, pour l'instant, c'est que tout ce qui est quelque peu instruit et cultivé dans cette société du Moyen-Age appartient à l'Eglise, touche

de plus ou moins près à sa hiérarchie et participe de ses prérogatives. Entendu dans son sens le plus général, le terme de *Clerc* désigne alors tous les hommes instruits, ou du moins tous ceux qui ont étudié une ou plusieurs branches des connaissances humaines. On leur confie toutes les charges publiques qui nécessitent un peu d'instruction ; ils servent de secrétaires aux rois et aux grands seigneurs ; ils sont avocats, notaires, greffiers et remplissent, en dehors même de l'Eglise, une multitude d'emplois qui les placent dans une situation intermédiaire entre le peuple ignorant et grossier et la noblesse, qui rougirait de s'abaisser à d'aussi viles besognes et d'ailleurs, il faut bien le dire, serait le plus souvent incapable de s'en acquitter.

« Comment démontrait-on la qualité de clerc ? Etait réputé clerc, répond M. Paul Fournier, celui qui se trouvait en possession de la cléricature. Cette possession était attestée par des marques extérieures (tonsure et habit clérical) ou par la notoriété publique (1). » Ces clercs n'étaient pas toujours, il s'en faut, bien recommandables. On en trouvait qui se mariaient et faisaient le commerce ; plus tard ils furent exclus de l'Eglise. D'autres enfin ne se donnaient la qualité de clerc que pour jouir des nombreux privilèges attachés à cet ordre.

En tous cas — et c'est là le point important à noter — la qualité de clerc ne comportait en aucune

(1) Paul Fournier, *Les Officialités au Moyen-Age*, Plon, 1886, B. N. 8921.

façon la dignité sacerdotale. On pouvait être clerc toute sa vie, c'est-à-dire appartenir à l'Eglise, relever de sa juridiction, jouir des immunités et des privilèges attachés à la cléricature, sans jamais être prêtre. Nous savons même que la dignité d'Archidiacre, la première après celle de l'évêque, n'entraînait pas nécessairement l'ordination sacerdotale. Pierre de Blois, qui fut longtemps archidiacre de Bath en Angleterre, ne consentit à recevoir la prêtrise que vers la fin de sa vie et presque à son corps défendant. Les chanoines étaient dans le même cas et restaient souvent simples diacres, ou même simple clercs tonsurés.

C'est parmi les clercs, comme je viens de le dire, que se recrutait tout le personnel des carrières qui correspondent à ce que nous appelons aujourd'hui les professions libérales. Pour le cas particulier de la médecine, non seulement un clerc pouvait être médecin, mais encore il fallait être clerc pour être médecin (1).

Toutefois, cela n'est vrai que des clercs appartenant au clergé séculier, car les clercs réguliers n'avaient le droit ni d'enseigner, ni d'exercer la médecine. Le premier et le second concile de Montpellier, tenus l'un en 1162 et l'autre en 1195, défendent aux moines et aux réguliers, sous les peines les plus sévères, l'étude et l'enseignement du droit et de la médecine « *Sub omni severitate Ecclesiasticæ disci-*

(1) Je ne parle ici, bien entendu, que des médecins diplômés et non de cette foule de *Mires* et de *Miresses* qui pullulaient alors, comme aujourd'hui nos charlatans et nos empiriques.

pliuæ, ne quis Monachus vel Canonicus regularis aut alius Religiosus ad seculares Leges vel Physicam legendas accedat » [1]. « C'était sans doute, remarque à ce propos Chomel, un très grand abus de voir des moines et des prêtres quitter leur monastère et le service des autels auxquels ils étaient consacrés, se laisser solliciter avec empressement par ce même monde qu'ils avaient abandonné, et s'exposer de nouveau au danger de sa séduction [2]. »

Cette loi, imposée aux Moines et aux Religieux, de ne pas exercer la Médecine ne s'étendit pas à tous les Clercs. La chose eut été impossible. Cependant, le Pape Honorius III (1216-1227) défendit aux Archidiacres, Prévôts, Curés et simples Prêtres de faire de la médecine. Ainsi, les Chanoines, les Diacres, Sous-Diacres, Clercs étaient libres de prendre la profession de médecin ou, du moins, n'en étaient pas formellement exclus. Par contre, ils ne pouvaient, sous aucun prétexte, faire de la chirurgie, surtout, dit le concile de Latran de 1215, ces opérations de chirurgie qui consistent à brûler ou à inciser : *Chirurgiæ partem quæ ad ustionem vel incisionem inducat.* » Les Dominicains, par un statut de leur Chapitre tenu à Paris en 1243, ne veulent même pas qu'on lise les livres de Physique ou qu'on écrive sur les curiosités de la Nature « *non studeant in libris physicis, nec etiam scripta curiosa faciant.* »

Toutes ces défenses, si souvent réitérées par les

(1) Chomel : *loc. cit.*, p. 72.
(2) *Ibid.*, p. 70.

Papes et les Conciles, n'empêchaient pas les clercs instruits de s'adonner à l'Étude de la médecine, alors même qu'ils n'avaient pas l'intention de l'exercer. Nous savons que Pierre de Blois, par exemple, était très versé dans cette science et qu'il pouvait, au besoin, donner une consultation d'après toutes les règles de l'Ecole. On a de lui une lettre qui témoigne combien cet art lui était familier et qui prouve que, s'il n'en faisait pas sa profession, il eut pu en remontrer sur ce point à plus d'un médecin praticien (1).

Il faut se rappeler à ce propos qu'on distinguait alors deux classes de médecins : les *Théoriciens* et les *Praticiens*. Les premiers étaient ceux qui, comme Pierre de Blois, avaient étudié la médecine par simple curiosité d'esprit et pour parcourir le cycle entier des connaissances ; les seconds, au contraire, exerçaient leur art pour en vivre et en tirer profit. On a sur ce point un bien curieux témoignage de Jean de Salisbury.

« Les Théoriciens, dit-il, traitent de tout ce qui touche à leur art, mais, pour vous plaire, ils ne se feront par faute d'en dépasser les limites et de vous instruire sur la cause et la nature de chaque chose ; ils décident si vous êtes bien portants, ou malades, ou dans cet état qui tient le milieu entre la santé parfaite et la maladie. On dirait que ce sont eux qui, d'un mot, vous donnent la santé, et vous la conservent ; qui font, à leur gré, pencher la balance de l'un ou de l'autre côté. Ils devinent et expliquent la cause de votre mal, précisent l'instant où il a commencé, sa période d'augment, d'état et de

(1) Cf. Edit. Migne, lettre XLIII, page 126.

déclin. Quoi encore! A les écouter, ils me semblent capables de resusciter les morts et ne les crois inférieurs ni à Esculape, ni à Mercure. Il est pourtant une chose qui m'étonne et me trouble profondément, c'est que, dans les discours qu'ils tiennent et les raisonnements qu'ils font, ils sont toujours en désaccord entre eux. Or, je sais fort bien que des opinions contradictoires ne sauraient être simultanément vraies Que dire des médecins praticiens ? A Dieu ne plaise que j'en parle mal ! En punition de mes péchés, sans doute, il ne m'arrive que trop souvent de tomber entre leurs mains. Gardons-nous donc de les irriter par des paroles blessantes et tâchons plutôt de nous les attacher par nos prévenances. Je ne voudrais pas qu'ils me traitent trop durement et me sens incapable de supporter toutes les maladies dont ils ne cessent de parler. Je dirai donc avec Salomon : que la médecine vient de Dieu et que le sage ne doit pas la mépriser. Personne, en effet, n'est plus utile qu'un médecin, pourvu qu'il soit honnête et éclairé. Qui donc pourrait suffire à célébrer les louanges d'un homme qui est l'artisan de votre santé et, en quelque sorte, le second auteur de votre vie. De même, en effet, que Dieu nous donne la santé à titre de Maître et de Seigneur : de même, à son image et à sa place, le médecin nous la procure et nous la dispense comme un sage ministre et prudent économe. Peu importe que certains médecins vendent un bien qu'ils ne donnent pas en réalité et que, pour se donner de faux airs d'honnêteté, ils refusent toute rétribution avant que le malade ne soit en convalescence. Ceux-là n'en sont que plus malhonnêtes qui s'attribuent le mérite d'une guérison qui n'est que l'œuvre du temps, ou mieux, une faveur du ciel, puisque le malade ne doit sa santé qu'à l'intervention de Dieu et à la vigueur de sa constitution. Il est vrai qu'il en est bien peu qui agissent ainsi, car la plupart ne cessent de répéter entre eux qu'il faut se faire payer pendant que le malade souffre. Peu m'importe aussi que leurs prescriptions se contre-

disent, car je sais que souvent des choses contraires produisent les mêmes effets. Lorsqu'il arrive qu'un de leurs malades est près de mourir, ils ne manquent pas de bonnes raisons pour démontrer que son existence ne pouvait se prolonger davantage. On dit encore qu'à ceux qu'une longue diète a affaiblis et qui sont sur le point de trépasser, ils font administrer en pure perte des bouillons et des mets délicats. Pensez-vous que j'aille dire, avec le vulgaire, que ce sont des gens fort habiles à faire agréablement mourir ? Non certes ! Dieu me garde de leur faire cette injure. Si vous désirez entendre parler d'eux sur ce ton, adressez-vous à Sénèque, à Pline et à Sidoine Apollinaire, qui vous fâtiguent les oreilles de semblables discours » (1).

J'ai tenu, malgré sa longueur, à reproduire ici ce texte de Jean de Salisbury, parce que, mieux que

(1) Et quidem theorici, quidquid suum est, faciunt, et forte pro amore tuo amplius erogabunt, et ab eis singularum rerum causas et naturas accipies ; sanitatis, ægritudinis, et neutralitatis, censores sunt. Dant sanitatem verbo tenus, et conservant. Neutralitatem jubent istuc divertere. Ægritudinis prævident et docent causas, indicunt ei initium, augmentum, statum, et declinationem. Quid multa ? Cum eos audio, videntur mihi posse mortuos suscitare, nec Æsculapio Mercuriove creduntur inferiores. Verumtamen in eo magna mentis admiratione distrahor et perturbor, quod a se ipsis tanto verborum conflictu, et collisione rationum dissiliunt, et discordant. Unum profecto scio, contraria simul vera esse non posse. Quid de medicis practicis dicam ? Absit ut de his quidquam perversum loquar. In manus enim eorum, exigentibus peccatis meis, nimis frequentur incido. Non sunt exasperandi verbis, sed potius demulcendi obsequio. Nolo me tractent durius, nec etiam sentire audeo, quod omnes clamant. Dicam ergo cum sancto Salomone : Quia medicina a Domino Deo est ; et vir sapiens non contemnet eam. Nemo siquidem magis necessarius est aut utilior medico, dummodo sit fidelis et prudens. Quis enim præconia illius declamare sufficiat, qui salutis artifex, et procreator vitæ, in eo Domi-

tout ce qu'on pourrait dire, il donne une idée exacte de ce qu'étaient les médecins au XIIe siècle et de l'opinion qu'en avaient les gens éclairés. Sous ces réticences, inspirées par la nécessité de recourir au médecin quand on se sent malade, on voit percer un ton ironique qui indique bien qu'au fond la profession de médecin n'était pas tenue en grande estime. C'est d'ailleurs la note habituelle chez les hommes de cet époque et, s'il fallait en donner une explication, on la trouverait dans ce fait que l'étude de la médecine était déjà un acheminement vers la science expérimentale, alors fortement suspecte.

N'est-ce pas, d'ailleurs, ce que donne à entendre ce

num imitatur, et vices ejus agit, quod salutem, quam ille operatur, et quasi Dominus et princeps donat, iste œconomus et minister procurat et dispensat? Nec ad rem attinet, si qui pseudogratiam vendunt, et qui justories videri volunt, dum nihil accipiant, antequam æger convalescat, in eo iniquiores sunt, quod beneficium temporis, imo munus Dei, manibus suis ascribunt, cum ille quem Deus erigit et vigor naturæ convalescentis, citra operam ejus fuerat erigendus. Quamvis istud jam paucorum sit, sibi invicem suadentibus et replicantibus medicis : « Dum dolet, accipe. » Nec moveor si opera eorum in se compugnent, cum sciam contrariorium plerumque esse eumdem effectum. Sed cum inter manus eorum quis in fata collapsus est, tunc necessarias producent rationes, quibus apparebit, quod vita ejus non fuerat ulterius protendenda. Et ut dicitur, quos longa afflixerunt inedia, jam mortuis sorbitiunculas faciunt et inutiles, et delicatos præparant cibos. Exspectas forte, ut dicam, quod dicit populus, quia hi sunt qui homines officiosissime occidunt. Sed frustra. Absit enim, ut hanc contumeliam proferam, quam si forte audire volueris, Senecam, Plinium adeas, et Sidonium, qui hoc in auribus tuis clamore valido replicabunt (1).

(1) Jean de Salisbury. Edit. Migne, t. CXCIX p. 476.

même Jean de Salisbury, lorsqu'il dit, au même endroit (1).

« Que les médecins en exaltant outre mesure la puissance de la nature, se posent en adversaires de la foi et s'insurgent contre l'Auteur même de la Nature. Je ne prétends pas, ajoute-t-il, qu'ils se trompent tous, malgré que j'en aie entendu plusieurs parler de l'âme, de ses facultés et de ses opérations, de la croissance et de la déchéance des corps, de leur résurrection et de la création, de toute autre façon que l'exige la foi. »

Voilà, ce semble, le véritable motif de la suspicion dans laquelle les théologiens du XII[e] siècle, même les plus éclairés, tenaient la Médecine. Nous savons d'ailleurs que, pour d'autres raisons sans doute, l'étude du Droit civil n'était pas moins méprisée.

Le peuple ne voyait pas les Médecins d'un meilleur œil ; on leur reprochait de tromper leurs clients et surtout de vendre leurs drogues à des prix exorbitants. Ecoutez ce qu'en dit Guiot de Provins dans sa Bible (2) :

(1) Jean de Salisbury, *ibid.* At physici dum naturæ nimium auctoritatis attribuunt, in auctorem naturæ, adversando fidei, plerumque impingunt. Non enim omnes erroris arguo. licet plurimos audierim, de anima, de virtutibus et operibus ejus, de augmento corporis et diminutione, de resurrectione ejusdem, de creatione rerum, aliter quam fides habeat, disputantes.

(2) Fabliaux et Contes, édit. Barbazan-Méon (Paris, 1808) t. II. — Cf. sur Guiot de Provins et sa Bible, la savante notice de Ch.-V. Langlois dans « *La vie en France au Moyen-Age, d'après quelques moralistes du temps.* » (Paris, 1908) p. 30 et ss.

Des Fisiciens me merveil,
De lor huevre (1) *et de lor conseil*

. . . .

Nule vie ne s'apareille
A la lor, trop par est diverse,
Et sor totes autres parverse.

. . . .

Cit eschape d'orde (2) *prison*
Qui de lor mains puet eschaper.

. . . .

Je n'aime mie lor compaingnie,
Si m'aït (3) *Dex, qant je suis sains.*

Cependant Guiot de Provins, tout comme Jean de Salisbury, se rappelle qu'il peut, lui aussi, tomber malade et avoir besoin de recourir aux médecins. C'est pourquoi, après les avoir si malmenés, il juge prudent de faire quelques réserves pour se ménager, le cas échéant, leur bienveillance :

Il ne sont mie tuit igal
Li boen Fisicien loial ;
Li prodomme, li bien letré
Ont maint verai conseil donné :
Maintes genz qui se desconfortent
En lor conseil se réconfortent.

. . . .

Li loial Clerc Fisicien
Doivent estre molt annoré (4),
Et molt servi et molt amé.

(1) Œuvre.
(2) Sale.
(3) M'aide.
(4) Honorés.

Li bon loial ai-ge molt chier
Certes, qant j'en ai grant mestier (1),
Et molt désir qu'en le m'amaint
Qant maladie me destraint :
Grant confort et grant bien me feit,
Et qant m'enfermetez me leit,
Et je ne sens ma maladie,
Lors voldroie c'une galie (2)
L'emportast droit à Salenique (3)
Et lui et toute sa fisique :
Lors vueil que il tiengue sa voie
Si loin que jamais ne le voie.

Il est manifeste, d'après ces documents, qu'il y avait au Moyen-Age deux classes de médecins : ceux qui avaient sérieusement étudié leur art dans les écoles et le pratiquaient honnêtement ; et ceux qui, sous prétexte d'avoir passé quelque temps à Salerne ou à Montpellier, exploitaient ensuite la crédulité publique et méritaient bien plus le nom de charlatans, *cirumforanei discursorres*, que celui de médecin. C'est évidemment de ces derniers que parle Guiot de Provins et aussi Jean de Salisbury, dans le passage si souvent cité, où il dit :

Certains, se rendant compte de leur propre ignorance en Philosophie, s'en vont à Salerne ou à Montpellier et là, s'attachant à des médecins, deviennent bientôt médecins eux-mêmes, aussi habiles dans cet art qu'ils l'étaient auparavant dans la philosophie. Ayant recueilli un certain nombre de

(1) Besoin.
(2) Une galère.
(3) Salonique.

recettes trompeuses, ils s'en retournent au plus tôt pour mettre en pratique ce qu'ils ont appris... J'ai remarqué qu'ils ont surtout retenu deux choses qu'ils pratiquent souvent : l'une est un texte d'Hippocrate (qu'ils détournent d'ailleurs de son vrai sens) : *où il y a indigence et famine, il ne faut point travailler*. Et, de fait, ils estiment qu'il est mal à propos d'assister les pauvres, si ce n'est en paroles. L'autre aphorisme n'est point tiré d'Hippocrate, mais les médecins diligents et âpres au gain ne font pas faute de s'en servir : *pendant que le malade souffre, réclamez vos honoraires* ; il n'y a point, en effet, de plus belle occasion d'exiger que lorsque la douleur tourmente le malade et que l'avarice du médecin et la cruauté du mal coopèrent ensemble (1).

Ce n'était assurément pas à cette catégorie de médecins ignorants et cupides qu'appartenait Gilles de Corbeil. Nous savons, au contraire, par son propre témoignage, qu'il les tenait dans le plus profond mépris. C'est eux qu'il appelle dédaigneusement :

(1) « Alii suum in philosophia intuentes defectum, Salernum vel ad Montem Pessulanum profecti, facti sunt clientuli medicorum, et repente quales fuerant philosophi, tales in momento medici eruperunt, fallacibus enim refecti experimentis, in brevi redeunt, sedulo exercentes quod didicerunt... Duo deprehendi eos fideliori tenuisse memoria, et frequentius in eorum operatione versari. Alterum quidem Hippocratis est (sed ibi vergit ad alium intellectum) : ubi, inquit, indigentia, non oportet laborare, et revera inopportunum et inofficiosum opinantes dare operam indigentibus et eis qui nolunt aut nequeunt : vel solis verbis eorum plene gratiam referre mercedis. Alterum profecto est, non, quod meminerim, Hippocratis, sed diligentium adjectio medicorum : dum dolet accipe. Occasio siquidem exigenti maxime opportuna est, cum dolor excruciat ægrotantem, sibique cooperantur languentis exulceratio et avaricia medentis. »

Loc. cit. p. 830.

Planetici et falsi discursores. Ces charlatans étaient la plupart du temps des moines qui abandonnaient leur monastère, après avoir quitté l'habit de leur ordre, et profitaient de leur caractère religieux pour exploiter la crédulité du vulgaire(1). Le nombre de ces faux médecins devait être considérable au Moyen-Age et l'on pense bien qu'ils ne se faisaient pas scrupule de duper les malheureux qui tombaient entre leurs mains. C'est ce qui nous explique les railleries et, parfois même, les injures dont les accablent les écrivains de cette époque.

On sait d'ailleurs que ce n'était pas seulement des hommes qui se livraient ainsi à l'exercice frauduleux de la médecine ; les femmes s'en mêlaient également et l'histoire nous a conservé les noms de quelques-unes de ces *Mirgesses*, comme on les appelait par opposition au nom de *Mire* donné aux médecins (2). On les appelait aussi quelquefois *Fisiciennes*, et *Serurgiennes* :

Je sai une fisicienne
Que à Lions, ne à Vienne,
Ne tant comme li siècles dure,
N'a si bone serurgienne.

dit Rutebeuf (3).

(1) « Ab hujus operis vestibulo (*Le Traité du Pouls*) *planeticos et falsos discursores* monachos, qui norma religionis abutentes pelle monachali remota, de hujus artis mysterio praesumunt, profanamus. Talibus enim hujus operis secreta nolumus propalari, nec margaritae spargendae sunt porcis, nec philosophiae mysteria divulganda sunt imperitis. » *Choulant*, p. 26.

(2) Cf. Alfred Franklin, *La Médecine*, p. 5.

(3) Rutebeuf : Edit. Jubinal I, p. 37.

Le nom de *Mire* venait du grec μυρον, parfum. Arétée (1) nous apprend que les Grecs appelaient μυροποιοι, les médecins, les chirurgiens et les apothicaires. Les mires parcouraient les villes et criaient dans les rues pour s'annoncer ; ils portaient avec eux une boîte de drogues et de médicaments, ainsi que de la charpie et des bandages pour les plaies. Ils correspondent assez bien à nos rebouteurs actuels. On a dit qu'ils différaient des *Fisiciens* en ce que ces derniers ne soignaient pas les malades, mais consultaient seulement pour les maladies et jugeaient de leur caractère par les urines (2). Cette distinction me semble trop absolue et je ne crois pas qu'on puisse l'admettre sous cette forme. En réalité les *Fisiciens* soignaient fort volontiers les malades, mais ils s'occupaient surtout, sans doute, des malades fortunés. Le *Fisicien* était le médecin des riches et le *Mire* celui du commun.

Ce qui, par contre, était absolument séparé au Moyen-Age, c'était la médecine et la chirurgie. Comme l'Eglise défendait aux clercs de verser le sang, le chirurgien était considéré comme remplissant une fonction d'ordre fort inférieur. On lit dans Guillaume Le Breton, à propos de la blessure que reçut Richard Cœur-de-Lion, en 1199, devant le château de Chalus en Limousin, et dont il mourut :

Apponunt Medici fomenta, secantque Chirurgi
Vulnus, ut inde trahant ferrum....... (3).

(1) Arétée, livre XIII.
(2) Cf Poésies de Marie de France. Edit. Roquefort, t. II, p. 197.
(3) Livre V. vers 600-601.

Gilles de Corbeil ne méconnaît pas les services que peut rendre, dans certains cas, la docte chirurgie : la médecine, dit-il, ne dédaigne pas de faire appel à ses conseils ; elle ne méprise ni ses usages, ni ne conteste ses mérites, bien qu'elle se refuse à jouer le rôle infamant de bourreau » (1). En France, tout au moins, la lutte entre la médecine et la chirurgie ne fera que s'accentuer et ne cessera guère qu'à la fin du XVIII[e] siècle.

Voyons maintenant où se formaient au Moyen-Age les médecins instruits et où étudia, en particulier, Gilles de Corbeil.

*
* *

A l'époque où nous savons que florissait Gilles de Corbeil, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XII[e] siècle, l'Ecole Médicale de Salerne était dans tout son éclat et au faîte de son apogée. On aurait pu dire alors de Salerne ce que Ammien Marcellin avait jadis écrit d'Alexandrie, qu'il suffisait d'y avoir étudié pour s'acquérir, en dehors de toute pratique, une réputation sans rivale : *pro omni experimento sufficit medico ad commendandam artis autoritatem, si Alexandriæ se dixerit eruditum*. L'origine

(1) Docta chirurgiae ratio, quam lex medicinae
Consiliis plerumque suis dignatur adesse :
Nec mores eius refugit meritumque profanat
Carnificis licet infames declinet in actus.

Méd. comp., L. IV, v. 1510-1513.

de cette école remontait au moins au IXe siècle, et pendant longtemps, elle fut seule, en Occident, dépositaire des doctrines et des traditions de la médecine grecque d'Hippocrate et de Galien.

Au XIIe siècle, il y avait aussi à Montpellier une école de médecine qui commençait à prendre de l'importance ; mais Salerne l'emportait encore de beaucoup par la renommée de ses maîtres et par la pureté de son enseignement. Les documents historiques qui établissent ces faits sont bien connus et il serait superflu d'y insister.

Moins ancienne que celle de Salerne, l'école de Montpellier semble n'avoir existé, comme centre régulier d'études médicales, qu'à partir du jour où elle fut réformée par le légat Conrad, en 1231, sur l'avis des évêques de Maguelonne, d'Agde, de Lodève et d'Avignon. Son enseignement n'avait pas, à beaucoup près, le même caractère d'orthodoxie doctrinale que celui qui se donnait à Salerne. Tandis, en effet, que cette dernière école, malgré l'introduction de quelques livres arabes traduits par le moine Constantin, vers la fin du onzième siècle, reste fidèle, au moins jusques vers 1220, à la doctrine d'Hippocrate, Montpellier subit de meilleure heure l'influence néfaste de l'Arabisme. A Salerne, au contraire, on ne jure que par Hippocrate et Galien ; la ville reçoit et garde avec un soin jaloux le glorieux surnom de « *Civitas Hippocratica* ». Si nous trouvons à Montpellier quelques maîtres venus de Salerne, ce sont les doctrines arabes qui dominent et font la loi. Peut-être est-ce là une des raisons, sinon la princi-

pale, qui expliquent le mépris et la haine de Gilles de Corbeil pour l'école de Montpellier.

Cette haine, en effet, se manifeste presque à chaque page de ses œuvres médicales et l'on n'a pas de peine à voir qu'elle a tout à la fois pour objet et la doctrine enseignée à Montpellier et les maîtres qui l'enseignaient. L'école de Montpellier, c'est la secte rivale et ennemie « *Contraria secta* » (1), ennemie de Salerne, cela va sans dire. Ce qu'on y enseigne, c'est de la boue infecte, de la vase sortie on ne sait d'où « *Alienis fecibus* » (2). Quant au médecin de Montpellier, voyez le portrait qu'il en trace : c'est un homme vain, d'humeur chagrine, méchant, violent, criard, infatué d'erreur, qui ne se nourrit en guise de science que d'ivraie et de mauvais grain :

Dyscolus et mordax, vehemens, clamosus, inanis,
Quem sterili lolio pascit, farragine cruda
Inflat et infatuat Mons Pessulanicus errans (3).

Ailleurs, il est vrai, Gilles veut bien reconnaître quelque valeur à l'école de Montpellier ; mais c'est parce qu'un des maîtres de Salerne, Salomon Mathaeus, y professe.

Quo Pessulanus nisi Mons autore niteret
Iamdudum physicae lux eclipsata fuisset (4).

(1) *De Urinis*, v. 345.
(2) *De Urinis* : Prooemium.
(3) *De Urinis*, 346-348.
(4) *Méd. comp.*, I. v. 150.

Et les pharmaciens de Montpellier, voyez comme il les traite : ce sont des bavards, des vaniteux, des gourmands et des avares, des ambitieux qui ne songent qu'à réaliser de honteux bénéfices :

..... *Sibi caveant Montani pharmaeopolae,*
Verbosi, vani, fallaces Quintiliani,
Quos facit artifices attritae frontis egestas,
Quos gula, quos stimulat et cogit avara dolosi
Ambitio nummi carmen ructare Salernum,
Quos non artis amor, non fama sed ambitiosi
Ineitat et pungit venalis gratia quaestus (1).

Lorsque, au contraire, il parle de Salerne, Gilles ne trouve pas d'expressions assez dithyrambiques pour en célébrer la gloire ; il accumule les épithètes les plus sonores, fait appel à l'arsenal mythologique le plus pompeux et aux hyperboles les plus extravagantes. Salerne, c'est la cité d'Apollon, la nourrice de Minerve, la source de tout savoir, le paranymphe de la santé, la sœur de Lachésis, l'ennemie d'Atropos ; c'est l'adversaire le plus redoutable de la mort, celui qui lutte sans trêve contre elle et ne peut passer un jour sans la combattre (2).

N'est-ce pas, au surplus, une ville vraiment favorisée du ciel ? D'un côté, la mer baigne ses murailles ; de l'autre, des montagnes élevées la protègent contre les vents glacés du nord en même temps qu'elles lui servent de bouclier contre les vapeurs humides

(1) *Choulant*, p. 170.
(2) *Méd. comp*, liv. III, 469 et ss.

du midi. De plus, ces montagnes sont abondamment pourvues de plantes salutaires qui permettent de lutter avec succès contre la maladie, de relever les forces abattues et de renouer les fils d'une existence prête à se rompre. Pour tout dire enfin, si Salerne ne peut avoir tout à fait raison de la mort, elle lui dresse tant d'embûches, elle en retarde si loin la fatale échéance qu'elle arrive à prolonger la vie jusqu'aux dernières limites du possible (1).

*
* *

On pense bien que, si la ville de Salerne est l'objet de si pompeux éloges, Gilles de Corbeil n'aura garde d'oublier les maîtres qui y enseignent, ceux surtout qui l'ont initié aux arcanes de la médecine et dont il ne cesse de se glorifier d'avoir été le disciple. Cette admiration et cette reconnaissance de l'élève pour ses anciens maîtres sont un des plus beaux traits du caractère de Gilles de Corbeil ; nous leur devons, par surcroît, de connaître aujourd'hui les noms de ces vieux maîtres salernitains. Le peu que nous en apprend le disciple permet de les entrevoir sous leur vrai jour et de fixer, à peu près exactement, l'époque où ils ont vécu et enseigné.

(1) . . . . Cum morte potenter
Dimicat, exstirpat morbos et fata retundit,
Naturam relevat, et stamina rupta renodat
Mortis regna premit, cum qua componere quamvis
Non valeat, petit inducias et protrahit aevum
Et quae non aufert, ventura pericula differt.

Loc. cit. v. 489 et s. s.

Quelques-uns de ces maîtres étaient morts lorsque Gilles composa (1) son poème des *Médicaments composés*. Le plus ancien de ceux dont il déplore alors la perte est un certain Mathieu Platéarius, l'auteur du commentaire sur l'Antidotaire de Nicolas le Préposé (2). Ce Platéarius appartenait à une illustre famille médicale de Salerne, dont un membre semble avoir eu pour épouse la célèbre Trotula (3). Celui, dont nous parlons ici, florissait vraisemblablement de 1130 à 1160. C'est son commentaire de l'Antidotaire Nicolas que Gilles avait mis en vers et il regrettait amèrement que le vieux maître ne fut plus de ce monde pour applaudir à son œuvre. « Je voudrais, dit-il, que Platéarius vécut encore. Comme il se réjouirait de voir ses écrits revivre dans mes vers et sa prose se soumettre à leur rythme ; les liens de la métrique obligent à une grande précision et mettent un frein aux divagations de la prose (4) ».

Le célèbre *Musandinus* ou *Pierre de Musanda*, si souvent cité par Gilles de Corbeil, était contemporain de Platearius et, comme lui, avait cessé de vivre

(1) Vers 1193.

(2) Il ne faut pas confondre ce Nicolas le Préposé avec Nicolas le Myrepse, l'auteur du grand Antidotaire.

(3) Cf. De Renzi. I. p. 235.

(4) Vellem quod medicae doctor *Platearius* artis
Munere divino vitales carperet auras,
Gauderet metricis pedibus sua scripta ligari
Et numeris parere meis. Nam copula talis
Et metrici ratio nexus confusa coercent
Quae vaga prosaïco currunt dispendia campo.

Méd. comp., I. v. 110 et ss.

vers la fin du XII[e] siècle. De tous les Salernitains dont parle Gilles, celui-ci paraît avoir été le plus en vue et le plus illustre. Devait-il cette réputation à son mérite personnel ou à sa situation de Président de l'école de Salerne, c'est ce qu'on ne saurait dire aujourd'hui. Toujours est-il que son enseignement dût être des plus brillants, car les termes dont se sert Gilles lorsqu'il en parle sont des plus élogieux.

Pour lui, Musandinus est le sommet le plus élevé de la médecine, un soleil éclatant qui a éclairé et continue, même après sa disparition, à éclairer l'école de Salerne (1). Sa doctrine est un fleuve aux ondes torrentielles « *torrentes fluminis undas* (2) » ; il ne faut pas qu'on la profane, en l'enseignant à ces écoliers vagabonds, imbus d'erreurs étrangères ; « *ab hoc opere fugiant qui planetici sunt et discursores alienis fecibus imbuti et a Musandino dogmate recedant alieni* (3) ». Inutile d'ajouter que ces écoliers sont ceux de Montpellier et que ces erreurs étrangères sont les doctrines arabes.

Un des commentateurs de Gilles de Corbeil, Gentilis de Foligno, non content de donner à Musandinus le titre de fondateur et de protecteur de l'école de Salerne, qu'il ne méritait d'ailleurs pas, déclare que cette école n'a jamais eu et n'aura jamais son égal « *qui fuit patronus et supremus opifex hujus*

(1) Musandinus apex, quo tanquam sole nitenti
Et nitet et nituit illustris fama Salerni.
(*Méd. comp.* I. 91).

(2) *De Urinis*, v. 341.

(3) *De Urinis*, Procemium.

facultatis : quem alium non habuit parem nec habiturus est sequentem (1) ».

On comprend quelle perte avait été pour l'Ecole de Salerne la mort de Musandinus. Heureusement, comme l'observe Gilles de Corbeil, que son génie et sa science revivaient dans son successeur Maurus (2). Ce Maurus avait écrit un *Traité des Urines* (3), plus des ouvrages sur la Phlébotomie et les Fièvres. C'est de son traité des Urines que s'est surtout inspiré Gilles de Corbeil, qui l'avait eu pour maître à Salerne. Aussi n'hésite-t-il pas à soumettre à son examen le poème des *Médicaments composés,* moins sans doute, quoi qu'il en dise, pour qu'il en corrige les fautes que pour qu'il le couvre de sa haute autorité.

Cette approbation, d'ailleurs, lui devait être d'autant plus précieuse que Maurus paraît avoir été un personnage d'importance, très probablement un médecin de Cour ou, tout au moins, un médecin très en renom et fort recherché des riches. C'est ce qu'il est permis de conjecturer d'après un passage où Gilles de Corbeil nous le représente comme menant grand train et fort riche : *Multo spectabilis auro* (4).

(1) De Pulsibus. Comm. Sur le vers, 254.

(2) Cuius (Musandini) si fuerit resolutum funere corpus,
Spiritus exultat, et magni pectora Mauri
Tota replet : Maurus redimit damnumque rependit,
Prima quod in Petro passa est et perdidit actas
Med. comp. I. v. 91.

(3) Publié par De Renzi. *in Collect Salern.*

(4) *Méd. comp.*, II., v. 101

Maître Salernus, dont Gilles de Corbeil fait aussi à maintes reprises le plus vif éloge, avait composé un traité sur les vertus des plantes indigènes. Frappé de l'extrême cherté des drogues qu'on tirait à grand frais de l'Orient, par Alexandrie, et aussi des difficultés qu'on avait à les conserver, il se préoccupait surtout de fournir aux malheureux et aux indigents des médicaments à portée de leur bourse :

Que les écoliers, dit-il, cessent de gémir et les pauvres de verser des larmes... Les médecins avant moi ne savaient traiter les malades qu'avec des espèces venues d'Alexandrie ; maintenant ils pourront les guérir avec les herbes vulgaires des champs, bien moins chères et beaucoup plus efficaces (1).

Maître Urson, *Magister Urso*, est, lui aussi, un des maîtres dont se réclame Gilles ; il avait, paraît-il, un talent tout spécial pour résoudre les problèmes les plus obscurs et trancher les questions les plus difficiles :

Strenuus ambiguos causarum solvere nodos,
Cuius ab ingenio nulla indecisa recedit
Quaestio. . . . . (2)

Urson avait écrit, entre autres ouvrages, un *Traité des Urines*, qui vient seulement d'être publié (3) et

(1) De Renzi, II. 422. Gilles de Corbeil cite souvent Salernus qu'il appelle *aequivocus* : Non ultra *aequivoci* gaza praelata *Salerni*. Nous avons vu quel sens il fallait attacher à cette épithète, qui est synonyme de celle de *convocus* que se donne Salernus lui-même.

(2) *Méd. comp.* I. 122.

(3) P. Giacosa, *Magistri Salernitani nondum editi.*

auquel Gilles, d'après son propre aveu, avait fait de larges emprunts.

Tels sont les principaux Maîtres dont Gilles de Corbeil avait suivi les leçons à Salerne. Il ne faut pas s'étonner s'il resta toute sa vie fidèle à leur souvenir et à leurs doctrines. Nous allons voir maintenant ce qu'étaient ces doctrines et dans quelle mesure Gilles contribua à les enseigner à Paris.

CHAPITRE DEUXIÈME

Gilles de Corbeil et l'Enseignement de la Médecine à Paris. — Les doctrines médicales au XIIe siècle. — Le Maître et sa méthode. — Qualités du Médecin.

Quelque considérable, prépondérante même, qu'ait été l'influence de Gilles de Corbeil sur l'enseignement de la médecine à Paris, il serait peut-être excessif de soutenir qu'il en ait été le fondateur, au sens absolu du mot. Ce qui ne semble pas douteux, c'est qu'il a été le premier à donner à cet enseignement un relief et une autorité qui lui avaient fait défaut jusqu'alors. C'est dans ce sens, pensons-nous, qu'il convient d'interpréter le passage dans lequel il demande que dans une ville où fleurit déjà l'étude de la logique et des Arts libéraux, on veuille bien faire une modeste place à celle de la Médecine et qu'on ne la juge pas indigne de servir au moins d'humble servante à ces augustes et nobles Sciences (1).

Gilles mérite donc bien l'épithète de *Génie* et de *Dieu tutélaire* de la Faculté de Médecine de Paris,

(1) *Méd. comp.* I. v. 140.

que Gabriel Naudé lui décernait au commencement du XVII[e] siècle. S'il n'a pas été le premier à enseigner la Médecine à Paris, il est, par contre, fort vraisemblable qu'il fût le premier à composer sur cette science des ouvrages didactiques qui servirent pendant longtemps à l'enseigner. C'est, en tous cas, la conclusion qu'on serait en droit de tirer d'un passage du *Prologue des Médicaments composés* où il se reproche d'avoir trop longtemps gardé un silence coupable, parce qu'il nuit à la bonne renommée des Français et fait qu'on les juge incapables de tout progrès. Après avoir, suivant son habitude, invoqué la Muse :

« C'est à toi, dit-il, que Dieu a comblé de ses dons, qu'Apollon emplit de son souffle céleste, qu'il appartient de me tirer de ma longue torpeur et de ma prostration ; à toi, de relever mon courage abattu et de m'inspirer l'audace d'écrire un nouvel ouvrage ; à toi, d'ouvrir ma bouche qu'une chaste pudeur tient close ; à toi, de condamner ce silence coupable si préjudiciable à la gloire des Français, qui fait nier leurs progrès ; à toi de briser les entraves maudites qui rendent ma langue muette (1) ».

Gilles, en effet, devait voir avec peine que tous les traités relatifs à l'art de guérir vinssent de Salerne et qu'aucun Français n'eut encore osé aborder cette glorieuse tâche. En étaient-ils donc incapables ? Il voulut prouver le contraire et le succès ne lui fut pas ménagé, car nous savons que ses ouvrages médicaux, bien qu'ils ne fussent pas de ceux dont l'étude

(1) Cf. Texte : II[e] partie. Extr. *Med. comp.*, n° 1.

était formellement imposée, restèrent longtemps en usage dans l'école. Le nombre considérable des auteurs qui les ont commentés indique assez d'ailleurs dans quelle particulière estime on les tenait; Bernard de Gordon lui-même, médecin de Montpellier qui vivait, un siècle plus tard, ne le désigne que sous le titre respectueux de vénérable Gilles : *Venerabilis Aegidius*.

Pour ce qui est de l'enseignement de la médecine en France, antérieurement à Gilles de Corbeil, il n'est pas douteux qu'il ait existé en plusieurs endroits. Même aux époques les plus troublées de l'invasion des barbares, il est certain que les sciences médicales furent cultivées en Occident et qu'elles y eurent, un peu de tous côtés, des représentants plus ou moins autorisés (1). Pour la France spécialement, il serait facile de citer des médecins qui jouirent alors d'une assez grande notoriété pour que leur renommée, sinon leurs œuvres, soit arrivée jusqu'à nous. C'est ainsi, pour ne pas remonter plus haut, qu'on cite, au IVe siècle les noms d'Ausone de Bordeaux, archiatre de l'Empereur Valentinien Ier, et de Marcel l'Empirique, également de Bordeaux, médecin de Théodose et d'Arcadius (2).

Plus tard, Charlemagne, qu'on a justement considéré comme le restaurateur des lettres en Occident, voulait, entre autres choses, qu'on fît apprendre la médecine aux enfants. L'étude de cet art ne fut donc jamais entièrement abandonnée, mais, comme celle

(1) Cf. *Chomel*, loc. cit.
(2) *Chomel*, loc. cit. p. 40 et 41.

des arts libéraux, elle se réfugia dans les Ecoles épiscopales et monastiques. C'est de là que, pendant longtemps, sortirent les médecins en renom, ceux surtout que les rois et les princes attachaient à leur personne, sous le nom d'archiatre (1).

La médecine s'enseigna donc un peu de tous les côtés durant tout le Moyen-Age ; il faut, à ce point de vue, faire, pour la France, une mention toute spéciale des écoles de Reims et de celles de Chartres. L'abbaye de Saint-Denis n'était pas moins célèbre que les autres par la science de ses religieux et aussi par ses médecins. Il serait donc téméraire de soutenir que l'enseignement médical n'existait pas à Paris avant la seconde moitié du XIIe siècle, mais il est, par contre, fort vraisemblable qu'il était sans éclat et comme perdu dans celui des Arts libéraux et de la Théologie qui y florissait plus que partout ailleurs. Nous savons en effet, qu'il y avait, à ce moment, quatre principaux centres d'études, dont chacun avait sa spécialisation : Salerne pour la Médecine, Bologne pour le Droit, Paris pour les Arts libéraux et Orléans pour la Grammaire. C'est ce qu'expriment les vers si souvent cités :

In morbis sanat medici virtute Salernum
Aegros, in Causis Bononia *legibus armat*
Nudos : Parisius *dispensat in artibus illos*
Panes, unde cibat robustos ; Aurelianis
Educat in cunis auctorum lacte tenellos (2).

(1) Cf. *Chomel*, loc. cit.
(2) *De Renzi : Coll. Sal.* I, p. 360.

Saint Thomas répétera plus tard la même chose, presque dans les mêmes termes : *Quatuor sunt urbes aliis praeminentes, Parisius in scientiis, Salernum in medicinis, Bononia in legibus, Aurelianis in auctoribus.*

Dès le commencement du XIII[e] siècle, on voit l'enseignement de la médecine se développer de plus en plus à Paris. Les témoignages abondent en ce sens. C'est d'abord le texte bien connu de Guillaume Le Breton (1) :

« A ce moment, dit-il, (1212), l'étude des Belles-Lettres était dans tout son éclat à Paris et jamais on n'avait vu, à Athènes, à Alexandrie ou ailleurs, un aussi grand nombre d'écoliers qu'il s'y en trouvait. Cette affluence n'était pas seulement due au charme de cette ville et à ses richesses, mais surtout aux libertés et aux prérogatives spéciales que le roi Philippe, et avant lui son père, avaient accordé aux écoliers. Dans cette noble cité, outre le trivium et le quatrivium, s'étudiaient aussi

(1) Faussement attribué à Rigord par quelques auteurs :

« In diebus illis (1212) studium litterarum florebat Parisius, nec legimus tantam aliquando fuisse scholarium frequentiam Athenis vel Egypti, vel in qualibet parte mundi quanta locum predictum studendi gratia incolebat. Quod non solum fiebat propter loci illius admirabilem amenitatem, et bonorum omnium superabundantem affluentiam, sed etiam propter libertatem et specialem prerogativam defensionis quam Philippus rex, et pater ejus ante ipsum, ipsis scholaribus impendebant. Cum itaque in eadem nobilissima civitate non modo de trivio et quadrivio, verum et de questionibus juris canonici et civilis, et *de ea facultate que de sanandis corporibus et sanitatibus conservandis scripta est*, plena et perfecta inveniretur doctrina, ferventiori tamen desiderio sacram paginam et questiones theologicas docebantur. »

Œuvres de Rigord et de Guill. Le Breton, Edit. Delaborde, t. I, p. 230.

à fond le Droit Canon et le Droit Civil et *cette Science dont le but est de conserver et de rendre la santé au corps*. Toutefois l'étude pour laquelle on se passionnait le plus était celle de la Sainte Ecriture et de la Théologie ».

Un peu plus tard, vers 1295, le célèbre chirurgien Lanfranc de Milan écrira que depuis longtemps il désire voir Paris, cette terre bénie de la paix et de l'étude, qui est un véritable Paradis terrestre, non seulement à cause de la Majesté Royale qui y réside, mais à cause du savoir de ses habiles médecins (1).

On sait fort bien la part considérable que prit Philippe Auguste à ce développement intellectuel de Paris, mais il n'en convient pas moins de rendre justice à ceux qui l'aidèrent à poser les bases de ce qui allait devenir l'*Université*, l'*Alma Mater* de nos aïeux. Nul doute que, pour les sciences médicales au moins, Gilles de Corbeil n'ait été, sinon le promoteur, du moins le principal agent de cette rénovation intellectuelle.

Rappelons pourtant que la Faculté de médecine n'a pas encore, au moment où nous nous plaçons, d'existence propre et indépendante. Il faudrait bien se garder de donner ce sens au mot de *Facultas* qu'emploie Guillaume Le Breton dans le texte que j'ai cité (2).

(1) « Si potero pervenire ad notitiam dominationis Regis Francorum... in terram pacis et studii, O Parisius, propter sedem Regiae majestatis... propter Physicorum intelligentiam Paradisus terrenalis est nuncupata. » Lanfranc : Ars chirurgica (cité par Chomel, p. 252).

(2) Il en est de même du mot *Université* qui s'applique, au commencement du XIIIe siècle, à l'ensemble des Maîtres et Ecoliers,

Ce n'est que « vers l'année 1270 que les différentes spécialités représentées dans l'Enseignement se formèrent en *Facultés* distinctes et indépendantes les unes des autres, quoique toutes rattachées à l'Université, leur mère commune, qui les associa à ses privilèges... la Faculté des Arts, qui comprenait la médecine, ouvrit ses écoles dans une masure située rue du Fouarre, une des voies sombres et humides qui avoisinent la place Maubert. C'est en réalité de cette époque que date l'origine de la Faculté de médecine ; c'est alors qu'elle commence à avoir ses statuts, ses registres particuliers et même son sceau d'argent » (1).

*
* *

Quelles étaient les doctrines médicales qui s'enseignaient à Paris au XIIe siècle ? La réponse à cette question nous est fournie par l'étude des œuvres médicales de Gilles de Corbeil : c'est la pure doctrine

sans qu'il faille y chercher encore l'idée d'un corps constitué. En 1207, l'évêque de Paris, Odon de Sully, enjoint au Chancelier de son Eglise cathédrale de résider en personne dans son église « prenant dit-il, en considération combien la résidence du Chancelier de Paris est nécessaire à notre Eglise et à la communauté des Ecoliers (*Communitati scholarium*), de l'avis et du consentement des hommes sages, nous avons statué en chapitre que dorénavant quiconque serait Chancelier de Paris, resterait tenu de résider en propre personne et de bonne foi dans l'Eglise de Paris... »

Cf. *Hist. Littér. de la France,* XVI, p. 584, et Du Boulay, *Hist. Univ. de Paris*, III, 26.

(1) Franklin, *Recherches sur la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris.* Corlieu, *L'Ancienne Faculté de Médecine de Paris.*

de Salerne, c'est-à-dire, celle d'Hippocrate et de Galien, du premier surtout. L'Ecole de Salerne, nous l'avons vu, se glorifiait du titre de *Cité Hippocratique* et avait conservé de son mieux les saines traditions de la médecine grecque. Comme l'a justement fait remarquer Daremberg « l'influence de Constantin n'a pas, en ce qui touche Salerne, été aussi grande qu'on le croit généralement. Ce n'est point au milieu du onzième siècle, mais au milieu du douzième, que la médecine arabe s'est substituée dans l'école de Salerne, comme dans le reste de l'Occident, à la médecine gréco-latine » (1).

A Montpellier, au contraire, l'introduction des doctrines arabes fut beaucoup plus précoce, ce qui s'explique par le très grand nombre de juifs qui pratiquaient alors la médecine, surtout en Espagne et dans le midi de la France. C'est probablement à cette divergence de doctrine qu'il faut attribuer l'origine de ce long antagonisme entre les écoles de Montpellier et de Paris, antagonisme qui persistera presque jusqu'à nos jours. Paracelse, au XVIe siècle, pourra écrire, en parlant des mauvais médecins, que, n'ayant pas l'esprit de mentir d'eux-mêmes, les uns s'en vont à Montpellier pour en apprendre l'art des écrits *d'Avicenne* ou à Paris de ceux de *Galien* (2).

A l'époque où Gilles étudia à Salerne, vers le milieu du XIIe siècle, l'invasion de la médecine arabe

(1) Daremberg, *La Médecine, Histoire et Doctrines*, p. 143.

(2) *France médicale*, 1906, n° 2, page 36.

ne s'y était pas encore fait sentir. Aucun des Maîtres qu'il cite, sauf peut-être Maurus, sur quelques points accessoires, ne semble s'éloigner du Galénisme. Le seul médecin arabe dont il soit fait mention dans le traité des Urines d'Urson et dans celui de Maurus, et auquel Gilles ait emprunté quelque chose, est Ysaac. On sait, en effet, que le moine Constantin avait traduit ses œuvres. Il est vrai que Gilles donne à entendre, dans un passage du poème des *Médicaments composés*, qu'on commence à négliger les écrits de Musandinus, qu'on les méprise même à cause de leur aspect vieillot et de leur style barbare, et qu'il est temps de les rajeunir en leur donnant une forme nouvelle et plus séduisante (1). Mais le mal ne devait pas être encore bien grand puisque Gilles pense réussir à remettre en honneur ces antiques doctrines, grâce au charme de ses vers et aux ornements dont il compte, avec prudence toutefois, les revêtir :

Collige, compone, renova, prudenter adorna (2).

Voyons maintenant, d'une façon générale, en quoi consistait cette doctrine de Salerne. Le *Proœmium* du poème du Pouls va nous en fournir les éléments, au moins pour la physiologie :

Toute la machine humaine (l'organisme), dit Gilles, repose sur quatre organes fondamentaux qui sont : le Cerveau, le Cœur, le Foie et les Testicules. Les trois premiers seuls sont

(1) Cf. Texte : IIe partie, *Extr. Méd. comp.* n° III.
(2) *Méd. comp.* II, v. 9.

essentiels à l'homme, puisque, à la rigueur, l'ablation des Testicules n'entraîne pas nécessairement la mort et qu'il en résulte, tout au plus, une déformation qui tend à lui imprimer le caractère du sexe féminin.

Ces organes sont dits fondamentaux pour deux raisons. La première, c'est qu'ils régissent le corps tout entier suivant l'ordre établi entre leurs diverses facultés (*dispositionem virtutum*) ; la seconde, c'est qu'ils le régissent aussi suivant l'activité propre à chacune de ces facultés (*moderationem virtutum*). Il est manifeste, en effet, que si ces facultés convergent toutes vers leur but naturel, si elles sont normalement ordonnées, il y aura crase parfaite, c'est-à-dire état de santé absolue.

Quant au rôle spécial de ces facultés, voici la théorie de l'Ecole. C'est dans le Cerveau que résident et que dominent (*principantur*), les facultés *motrices* et *sensitives*. Le Cœur est le principal siège de la faculté *végétative* et de la faculté *vitale*.

De toutes ces facultés, la plus indispensable au corps est la *nutritive*. C'est aussi la première qui entre en exercice ; elle se manifeste avant même que l'âme ne soit unie au corps (*ante animae infusionem*). Son action se poursuit, bien-entendu, durant toute la durée de cette union, c'est-à-dire pendant toute la vie. Comme le Foie est l'organe où elle réside, il en résulte que c'est le Foie qui apparaît le premier dans l'édifice humain, dont il est le fondement et la racine.

Vient ensuite la faculté *végétative* et *vitale*. Celle

là aussi commence à fonctionner avant l'union de l'âme au corps, mais son action reste incomplète et imparfaite. Le corps, en effet, à l'instar des plantes, ne vit encore que d'une vie toute végétative. C'est dans le Cœur que réside cette faculté. Elle l'emporte en dignité, sur la précédente, mais n'apparaît cependant qu'après elle (1).

La faculté *motrice* et *sensitive*, qui a pour organe le Cerveau, est de toutes la plus éminente. Elle procède de l'âme et lui commande. Elle ne commence à agir qu'au moment précis de la création de l'âme et de son union au corps. Auparavant, elle était comme entravée et incapable de toute opération. De même qu'elle n'agit que postérieurement aux deux autres, de même aussi le Cerveau ne se forme qu'après le Cœur et le Foie.

Vient enfin la faculté de reproduction qui réside dans les Testicules. C'est la moins noble et la moins essentielle à l'homme. Non seulement elle n'entre pas en activité avant l'union de l'âme et du corps, mais pas même à ce moment. Il faut pour qu'elle agisse que l'heure de la puberté ait sonné, que les os soient remplis de moelle, que les humeurs soient abondantes, la chaleur naturelle forte et les vaisseaux suffisamment dilatés. Elle offre, en outre, cette particularité que son action n'est pas continue. Lorsqu'on lui lâche trop la bride, le corps ne tarde pas

(1) Il faut entendre ici par cette faculté vitale (*virtus spiritualis*) que le cœur est la source des esprits vitaux, du souffle vital. C'est le πνεῦμα ζωτικόν de Galien. Cf. Janet et Séailles, *Histoire de la Philosophie*, page 782.

à s'alanguir et à dépérir. Beaucoup d'hommes, au surplus, qui sont, dès l'enfance, voués à la continence, ne s'en servent jamais ; d'autres en sont privés par la nature elle-même, à cause de leur froideur de tempérament.

C'est, en somme, comme l'affirme Galien, le Cœur et le Foie qui gouvernent tout le corps et c'est l'état de ces deux organes qui dispose le corps de telle ou telle façon. C'est pour cela que les anciens Philosophes (lisez Médecins, car les deux termes sont souvent synonymes) ont toujours eu pour objectif l'étude du Cœur et celle du Foie, étude pour laquelle ils n'ont pas trouvé de meilleure méthode que de s'en rapporter à l'Examen des *Urines* pour le Foie et à celui du *Pouls* pour le Cœur.

On comprend maintenant pourquoi les médecins du Moyen-Age attachaient une si grande importance à l'examen du pouls et des urines. C'est ce qui explique que tous, sans exception, aient écrit des traités spéciaux sur ce sujet, qui faisait la base de leur séméïotique.

Telle est, dans ses grandes lignes, la doctrine physiologique de l'école de Salerne et de Gilles de Corbeil. Nous ne pousserons pas plus avant l'examen de ces théories médicales surannées ; outre que cela nous entraînerait beaucoup trop loin s'il fallait entrer dans le détail des maladies, de leurs innombrables formes, de leurs causes et de leur traitement, cette étude serait des plus fastidieuses et sans grand intérêt.

*
* *

Maintenant qus nous avons quelque idée des doctrines, voyons quelles étaient les méthodes d'enseignement. Sur ce point encore, Gilles de Corbeil va nous fournir de précieuses indications.

Il va sans dire qu'on n'abordait pas d'emblée l'étude de la médecine ; il fallait passer d'abord par les études préliminaires, *studia generalia,* c'est-à-dire les sept arts libéraux. Le décret de 1224 de l'Empereur Frédéric II, relatif à l'enseignement de la médecine à Salerne et à Naples, défend d'étudier la médecine avant d'avoir consacré au moins trois années à l'étude de la logique, c'est-à-dire des belles-lettres : « *Statuimus quod nullus studeat in medicinali scientia, nisi prius studeat ad minus triennio in scientia logicali. Post triennium, si voluerit, ad studium medicinæ procedat, in quo per quinquennium studeat* (1). » Ce décret de Frédéric II ne faisait probablement que consacrer les usages déjà établis, mais il prouve en tous cas que, dès le commencement du XIIIe siècle, il fallait faire trois ans au moins d'études préliminaires et cinq ans d'études médicales proprement dites avant de pouvoir être reçu maître. Il en était d'ailleurs de même à Paris. « Le jeune écolier qui se destinait à l'étude de la médecine, dit à ce propos le savant docteur Corlieu, devait savoir le grec, le latin, la rhétorique, avoir fait deux années de philosophie pendant lesquelles il étudiait la logique, l'éthique, la

(1) *De Renzi.* I. 314.

physique, la métaphysique et commentait Aristote, le Maître universel. Il se présentait alors aux examens pour recevoir le titre de Maître ès-arts (1). »

A Paris, le centre de l'enseignement fut longtemps le cloître de l'église Notre-Dame où, suivant l'usage, une école placée sous la surveillance du Chapitre avait été annexée à la cathédrale. Il est fort vraisemblable que ce fut là que Gilles de Corbeil inaugura son enseignement et, s'il ne le fit pas à la demande expresse de Philippe-Auguste, il est du moins permis de conjecturer qu'il y fut fortement encouragé.

Au début de l'Université et avant la création des Collèges, les maîtres réunissaient autour d'eux un certain nombre d'élèves qui payaient leurs leçons et souvent même partageaient leur foyer. C'est ce que signifient ces mots de Gilles de Corbeil : *Socii domesticae fidei*. Des peines très sévères interdisaient à un maître de détourner à son profit l'élève d'un autre (2). Il devait donc s'établir — et, de fait, il s'établissait — des liens très étroits entre le maître et ses élèves. Si le maître composait un traité sur quelqu'une des matières de son enseignement, c'était surtout pour ses élèves qu'il le faisait ; c'est à eux qu'il en offrait les prémices : *Sociis nostris domesticae fidei, quorum gratia hoc opus suscepimus, huius novae institutionis primitias offerimus*, dit Gilles au commencement de son poème des

(1) Corlieu, *L'Ancienne faculté de Médecine de Paris*, p. 17.
(2) Cf. Vieillard, *L'Urologie et les Médecins urologues dans la Médecine ancienne*, p. 219 et Mag. Salernitani, p. 658.

Urines. Et, ailleurs, dans la préface du traité du Pouls, il déclare qu'il l'a composé dans l'intérêt des élèves qui se nourissent de sa doctrine et en tenant grand compte de leur inexpérience : *ut mediocritate servata scholarium nostrorum, qui doctrinae nostrae edulio cibantur, intelligentiae serviamus.* »

L'œuvre du Maître était donc d'autant plus sa propriété qu'elle était faite pour servir à son seul enseignement et aussi pour établir sa propre réputation. C'était, en quelque sorte, sa raison d'être vis-à-vis de ses élèves et son instrument de travail. Aussi comprend-on avec quel soin jaloux il devait, par tous les moyens en son pouvoir, s'opposer à ce qu'un rival ne s'en attribuât la propriété ou ne cherchât, par de malignes et injustes critiques, à en diminuer le mérite.

C'est ce qui explique toutes ces invectives de Gilles de Corbeil contre ce Zoïle qui personnifie ici le détracteur haineux et de mauvaise foi. Nous avons vu comment il le traite chaque fois que l'occasion s'en présente et quelles précautions il accumule pour se garantir la propriété de son œuvre. En dehors, en effet, des considérations d'amour-propre bien légitimes chez un auteur, Gilles avait de bonnes raisons pour protéger ses œuvres contre les plagiaires qui auraient été tentés de s'en attribuer la paternité. La chose était facile à une époque où, les manuscrits se passant de main en main pour être copiés, il dût arriver maintes fois que, loin du lieu où enseignait le maître, un autre professeur peu scrupuleux fit passer pour siens des ouvrages à la

composition desquels il n'avait pris aucune part. Le cas était moins grave sans doute lorsqu'on se bornait à imiter un auteur, ou même à le piller sans vergogne ; mais lui prendre toute son œuvre, la signer de son nom et la donner comme sienne, était vraiment un procédé intolérable. Un seul moyen pouvait permettre, dans une certaine mesure, de sauvegarder ce droit de propriété de l'auteur, c'était de signer son ouvrage et d'en revendiquer publiquement la paternité.

C'est précisément le moyen qu'emploie Gilles à la fin de la Préface de son traité du Pouls :

« Pour que la valeur de ce livre, dit-il, ne profite pas à quelque détracteur qui aurait l'infâmie de se l'approprier en en changeant le titre ; pour qu'un étranger n'ait pas la présomption de récolter des grains qu'il n'a pas semés, nous y mettons humblement notre nom. Grâce à cette précaution, aucun faussaire ne pourra contrefaire notre style et frapper à son effigie une monnaie qui est le fruit de notre savoir et de notre labeur. Que le titre soit donc celui-ci : ici commence le poème de Maître Gilles sur le Pouls (1) ».

Le professeur a donc, comme nous dirions aujourd'hui, rédigé son cours et cela, bien entendu, à l'usage de ses seuls élèves. D'autres, sans doute seront

(1) Ne huius libri auctoritas in laudem detractoris iufanda tituli mutatione convertatur, ne alius grana, quæ non seminavit, colligere praesumat : demisso vultu et verenda fronte titulum supponimus, ut detractor falsigraphus nostram monetam ingenii et laboris alia imagine et adulterina effigiare non possit. Tunc ergo sit titulus talis : incipit liber Magistri Aegidii de pulsibus metrice compositus. » *Choulant*, p. 27.

appelés à en bénéficier et, si le maître a pour objectif l'intérêt de ses élèves, il ne faut pas oublier qu'il a aussi en vue sa propre gloire et sa réputation :

« Un double motif, dit maître Salernus, m'a poussé à composer cet ouvrage. Le premier, c'est mon intérêt ; le second, le souci de ma gloire, car il est utile au maître de se voir entouré de nombreux élèves, et il est glorieux pour lui de briller par les services qu'il leur rend (1). »

Nous savons pourquoi le maître a choisi la forme de vers pour ses ouvrages didactiques ; ce n'est pas seulement par gloriole, malgré que les vers soient alors très à la mode. Ici, la versification n'a qu'un but : *venir en aide à la mémoire*. L'élève, en effet, est obligé d'apprendre par cœur ; il ne sait pas toujours écrire et n'a pas le moyen de se procurer le parchemin nécessaire à la rédaction de ses cours. Le plus grand obstacle à la diffusion de l'instruction consistait précisément dans la rareté et le prix élevé des manuscrits. Il fallait donc, de toute nécessité, confier à sa mémoire les leçons du professeur et c'est pour cela qu'on leur donnait la forme d'aphorismes courts, faciles à retenir, parfois un peu obscurs en raison de leur concision, mais reproduisant en tous cas la partie essentielle de la doctrine.

C'est là l'explication, sur laquelle on n'a peut-être pas assez insisté, de toute cette littérature mé-

(1) « Duplici me causa cogente, socii dilectissimi, hoc opus instruere summo opere desudavi. Prima causa fuit finis utilitatis, secunda finis honestatis. Utile etenim est turba sociorum decorari, honestum est eorum utilitate clarescere. » *Coll. Salern.* v. p 201.

dicale du Moyen-Age, qui nous est parvenue sous la forme de poèmes plus ou moins régulièrement versifiés et dont le *Flos Medicinae* n'est qu'un exemple entre mille. Tous les auteurs de ces poèmes ne manquent pas de nous prévenir qu'en adoptant cette forme, de préférence à la prose, leur intention est de soulager la mémoire de leurs élèves. Gilles de Corbeil revient à plusieurs reprises sur le précieux avantage qu'offrent les vers à ce point de vue (1).

On comprend, d'autre part, que le sujet de ces vers ne pouvait se prêter à de longues amplifications. Il ne s'agissait pas non plus d'inventer et de faire œuvre d'imagination. On se bornait à puiser dans les anciens auteurs « *de antiquorum scriptis est elicitus et extortus* » la matière à développer et on lui donnait tant bien que mal la tournure de vers, sans trop s'inquiéter de l'harmonie, de la cadence et des règles de la prosodie. C'est ce qu'exprime fort bien, quoique en vers Léonins, l'auteur anonyme du *Poema Anatomicum* :

Ne cherchez pas ici, dit-il, des vers construits avec art et dans la langue de Cicéron, non plus que des choses nouvelles. Ce que disent mes vers, d'autres avant moi l'ont dit en prose. J'ai imité en vers leur prose, parce que les vers plaisent davantage à l'oreille; mais si vous me lisez vous n'en tirerez pas moins de profit » (2).

(1) Cf. Procemium du *de Urinis* (Choul. p. 3). et *de Pulsibus*, p. 25.

(2) Hic bene tornatos ciceroniae scemate comptos
Versus non queras, nec me nova scribere credas.
Que mea metra serunt, aliorum prosa fuerunt
Prosam imitavi quia metrum plus place auri.
Hec si scripta legis, non utilitate carebis.
Coll. Salern. V., p. 174.

En possession du thème qui faisait l'objet de ses leçons, le maître l'expliquait par une glose verbale ou écrite, prenant au besoin chaque mot à part et le commentant à son auditoire. C'est ainsi que le texte du poème des Urines de celui du Pouls a été commenté par plusieurs auteurs, en particulier par Gentilis de Fuligno, qui florissait au commencement du XIV[e] siècle. Peut-être même, s'il faut s'en rapporter à certains manuscrits et à quelques éditions imprimées, avons-nous le commentaire de Gilles de Corbeil lui-même. L'édition du *de Urinis* et du *de Pulsibus* publiée en 1483 par Avenantius de Camerino a pour titre : *Carmina de Urinarum judiciis edita ab Excellentissimo domino Magistro Egidio*, *cum Expositione Magistri Gentilis de Fulgineo*. Un autre commentaire de la même œuvre est attribué à Gilbert l'Anglais, médecin qui vivait dans la première moitié du XIII[e] siècle (1). Il faudrait citer encore parmi les commentateurs de Gillles de Corbeil un certain Gautier d'Agiles (seconde moitié du XIII[e] siècle) (2), dont nous avons plusieurs ouvrages de médecine, en particulier un traité des urines et un du pouls où il suit pas à pas la doctrine de Gilles de Corbeil. Je ne crois pas que le traité des *Médicaments composés* ait jamais été commenté, ou, du moins, il n'en reste pas de trace. Cela peut s'expliquer, dans une certaine mesure, par ce fait que le poème de Gilles ne donne pas les formules de

(1) Cf. *Hist. litt.*, t. XXI, p. 400.
(2) *Ibid.* p. 412.

ces médicaments et qu'il avait, par conséquent, un caractère moins pratique que l'*Antidotaire Nicolas*, dont il n'était au fond, lui-même, qu'une sorte de commentaire.

Voici donc, en somme, comment on peut se représenter l'enseignement de la médecine au XIII[e] siècle. Le maître *lisait* un passage de l'auteur choisi : Hippocrate, Galien, Théophile, Philarète ou des vers de Gilles et l'expliquait aux élèves. C'est ce qu'on appelait *legere cursorie*, c'est-à-dire faire un cours ; tandis que *legere ordinarie* ou mieux *audire ordinarie* signifiait suivre les leçons, assister au cours (1). A la tête des auteurs approuvés par la Faculté de médecine, dès le milieu du XIII[e] siècle, on voit quelques-uns des principaux traités d'Hippocrate, un traité de Théophile sur la structure du corps humain et son traité des urines, le traité de Philarète sur le pouls et enfin les vers de Gilles sur l'urine et le pouls. On lisait aussi plusieurs traîtés d'Isaac, médecin arabe du VII[e] siècle. Le nombre de leçons, ou de cours, à consacrer à chaque auteur était en outre minutieusement réglé. Les Aphorismes d'Hippocrate devaient remplir cinquante leçons ; le livre de Philarète, sur le pouls, comportait douze leçons et les vers de Gilles sur les urines vingt leçons (2).

Toutefois, il faut observer que les poèmes de Gilles de Corbeil ne furent jamais considérés comme faisant partie intégrante de l'enseignement officiel pro-

(1) Cf. *Chomel*, loc. cit., p. 109.

(2) Cf. *Chomel*, loc. cit., p. 124.

prement dit. Comme on le dirait aujourd'hui, ils ne figuraient pas au programme de l'école ; leur étude était, en quelque sorte, facultative. C'est ce que nous apprend un curieux document publié par Denifle dans le *Chartularium Universitatis Pariensis : Versus Aegidii non sunt de forma* (1).

Non content de composer des ouvrages de médecin pour servir à l'enseignement de ses élèves, Gilles ne manquait pas de leur donner de sages conseils pour la direction de leurs études. Il avait, en effet, une trop haute idée de la médecine pour ne pas exiger qu'on en fît une sérieuse étude avant de l'exercer. Aussi demande-t-il à un de ses anciens maîtres de Salerne, à Richard le vieux, d'exhorter les jeunes gens à lire avec ardeur ses œuvres, où, sous une forme élégante et poétique, se trouve renfermé tout ce qui est utile à la vie : « Que cette jeunesse, dit-il, lise mes œuvres, qu'elle les garde en sa mémoire et qu'elle sache bien qu'elle en tirera plus de profit que de la lecture des Amours d'Ovide (2).

Au début du poème des *Médicaments composés,*

(1) P. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, T. I. p. 517 ; capitulum eorum ad quæ tenentur illi qui volunt licentiari in medicina Parisiis, et de libris audiendis ann. 1270-1274.

(2) Edoceat pueros his insudare libellis,
Ex quibus utilium claret sententia rerum,
Et metrici ratio nexus et forma loquendi.
Haec mea scripta legat et linguae verset in udo,
Mentis iu arcano memori sub clave sigillet
In medicas artes introducenda iuventus,
Huncque librum potius sibi noverit esse legendum
Quam nugas et lascivos Nasonis amores.
Méd. comp., I. p. 160-167.

s'appropriant un long passage d'une lettre de Sénèque à Lucilius, il engage ses élèves à choisir parmi les auteurs celui qui est réputé le meilleur et à se borner à son étude, au lieu de perdre leur temps à vouloir les étudier tous. C'est précisément le cas de l'*Antidotaire Nicolas* qui est, selon son expression, un véritable arsenal où l'homme de l'art trouve les armes qui lui sont nécessaires; s'il s'exerce à s'en servir à propos, s'il en médite et possède à fond la doctrine, s'il sait quand il doit ajouter, ou retrancher à ses formules, il pourra guérir n'importe quelle maladie, soulager n'importe quelle infirmité. « *Ex ipso Antidotarii armariolo artifex frameatur : si eius exercitium habuerit, et diligenti ac sedula eius doctrinam observatione coluerit, ut sciat, quando debeat addere, quando subtrahere, quando unum ex aliis contemperare ; omnem humani corporis pestem, omnem naturae incommoditatem sufficiet expugnare* (1). »

Voilà, certes, pour l'époque, de bien sages préceptes de pédagogie ; il n'y manque, au point de vue de la médecine, qu'une compréhension plus nette du rôle que doit jouer l'expérience dans l'étude de cet art. Il est bien vrai que la multitude des livres distrait l'esprit et que la mémoire est incapable de tout retenir : *distrahit nos librorum multitudo* ; mais est-il aussi exact d'ajouter que l'expérimentation engendre la confusion : *confusio experimentorum ?* Cette erreur est malheureusement celle de tout le Moyen-Age et la médecine, qui moins que toute autre science

(1) *Méd. comp.* : Procemium.

ne s'apprend pas dans les livres, en a tout particulièrement souffert. On peut même dire que c'est la principale cause qui, pendant de si longs siècles, l'a empêchée de faire le moindre progrès. Mais il y aurait une forte dose d'injustice à rendre Gilles de Corbeil responsable, à un degré quelconque, de cet état d'esprit qui est la caractéristique de tout le Moyen-Age et, même au moins pour la médecine, du XVI[e] et du XVII[e] siècles.

*
* *

De même qu'elle était la fidèle gardienne des doctrines Hippocratiques, l'école de Salerne avait conservé au point de vue de la dignité et des devoirs du médecin, les traditions léguées par le Père de la Médecine. Les ouvrages Salernitains, en effet, sont tous plus ou moins inspirés à cet égard du célèbre serment d'Hippocrate et pénétrés des mêmes sentiments de profond respect pour la dignité du médecin et de charitable dévouement pour les soins à donner aux malades. Je reviendrai plus loin sur cette question en parlant du médecin praticien tel que le comprend Gilles de Corbeil; il suffira, pour l'instant, de rechercher quelle idée il se faisait du médecin, tel qu'il le voulait et le comprenait.

La première des conditions qu'il exige, c'est le savoir. Nous venons de voir avec quelle insistance il recommande aux élèves d'étudier ses ouvrages : *insudare libellis*, en même temps que les sages conseils qu'il leur donne pour diriger leurs études. Non seulement il veut que le médecin soit instruit,

mais il exige encore qu'il ait acquis une expérience consommée de son art par une longue pratique. Il semble, en effet, qu'à l'époque où Gilles composait son traité des *Médicaments composés*, l'école de Salerne se fût quelque peu relâchée de son ancienne sévérité et qu'on y accordât un peu trop à la légère le laurier doctoral à de tous jeunes gens imberbes, dont la place eut été mieux sur les bancs de l'école que dans la chaire magistrale. Gilles s'indigne de cette excessive indulgence et voici en quels termes il flagelle ces médecins ignares et inexpérimentés. C'est à propos de l'Electuaire de suc de roses, *electuarium de succo rosarum*, que, dans une de ces digressions qui lui sont familières, il formule ses invectives. Il paraît, en effet, que le maniement de cette drogue exigeait des précautions toutes spéciales et nécessitait une expérience que, seule, pouvaient posséder les vieux praticiens :

« C'est dans ce cas, dit-il qu'il conviendra de se défier de ces jeunes médecins, novices dans leur art, qui, à peine échappés de la fournaise de l'école, savent, il est vrai, disputer sur les mots, mais n'ont aucune pratique. Habitués à résoudre quelques questions difficiles, ils enflent la voix pour dire des bagatelles ; rongés par l'avarice, cette plaie des hommes de l'art, ils ne craignent pas d'affronter cette œuvre si difficile qu'est la cure des maladies. Voyez-les, ces présomptueux, avant que le malade n'ait recouvré ses forces à la suite de la crise, alors que ses organes sont encore relâchés, lui administrer les plus violentes médecines. C'est ainsi qu'ils brisent les liens qui unissent [l'âme au corps et qu'ils rompent les fils de l'existence ; c'est ainsi qu'ils pro-

voquent la mort de leurs malades et font la joie des fossoyeurs. O Salerne ! Pourquoi as-tu renoncé aux anciens usages ? Pourquoi as-tu rompu avec le bon-sens, lorsque tu tolères et supportes que des enfants impubères, fruits qui ne sont pas encore mûrs, se targuent du titre de médecin, se fassent les interprètes de la doctrine d'Hippocrate et les juges des lois de Machaon ? Ne vois-tu pas qu'il leur faudrait encore la férule et le fouet du maître, qu'ils feraient mieux d'écouter encore les leçons de leurs vieux maîtres que d'oser prétendre à l'honneur, dont ils sont indignes, d'enseigner eux-mêmes. Un roi enfant ; un juge imberbe ; un professeur qui n'a pas atteint l'âge de la puberté, dont le visage glabre rappelle encore celui de sa mère ; un médecin qui n'est pas arrivé à la maturité de l'âge, sont choses discordantes et contraires à la saine raison. Il n'est rien qui déshonore davantage le titre et la dignité du médecin. O folie des hommes ! erreur inconcevable et profonde aberration de ceux qui confient de pauvres malades à de tels médecins, à des médecins dont aucune épreuve n'a consacré le savoir, qu'aucune expérience ne rend dignes de confiance. Ce sont des ouvriers de morts subites, de perfides ennemis du genre humain que la main du bourreau devrait conduire au supplice. Pourquoi la justice royale poursuit-elle les criminels ? Pourquoi les condamne-t-elle à la peine capitale, si elle pardonne à de tels médecins ? Les arrêts prononcés au nom du roi Philippe comportent la pendaison, le bûcher, les fers, le supplice de la hache, celui de la croix, des fers, des cachots les plus obscurs et on souffre que de tels médecins aient la vie sauve. Les anciens, plus sévères, les auraient marqué au front d'un fer rouge, pour que leur visage portât le signe de leur fourberie et que leur méchanceté éclatât au grand jour, pour que les tendres colombes pussent éviter leurs pièges » (1).

(1) Cf. Texte : IIe partie, Extr. *Méd. comp.* n° VIII

Après avoir tracé ce portrait du médecin ignorant et sans expérience, Gilles de Corbeil nous devait d'esquisser les traits du bon médecin. Voici en quels termes il le fait :

« Pour vous, continue-t-il, si vous voulez agir sagement, adressez-vous à un médecin honnête, religieux et de bonnes mœurs, qui connaisse à fond son art et les écrits des anciens auteurs ; qu'il soit bon, modeste en ses discours, plus apte à bien penser et à réfléchir qu'à prononcer des mots sonores ; qu'il n'ait pas de sa valeur une fausse présomption et ne se fasse pas un titre de gloire des éloges qu'on lui décerne; qu'une vieille expérience, fondement de la confiance qu'il inspire et preuve certaine de ce qu'il est capable de faire, soit la raison d'être de sa réputation et de sa renommée! dignement pratiquée par un tel homme, la médecine s'attire plus sûrement les faveurs célestes, obtient d'heureuses guérisons et atteint heureusement son but. Le médecin y trouve le précieux avantage de se voir entouré de nombreux amis et le malade celui de recouvrer la santé » (1).

Ne semble-t-il pas voir dans ces quelques lignes le portrait de Gilles de Corbeil lui-même ? C'est bien, en tous cas, avec ces sentiments qu'on aime à se le représenter et que l'étude de ses œuvres nous le montre. Nous y retrouvons, en effet, les principaux traits de son caractère : son amour de l'étude, son respect des anciennes doctrines, sa profonde honnêteté, sa haine de l'avarice, son mépris pour les discussions stériles et surtout cette forte conviction que, seules, une longue pratique et une vieille

(1) *Méd. comp. Ibid.*

expérience font le bon médecin. Tout cela, en somme, a-t-il beaucoup changé et ne pourrait-on pas, en modifiant à peine quelques expressions, en faire l'application aux hommes d'aujourd'hui ? N'est-ce pas encore le savoir et la pratique qui font le bon médecin ? Il y avait quelque mérite à le dire au XII[e] siècle.

CHAPITRE TROISIÈME

Le Médecin praticien. — La Médecine des riches et la Médecine des pauvres. — Le Pacte Médical. — Les Médicaments.

On a vu par le texte de Jean de Salisbury qu'il y avait, au Moyen-Age, deux catégories de médecins : les Théoriciens et les Praticiens. « Tout praticien, dit quelque part maître Salernus, est en même temps théoricien ; mais la réciproque n'est pas vraie. Or, maître Salernus est praticien, mais il est en même temps théoricien (1). » C'était aussi le cas de Gilles de Corbeil ; après l'avoir étudié comme théoricien et comme professeur, il reste maintenant à le suivre dans l'exercice de son art, dans ses rapports avec les malades, à voir les procédés dont il use avec eux et les idées qu'il professe sur ce que nous appellerions aujourd'hui la déontologie médicale.

On se doute bien que sur ces règles de conduite.

(1) « Omnis practicus est theoricus, sed non convertitur ; sed magister Salernus est practicus : Ergo magister Salernus est theoricus. »

Coll. Sal., V. p. 269.

pas plus que sur la doctrine, Gilles de Corbeil n'innove rien. Tout ce qu'il nous apprend, à ce point de vue, on pourrait le retrouver presqu'en entier dans les ouvrages Salernitains qui nous sont parvenus. En revanche, on ne le trouverait nulle part sous la forme humoristique et élégante, qui tranche avec la sécheresse habituelle des autres auteurs. C'est là surtout qu'on reconnaît, chez Gilles, l'esprit cultivé qui se complaît dans les développements littéraires, en même temps que le mordant satirique qui écrira plus tard la *Hierapigra*. Aussi bien, les passages qui ont trait à ces différentes questions sont-ils parmi les plus remarquables comme style, et les plus originaux comme idées, qui soient sortis de la plume du médecin de Philippe-Auguste.

*
* *

Bien que Gilles de Corbeil n'y fasse nulle part allusion, il n'est pas hors de propos de rappeler ici quelle était la conduite que devait tenir le médecin lorsqu'on l'appelait près d'un malade. Les documents sur cette question abondent dans les ouvrages Salernitains ; comme ils se reproduisent tous pour le fond, sinon pour la forme, je me bornerai à en citer un tiré d'un long poème médical découvert par Littré dans un manuscrit du XIII° siècle et publié par De Renzi et Daremberg dans la collection Salernitaine (1) ; en voici la traduction approchée.

(1) T. IV, p. 147.

« Lorqu'on t'appellera près d'un malade, dit l'auteur anonyme de ce poème, implore tout d'abord l'assistance de Celui qui gouverne toutes choses, afin que l'ange du Seigneur t'accompagne, comme il le fit pour Tobie, qu'il inspire tes actes et tes pensées et dirige tes pas dans le sentier de la paix. Reçois avec égards le messager qu'on t'envoie et informe-toi : s'il y a longtemps ou non que le malade souffre et comment s'est déclaré son mal. Tâche aussi de savoir quels en sont les symptômes. Examinant ensuite l'urine et le pouls de ton malade et y joignant les autres signes et ce que tu auras appris antérieurement, il te sera plus facile de juger son cas en connaissance de cause et d'inspirer de la confiance.

Lorsque tu auras pénétré dans la maison du malade, informe-toi, avant tout, s'il s'est confessé et a reçu le corps du Christ. Dis aux assistants que l'âme est plus précieuse que le corps et que son salut a plus d'importance que la santé...... Aborde le malade avec un air naturel, évitant tout geste qui pourrait te faire passer pour avare ou orgueilleux ; prends modestement place parmi ceux qui l'entourent et, sans affectation, fais l'éloge du pays et de ceux qui l'habitent. C'est alors seulement que tu pourras t'informer de l'état du malade et que tu lui toucheras le pouls au bras gauche, *comme le recommande Maître Gilles* (1).

Tu examineras ensuite l'urine : sa couleur, sa consistance, son dépôt ; souvent ces divers caractères permettent de connaître la maladie..... Cela fait, tu feras espérer au malade une prompte guérison, tout en disant à ses familiers qu'il est gravement atteint. Cette façon d'agir augmentera d'autant, à leurs

(1) Unde sinistra manus, cum sit contermina cordi
Judicio pulsus cognatior esse probatur :
Est ibi certa fides, veri constantia motus,
Pulsus veridicus, naturæ vernula fidus.
De Pulsibus, v. 121-124.

yeux, ton mérite et ta gloire, s'il vient à guérir. Si, au contraire, il succombe, ils verront que tu l'avais prévu dès l'origine. Ne manque pas néanmoins de noter exactement les indications générales et particulières de son état, tout en laissant croire que tu as le don de prophétiser.... A table ne sois pas importun et laisse-toi prier pour accepter la place d'honneur ; ne dénigre ni les mets, ni les boissons qu'on t'offrira, ce qui mettra tout le monde à son aise et rendra ta présence agréable... Tout en mangeant, et malgré que cela détourne l'esprit de ses préoccupations habituelles, informe-toi de l'état du malade. Celui-ci voyant que tu songes à lui, même au milieu des délices de la table, aura encore plus de confiance en toi. Enfin, en te levant de table pour retourner près de lui, dis que tu as fort bien dîné, qu'on t'a copieusement servi, ce qui lui sera on ne peut plus agréable et lui ôtera tout motif d'inquiétude.

Garde toi de jeter les yeux sur les femmes qui sont dans la maison. Cela peut troubler les idées du médecin et le rendre odieux au malade » (1).

Ces conseils ne sont que la traduction en vers d'un traité salernitain beaucoup plus ancien qui a pour titre : *De adventu medici ad aegrotum* (2) ; ils semblent avoir formé, au XIIe siècle, comme un code de prescriptions morales dont les médecins ne devaient pas s'écarter. Le texte que je viens de citer offre cela de particulier que l'autorité de Gilles de Corbeil y est invoquée à propos du toucher du Pouls ; il est donc postérieur en date sinon à Gilles lui-même, au moins à son traité du Pouls.

(1) Voir texte dans l'Appendice. N° IV.
(2) Cf. *Coll. Salern.*

Supposons maintenant le malade guéri, comment le médecin va-t-il s'y prendre pour se retirer et se faire régler ses honoraires? Graves questions qui ne sont pas moins minutieusement prévues. Voici d'abord un tableau des plus pittoresques de ce qu'il convient de faire, à la fin de la convalescence, pour donner à entendre au malade qu'il n'a plus besoin désormais des secours du médecin : qu'il soit entouré des personnes de son âge et de sa condition et que, hors de la présence du médecin, on se mette à parler devant lui de tout ce dont il aimait à s'occuper avant de tomber malade, de ce qui lui tenait le plus au cœur et lui était particulièrement agréable. C'est à ce moment précis que, comme par hasard, doit se montrer le médecin. D'un air sérieux et tout à la fois jovial « Je vois bien, dira-t il, que vous n'avez plus guère souci de moi et qu'il est temps que j'aille annoncer à d'autres l'évangile de Galien ». La plupart des gens se réjouissent de ces paroles et en concluent que le malade est tout à fait guéri, qu'il n'a plus besoin de médecin et peut reprendre son train de vie accoutumé.

C'est alors que le médecin demande l'autorisation de se retirer. S'adressant aux proches parents du malade ou à son intendant :

« Maintenant, dit-il, que le Dieu tout puissant a bien voulu bénir nos efforts et rendre la santé à ce malade, il ne nous reste qu'à le prier de la lui conserver. Autorisez-nous donc à nous retirer et faites que notre départ soit honorable. S'il arrive à quelqu'un de vous d'être malade à son tour et de réclamer nos soins, nous nous empresserons d'accourir,

toute autre occupation cessante et sans rien exiger. La rétribution que vous nous donnerez pour ce que nous venons de faire, sera le gage de celle que nous mériterons dans l'avenir (1). »

Tout cela est combiné pour se faire bien venir des assistants parce qu'on prévoit que le malade les consultera sur le taux des honoraires à octroyer. Toutefois ce n'est pas un procédé à employer dans tous les cas et l'auteur a grand soin d'observer qu'il est plus prudent de se faire payer pendant la maladie :

Tutius esse reor, quod certe novimus omnes,
Dum dolet accipere, vel munere posse carere (2).

Cette recommandation, qui avait sans doute sa raison d'être dans la parcimonie et la mauvaise foi de certains malades, est générale chez les Salernitains (3). On verra plus loin quelle était à cet égard la pratique de Gilles de Corbeil.

Non seulement l'Ecole avait minutieusement réglé la conduite que devait tenir le médecin près du malade ; mais elle avait encore prévu, comme par une sorte de loi somptuaire, le costume qu'il devait porter et le luxe dont il devait faire montre. Pour le costume on est assez bien renseigné par les très nombreuses miniatures du temps (4), et nous savons par

(1) Cf. texte, Appendice. Loc. cit.
(2) Cf. *Coll. Salern.* t. IV, p. 176.
(3) Cf. En particulier le *Flos Medicinae* édit. de Renzi in *Coll. Sal.*, p. 102 t. V.
(4) Vieillard, *L'Urologie et les médecins urologues.*

les textes que la splendeur dont s'entourait Maurus : *Multo spectabilis auro*, n'était pas une exception (1). Dans un autre passage du poème des *Médicaments composés*, le malade pauvre reproche au médecin l'anneau d'or et les gemmes qu'il porte au doigt, ainsi que les fourrures dont il se couvre :

Qui tibi gemmato digitis radiantibus auro
Cor varium variis ex pellibus esse fateris (2)

Or, ce luxe était de tradition et recommandé par l'Ecole ; on voulait même, si possible, que le médecin eût à son service une monture de prix et que, tout en étant vêtu de façon décente, il le fût pourtant avec une certaine recherche. C'est que ces hommes savaient bien que plus on en impose au malade par l'apparence de la richesse et plus celui-ci est contraint de payer la forte somme. Un médecin à l'aspect miséreux ne reçoit que de minimes salaires :

Clemens accedat medicus cum veste polita,
Luceat in digitis splendida gemma suis,
Si fieri valeat quadrupes sibi sit pretiosus,
Ejus et ornatus splendidus atque decens.
Ornatu nitido conabere carior esse ;
Splendidus ornatus plurima dona dabit.
Viliter inductus munus sibi vile parabit,
Nam pauper medicus vilia dona capit (3).

(1) *Méd. comp.* liv. 2, v. 102.
(2) Cf. *Méd. comp.* l. 2, v. 745-746.
(3) *Coll. Sal.* t. v., p. 103.

Gilles de Corbeil dut certainement, comme ses confrères, sacrifier à ces usages. Rien, en tout cas, n'indique qu'il les ait désapprouvés ; tout ce qu'on peut dire avec quelque vraisemblance, c'est qu'il ne chercha jamais à tirer parti de cet étalage de luxe extérieur pour se faire valoir et exiger de plus forts honoraires. Nous verrons d'ailleurs quels étaient ses sentiments à ce point de vue.

* * *

Le médecin du moyen-âge n'avait pas que des clients fortunés ; les pauvres réclamaient également ses soins et c'était une vieille tradition de la médecine hippocratique qu'on devait les soigner gratuitement. Si l'on peut dire que la charité médicale avait en quelque sorte précédé la charité chrétienne, il est juste de reconnaître que le Christianisme, non seulement donna un nouvel élan à l'assistance gratuite des malades, mais encore en généralisa la pratique par la fondation de nombreux hôpitaux et hospices. C'est près des monastères, en effet, que furent créés les premiers hospices et c'est surtout dans le but de venir en aide aux malades indigents que l'étude de la médecine y fut encouragée et, parfois même, formellement imposée. Pour n'en citer qu'un exemple, il n'est pas douteux que les Moines du Mont-Cassin aient étudié la médecine dès la fondation de ce monastère et que ce soit le véritable

point de départ de ce qui devint plus tard l'Ecole de Salerne (1).

Toujours est-il qu'à Salerne, comme ailleurs, il était de règle de soigner gratuitement les malades indigents. C'est cette préoccupation de mettre la médecine à la portée des pauvres qui avait poussé, ainsi que je l'ai déjà dit, Maître Salernus à substituer aux drogues exotiques, d'autant plus rares et plus chères qu'il était plus difficile de se les procurer, les herbes des champs ou *Simples*, trop méconnues, dit-il, bien que souvent supérieures à celles qu'on fait venir à grands frais d'Alexandrie :

« Que les écoliers, ajoute-t-il, cessent de gémir et que les pauvres mettent fin à leurs plaintes et à leurs larmes. Jadis, les écoliers n'avaient pas *d'or* pour acheter l'électuaire *d'or* et maintenant ils l'auront sans *or* et bien meilleur ; jadis, les médecins ne pouvaient soigner les malades, sans recourir aux *Espèces* d'Alexandrie ; aujourd'hui ils se serviront des herbes des champs, moins chères et beaucoup plus efficaces » (2).

La médecine des pauvres différait donc de celle des riches en ce sens qu'on employait pour eux des

(1) Cf. règle de Saint-Benoît in Renzi I. p. 37.

(2) « Cesset ergo omnino scolarium locus inabilis querimonia, cesset pauperum miserabilis inopia, cessent suspiria gemitus et lachryme ; prius non habebant scolares *aurum*, unde *auream* comparent, modo habent *auream* sine *auro* et inclinationem auro : prius non habebant medici sine speciebus alexandrinis, modo medentur tamen speciebus agrorum communibus, minus caris, magis efficacibus. » *Coll. Sal.* II, p. 422 Ibid. V, p. 269. A noter ici le jeu de mot *aurum*, *aurea* sur l'électuaire d'or d'Alexandre, *Aurea* Alexandrina et *Aurum* l'or.

drogues moins coûteuses et aussi qu'on se préoccupait beaucoup moins d'en atténuer la saveur désagréable et d'en masquer l'aspect repoussant. Voici, à cet égard, quelques curieuses indications, que je puise dans l'*Ars medendi* de Cophon (1), médecin Salernitain un peu antérieur à Gilles de Corbeil. Après avoir donné la formule d'un vomitif composé de suc frais d'*Asaret* (2) mélangé à du miel, il en indique à l'usage des gens de la campagne un plus ordinaire, simplement composé de racine de *Bryone* : *Nota vomitum rusticorum, radicem brionie tere et tritam substantiam offer* (3). » De même, à propos des laxatifs, il observe qu'on en fait à l'usage des paysans et d'autres pour celui des nobles et des raffinés. A ceux-ci, il formule de la Rhubarbe de première qualité, soigneusement triturée et tamisée, à boire dans de l'eau chaude ; à ceux-là, une vulgaire décoction de Myrobalans citrins : *Isti (solutivi) genere sunt obscuri et rustici nuncupantur. Isti vero nobilitatis genere clari sunt et nobiles vel delicati appellantur* (4).

A ce choix dans les médicaments, s'ajoutait en outre une différence dans la façon de les présenter. Le riche voulait qu'on lui dorât la pilule, et cela était d'autant plus excusable à cette époque que certaines drogues étaient vraiment d'un aspect répugnant. C'est ainsi qu'à propos précisément de cet électuaire d'or, dont j'ai parlé plus haut, l'*Aurea*

(1) Cf. *Coll. Salern.* t. IV, p. 415.
(2) *Asarum europæum* L. Cabaret, oreille d'homme.
(3) *Id.* loc. cit. p. 440.
(4) *Ibid.* p. 441.

Alexandrina, Gilles de Corbeil recommande de le faire boire dans l'obscurité et en se servant d'un chalumeau, dans la crainte que la vue du breuvage ne dégoûte le malade et qu'il ne le prenne pour du poison :

Colatura dari debet medicaminis huius

. . . .

Cum calamo, in tenebris ne comperiatur ab aegro,
Nam si iudicio visus haec forte probaret,
Aeger abhorreret, et crederet esse venenum (1).

Quelque développé que fut au XII[e] siècle le sentiment de la charité, le médecin, on le comprend, ne pouvait supprimer les inégalités sociales et il était bien forcé d'en tenir compte dans sa pratique. Il est curieux de voir de quelle élégante façon Gilles de Corbeil résoud ce problème. A l'égard des riches, pas de ménagements ; s'ils veulent des médicaments compliqués et chers, où rentrent l'or, les perles, les résines et les baumes exotiques, qu'ils les payent ! C'est bien le moins que leur argent serve à quelque chose et c'est le cas, ou jamais, d'appliquer le vieil adage salernitain :

Empta solet care medicina juvare,

Le médecin n'a pas à s'arrêter à de puérils scrupules ; il doit, au contraire, exagérer au besoin les dépenses qu'il impose au malade riche et forcer la note. N'est-ce pas au riche à payer pour le pauvre et n'est-il pas juste, en somme, qu'il subisse la rançon

(1) *Med. comp.* liv. I, v. 225 et ss.

de son opulence et que, dans une certaine mesure au moins, on lui fasse rendre gorge.

C'est à propos de l'*Electuaire Diamargariton* que Gilles de Corbeil, dans une de ces digressions humoristiques dont il est coutumier, trace au médecin la conduite à tenir vis-à-vis des malades riches. On sait, en effet, que cet électuaire, dans la composition duquel entraient deux sortes de perles précieuses, du musc, de l'ambre et une foule d'autres drogues rares, était une des préparations les plus coûteuse de la pharmacopée du Moyen-Age ; eneore fallait-il, dans certains cas, l'absorber dans du vin de Falerne où l'on avait au préalable fait bouillir du bois d'aloès, ce qui n'était évidemment pas de nature à en diminuer le prix. Mais écoutons Gilles de Corbeil :

« Si le malade est fortuné, dit-il, s'il regorge de biens ; s'il a la main large et la bourse bien garnie ; si l'or et l'argent brillent dans ses coffres ; si sa vaste demeure est encombrée d'obséquieux clients ; si, comme les grands, il se complaît outre-mesure à satisfaire l'amour du plaisir de ceux qui l'entourent et à les laisser dilapider ses richesses ; si des vêtements de poupre le protègent contre les chaleurs de l'été ; si des anneaux d'or resplendissent à ses doigts ; s'il boit les vins les plus exquis dans des coupes ornées de gemmes ; si, enfin, il a le cœur aussi grand que la bourse, que le médecin n'hésite pas à lui faire sentir le poids de son autorité et qu'il ne craigne pas de lui imposer d'onéreuses dépenses.

C'est le cas de sortir des habitudes courantes. Que pour lui donc, on fasse broyer les pierres précieuses, réduire l'or en poudre et qu'on y mêle l'ambre et les baumes qui con-

viennent à chaque genre de maladie... La fortune du malade lui permet de tels sacrifices d'argent, que rachètent d'ailleurs et compensent les soins de sa santé et l'intérêt qu'il a à se préserver de la mort (1). »

Tout cela est assurément fort juste et l'on comprend très bien que le médecin se plie aux exigences des riches — nous dirions aujourd'hui à leur snobisme — qui veulent qu'on les soigne autrement que le commun des mortels. Mais que va dire le pauvre de cette façon d'agir ? Lui, qui ne peut se payer le luxe de boire du *Diamargariton* dans du Falerne faudra-t-il donc qu'il meure sans secours ? Le pauvre, pour Gilles de Corbeil, est ici personnifié par ce poète de l'ancienne Rome, Codrus, qui, avec l'Amyclas de Lucain, était le type légendaire de l'indigence :

« Que fera Codrus, se demande Gilles de Corbeil, ce Codrus au maigre avoir, dont l'estomac est toujours à jeun et la bourse toujours vide ?... Parce que ses modiques ressources et sa misère ne lui permettent pas de s'offrir un tel luxe, ni même d'y songer, restera-t-il sans aide et sans secours ? Parce que tu ne peux te payer ces espèces rares et ces aromates de prix, parce que tu ne peux recourir aux lumières d'un médecin tout chamarré d'or comme Maurus, faudra t il, Codrus, que ta santé soit en péril et ton existence compromise ? A Dieu ne plaise ! Quoi ! parce que le pauvre se contente d'une vie simple et sobre, parce qu'il sait se trouver heureux dans sa condition, il faudrait qu'il soit en butte aux embûches de la nature ! Mais, ne peut-il pas pour la modique somme de trois sous se passer de toute sorte de médicaments, et la pauvreté

(1) Cf. texte : II[e] partie, Extr. *Méd. comp.* N° IV.

n'est-elle pas la meilleure de toutes les médecines ? La fève chère à Pythagore, assaisonnée d'un peu de lard et d'huile commune ; un morceau de pain fait de farine et de son et mangé avec appétit, suffisent à débarrasser le corps de ses humeurs grossières. Voilà une nourriture entre toutes savoureuse ; qui, mieux que toute autre, refait les forces, donne de la vigueur aux membres et se digère le mieux. Un repas qu'assaisonne la faim est celui qui profite le plus au corps.

Quel plus sûr moyen de se guérir ? Quelle médecine plus efficace que ce régime sobre et modeste qu'on pratique d'ordinaire chez les simples particuliers? L'eau pure, la vie frugale qu'on mène sous l'humble chaumière du pauvre, procurent plus de force et de santé que le régime en honneur à la cour de César, que les coupes débordantes de Nectar et de Falerne, le gibier forcé à la chasse, les saumons savoureux, les turbots et les truites à la chair rosée qu'on sert aux festins royaux. Voilà ce qui rend l'estomac languissant et paresseux, voilà ce qui cause l'obésité » (1).

Il est fort probable que ces arguments ne touchèrent pas beaucoup Codrus, car Gilles de Corbeil revient, dans un autre passage, sur cette question de la médecine des pauvres. Cette fois, c'est l'*Electuaire Diacostum* (2) qui sert de prétexte à ses invectives. Le passage est des plus curieux et mérite d'être cité en entier. Gilles suppose des plaintes imaginaires du pauvre à propos du prix élevé du *Diacostum* ; il le laisse d'abord déverser sa bile sur le médecin, quitte à le tancer ensuite de verte façon :

(1) Cf. texte : IIe partie, Extr. *Méd. comp.* No IV.

(2) Du grec, δία, avec, et κοστος, costus, racine de l'Aucklandia Costus.

« Peut-être bien, dit il, qu'en se voyant accablé sous un tel fardeau et dans l'impossibilité de supporter d'aussi grands frais, le pauvre va s'en prendre au médecin et lui adresser ces injurieuses paroles :

Toi qui te donnes comme l'artisan et le pourvoyeur de la santé des autres, qui t'ennorgueillis de ta fortune et de la vaste maison que tu possèdes, qui portes au doigt un anneau rutilant d'or et de pierreries, comment oses-tu afficher de la sorte la duplicité de ton cœur ? Ton art n'est-il donc fait que pour les riches, pour ceux auxquels la fortune permet les inutiles dépenses et procure, à souhait, tous les agréments de la vie ? Alors que tu énumères ces espèces et ces aromates qui poussent sous le soleil ardent des rives du Gange : le Macis, le Musc, la Noix muscade, le Baume, le Nard, l'Antofle, le bois d'Aloès, le Castoreum et la Myrrhe, tu crois donc ne parler qu'à des Césars à qui rien ne plaît que ce qui est cher ? Pourquoi délaisses-tu les malheureux indigents ? Est-ce donc une condition si méprisable et si mauvaise que celle du pauvre et faut-il, alors que l'univers le tolère et le supporte, que les lois qui régissent la société le privent de toute faveur et l'abandonnent à la détresse et au mépris. »

Comment pense-t-on que Gilles de Corbeil va réponde à ces récriminations qui ne laissent pas, au fond, que d'être quelque peu justifiées, en dépit de leur ton de socialisme avant la lettre ? Sa réplique est sévère, sinon absolument équitable ; mais elle est conforme, en somme, à l'esprit du temps et serait aujourd'hui fort mal reçue :

« Insensé que tu es, dit il, pourquoi te plaindre ? Ne vaudrait-il pas mieux endurer avec résignation ce que tu ne saurais empêcher ? La résignation est le meilleur remède contre

les rigueurs du sort ; plus on se révolte contre l'infortune et plus on la rend intolérable ; l'aiguillon de l'envie dont tu cherches à blesser les autres se retournera contre toi, car c'est la juste destinée de l'envieux de porter en lui le châtiment de son vice, d'être son propre juge et le vengeur assuré de son propre crime. Mesure-toi donc à ta mesure et sache que, de tous les hommes, le pauvre, qui sait se contenter de son sort, est le plus libre et le plus en sécurité. A trop vouloir remonter son habit, on laisse voir le bas de la jambe. Le bélier prétend-il avoir de plus belles cornes que le bœuf ? la bruyère aux touffes épaisses lutte-t-elle de hauteur avec le platane, le buis avec le laurier, le roseau avec le cèdre, la mousse avec le troëne ? Vois-tu la lavande jalouser l'éclat de la rose ou l'humble étoile chercher à éclipser la lune ? La nature prévoyante a voulu que toutes choses fussent ordonnées entre elles et que rien ne pût transgresser ses lois. Mais les hommes, malgré ce don céleste de la raison qui les éclaire et qui devrait assigner à chacun de leurs actes d'infranchissables barrières, ne se font pas faute de les violer. N'en voit-on pas renoncer au rôle actif de leur sexe et à ses prérogatives, pour s'avilir au rôle passif de la femme, s'étudier à devenir eux-mêmes des femmes, alors qu'ils devraient se souvenir que c'est d'une de leurs côtes que la femme a été tirée ? La femme, à son tour, ne commet-elle pas contre la nature un monstrueux solécisme lorsque, comme on le fait dans la grammaire, elle unit son sexe à un sexe de même genre ? Ne voit-on pas des fils, avides de recueillir la succession de leur père, souhaiter leur mort et insulter à leur débile vieillesse ? Oublieuse de ses serments et de la foi conjugale, l'épouse ne brûle-t-elle pas trop souvent des feux de l'adultère et ne pousse-t-elle pas l'impudence jusqu'à vendre son corps à quelque ignoble entremetteur ? Le pauvre, lorsqu'il est assez téméraire pour vouloir sortir de sa condition et qu'il n'aspire qu'à s'élever au-dessus d'elle, n'arrive qu'à

changer contre la plus dure des servitudes la paix et la liberté dont il jouissait auparavant. Mais toi, qui, semblable à cette figure de grammaire qu'on nomme une *Apocope* (1), as subi du fait de ta pauvreté, une sorte de mutilation et de contraction, pourquoi prétends tu t'agrandir par une *Paragoge* ? La modicité de ton avoir t'empêche d'aller plus avant et te fixe une limite que tu ne saurais dépasser. Plongé au fond de l'eau, comment pourrais-tu remonter à la surface ? Si ton ambition dépasse tes ressources tu pourras te briser mais non t'élever. Cesse donc de poursuivre le médecin de tes vaines plaintes. Serait-ce parce qu'il ne te fournit pas de ces espèces, achetées à prix d'or, que l'Indien au visage pâle nous apporte et qu'on paye si cher ? Quelle présomption ? Ne peux-tu donc avoir sans bourse délier des richesses bien plus considérables et la forêt ne te fournit elle pas sans rétribution tout ce qui est nécessaire à recouvrer la santé » (2).

Gilles de Corbeil, on le voit, se place ici à un point de vue tout autre que celui de l'hygiène. S'il a dit ailleurs qu'un plat de fèves et un morceau de lard valaient mieux, pour conserver la santé, que les mets raffinés des tables seigneuriales, il soutient ici que, pour recouvrer cette même santé, les herbes des champs sont au moins aussi efficaces que les antidotes les plus compliqués et les plus chers. C'est, nous l'avons vu, la thèse de maître Salernus et elle est on ne peut plus plausible. Que penser, en effet, de ces électuaires innommables, où rentraient pêle-

(1) L'apocope est l'ellipse d'une syllabe ou d'une lettre à la fin d'un mot. La paragoge, au contraire est l'addition d'une syllabe ou d'une lettre.

(2) Cf texte : IIe partie, extr. *Méd. comp.* N° VI.

mêle les métaux précieux, les perles fines, l'ambre, le musc et les baumes de tout genre, sans parler de mille autres ingrédients plus ou moins faits pour s'allier ensemble ? Que penser de ces mixtures et de ces breuvages, dont l'aspect était si repoussant qu'il fallait les ingurgiter dans les ténèbres et à l'aide d'un chalumeau ?

Il faut bien avouer, d'ailleurs, que la plupart des médecins du Moyen-Age ne se faisaient pas faute, en pareille matière, d'exploiter cette crédulité des malades riches, crédulité que, sans doute, ils ne partageaient pas toujours eux-mêmes. « Nous avons coutume, disaient-ils, de ne donner qu'à ceux qui nous donnent. A ceux qui nous payent de mots, nous ne donnons que des mots »..

Res dare pro rebus, pro verbis verba solemus

Et, encore : « en échange de vaines paroles, nous prescrivons les herbes des montagnes. Contre la forte somme, nous donnons des aromates et des espèces ».

Pro vanis verbis montanis utimur herbis
Pro caris rebus, pigmentis et speciebus.

Ce n'était certainement pas la pratique de Gilles de Corbeil ou du moins, on peut affirmer, comme nous allons le voir, que s'il ne craignait pas, à l'oc-

(1) *Coll Sal.* v. 103.
(2) *Ibid.*

casion, de se faire grassement rétribuer par les riches, ce n'était que pour en faire bénéficier les pauvres.

*
* *

C'est dans l'épilogue du traité des *Médicaments composés* que Gilles de Corbeil trace au médecin la conduite qu'il doit tenir, au point de vue des honoraires, suivant chaque catégorie de malades. Le passage est un des plus beaux qui soient sortis de la plume de Gilles, aussi bien par la noblesse des sentiments que par la correction et l'allure du style :

« Pour vous, dit-il en s'adressant à ses élèves, qui brûlez du désir de vous consacrer à l'art d'Apollon, cueillez à l'arbre fécond de ma doctrine les fruits savoureux dont le poids fait courber ses branches ! Que l'appat du lucre ne vous pousse pas à tirer de votre profession un gain illicite ! Que ce ne soit pas l'aiguillon de l'avarice, mais l'amour de Dieu et de votre prochain qui vous excite à donner vos soins aux indigents ; un bienfait se donne gratuitement ; on ne doit pas en trafiquer. Ce que l'on a soi-même reçu à titre gracieux, on doit le rendre de la même façon aux autres. Si vous traitez en chose vénale ce don de guérir qui vous a été octroyé ; si, comme le fait une courtisane de ses faveurs, vous le vendez en dépouillant les pauvres, vous lui enlevez son caractère de don et vous n'avez même plus le droit de lui en conserver le nom. A ces malades, donc, vous devez donner vos soins gratuitement, si vous ne voulez que Celui d'où seul vient toute grâce et toute faveur, ne vous les fasse payer au centuple.

Si pourtant vous êtes vous-même dans le besoin, si vos ressources sont modiques, rien ne s'oppose à ce que vous tiriez profit de votre art. Le pauvre Amyclas peut bien s'enri-

chir aux dépens de Crésus ; Horace a bien le droit d'accepter les présents de Mécène.

Mais si vous êtes riche, si vous possédez tout en abondance, prodiguez aux malheureux les secours de votre art, comblez-les de tout ce qui peut les aider à conserver leur existence. C'est là le but le plus noble et l'œuvre la plus féconde de la médecine. Ne leur refusez, sous aucun prétexte, une part de ces présents que vous devez à la largesse et à la munificence des grands, car c'est du superflu du riche que doit vivre le pauvre. Aussi vous sera-t-il permis, à l'occasion, d'exiger du riche un prix excessif (1) pour en faire profiter le pauvre ; mais que ce ne soit pas pour vous couvrir de parfums et de pourpre, comme la courtisane Thaïs, ou, pour, nouveau Simon, acheter à prix d'or des honneurs immérités et gravir le sommet des plus hautes dignités.

Qu'aucun pacte ne vous lie au malade, s'il s'agit de celui qui détient le souverain pouvoir et qui brille au premier rang par l'illustration de sa naissance ; si sa générosité répond à sa noblesse, il rétribuera largement son médecin et les présents qu'il lui prodiguera dépasseront même ce qui était dû à ses soins et à son travail. Alors même que le prince serait avare et qu'il ferait le sourd au moment de payer, le médecin, malgré que ses espérances soient déçues, n'en devra pas moins s'attacher à lui et briguer sa faveur ; c'est le prince en effet qui fait la célébrité du médecin ; c'est lui qui le comble d'honneurs et lui procure un renom plus précieux que tous les trésors. Ajoutez à cela que la faveur du maître est pour le médecin de cour une source inépuisable de profits, qu'elle lui attire de nombreux présents et lui procure toute sorte d'honneurs.

Lorsque vous aurez affaire à de simples particuliers appartenant à la classe moyenne, à ces gens dont la rumeur pu-

(1) Littéralement : de le saigner, *minuendus erit pro paupere dives.*

blique atteste la fortune en même temps qu'elle les accuse d'avarice et d'ingratitude, si vous ne voulez perdre ni votre temps ni votre peine, si vous ne voulez pas semer votre graine dans un champ stérile, ayez soin de vous les attacher par les solides liens d'un pacte. Si même ce pacte peut s'appuyer sur un solide gage, il n'en aura que plus de force et de valeur ; il sera plus stable et moins sujet à tromperie. Les serments échangés sans garantie ne servent à rien ; la fidéjussion n'est bonne qu'à engendrer des procès ; quant aux simples promesses, on sait comment les emporte le vent ; il n'y a qu'un bon traité, appuyé sur un gage sérieux, qui ait de la valeur et ne prête pas au mensonge. C'est lorsque la douleur tourmente le malade, lorsque, par conséquent, il est le mieux disposé à donner, qu'il faut lui arracher ce gage et ce traité. Plus tard, lorsque le mal se calme, l'avarice reprend le dessus, l'envie de donner se refroidit, le médecin devient à charge et sa présence importune. Le malade ingrat ne songe plus qu'à déprécier ce que le médecin a fait, à désapprouver son traitement, à diminuer son mérite et, finalement, il l'oblige à se retirer les mains vides. »

J'ai tenu à reproduire intégralement, malgré sa longueur, ce passage du poème des *Médicaments composés*, parce qu'il donne sur les mœurs médicales du moyen-âge des indications qu'on ne trouve nulle part ailleurs sous une forme aussi complète et aussi précise. Inutile d'insister davantage sur ce devoir du médecin de soigner gratuitement les pauvres. A vrai dire, cette obligation de charité était alors universellement admise, au moins en principe. Quant à ce que dit ici Gilles de Corbeil du cas où

(1) Cf. texte, IIe partie, Extr. *Méd. comp.* n° X.

le prince est avare, il est bien difficile de ne pas y voir une allusion discrète à Philippe-Auguste, que l'histoire nous représente précisément comme un prince parcimonieux. Pour que Rigord, son historien, éprouve le besoin de le défendre contre ce reproche d'avarice, il fallait bien qu'il en eut la réputation, « sa principale préoccupation, dit-il, était d'amasser des trésors, mais dans le but de chasser de la Terre Sainte les payens qui la possédaient et de défendre le royaume de France contre ses ennemis, bien que certaines gens, qui n'étaient pas dans le secret de ses desseins et de ses projets, l'aient accusé d'ambition et d'avarice (1) ».

Si l'avarice du prince est compensée par l'honneur qu'il y a à être son médecin et les profits qu'on en tire indirectement, avec la classe moyenne — ce que nous appellerions aujourd'hui la classe bourgeoise — il faut prendre ses précautions et conclure, par avance, une sorte de forfait gagé par une caution (*fidejussio*) ou par une avance sur le chiffre prévu des honoraires.

Ce pacte ou traité est un des traits les plus curieux des mœurs médicales du moyen-âge. Voici ce qu'en dit l'auteur anonyme de vers latins publiés par de Renzi dans le *Flos medicinae*, mais qui ne semblent

(1) « Principalis intentio ipsius regis erat, in thesaurorum congregatione, sancte terre Hierosolymitane a paganis liberatio... et regni Francorum ab inimicis strenua defensio ; licet quidam minus discreti, regis ignorantes propositum et voluntatem, ambitionem et nimiam ei avaritiam objicerent ».

Rig. op., loc. cit., I. p. 129.

pas avoir fait partie du texte primitif de ce poème si célèbre au moyen-âge :

« Pendant la maladie on promet l'univers au médecin, mais on a vite fait de l'oublier dès que la santé est revenue. Que le médecin insiste donc pour se faire payer, ou du moins pour obtenir un gage. Grâce à cette précaution, il restera l'ami de son malade ; tandis que, s'il attendait plus tard pour réclamer ses honoraires, il deviendrait son ennemi. C'est pendant que le malade souffre que le médecin doit se précautionner d'un gage car, lorsqu'il est guéri, le malade regrette de l'avoir donné. Faites-vous donc payer pendant la maladie, car il ne vous resterait plus ensuite qu'à plaider (1). »

Ces préceptes se résumaient habituellement sous la forme humoristique que traduisent les deux vers vers ci-dessous :

Est medicinalis medicis data regula talis
Ut dicatur : Da, da *dum profert languidus :* Ha, ha (2).

C'est-à-dire : le médecin doit avoir pour règle constante de dire au malade : *Paye*, *paye*, alors que celui-ci crie : *Aïe*, *aïe* (3).

(1) Cum locus est morbis medico promittitur orbis ;
Mox fugit a mente medicus, morbo recedente,
Instanter quaerat nummos, vel *pignus habere* ;
Fidus nam antiquum conservat pignus amicum,
Nam, si post quaeris, quaerens inimicus haberis.
Dum dolet infirmus medicus sit *pignore firmus ;*
Aegro liberato dolet de *pignore dato;*
Ergo petas precium, patienti dum dolor instat,
Nam dum morbus abest, dare cessat ; lis quoque restat.
De Renzi : *Flos medicinae Scholae Salern.* Naples, 1859, p. 102.

(2) Loc. cit. p. 103.

(3) Cf. *Sur le pacte médical*, C. Vieillard in *Bulletin S. F. H. M.* 1904, p. 482 et ss.

*
* *

Nous venons de voir le Médecin praticien à l'œuvre ; nous savons comment il devait se comporter dans ses visites aux malades et sur quelles règles il se basait pour fixer on récupérer ses honoraires. Il reste maintenant à dire un mot des médicaments dont il faisait usage ou mieux de quelques bizarres particularités de sa thérapeutique. Là encore, Gilles de Corbeil va nous fournir de précieuses indications.

On sait déjà (1) que, pour tromper la répugnance, bien justifiée d'ailleurs, du malade vis-à-vis de certaines drogues, on les lui faisait absorber dans la plus complète obscurité et à l'aide d'un chalumeau. Ces précautions, bien entendu, ne s'appliquaient qu'aux riches, à ceux que les traités salernitains désignent sous le vocable de raffinés ou de délicats : *Delicati*. Aux médecines qui leur étaient destinées, on ajoutait une certaine quantité de miel pour en atténuer l'amertume : *ut dulcedine sua amaritudinem specierum temperet* (2). Il pouvait même arriver, comme nous l'apprend Gilles de Corbeil, que certains Antidotes, jouissant de propriétés analogues, fussent appliqués sous des noms différents et avec une composition un peu modifiée, aux trois classes de la société, c'est-à-dire aux nobles, aux bourgeois et aux indigents. C'était le cas pour le *Diamargariton* que l'on a vu réservé aux princes et aux grands seigneurs, à cause de son prix élevé ; aux bourgeois,

(1) Cf. p. 211.
(2) *Coll. Salern.* IV, p. 434.

on administrait, à sa place et dans les mêmes affections, l'Electuaire *Pliris*, tandis que l'Electuaire *Dianthos* était réservé aux pauvres (1). Mais Gilles a bien soin d'ajouter qu'au point de vue de l'efficacité, pauvres et bourgeois n'étaient pas, en somme, plus mal partagés que les riches.

Certaines drogues, comme la *Scammonée* par exemple, ne s'administraient qu'après avoir subi une préparation destinée à leur faire perdre une partie au moins de leurs propriétés irritantes. C'est ce qu'on appelait *réprimer* ou *adoucir* leur violence. Un moyen très en faveur pour la Scammonée consistait à creuser l'intérieur d'une pomme et à introduire dans cette cavité trois scrupules de Scammonée ; on entourait alors de pâte la pomme et on la faisait cuire au four ; puis, on administrait au malade un certain nombre de morceaux de cette pomme imprégnée de Scammonée. C'était, dit Maître Salernus, un médicament tout à fait convenable pour les délicats et ceux qui redoutaient le mauvais goût de la médecine : *Convenientem vomitum provocat delicatis, et abhominantibus horribilitatem medicinae* (2).

(1) Si Pliris affectas veras cognoscere laudes,
Ex titulo Diamargariton sua forma relucet,
Nobilium tangens apices et culmina regum,
Nobilibus Diamargariton sua dona ministrat :
Se Pliris axe volans medio mediocribus offert :
Serpit humi sua pauperibus dans dona Dianthos.
Nec minus ex humili recreatur munere pauper,
Quam medius medio vigeat, quam divite dives.
Méd. comp. liv. 3 v. 244-251.

(2) *Coll. Salern.* V, p. 208.

La Scammonée se prescrivait surtout contre la bile noire. Mais ici se posait une grave question, un de ces *difficiles nodi* dont Gilles de Corbeil parle quelque part, et au sujet duquel on est surpris de le voir ergoter à son tour. Comment se fait-il, se demande notre médecin, que la Scammonée puisse chasser la bile noire puisqu'elle a avec elle des traits de ressemblance si prononcés : même saveur et même essence. Il est, en effet, de règle dans la nature que les êtres de même forme, *parilis cognatio formae*, loin de se combattre et de se repousser, s'unissent entre eux. C'est ainsi que la torche est l'aliment du feu, l'huile celui de la lampe ; c'est ainsi que le vin entretient la fièvre ; que l'ivresse fomente la luxure ; qu'une nourriture excitante engendre la bile, les aliments légers le sang et ceux qui sont fades et insipides le phlegme. Cette loi subit une exception pour la bile noire dont la Scammonée ne peut supporter le voisinage (1).

Nous ne suivrons pas Gilles dans le développement, un peu obscur d'ailleurs, des arguties qu'il oppose à cette difficulté. Ce serait vraiment donner trop d'importance à des balivernes ; il faut lui savoir gré de n'être tombé que cette fois dans ces enfantillages peu dignes d'un esprit sérieux, mais conformes pourtant à la mentalité des hommes de ce temps, même des meilleurs.

En voici cependant un autre spécimen qui mérite d'être signalé. Il s'agit cette fois des Pilules d'or,

(1) Choulant, p. 115.

Pilulae aureae, appelées ainsi à cause de la supériorité qu'on leur attribuait sur toutes les autres sortes de pilules (1). Après avoir dit qu'on peut en faire avaler neuf, dix ou même quinze, suivant les cas, Gilles, ajoute ceci :

« Au sujet de la manière dont il convient d'administrer ces pilules, on se demande, problème ardu et difficile à résoudre, pour quelle raison il est préférable de les prescrire en nombre impair. On ne peut répondre à cette question qu'en faisant appel aux lumières du jugement. Le nombre impair a en lui quelque chose de mystique et de divin. Il préside à tout ce que fait la nature et gouverne toutes ses opérations ; c'est lui qui, dans les maladies continues, fixe les jours critiques, car Dieu aime le nombre impair ; la crise qui se produit aux jours impairs présage la guérison, tandis qu'aux jours pairs elle indique une recrudescence du mal (2). »

Voilà, certes, de bonnes raisons et il faudrait être bien exigeant pour ne pas s'en contenter. Puisque

(1) « Aureae ab excellentia auri dicuntur, dit l'antidotaire ; sicut enim aurum inter cetera metalla pretiosus habetur, sic pilulae istae inter alias meliores approbantur ».

(2) Quaestio discutitur nodosa et vindice digna :
In dandis pilulis cur abiecta paritate
Impar praefertur numerus ? responsio litis
Excubat in foribus rationis acumine freta :
Mysticus est impar numerus et numine plenus,
Nam per eum regitur, omnis per eum moderatur
Actio naturae, dispensat cretica morbi
Tempora continui : numero Deus impare gaudet,
Et crisis imporium numero celebrata dierum
Plenius a morbi laqueis emancipat aegrum :
Facta pari numero morbi recidivat acumen.
Med. comp. liv. IV, vers 130-139.

nous en sommes aux pilules, rappelons que la règle était de les faire prendre le soir, parfois au milieu de la nuit, rarement avant le repas :

Pilula sero datur, media vel nocte quibusdam,
Ante cibum raro, veterum quam non sapit usus (1).

C'est la pratique que suit en général Gilles de Corbeil : *dabis ante soporem.* On faisait exception, bien entendu, pour les pilules *Ante cibum* qui se donnaient avant le repas aux malades et après à ceux qui, se portant bien, ne cherchaient dans ce médicament qu'un effet doux et laxatif : *blanda et amica solutio ventris.*

Les autres médecines : électuaires, décoctions, etc., s'administraient le matin. C'est la recommandation que fait Gilles à propos du *Diarrhodon magnum.*

« L'heure la plus propice à son emploi, dit-il, et aussi la plus favorable pour la maladie, est celle où le jour commence à poindre, où le ciel s'embrase des feux rutilants du soleil, l'instant où le peuple se réveille pour reprendre son labeur quotidien et où la noble cité de Paris ouvre à la foule empressée de ses habitants les portes de ses sanctuaires » (2).

(1) *Coll. Sal.* IV, p. 165.

(2) Sumendi magis expediens describitur hora,
Morbo conveniens, praesenti congrua causae,
Quando novella dies orientis cardine surgens
Emicat, et coelum rutilo splendore salutat :
Quando labor populis, somni iam pace soluta,
Inchoat et solitos operum recidivat in actus :
Quando suos urbs Parisius celeberrima cives
Excitat, ut nimio plebis fervente tumultu
Passibus assiduis sanctorum limina vexent.
Med. comp. liv. II, vers 492-500.

On se rappelle les innocentes ruses auxquelles le médecin ne craignait pas de recourir pour se concilier la confiance de son malade, comme de vanter la beauté du pays, de faire l'éloge du repas qu'on lui avait servi, etc. ; eh bien ! il usait parfois de la même tactique dans l'administration des médicaments. En voici un curieux exemple dans Gilles de Corbeil, à propos de l'*Onguent Populeum*. On sait que cet onguent, dont on fait encore aujourd'hui un si fréquent usage, a une couleur verdâtre qu'il doit aux plantes fraîches avec lesquelles on le prépare. Il était donc on ne peut plus facile de le reconnaître à son seul aspect, ce qui empêchait de le formuler aussi souvent qu'on l'eut désiré. Aussi Gilles conseille-t-il d'en modifier la couleur et voici les bizarres raisons qu'il donne de cette petite supercherie (1) :

(1) Expedit unguenti medicum variare colorem :
Res eadem data multotiens sub compare forma
Respuitur, tenuis sumtus abiecta ridetur,
Contrahit in rugam nares tollit que favorem,
Et facit ut iaceat fundo marcente crumena.
Allicit et recreat novitas gratissima rerum :
Discolor unguenti species variata frequenter
In cura aegroti probat artificem studiosum,
Atque manum medici, dono praegnante decorat.
Providet hoc aliud variatio facta coloris,
Nam quae vilescunt, quia sunt communia multis
Trita foris, passim manibus tractata profanis
Fiunt grata novi signata charactere vultus,
Et pretio maiore nitent, laudemque merentur :
Sandalus et rubea, crocus, et rosa, camphora possunt
Unguenti speciem variis signare figuris.
Med. comp. liv. IV, vers 1218-1233.

« Il est bon, dit-il, que le médecin modifie de temps à autre la couleur de cet onguent. Le malade se dégoute à la longue des drogues qu'on lui prescrit sous la même forme ; il se moque de cette mesquine parcimonie qui le fait sourire, lui enlève toute confiance et n'a d'autre résultat que de laisser vide la bourse du médecin. La nouveauté est agréable en toutes choses. En modifiant donc souvent la couleur de cet onguent, le médecin fait voir qu'il est soucieux de guérir le malade en même temps qu'il s'assure une grasse rémunération. Cette conduite trouve encore son excuse en ceci que ce qui est banal et d'usage courant, ce que tout le monde peut se procurer facilement devient plus agréable à posséder et plus précieux, si on le revêt d'une autre forme. Le Santal, la Garance, le Safran, la Rose et le Camphre, pourront vous servir à changer l'aspect de l'onguent en question. »

Si le médecin ne trouvait par son compte à prescrire toujours un même remède sous la même forme, il y avait d'autres médicaments que, pour d'autres motifs, il n'avait guère intérêt à formuler. Mais on ne se douterait guère que ce fut à cause de leur trop grande et trop prompte efficacité. C'était pourtant le cas pour l'électuaire *Acharistum*, ainsi nommé (du grec ἀχαρίστον ingrat) parce que les malades qui en usaient, se trouvant promptement rétablis, croyaient avoir été peu gravement atteints et payaient le médecin d'ingratitude. Ecoutons Gilles de Corbeil.

« Acharistum, dit-il, équivaut à *sans honoraires*, car son effet est si prompt, son efficacité si grande qu'il rend la santé aux malades avant que le médecin ait pu retirer de sa cure

l'honneur et le profit sur lesquels il comptait et qu'il est obligé de se retirer la bourse vide. La santé si rapidement recouvrée ne semble due qu'à l'action de la nature et non aux secours de la médecine ; cela déprécie le médecin aux yeux du malade, et lui enlève le mérite de son intervention. Au contraire une guérison lente, qui ne se produit que petit à petit, qu'on achète au prix de souffrances et de douleurs, du fait qu'on l'attribue aux salutaires effets de la médecine, est bien plus avantageuse pour le médecin, vis-à-vis duquel le malade se trouve plus étroitement lié. Elle remplit sa main de présents et son nom d'honneur. C'est pourquoi le vulgaire fait moindre cas de ce qu'il devrait au contraire estimer au plus haut prix (1). »

La conclusion logique de cette tirade est que le médecin a tout intérêt à faire traîner en longueur les maladies. Gageons qu'il ne s'en privera pas à l'occasion et qu'il n'abusera pas dans les ordonnances de l'Acharistum. Ces mœurs, au demeurant, ne sont pas très avouables ; ne nous hâtons pourtant pas trop de les blâmer, si nous ne voulons être dans l'obligation de constater qu'elles n'ont peut-être pas tout à fait disparu.

Il s'en fallait, sans doute, de beaucoup que tous ces Antidotes, dont Gilles célèbre les qualités avec tant de lyrisme, eussent les merveilleuses propriétés de l'Acharistum. Cependant quelques-uns étaient, semble-t-il, loin d'être anodins et exigeaient dans leur administration une prudence toute spéciale. Voici, par exemple, l'Electuaire de Repos, *Requies*,

(1) Cf. texte, II[e] partie Extr. *Méd. comp.* n° II.

ainsi nommé parce qu'il procure un sommeil réparateur :

Dat placidam Requies requiem, sedatque dolorem (1)

Dans les cas de *Phrénésie*, c'est-à-dire d'inflammation du cerveau et des méninges accompagnée de fièvre, il faut bien se garder de donner le *Requies* à l'intérieur. Tout au plus peut-on l'appliquer à l'extérieur, sous forme de cataplasme, et encore à condition que ce ne soit pas au moment des accès (2) :

« Telle n'est pas, dit Gilles, la pratique de cet empirique de Rigord, pratique que je réprouve de toutes mes forces, qui mériterait le supplice de la croix et n'est faite que pour déshonorer son auteur. Ne prescrit-il pas aux moines atteints de fièvre aiguë l'électuaire de *Repos*, les envoyant ainsi au repos éternel et remplissant de moines noirs le ténébreux Orcus trop petit pour les contenir. »

Nul doute qu'il ne faille voir dans ce Rigord l'historien de Philippe-Auguste que l'on sait avoir été à la fois médecin et moine à Saint-Denis. Cette épithète d'Empirique donnerait à penser que Rigord n'avait pas régulièrement conquis ses grades en médecine

(1) Cf. *Med. comp.* IV, p. 434.

(2) Nam est empirici sententia vana Rigordi
Judicio reprobanda meo, damnabilis omni
Digna cruce atque sui titulo fuscanda patroni,
Qui *Requiem* monachis in acutis febribus offert
Et requiem facit aeternam, modicumque capacem
Obscurum nigris monachis ingurgitat Orcum.
Med. comp. IV, p. 486-491.

ou peut être, ce qui concorderait assez avec son origine méridionale, qu'il n'avait étudié qu'à Montpellier.

Les apothicaires malhonnêtes n'échappent pas plus que les médecins ignorants aux invectives de Gilles de Corbeil. Ce sont, bien entendu, ceux de Montpellier qui sont les premiers mis en cause. Voyez comme il les traite à propos de l'électuaire *Tiriaca Magna*. Cet électuaire absorbé dans du vin de Falerne bouillant est le spécifique de la fièvre quarte, mais à condition qu'on prenne auparavant une médecine laxative. Sans cette précaution la fièvre peut se transformer en double quarte et c'est pour cela qu'il faut user de prudence dans l'administration de la *Tiriaca* :

« Qu'ils veillent donc sur eux, s'écrie Gilles, ces pharmacopoles de Montpellier, ces bavards, ces fourbes, ces faux Quintiliens, auxquels l'indigence donne tant d'audace, que la gloutonnerie et l'avarice poussent à déclamer pompeusement les vers de Salerne, que n'excitent ni l'amour de l'art, ni celui de la gloire, mais seulement l'appat d'un gain frauduleux ! Qu'ils n'aient pas la témérité de s'employer à ce genre de médication, où l'art a plus de part que le hasard (1).

Et ailleurs, à propos de l'électuaire *Diaprunis*,

(1) Unde sibi caveant Montani pharmacopolae
Verbosi, vacui, fallaces Quintiliani,
Quos facit artifices attritae frontis egestas
Quos gula, quos stimulat et cogit avara dolosi
Ambitio nummi carmen ructare Salernum,
Quos non artis amor, non fama sed ambitiosi
Incitat et pungit venalis gratia quaestus :
Non male praesumant genus hoc tentare medendi,
In quo plus valet ars, quam praeceps alea casus.
Med. comp. liv., IV vers 740-748.

dans lequel certains apothicaires peu scrupuleux remplaçaient le sucre par du miel, beaucoup moins cher, voyez quels accents d'indignation :

« Qu'ils expient donc leur crime et qu'ils soient eux-mêmes exposés au danger de mourir que, par leurs fraudes, ils font courir aux autres ; qu'ils payent de leur propre mort celles dont ils sont les auteurs, ces pharmacopoles marchands d'espèces et d'aromates, ces fabricants de fards ! ne vont ils pas jusqu'à adultérer leur poids, à truquer leurs balances, à modifier à leur gré la confection des drogues, à mettre du miel où il faut du sucre et vendre pour bonnes des choses qu'ils savent être mauvaises. C'est en agissant de la sorte qu'ils compromettent le bon renom du médecin, ruinent la santé du malade, prolongent les maladies, hâtent l'heure si redoutable du trépas et font ouvrir les testaments. Que la mort dévore ces misérables, que le feu de l'enfer leur serve de lit, s'ils ne veulent enfin renoncer à leurs fourberies et réintégrer le chemin de la vertu (1) ! »

(1) Ergo luant facinus et quae discrimina mortis
Fraude sua plerumque alios incurrere cogunt,
Haec ipsi subeant, et mortem morte rependant,
Qui vendunt species et aromata, pharmacopolae,
Qui pigmenta colunt : qui dum sua pondera mutant,
Et trutinas fallunt, et formas conficiendi
Fraudis adulterio viciant, dum mella syropi
Compellunt supplere vices, dum noxia vendunt
Et bona testantur, medicorum nomina primo
Turpibus offuscant titulis, hominumque salutes
Deiiciunt, perennant morbos aegrisque timendas
Accelerant mortes, et testamenta resignant.
Mors miseros depascat eos : sit lectus eorum
Flamma gehennalis, nisi versa mente dolosis
Artibus abiectis et proditione relicta
Ad rectum revocentur iter virtutis amore.
Méd. comp. II, vers 900-915.

On croirait entendre, trois siècles plus tard, Symphorien Champier dénoncer les abus et tromperies que font les apothicaires. Encore ne le fait-il pas avec cette violence et cette vigueur d'expression qu'emploie ici Gilles de Corbeil.

*
* *

En somme, le médecin du Moyen-Age, tel qu'on peut se le représenter d'après les œuvres de Gilles de Corbeil, n'est pas un personnage absolument banal. Il a, pour son temps, d'assez vastes connaissances, mais plus théoriques que pratiques. Et quelles théories ! Celles de Galien, déjà fortement souillées d'arabisme, sinon dans Gilles de Corbeil lui-même, au moins dans ceux qui viendront après lui. Il ne lui manque que de savoir lire, comme on disait alors, dans le livre de l'expérience, mais c'est le moindre de ses soucis ; il préfère passer son temps à se poser de ridicules questions et à chercher à les résoudre. C'est d'ailleurs la tendance générale et elle est loin d'être particulière à la médecine.

Au moral, c'est un honnête homme, qui croit à son art — à quoi ne croit-on pas à ce moment — et qui en a le respect ; sans doute, il n'est pas tout à fait exempt de roublardise, mais cela ne va pas bien loin et on serait mal venu à lui en tenir rigueur. Mieux peut-être que tout autre, Gilles de Corbeil représente, dans toute sa pureté, ce type de médecin théoricien et praticien et nous fait pénétrer dans son intimité ; ce n'est pas un des moindres charmes que procure la lecture de ses œuvres médicales. Il reste maintenant à l'étudier comme homme d'Eglise, dans la *Hierapigra*.

LIVRE III

L'HOMME D'ÉGLISE

CHAPITRE PREMIER

La Société religieuse au XII[e] siècle. — Rome et les Prélats. — Les mœurs des Clercs et le Célibat.

Pour se faire une idée, quelque peu juste, de ce que pouvait être la société religieuse au XII[e] siècle, il est indispensable de recourir aux sources elles-mêmes, c'est-à-dire aux ouvrages contemporains qui en tracent le tableau plus ou moins fidèle et complet. Il est certain qu'à ce point de vue, la *Hierapigra* constitue un document des plus précieux, si l'on veut tenir compte du caractère de son auteur et des circonstances particulièrement favorables où il se trouvait pour juger avec impartialité le milieu auquel il appartenait.

Gilles de Corbeil, en effet, n'est pas un sermonnaire. Comme la plupart de ceux-ci, on ne peut guère le soupçonner d'exagérer le mal pour le rendre d'autant plus odieux et haïssable. C'est encore moins un de ces moines austères et rigides qui n'admettent aucune compromission avec les fai-

blesses humaines. Il est médecin et, à ce titre, mieux placé que tout autre pour excuser les fautes de ses semblables, surtout en matière de continence. On sent aussi que les excès de la table obtiendraient facilement à son tribunal le bénéfice des circonstances atténuantes. Mais il est, par contre, des vices qu'il ne saurait pardonner aux prélats et ce sont précisément ceux qui s'accordent le moins avec sa nature d'homme foncièrement honnête et la simplicité de mœurs qui est le fond de son caractère ; ce sont : l'orgueil et l'avarice d'où découlent les deux grandes plaies de l'Eglise au Moyen-Age, la cupidité effrénée et le trafic éhonté des choses saintes, la simonie.

Lorsqu'on lit la *Hiérapigra* et les nombreux ouvrages où les mêmes vices sont si fortement stigmatisés, il faut bien se garder de croire qu'ils donnent tous une note absolument juste et qu'il suffit d'y puiser sans discernement pour se représenter au vif l'état de la société religieuse au XIIe siècle. Cette société était profondément tarée — le fait n'est pas douteux — mais elle n'était pas que tarée et, si les exceptions sont peut-être insuffisantes pour détruire la pénible impression qui se dégage de l'ensemble, elles n'en atténuent pas moins, dans une très large mesure, la sévérité du jugement qu'on serait tenté de porter. Le fait seul que ces vices, quelque profondément enracinés qu'ils fussent, trouvèrent dans l'Église des papes pour les réprouver, des Conciles pour les prohiber et des hommes courageux pour les dénoncer, suffirait à établir que tout n'était pas désespéré et qu'au milieu de la corruption générale

surnageait encore un reste de droiture et d'honnêteté, dont il serait injuste de ne pas tenir compte. « Le Moyen-Age, on l'a dit bien souvent, est une époque de contrastes : c'est l'époque des mœurs violentes, brutales, sensuelles ; c'est aussi l'époque des repentirs éclatants et des longues pénitences, l'époque de mortifications et d'austérités dont le seul récit effraie la délicatesse moderne... Des milliers d'âmes envahies par le dégoût du monde et éprises d'idéal... se réfugient dans les cloîtres (1). »

* * *

Au sommet de la hiérarchie ecclésiastique trône le pape, le puissant protecteur du clergé, le successeur et l'héritier de Pierre, le soleil de l'Eglise, comme l'appelle Gilles de Corbeil :

. . . . . . *Presul celeberrime, Cleri*
Forte patrocinium, Petri successor et heres,
Ecclesie solare jubar...... (2).

Ce soleil, il est vrai, avait subi de terribles éclipses au XIIe siècle. « Au douzième siècle, écrit l'abbé Bourgain, les ténèbres semblaient envahir l'Eglise tout entière. La papauté paraissait ébranlée dans ses fondements. Entre Grégoire VII et Innocent III, dix-huit papes, dans l'espace d'un siècle, occupent le siège de Rome, et souvent des antipapes leur disputent le pouvoir à main armée. Les élections sont des

(1) Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. II, p. 243.
(2) *Hier.* I. v. 28-30.

batailles ; le palais pontifical devient une prison : il faut prendre la fuite le jour du couronnement. Puis, ce sont des légats catholiques et schismatiques qui se rencontrent sur toutes les routes, des lettres qui vont et viennent dans tous les sens, des assemblées d'Evêques qui se lancent réciproquement les foudres et l'excommunication : le deuil est partout (1). »

Cependant, avec Innocent III (1198-1216) commence une ère de tranquillité relative, dont la réforme morale du clergé aurait pu bénéficier dans une très large mesure, si le mal eut été moins profond et la bonne volonté du pape mieux secondée. Quoi qu'il en soit, Innocent III, sous ce rapport n'atteignit pas le but qu'il s'était proposé : ce n'est pas de Rome que vint, en effet, la tentative de réforme qui devait, sinon faire cesser, au moins atténuer les abus contre lesquels, depuis Grégoire VII, les papes étaient demeurés à peu près impuissants. Cette réforme, que réclamaient à grands cris nombre d'esprits éclairés, comme Pierre de Blois, Alain de Lille, Gilles de Corbeil, et avec eux toutes les âmes vraiment honnêtes et religieuses. fut entreprise, non sans quelque apparence de succès, par les ordres monastiques nouveaux : les dominicains et les franciscains (2).

Au surplus, qu'aurait pu faire le pape, même animé des meilleures intentions, entouré qu'il était d'une cour de cardinaux et de légats, où la corrup-

(1) L'abbé L. Bourgain, *La Chaire française au XIIe siècle*, p. 272.

(2) Cf. Lavisse et Rambaud, *loc. cit.* p. 186.

tion, l'orgueil et l'amour du luxe ne laissaient aucune place aux préoccupations d'ordre moral. Ecoutez ce qu'en dit Jacques de Vitry, qui plus tard devint lui-même cardinal : « Quand je passais quelque temps à la curie romaine, écrit-il, j'y trouvais beaucoup de choses qui choquaient mon esprit ; ils étaient si occupés d'affaires séculières et temporelles, de rois, de royaumes, de procès qu'ils ne permettaient guère qu'on parlât des choses spirituelles (1) ».

Au XII[e] siècle, les légats pontificaux sont mêlés à toutes les questions qui touchent de près ou de loin à la politique et à la religion ; on les trouve partout, et ce n'est pas toujours sans dommage pour les villes et les campagnes qu'ils voyagent ainsi d'un pays à un autre. Leur pouvoir est à peu près illimité, leur autorité sans borne, leur prestige sans rival ; ce sont de véritables autocrates, devant lesquels souvent s'inclinent les rois eux-mêmes.

Quant à la curie romaine, c'était un tel foyer de corruption et de simonie qu'il faut pour l'expliquer — sinon pour l'excuser — tenir le plus grand compte des mœurs du temps et se rappeler que ce qui paraît aujourd'hui monstrueux, était alors considéré comme un simple abus. La plaie ayant envahi tout le corps, on avait fini par ne plus y prendre garde et par négliger d'y apporter le fer qui eut pu en arrêter les progrès. Et pourtant, de quelque côté qu'on se tourne alors, c'est le même cri d'indignation contre Rome qui sort des poitrines oppressées. Ouvrons

(1) Cf. Lavisse et Rambaud, *loc. cit.* p. 186.

les ouvrages de l'époque. C'est le moment où Guiot de Provins écrit sa Bible (1). Or, c'est par Rome qu'il commence :

Sor les Romains voldrai parler,
Jà de ce ne me quier celer ;
Sor les plus hauz commencerai,
Et des autres verté dirai
De cui ? par foi des Arcevesques,
Des Légaz et des Evesques ;
Des clercs dirai et des chanoines,
Des Abbez et des noirs moines.

Voyons ce qu'il dit du Pape :

De notre père l'Apostoile
Volsisse qu'il semblast l'estoile
Qui ne ne muet. Molt bien la voient
Li Marinier qui s'i avoient (2).

Mais ne croyez pas qu'il va rendre le pape responsable des abus qu'il signale ; c'est aux cardinaux et aux légats qu'il s'en prend et, fort prudemment, il admet que le pape puisse ignorer ce qui se passe :

(1) On a dit que la Bible de Guiot était surtout dirigée contre les moines (Lavisse, *histoire de France*, III, 1re part. p. 351) : en réalité Guiot s'attaque à tout le monde :

Dou siècle puant et orrible
M'estuet * commencier une Bible
Por poindre ** et por aguilloner
Et por grant essample doner.

* Me convient, ** piquer, (du latin *pungere*), *Fabliaux*, édit. Barbazan, revue par Méon, Paris, 1808, t. II.

(2) Se mettre dans la voie.

Se l'Apostoles en a rien
Oïl, j'oi dire qu'il i part,
Se notre sires me regart (1).

Même note dans la « *Complainte de Sainte Eglise* » de Rutebeuf :

Rome, qui déust estre de nostre loi la fonde,
Symonie, avarice, et tos max i abonde;
Cil sont plus cunchié qui doivent estre monde
Et par malvais exemple ont honni tot le monde (2).

C'est toujours sous cette forme vague qu'on récrimine au Moyen-Age contre les scandales et les vices de la curie romaine ; le pape est rarement mis en cause, soit qu'on craigne de s'attaquer à si forte partie, soit que, malgré tout, on ait encore conservé pour le chef de l'Eglise un reste de respect et de vénération.

Mais, objectera-t-on, les œuvres satiriques de Guiot de Provins ou de Rutebeuf, les fabliaux et les chants des Goliards, sont *la littérature boulevardière du Moyen-Age* (3) ; ils ne représentent donc pas les mœurs du temps et ne méritent, à ce point de vue, aucune créance. L'argument pourrait être de poids si l'on s'en rapportait à ces seuls témoignages et si l'on n'avait pour en contrôler la sincérité l'aveu d'autres écrivains plus autorisés. Ce qu'ils disent d'ailleurs, sous une forme satirique, tout le monde le dit à ce moment et il faut bien se

(1) Voir le texte complet à *l'Appendice*.
(2) Edit. Jubinal, I, p. 233.
(3) Lecoy de la Marche, *La Société au XIIe siècle*, p. 219.

rendre, tout au moins, à l'universalité de ces témoignages. Au surplus, s'il y avait des exceptions ils sont les premiers à le reconnaître, ce qui est encore une preuve de bonne foi :

Ne di par que li Areevesque
Ne li Légat, ne li Evesque
Soient tuit tel com je ci dit,
N'est pas mestiers (1)*; mès molt petit*
I a de boens, bien le set-om (2).

Ces exceptions étaient malheureusement rares au XII[e] siècle. C'est tout ce qu'il est permis de constater.

*
* *

Au-dessous du pape et des cardinaux, prenaient place, dans la hiérarchie ecclésiastique, les archevêques, les évêques, les archidiacres et chanoines, les simples curés (*provoires* en langue vulgaire) ; les clercs, de tout rang et de tout ordre, représentaient l'armée, alors formidable en nombre, de tout ce qui, de près ou de loin, appartenait à l'Eglise, relevait de sa juridiction et se réclamait de sa tutelle.

Ce sont surtout, sous le nom de prélats, les archevêques et évêques que Gilles de Corbeil vise dans la *Hierapigra*. Pour juger de leur valeur morale, il suffit d'écouter ce qu'en disent leurs contemporains, gens d'église aussi et partant peu suspects de parti pris.

(1) Besoin.
(2) Bible Guyot, v. 896.

« Ces Evêques, dit Geoffroy de Troyes (┼ vers 1200), sont des loups et des renards passés maîtres. Ils flattent, ils séduisent pour extorquer ; ils sont dévorés par l'avarice, ils brûlent de l'amour de posséder. Ils ne sont ni des amis, ni des gardiens des églises : ils en sont les ravisseurs, ils les dépouillent ; ils vendent les sacrements, ils perdent la justice.... Quel regard et quelle démarche ! ils portent la tête haute, ils ont un air cruel, des yeux farouches, une parole dure : tout dans leur personne respire l'orgueil (1) ».

« Ils sont élevés aux premières dignités de l'Eglise, s'écrie Adam de Perseigne (┼ 1204), mais ils la président pour la dépouiller.... Oui, toute leur iniquité vient de leurs richesses ! La pauvreté du Christ les a enrichis, son ignominie les a rendus glorieux, son opprobre les a comblés d'honneurs, son esclavage les a ennoblis et son abaissement les a élevés. Il a souffert et ils sont délicats ; il a porté un cilice et ils sont vêtus de soie ! C'est avec le patrimoine du Crucifié qu'ils entretiennent leur luxe et leur orgueil. Ils ne sont point soucieux des âmes, mais de leurs oiseaux ; ils ne soignent point les pauvres, mais leurs chiens ; ils se livrent à tous les jeux exécrables du hasard et n'administrent pas les sacrements »

Si l'on voulait, au surplus, avoir un tableau complet des vices de ces prélats, il faudrait lire le curieux traité de Pierre de Blois dont le titre original, *Quales sunt*, indique à la fois l'esprit et le sujet. *Quales sunt*, c'est-à-dire : que sont ces évêques ? Bien que dirigé seulement, en apparence, contre les deux évêques de Saintes et de Limoges, cette virulente invective s'adresse en réalité à tous ceux qui leur ressemblent. « Je ne parle pas, dit le pieux auteur,

(1) Cité par Bourgain, p. 278.

des autres prélats qu'il ne m'a pas été donné de connaître. Mais, s'il en est parmi eux qui ressemblent à ceux-ci, je n'ai pas le droit de faire une exception en leur faveur pas plus que je ne puis leur assimiler ceux qui sont honnêtes (1) ».

Des prélats honnêtes, il y en avait certes et même un assez grand nombre. Geoffroy de Troyes, que j'ai cité plus haut, fait de justes réserves : « *Absit vero ut de bonis qui multi sunt quidpiam sinistrum suspicemur. Reservavit enim sibi Dominus multa millia hominum qui non curvaverunt genua sua ante Baal* » (2). « A côté des lâches, écrit l'abbé Bourgain, on admire avec bonheur les vaillants et les saints qui furent alors les colonnes de l'Eglise... Tels furent Yves de Chartres, Léger de Bourges, Serbon de Sées, Hugues de Grenoble et tant d'autres qui veillaient avec un zèle infatigable aux intérêts de leurs diocèses, au bien de toute la Société (3) ».

Pour comprendre ces vices des prélats du XII[e] siècle il faut se rappeler le double rôle qu'ils remplissaient alors d'hommes mêlés aux soucis temporels et de prêtres voués au culte divin. « Au XII[e] siècle,

(1) « De caeteris, qui caeteros non novi, non loquor ego praelatis... Si qui tamen, quod absit, his in orbe similes inveniantur, quos infamibus similis associet infamia, non est nostrum inclusos hinc excludere ; sicut nec nostrum est inter infames includere, quos ab istorum infami commercio secludit honestas ».

Petr. Bles. Opera in Patr., Migne, t. CCVII, p. 1008.

Cf. Luchaire, *Innocent III, la Croisade des Albigeois*, p. 23 et p. 53-54. Cf. aussi l'abbé Bourgain, liv. III, chap. I[er].

(2) Bourgain, *loc. cit.* p. 275.

(3) Bourgain, *loc. cit.* p. 276.

dit encore l'abbé Bourgain, l'évêque ne se renfermait pas dans son palais. Il était un homme de lutte et d'action. Seigneur et pontife, il avait à s'occuper de l'administration temporelle des biens ecclésiastiques et de la direction spirituelle des âmes. Il devait en même temps grossir les revenus, bâtir de nouveaux édifices, réprimer, souvent à main armée, le brigandage des envahisseurs et réformer, par l'enseignement de la morale, les désordres des fidèles et les vices des clercs. Ce double caractère d'homme de la terre et de ministre du ciel ne souffrait point de division (1). »

Ajoutez à cela les passions et les goûts qu'ils tenaient de leur origine et de leur éducation. Le plus souvent, l'évêque est choisi parmi les rejetons des familles nobles et, sous l'habit de son état, en conserve les mœurs et le genre de vie ; ils affichent un luxe scandaleux, jouent aux jeux de hasard, vont à la chasse, jurent et festoyent en compagnie d'histrions et de musiciens. Pour que le concile de Paris tenu en 1212 et celui de Montpellier en 1214 fassent mention de tous ces abus et de bien d'autres encore, il fallait bien qu'ils fussent réels (2).

Pour faire face à ce luxe et mener cette existence de grand seigneur, l'évêque prévaricateur n'a qu'un moyen : faire argent de tout. On en voit un, Raoul de Liège, mettre publiquement en vente les bénéfices de son diocèse. Un boucher, nommé Udelin,

(1) Bourgain, *loc. cit.* p. 26.
(2) Lavisse, III, 1re part. p. 320.

qui lui servait de courtier, livrait, sur le même étal où il exposait sa viande, les prébendes au plus offrant (1). Voyez ce qu'écrit le pape Innocent III de l'archevêque de Narbonne, Bérenger. » « Cet homme ne connaît d'autre Dieu que l'argent ; il n'a qu'une bourse à la place du cœur. Depuis dix ans qu'il est en fonction, il n'a pas visité une fois sa province, pas même son propre diocèse. Il s'est fait donner cinq cents sous d'or pour consacrer l'évêque de Maguelonne... Quand une église vient à vaquer, il s'abstient de nommer un titulaire afin de profiter des revenus. Il réduit de moitié le nombre des chanoines de Narbonne pour s'approprier les prébendes, et retient de même, sous sa main, les archidiaconés vacants. Dans son diocèse, on voit les moines et les chanoines réguliers jeter le froc, prendre femme, vivre d'usure, se faire avocats, jongleurs ou médecins (2). »

Mais le tableau le plus vivant de la cupidité de ces prélats nous est fourni par Pierre de Blois. « Je rougis de dire, s'écrie-t-il, ce que sont ceux qu'ils choisissent pour les mettre à la tête des églises. On recherche sans doute, comme il est convenable, ceux qui méritent cet honneur ; mais ceux-là seuls sont réputés dignes qui ont la chance d'être riches... Pour les examiner, ce ne sont pas les livres de doctrine

(1) Bourgain, *loc. cit.* p. 279.

(2) Achille Luchaire, *Innocent III*, *la Croisade des Albigeois*, p. 23. Ce sont les « *planeticos et falsos discursores monachos norma religionis abutentes*, *pelle monachali remota* » dont parle Gilles de Corbeil.

qu'on ouvre, mais les livres d'argent qu'on soupèse. On ne leur demande pas ce qu'ils ont lu, mais ce qu'ils ont amassé; ce qu'ils ont appris, mais ce qu'ils peuvent donner ; ce qu'ils ont dans le cerveau, mais ce qu'ils ont dans leurs coffres... On ne s'inquiète pas s'ils sont honnêtes, mais s'ils sont chargés d'or et d'argent... de leurs parents et de leur famille on n'a souci, car dès l'instant qu'ils possèdent on les tient pour nobles, eux et leur race. S'il arrive qu'on murmure contre de semblables ordinations, tout se calme bientôt. On apaise l'Evêque avec des marcs d'argent, ses neveux avec des livres de même métal, ses conseillers avec des sous et ses serviteurs avec des cadeaux (1). »

L'organe spécialement chargé au Moyen-Age de l'administration du temporel de l'Eglise était l'Officialité. On sait que les officiaux devinrent, à la fin du XII[e] siècle, les délégués spéciaux de l'évêque pour l'exercice de sa juridiction (2). L'évêque les nommait et les révoquait à son gré, ce qui les mettait à son entière dévotion. Il est curieux de lire le portrait qu'en trace Pierre de Blois dans une lettre où il engage un de ses amis à se démettre de sa charge d'official.

« L'unique préoccupation des officiaux, dit-il, est de tondre et d'écorcher, au profit des évêques, les malheureuses brebis soumises à leur juridiction. Ils sont comme des sangsues qui rendent aux évêques le sang qu'ils ont sucé sur les autres ; semblables à

(1) P. de Blois, *loc. cit.* p. 1041.
(2) *Cf.* Lavisse et Rambaud, *loc. cit.* p. 254.

l'éponge dans la main de celui qui la presse ou à une passoire, ils font couler l'or et l'argent dans la bourse de leur maître et ne gardent des exécrables profits qu'ils réalisent que la boue et la fange de leur crime. L'argent, qu'ils extorquent aux pauvres, sert aux plaisirs des évêques et n'est pour eux qu'une source de tourments. L'office de ces officiaux, dont vous avez voulu être, ne consiste plus maintenant qu'à fouler aux pieds toute justice, à susciter des procès, à mettre obstacle aux arrangements amiables, à éterniser les contestations, à dissimuler la vérité, à favoriser le mensonge, à courir après des gains illicites, à vendre la justice, à trouver de nouveaux procédés d'exaction et à imaginer des arguties. Ils ruinent leurs hôtes en leur imposant des dépenses excessives et en se faisant suivre de trop nombreuses compagnies. Ils recherchent les mets exquis et superflus.... Prodigues du bien des autres, ils sont avares du leur; insidieux dans leurs discours et habiles à épier les moindres paroles, ils ne cessent de tendre des pièges à la fortune d'autrui. Ils interprètent le droit à leur gré et suivant leur bon plaisir, tantôt appliquant la loi, tantôt n'en tenant aucun compte ; ils dénaturent ce qu'on dit de juste, altèrent le sens des arguments qu'on a prudemment fait valoir pour se défendre, rompent les traités, encouragent la dissimulation, jettent un voile complaisant sur les fornications, brisent les mariages, favorisent l'adultère, pénètrent dans les maisons, font jeter en prison les femmes de mauvaise vie, diffament les innocentes et absolvent les coupables. Enfin, pour tout dire en un mot, ces

hommes qui n'agissent que dans un but vénal, sont des suppôts de l'avarice, des serviteurs de Mammon, qui se vendent eux-mêmes au Diable » (1).

Voilà, j'imagine, un témoignage qui ne saurait être ni suspecté, ni discuté. Encore qu'il faille y appliquer ce correctif que « le Moyen-Age abuse des effets oratoires et donne rarement la mesure exacte des choses » (2), il n'en reste pas moins hors de doute que telle était la note générale.

*
* *

Si, des prélats et de ceux qui les entourent, on descend aux degrés inférieurs de la hiérarchie, aux curés ou provoires et aux clercs, le spectacle devient encore plus répugnant. Les vices qui dominent ici ont un caractère plus vil et plus ordurier que chez les prélats restés, malgré tout, par quelques côtés, grands seigneurs et hommes de bonne compagnie jusqu'au milieu de leur dépravation. On est maintenant bien renseigné sur les mœurs du bas clergé, depuis la publication, en 1847, du *Journal des Visites pastorales d'Eudes Rigaud*, archevêque de Rouen au XIIIe siècle (1248-1269). Voici, d'après M. Léopold Delisle qui a fait une étude particulière de ce document, le tableau des mœurs du clergé rural : « Beaucoup de prêtres ruraux, dit-il, entretiennent pendant des années entières une ou plusieurs concubines ; leurs enfants sont élevés sous le toit même du pres-

(1) Loc. cit., p. 88.
(2) Luchaire, *loc. cit.* p. 2.

bytère.... Je trouve plusieurs fois répété le reproche de fréquenter les tavernes et celui de boire « jusqu'au gosier » ; de là des rixes, des habits oubliés dans des lieux de débauche ; de là même des clercs étendus ivres morts dans les champs. Certains curés prennent part aux mêlées, se battent avec leurs paroissiens. Beaucoup se livrent au négoce ; les curés débitants de boissons poussaient jusqu'à enivrer leurs paroissiens. Ils jouent aux dés, à la boule, au palet... Eudes Rigaud trouva dans son diocèse des curés non promus à la prêtrise qui négligeaient de se présenter aux ordinations, ou bien qui, quand ils avaient reçu cet ordre, passaient des années entières sans célébrer ; d'autres ne résidaient point dans les paroisses qui leur étaient confiées ; ils exigeaient un salaire pour administrer les sacrements... (1) »

Et cela n'était pas particulier à la Normandie ; partout ailleurs il en était plus ou moins de même. Les témoignagnes abondent et tous concordent (2). L'ignorance de ces prêtres était telle que beaucoup ne comprenaient même pas le latin de leurs offices et ne pouvaient les lire que dans le livre dont ils avaient coutume de se servir. Mais que dire de leurs mœurs ? Dans certaines provinces ils avaient presque tous une femme légitime ou une concubine. Les fabliaux et les chants des Goliards fourmillent de curieuses révélations dans ce sens ; si on récuse leur témoignage, les mêmes aveux se retrouvent chez les écri-

(1) Cité par Lavisse et Rambaud, II, p. 544.
(2) Cf. Luchaire, *loc. cit.* p. 21 et 22.

vains ecclésiastiques les plus autorisés : « Les uns, dit Pierre de Blois, entretiennent des concubines ; les autres abusent des femmes d'autrui, car chacun prend son plaisir comme il l'entend ; et, ce qui est le pire c'est que non seulement ils ne cachent pas leur perversité mais ils affichent, au contraire, leurs débauches dans des festins et des réunions de buveurs (1). » Et, dans un autre sermon, il ajoute « Nous voyons aujourd'hui des prêtres vivre avec des femmes dans le parvis du Temple... Nous les voyons, comme Balthazar, s'asseoir dans les festins avec leurs épouses et leurs concubines, abuser des vases consacrés au Seigneur » (2).

Ces scandales, dont souffrait alors l'Église, étaient des plus invétérés et il faut reconnaître que depuis longtemps les papes et les conciles avaient tout mis en œuvre pour les faire cesser. Mais ces décisions, tant de fois répétées, surtout depuis Grégoire VII, avaient rencontré un peu partout une très vive résistance (3). A Paris, en 1074, les évêques, les abbés et les clercs, réunis en synode, refusent d'obéir aux décrets de Grégoire VII sur le célibat : « *ce qu'il veut,* disent-ils, *est inacceptable et contraire à la raison.* »

(1) « Quidam focarias habent, quidam alienis uxoribus abutuntur : sic trahit sua quemque voluptas. Sed illud pessimum est quod suam malitiam non occultant ; imo incontinentiam suam publicis potationibus et commessationibus praedicant et ostentant ».

(2) « Videmus hodie sacerdotes... cum mulieribus in atrio tabernaculi excubantes. Videmus hodie sacerdotes sedentes cum Balthasar in conviviis cum uxoribus et concubinis, abutentes vasis Domino Deo consecratis », loc. cit, p. 723-725.

(3) Cf. Lavisse et Rambaud, II p. 81, 82 et 235.

C'est *l'onus importabile* de Gilles de Corbeil. Mais ici, il convient de s'entendre et de bien préciser ce qui, en matière de mariage, était formellement défendu ou simplement toléré. « De bonne heure la tradition s'était établie, en Occident, que les clercs ne devaient point se marier, que ceux qui s'étaient mariés avant leur ordination devaient rompre tout commerce charnel avec leurs femmes (1). » Le concile œcuménique de Latran (1139) expose nettement que les unions que les prêtres, diacres et sous-diacres contractent avec des femmes ne constituent pas des mariages (*matrimonium non esse censemus*). La même discipline est affirmée, en 1175, au Concile de Westminster. Seuls, les clercs des ordres inférieurs au sous-diaconat pouvaient se marier, mais à la condition expresse de ne pas posséder de bénéfices : « *Si infrà subdiaconatum constituti matrimonium contrexerint, ab uxoribus suis, nisi de communi consensu ad religionem transire voluerint, et ibi in Dei servitio vigilantes permanere, nullatenus separentur. Sed cum uxoribus viventes ecclesiastica beneficia nullo modo percipiant. Qui autem in subdiaconatu, vel supra, ad matrimonia convolaverint, mulieres etiam invitas et renitentes relinquant* » (2).

Cette question du mariage des clercs d'ordre inférieur avait été tranchée dès 601 par Grégoire le Grand : « *An Clerici continere non valentes possint contrahere ; et si contraxerint, an debeant ad saecu-*

(1) Lavisse et Rambaud, *loc. cit.* p. 80.

(2) *Patrol. lat.* T. 207, p. 246 note,

lum redire? in hunc modum respondit : si qui vero sunt Clerici extra sacros ordines constituti, qui se continere non possunt, sortiri uxores debent » (1).

Mais nous venons de voir que la tolérance du mariage pour cette catégorie de clercs avait pour contre-partie la privation de tout droit aux bénéfices. C'était, en réalité, retirer d'une main ce qu'on accordait de l'autre, les bénéfices étant la seule raison d'être de la cléricature. Et non seulement ces clercs ne pouvaient contracter de mariages légitimes sans subir cette clause draconienne, mais encore, à quelque ordre qu'ils appartinssent, ils ne pouvaient entretenir chez eux de femmes illégitimes, ni même leurs proches parentes ; pour les femmes illégitimes, *Focariae* (2), le concile de Rouen, en 1189, est formel : « *Placuit ut nullus Clericorum cujuscunque ordinis focariam in domo sua habeat* ». (3) C'est, en somme, la même interdiction que promulgua, en 1208, le cardinal Galon pour l'Université de Paris, interdiction que Gilles de Corbeil trouve excessive et qu'il accuse de fournir un nouveau prétexte à l'adultère et à la sodomie. Nous y reviendrons plus loin ; mais, puisque le mot de sodomie se présente ici à propos de la *Hierapigra* et quelque répugnant que soit le sujet, il faut soulever quelque peu le voile sous lequel les écrivains du Moyen-Age flagellent ce

(1) Loc. cit.

(2) *Focaria* id est concubina humillimi generis ; ancilla usuaria, cujus cum domino communes thorus et focus : pseudomarita. *Glossarium eroticum linguæ latinæ.*

(3) *Pat. lat.* 289, p. 1180.

vice infâme, une des plaies les plus monstrueuses de cette triste époque, *enormes actus*, comme l'appelle Gilles de Corbeil.

*
* *

S'il fallait s'en rapporter sans réserve aux témoignages des écrivains du XII[e] siècle, même des plus autorisés, on serait tenté de croire que l'amour socratique était alors général parmi les clercs. Gardons-nous de cette exagération ; le mal devait être grand sans doute, mais il semble bien pourtant qu'il n'était que l'exception, eu égard au nombre considérable de clercs qui se pressaient alors dans les écoles. Tous les clercs, à beaucoup près, n'étaient pas des sodomistes ; il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier à ce point de vue la littérature spéciale des Goliards (1). Le vice contre nature n'y est que très rarement mentionné et presque toujours flétri avec indignation : « Le ciel, dit l'un de ces anonymes, produira des moissons ; l'air, de la vigne et des raisins ; la mer, du gibier pour les chasseurs avant que je me mêle aux citoyens de Sodome. Quoi qu'on me promette, quelque pauvre que je sois, je ne suis pas homme à préférer ce qui rapporte à ce qui est honnête. Satisfait des joies de l'amour naturel,

(1) On désigne sous ce nom des œuvres très libres d'allure, ordinairement satiriques, la plupart anonymes et attribuées arbitrairement à un certain évêque Goliard, à Primat d'Orléans ou à Walter Mapp. Flacius, Illyricus (de corrupto ecclesiae statu) en a publié un assez grand nombre. Consulter surtout les *Carmina Burana* de Schmeller.

je n'ai pas appris à jouer un rôle passif, mais bien un rôle actif. Je préfère vivre pauvre, mais pur, que d'être souillé, même au prix de la fortune » (1). Et, de fait, la majeure partie de ces chants d'amour, célèbrent l'amour naturel sous le nom des grandes courtisanes antiques : Thaïs, Corinne, etc. ou sous celui des héroïnes de l'amour au Moyen-Age : Flora, Cécilia, Phillis, etc.

Toutefois, il faut bien convenir que le fait seul de se défendre de pratiquer la sodomie, implique que d'autres, et en grand nombre, s'y livraient sans partager les mêmes scrupules. On n'a que l'embarras du choix dans les textes qui établissent la réalité de ce mal. En voici un, qu'on me pardonnera de ne pas traduire, qui se trouve dans un charmant poème attribué à Hildebert de Lavardin († 1134), évêque du Mans, puis archevêque de Tours :

Multiplici forma coeunt homines sine norma ;
Vix movet arma Venus crescat ut inde genus.
Omnibus incesti super est sodomica pestis,
Dantque mares maribus debita conjugibus.
Innumeras aedes colit innumerus Ganymedes,
Hocque, quod ipsa solet sumere, Juno dolet.
Hoc sordent vitio puer et vir cum sene laeno,
Nullaque conditio cessat ab hoc vitio (2).

(1) Cœlum prius candebit messibus
Feret aer ulmos cum vitibus
Dabit mare feras venantibus
Quam Sodome me iungam civibus
Licet multa tyrannus spondeat
Et me gravis paupertas urgeat
Non sum tamen, cui plus placeat
Id quod prosit quam quod conveniat
Naturali contentus Venere
Non didisci pati sed agere
Malo mundus et pauper vivere
Quam pollutus dives existere.
Carmina Burana, p. 167.

(2) *Mélanges poétiques* d'Hildebert de Lavardin, Ed. Hauréau, p. 69.

Un texte du *Polycraticus* de Jean de Salisbury donne des détails d'une telle précision et d'une telle crudité qu'on a peine à croire qu'ils ne sont pas le fruit d'une imagination maladive (1). Mais c'est surtout le *De Planctu naturae* d'Alain de Lille qu'il faut lire sur cette question. On sait qu'à l'imitation de Boëce, Alain de Lille a mêlé dans son ouvrage les vers à la prose ; voici quelques-uns des vers par où débute le *De planctu* :

In lacrymas risus, in fletum gaudia verto :
In planctum plausus, in lacrymosa jocos,
Cum sua Naturam video secreta silere,
Cum Veneris monstro naufraga turba perit.
Cum Venus in Venerem pugnans, illos facit illas :
Cumque suos magica devirat arte viros.

. . . .

Activi generis sexus, se turpiter horret
Sic in passivum degenerare genus.
Femina vir factus sexus denigrat honorem
Ars magicae Veneris hermaphroditat eum.
Praedicat et subjicit, fit duplex terminus idem,
Grammaticae leges ampliat ille nimis (2).

J'arrête là ces citations car on voudrait pouvoir dire avec Jean de Salisbury : *disposueram silere de mollibus, qui sicut ignominiosi, ita sunt et videntur innominabiles* (3); mais il était indispensable de re-

(1) Cf. Appendice.

(2) Alain de Lille, *De Planctu naturæ in Patr. lat.* T. 210, p. 431 Cf. aussi page 450 et *passim*.

(3) Loc. cit. p. 504.

muer cette fange pour comprendre la *Hierapigra* et justifier le reproche que Gilles de Corbeil fait au cardinal Galon d'avoir poussé, par son excessive rigueur, à la diffusion du vice antiphysique. Je ne puis pourtant me dispenser de reproduire ici le virulent passage de la *Hierapigra* où Gilles de Corbeil trace le tableau, trop sombre sans doute, des ravages que faisait de son temps la sodomie. On doit y faire la part de l'exagération et du lyrisme, mais le morceau vaut d'être cité :

« Les métamorphoses que chanta jadis Ovide, dit-il, ne furent ni si complètes, ni si monstrueuses, ni si déplorables que celle qui, de nos jours, transforme les hommes en brutes et les rend semblables aux animaux sauvages, aux oiseaux et aux bêtes de somme. Encore est-il que les animaux les plus féroces l'emportent en ceci sur l'homme qu'ils s'accouplent et se reproduisent suivant les lois de leur sexe. La plupart des hommes, au contraire, par une aberration monstrueuse, prétendent imiter les grammairiens, qui font s'accorder entre eux les mots de même genre. Ils poursuivent, dans l'union de sexes semblables, la reproduction de l'espèce, alors que cette parité de genre ne peut conduire qu'à son anéantissement. C'est que l'accord des mots et l'union des êtres animés ne sont pas soumis aux mêmes lois et ne se mesurent pas de même façon. La nature, qui préside à la naissance de chaque individu, a voulu que les êtres de même espèce proviennent de l'accouplement de sexes opposés. La syntaxe, au contraire, obéissant à une règle uniforme, n'unit que des mots de même genre. Mais, chose stupéfiante, spectacle étonnant et prodigieux, des êtres dépourvus de raison obéissent à la raison et se soumettent aux lois de la nature, tandis que l'homme, ou-

blieux de cette raison qui est son apanage, se livre comme une brute, aux excès les plus violents et les plus criminels... Ni l'antique Babylone, ni l'Inde, ni l'Egypte, ne virent jamais autant de monstruosités qu'on en voit aujourd'hui s'étaler dans l'Eglise. Qu'est-ce, en effet, que ces serpents et ces dragons au venin mortel ? Je ne saurais les qualifier de monstres, ni les considérer comme des prodiges, puisqu'en somme ils ne font qu'obéir aux lois de leur nature ; dans les œuvres de la nature, je ne ne vois rien de monstrueux. Mais, lorsque à l'œuvre de la nature, viennent se mêler des circonstances criminelles, cette œuvre, bonne en soi, peut de ce fait devenir elle-même coupable » (1).

C'est donc un fait indiscutable, et devant lequel l'histoire doit s'incliner, que les mœurs des clercs au Moyen-Age étaient plus que suspectes. Dans quelle mesure faut-il en rendre responsable l'obligation du célibat ? dans quelle mesure, cette obligation constituait-elle, au dire de Gilles de Corbeil, un intolérable fardeau : *onus importabile ?* C'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider. Constatons pourtant qu'un siècle plus tard Alain Chartier, l'historien de Charles VII, partageait la manière de voir du médecin de Philippe-Auguste. « Or fut-il piéçà fait, dit-il, un nouvel statut en l'Eglise latine qui défleura l'ordre du sainct mariage d'avec la dignité de Prestrise souz couleur de purté et chasteté sans souilleure. Maintenant court le statut de concubinage au contraire, qui les a attraits aux états mondains, et aux déliz sensuels et corporels. Et qui plus est,

(1) Cf. texte ; IIe partie, Extr. *Hier.*, n° II.

se sont rendus à immodérez avarice, en procurant par symonie et par autres voyes illicites, litigieuses et processives en corruption et autrement bénéfices et prélatures espirituelles.... Car, comme dit est, ilz ont laissé les espouzailles, mais ils ont reprins les illégitimes, vagues et dissolues luxures. Je ne vueil plus avant eslargir ma parolle. Car tant ont telles constitutions de lieu, comme on y prend de plaisir.

Que a apporté la constitution de non marier les prestres, si non tourner et éviter légitime génération en advoultrise et honneste cohabitation d'une seule espouse en multiplication d'escande (1) luxure (2) ? »

(1) Scandaleuse.

(2) Les œuvres de Maistre Alain Chartier, Paris, 1617, B. S. G. L. 457bis (*L'Espérance ou consolation des trois vertus*, p. 388).

CHAPITRE DEUXIÈME

La Hiérapigra. — Son caractère. — Le cardinal Galon et Gilles de Corbeil. — La Continence des Clercs.

Le tableau que je viens d'esquisser de la société religieuse au XII[e] siècle a son exacte réplique dans la *Hierapigra.* Comme tous ceux qui s'attaquent alors aux vices des prélats et à la corruption du clergé, Gilles de Corbeil se garde bien de viser directement le pape. D'ailleurs, la papauté venait alors de se réhabiliter moralement avec Innocent III et son successeur, Honorius III (1), auquel s'adresse Gilles de Corbeil, était à tous égards un pape digne de respect. Aussi faut-il voir quel luxe d'épithètes élogieuses lui prodigue le pieux médecin. Il est la *lumière de l'Eglise*, *le miroir de la vertu*, *la règle de la sagesse*, *le tribunal de la justice*, *le soleil de l'éloquence*, *l'antidote moral des vices*, *le sel de la vie*, *le port du naufragé*, *l'asile et le refuge des malheureux*, que sais-je encore (2) ? Sans doute, c'est là de la rhétorique, mais il

(1) 1216-1227.

(2) *Hier.*, livre I, vers 487 et s.s.

faut y voir aussi l'expression du prestige moral qui s'attachait alors au successeur de Pierre. Certes, il y a bien des désordres et bien des vices dans cette Eglise qu'il gouverne, mais on veut croire qu'il les ignore ; on veut croire surtout qu'il ne dépend que de lui d'y porter remède. C'est donc lui qui, seul, peut trouver l'antidote qui guérira cette lèpre et assainira cette plaie :

Antidotum mihi quaere novum, quo, pelle vetusta
Deposita, prelatorum se vita reformet,
Quo se lepra lavet mentis, medicamine cujus
Se procul absentent veteris contagia culpe (1).

Mais, pour guérir un mal, encore faut-il le connaître. C'est pour cela que, sous l'image d'un Zodiaque moral, dont chaque signe personnifie un vice, Gilles invite le pape à parcourir ce cercle symbolique ou mieux à écouter la description qu'il va lui faire de l'état lamentable dans lequel les vices des prélats ont mis l'Eglise.

Poursuivant son allégorie, le poète qui sait bien, comme tous ses contemporains, ce qu'il faut penser de l'entourage du pape, de la curie romaine, ne manque pas de recommander à l'illustre voyageur d'être prudent dans le choix de ceux qu'il destine à l'accompagner :

« Lorsque, dit-il, tu te seras décidé à gratifier les diverses parties du monde de ta présence si longtemps désirée, garde-toi de te faire suivre de ces corbeaux qui siègent à tes côtés ;

(1) *Hier.*, I, v. 38-41.

que tes conseillers ne soient pas des oiseaux de proie et tes serviteurs des pillards ne vivant que d'exactions et de rapines! Les vertus du maître doivent embaumer toute sa maison ; il convient que l'exemple de ses bonnes mœurs rejaillisse sur ses serviteurs et qu'ils soient la fidèle image de leur modèle (1) ».

N'est-ce pas une leçon sévère, quoique indirecte, donnée au pape et en quoi, je le demande, le ton en diffère-t-il de celui de la Bible de Guiot ou de celui de Rutebeuf ? Ne sont-ce pas, avec les mêmes égards pour le pape, auquel il est entendu qu'on ne doit pas toucher, les mêmes accents d'indignation contre la rapacité des cardinaux :

Tout est perdu et confondu,
Qant li Chardonal sont venu,

dira l'auteur de la Bible Guiot. Parmi ces cardinaux, ces *collaterales corvi*, il en est un que Gilles de Corbeil vise tout particulièrement et qu'il a bien soin de nommer, pour qu'on n'en ignore. C'est le cardinal Galon, contre lequel surtout est dirigée la *Hierapigra*. Je reviendrai tout à l'heure sur le grief qu'il lui fait d'avoir voulu imposer aux clercs une continence au-dessus des forces de la nature, *onus importabile ;* mais il faut d'abord se demander ce qu'était ce cardinal et si le médecin de Philippe-Auguste n'avait pas quelques autres motifs de haine, qu'il n'avoue pas, contre ce puissant personnage.

(1) *Hiérapigra*, livre I, v. 563 et s. s.

On verra qu'au moment où fut composée la *Hierapigra*, le cardinal Galon n'était rien moins que *personna grata* à la cour de Philippe-Auguste et surtout à celle de son fils, Louis VIII. La *Hierapigra* apparaîtra alors avec son véritable caractère de satire ou de pamphlet dirigé contre l'ennemi du roi de France, contre un homme d'autant plus méprisable qu'il semblait résumer en lui tous les vices du haut clergé et qu'il avait donné de plus éclatantes preuves de son cynisme dans la rapacité et de son absence complète de sens moral.

S'en prendre uniquement au cardinal Galon, le nommer à tout propos dans un poème de près de six mille vers, ne viser que lui, à l'exclusion des autres qui ne valaient guère mieux, eut été maladroit et peut-être dangereux. Cela eut d'ailleurs affecté l'allure d'une vengeance personnelle et d'une haine mesquine. Se borner, au contraire, tout en le désignant une fois par son nom, à l'englober dans la même réprobation que les autres prélats, le montrer sous des traits d'une ressemblance si frappante qu'on ne pût s'y méprendre, était beaucoup plus habile. C'est le parti auquel semble s'être arrêté l'auteur de la *Hierapigra*. Il nous faut dire maintenant ce qu'était ce Galon et quels motifs avait Gilles de Corbeil pour le poursuivre ainsi des traits de sa virulente satire.

*
* *

Jacques Gualo ou Guala Bichieri, de Verceil, nommé par nos anciens chroniqueurs le cardinal Galon, avait été créé par Innocent III cardinal-diacre du titre de Sainte-Marie au Portique, vers 1208 (1). Ce n'est par ici le lieu de rapporter tout ce qu'on sait de l'histoire de ce personnage (2). Je me bornerai, pour l'intelligence de la *Hierapigra*, à rappeler le rôle qu'il joua dans l'affaire des démêlés survenus, vers le commencement du XIII[e] siècle, entre Jean Sans-Terre d'une part, Philippe-Auguste et Louis VIII de l'autre (3). On sait à la suite de quelles circonstances, le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, appelé par les barons d'Angleterre qui s'étaient ligués contre Jean Sans-Terre et soutenu en secret par son père, émit des prétentions sur ce royaume. Le pape, alors Innocent III, avait épousé d'autant plus facilement la cause de Jean Sans-Terre, que celui-ci, usant d'un stratagème fréquent à cette époque, sous prétexte de se croiser, avait mis sa couronne sous la protection du Saint-Siège.

C'est alors, en 1216, que le cardinal Galon est envoyé en France comme légat, pour empêcher le fils de Philippe-Auguste de passer en Angleterre et de déposséder Jean Sans-Terre. Le pape prétendait, en effet, que le royaume d'Angleterre appartenait en

(1) *Hist. litt.*, t. XVIII, p. 29-33 et t. XXI, p. 360.
(2) Cf. Philad. Lybicus. *Vita et gesta Gualae Bichieri*, Milan, 1767.
(3) Cf. Lavisse, III, 1[re] part. p. 252 et s.s.

propre à l'Eglise romaine et voulait que Philippe-Auguste prît la défense du roi Jean, vassal de l'Eglise. Voici, d'après l'historien Mathieu Paris, ce qui se passa dans une assemblée tenue à Lyon au mois d'avril 1216, le quinzième jour après Pâques. Le pape fit soutenir ses prétentions par son légat, disant que le roi de France était tenu de protéger et de défendre le vassal de l'Eglise, dont le royaume appartenait en propre à cette même Eglise : « *Ut Romanae Ecclesiae vassalum protegeret, defenderet et diligeret, cujus regnum ad Romanam ecclesiam ratione dominii pertinebat* » (1).

Philippe-Auguste se récrie, bien entendu, contre cette intolérable prétention. Les seigneurs et barons joignent leurs protestations à celle de leur souverain, déclarant, de façon quelque peu ironique, qu'il suffisait au pape, aux évêques et aux prêtres de s'occuper du salut des âmes, à l'exemple du bienheureux Pierre, et qu'ils n'avaient que faire de se mêler des royaumes, des choses de la guerre et de ce qui regardait l'art militaire (2).

Cependant, le prince Louis prenant à son tour la

(1) Mathaei Parisiensis, monachi Sancti Albani, historia Anglorum in Rerum Britannicorum medii aevi scriptores, Ed. Madden, Londres, 1866, t. II, p. 176.

(2) « Stabimus usque ad mortem, ne videlicet Rex vel princeps per solam voluntatem suam posset regnum vel principatum suum dare, vel tributarium quomodo libet facere, undè nobiles regni efficerentur servi, præcipue dominio Papae, Archiepiscopi, Episcopi, vel alicujus Ecclesiastici praelati, vel sacerdotis. Quid ad tales de regnis, guerris, vel militia ? De Ecclesiis et animabus sollicitentur, beati Petri sequentes vestigia », Id. ibid. t. II, p. 177.

parole et jetant un regard courroucé sur le légat, dit que rien ne l'empêcherait de mettre son projet à exécution. Quant à Philippe-Auguste, en habile politique désireux de ménager le pape tout en favorisant l'entreprise de son fils, il ne voulut tout d'abord ni s'opposer à ses desseins, ni les encourager ouvertement : *nec impedio, nec promoveo*. Au fond, quoi qu'en dise Guillaume Le Breton (1), il approuvait en secret sa conduite : « *Mente, voluntate et adjutorio cœpit consentire, sed non palam* (2). »

Quoi qu'il en soit, en présence de la résolution bien arrêtée du prince Louis de passer en Angleterre, le cardinal Galon demande à Philippe-Auguste un sauf-conduit jusqu'à la mer pour y passer lui-même et y organiser la résistance. « Je vous le donne volontiers, dit le Roi, pour la terre qui m'appartient, mais, si par malheur vous tombez entre les mains d'Eustache Le Moine ou des autres hommes de mon fils Louis, qui gardent la mer, vous ne me rendrez pas responsable des choses fâcheuses qui pourront vous arriver » (3) — A ces mots, ajoute le chroniqueur, Roger de Wendover, le légat se retira, tout lère, de la cour du roi.

Galon n'en parvint pas moins à débarquer en Angleterre. Voyons maintenant, toujours d'après le moine de Saint-Albans, comment il s'y comporta. Il commence par lever de lourds impôts sur tout le

(1) Cf. Guill. le Breton, Edit. Delaborde I, p. 305 et II, p. 359 : *Patre suo penitus dissentiente — Patre negante favorem.*

(2) Math. Par., *loc. cit.* p. 178.

(3) Cité par Lavisse, t. III, Ire part. p. 256.

pays, sans en excepter les clercs et les églises ; puis, il met sous séquestre tous les bénéfices de ceux qui s'étaient déclarés pour le prince Louis, en garde une partie pour son propre usage et distribue les autres à ses créatures : *quaedam in suos usus, quaedam in clericorum suorum dominia raptim convertit*(1). »

Après la bataille de Lincoln (1217), perdue par les Français, Galon dépouille de leurs biens tous les habitants de cette ville et même le clergé, sous prétexte qu'ils avaient trahi la cause de leur souverain légitime et s'étaient insurgés contre le pape. « Au mépris, dit Mathieu Paris, de toute clémence et de toute justice, le légat ordonna que tous les habitants, y compris les chanoines et les prêtres, fussent faits prisonniers comme traîtres au roi, rebelles au pape et réceleurs de traîtres et qu'on leur arrachât autant d'argent qu'il serait possible, malgré qu'ils fussent innocents, et eussent été, pour leur malheur, contraints par la force à faire ce dont on les accusait(2). » L'évêque de Lincoln lui-même, Hugo, ne put recouvrer son siège épiscopal qu'en payant au pape mille marcs d'argent et cinq cents à Galon. « A son arrivée en Angleterre, Hugo, évêque de Lincoln, qui

(1) Math. Par., *loc. cit.* p 183.

(2) « Legatus, oblitus misericordiae ac justitiae, praecepit... ut cives et etiam canonicos et omnes civitatis presbiteros caperent, et tanquam regis proditores et domino papae rebelles, et proditorum receptatores, praesentarent eis... quantumcumque possent quoque pecuniam extorquerent ; cum tamen insontes essent, et subito, in dampnum suum magnum praeoccupati violenter ». Math. Par *loc. cit.* p. 213.

passait pour riche, dût payer en bonne monnaie mille marcs pour guérir l'hydropisie du pape et cinq cents pour apaiser la soif du légat. Aussi, averti par son exemple, plusieurs autres évêques et prélats se hâtèrent, au prix de ruineuses dépenses, d'obtenir du légat un pardon, qu'ils ne pouvaient avoir sans bourse délier. Il vida également jusqu'au dernier sou la bourse des clercs et des chanoines séculiers, récoltant ce qu'il n'avait pas semé et entassant un monceau de blé à force d'y accumuler les épis (1). »

On conçoit qu'avec de pareils procédés d'exactions et de pillages, le cardinal Galon ait pu l'année suivante, en 1218, quitter l'Angleterre en emportant un butin et des richesses d'une inestimable valeur : *inaestimabili pecunia* (*refertus*) (2). Galon n'en était pas, au surplus, à son coup d'essai ; l'histoire nous le représente comme un « prélat cruel et superbe, qui fut un des fondateurs de l'inquisition dans le midi de la France, que de pieux historiens félicitent d'avoir fait exterminer douze mille hérétiques albi-

(1) « Hugo, Episcopus Lincolniensis, in Angliam veniens, eo quod credebatur abundare, pro Episcopatu suo recuperando, ad ydropisim domini papae curandam mille marcas et ad sitim legati sedandam centum marcas de probatissima moneta numeravit. Cujus exemplo edocti multi episcopi et praelati, sumptibus nimis dampnosis gratiam, quam non gratuitam invenerunt, legati sibi conciliare studuerunt. Clericorum quoque et canonicorum secularium ubique haustu immoderato loculos evacuavit, metens quod non seminavit, ut ex multis spicis cumeram magnam exaggeraret ». Math. Par. *loc. cit.* p. 225.

(2) Anno sub eodem (1218) Walo, refertis sarcinis et clitellis inaestimabili pecunia, recessit ab Anglia, vocatus a domino Papa. Ib. p. 231.

geois(1). » C'est lui qui, chargé en 1208, de donner des constitutions à l'église de Rouen, dépouilla l'archevêque de toutes ses richesses. Gilles de Corbeil ne manque pas de lui reprocher ses rapines et son insatiable avidité, dans le passage suivant de la *Hierapigra*. « Combien, dit-il, lui ressemblait peu (à saint Cyriaque, l'apôtre de la Perse) celui qui dépouilla de toute sa vaisselle d'or et d'argent la table de l'archevêque de Rouen ; celui qui, n'attendant pas qu'on lui offrît ce qu'il convoitait, s'en saisit comme un oiseau de proie, et fit succéder au pieux quêteur le voleur et le brigand ! Quelle honte et quelle misère que la sainte dignité du siège apostolique soit déshonorée par des ministres si pervers et si effrontés (2) ! »

*
* *

Il est maintenant assez facile, ce semble, de donner à la *Hierapigra* son véritable caractère. Sous couleur de flageller les vices ordinaires des prélats : leur orgueil et leur cupidité, c'est le cardinal Galon que l'auteur prend spécialement à partie. Je veux bien

(1) *Hist. litt.* XXI, p. 361.

(2) Non fuit istius meriti, qui Rhotomagensis
Presulis argento mensam spoliavit et auro ;
Qui, non exspectans quod res optata benigne
Offerretur ei, tanquam predarius ales
Non modo questor erat, sed predo et raptor iniquus.
O quam damnosum, quam mundo flagitiosum,
Quod solemnis apostolica reverentia sedis
Tam nequam et pravis est diffamata ministris !
Hierap., livre VI, vers 623-630.

croire que le puissant cardinal ait largement mérité par ailleurs le mal qu'en dit Gilles de Corbeil, qu'il ait été orgueilleux, sévère et rapace à l'excès ; mais il me paraît encore plus vraisemblable que ce qui dût surtout le désigner à la haine et au mépris de Gilles, fut son attitude à l'égard de Philippe-Auguste et de son fils dans l'affaire d'Angleterre. Le Prince Louis, en effet, n'avait pu supporter sans une profonde humiliation un échec dont Galon était l'unique cause et il était naturel que son entourage partageât ses ressentiments et sa colère. Rappelons que les faits en question se passent entre 1216 et 1218, c'est-à-dire au moment même où Gilles écrit sa satire. Comment ne pas tirer de ce rapprochement qui s'impose cette conclusion que la *Hierapigra* fut inspirée, je ne dis pas par un sentiment de basse flatterie à l'égard de l'héritier de la couronne, mais par un sentiment de solidarité patriotique avec celui qui venait d'échouer dans une entreprise qui eut, en cas de succès, augmenté la puissance et le prestige du roi de France.

On a dit, non sans quelque exagération à mon sens, qu'il y avait eu de la part de Gilles de Corbeil « du courage à nommer, et à nommer seul avec blâme dans cette longue satire, un homme entreprenant, vindicatif, armé des foudres de l'Eglise, et de la force encore plus redoutable que lui communiquait le respect des peuples, un puissant cardinal qui vécut jusqu'en 1227 ; qui, l'année d'auparavant était encore légat en Allemagne, et qui, dans cet intervalle de sept ou huit ans, aurait certainement pu revenir

en France dicter les mêmes lois et prononcer les mêmes arrêts (1). »

Cette manière de voir pourrait, à la rigueur, se soutenir, si l'on devait appliquer aux productions littéraire du Moyen-Age, au point de vue de leur diffusion dans le public, les mêmes règles que celles qui furent la conséquence de la découverte de l'imprimerie. Quant il s'agit des chants satiriques des trouvères, qu'on colportait de manoir en manoir, on conçoit encore qu'ils fussent répandus assez vite ; mais comment admettre qu'un poème latin, dont il n'existait probablement que quelques copies manuscrites, pût facilement tomber sous les yeux d'un légat qui n'habitait plus la France et qu'on pouvait supposer n'y devoir jamais revenir ? Cette explication paraît d'autant plus plausible que la *Ilierapigra* ne semble pas être beaucoup sortie du cercle restreint d'intimes, ou tout au moins des familiers de la cour, à qui l'auteur avait pu la communiquer. Il ne nous en est parvenu qu'un seul manuscrit, ce qui prouve bien qu'on n'en fit pas de nombreuses copies. Ce poème satirique dut, en effet, perdre beaucoup de son intérêt lorsque le personnage contre lequel il était dirigé, le cardinal Galon, et celui auquel il devait être le plus agréable, Louis VIII, eurent tous deux disparu. Un seul auteur du temps, nous l'avons vu, y fait allusion ; c'est Guillaume Le Breton, mais Guillaume est encore plus le panégyriste de Louis VIII que l'historien de Philippe-Auguste. On comprend

(1) Victor Le Clerc, *Hist. litt.*, XXI, p. 362.

donc qu'il ait trouvé de son goût la satire de Gilles de Corbeil, d'autant qu'il devait probablement partager sa manière de voir sur Galon.

Je ne saurais donc voir un acte de courage dans la composition de la *Hierapigra* puisque, en somme, Gilles de Corbeil n'avait guère lieu de redouter les foudres du cardinal et que, selon toute apparence, ce dernier n'entendit jamais parler de l'œuvre du médecin de Philippe-Auguste. Il est fort probable en outre, que Gilles, en ce qui concerne Galon, n'était que l'écho de ce qui se disait couramment autour de lui et, en particulier, parmi ces clercs dont le légat avait voulu, dès 1208, réformer si sévèrement les mœurs. C'est, en effet, ce dernier grief qui semble tenir le plus au cœur de Gilles de Corbeil. Il convient d'en chercher les raisons.

* * *

On a vu, au chapitre précédent, quelle était, au XIIe siècle, la discipline de l'Eglise à l'égard des clercs, en matière de continence. On sait qu'à partir du sous-diaconat, le célibat était formellement imposé et que les clercs d'ordre inférieur ne pouvaient contracter mariage qu'à la condition expresse de perdre tout droit aux bénéfices ecclésiastiques. Lorsqu'il promulgua de nouvelles règles de discipline pour l'Université de Paris, vers 1208, le cardinal Galon interdit à tous les prêtres et à tous les clercs sans exception, *sous peine d'excommunication*, non seulement d'avoir chez eux des servantes ou des femmes

suspectes pouvant donner prise au soupçon, mais même, leurs mères, leurs sœurs ou d'autres proches parentes (1). Il fait bien une exception, comme ses prédécesseurs, en faveur des clercs inférieurs, mais seulement pour leurs femmes légitimes et toujours sous la réserve de la privation des bénéfices.

Quelle situation cet édit de Galon faisait-il aux clercs, de tout ordre, *clericos quoscumque*, c'est-à-dire à cette armée d'écoliers qui emplissait alors l'Université de Paris ? Non seulement on leur défendait d'avoir des rapports, *chez eux ou ailleurs*, avec des femmes quelles qu'elles fussent, *focarias vel mulieres alias ;* mais encore on le leur défendait, après un premier avertissement, sous peine d'excommunication, c'est-à-dire sous la peine considérée alors comme la plus terrible et la plus solennelle. C'était, d'un mot, supprimer dans cette université, si licencieuse parce que composée d'éléments si jeunes, le seul dérivatif aux passions inavouables :

(1) Voici le texte de ce décret de Galon, que j'emprunte à Victor Le Clerc : « In nomine Domini nos Gallo, miseratione divina sanctae Mariae in Porticu diaconus cardinalis, apostolicae sedis legatus, excommunicamus omnes sacerdotes et clericos quoscumque, qui post legitimam admonitionem, focarias vel mulieres alias, de quibus mala suspicio suboriri possit, in domibus propriis, vel alibi, unde populus vel ecclesia scandalizetur, duxerint retinendas ; nisi sint clerici qui in minoribus ordinibus legitime contraxisse probentur, qui cum uxoribus ecclesiastica non debent beneficia retinere. Moneantur quoque, ne matres, vel sorores, aliasque conjunctas personas secum habeant : cum quibus, etsi nihil saevi criminis foedus naturale existimari permittat, tamen frequenter, suggerente diabolo, cum talibus noscitur facinus fuisse perpetratum ». *Hist. litt.* XXI, p. 360.

l'amour libre, le *Coïtus solutus*, et pour tout dire, *la Prostitution*.

C'est ce qu'avait bien compris Gilles de Corbeil lorsqu'il donne au pape le conseil de ne pas emmener avec lui, dans le voyage symbolique dont nous avons parlé, le cardinal Galon.

« N'amène pas avec toi, dit-il, laisse en Italie ce prélat au gosier sonore, cet orgueilleux tyran, Galon, qui, plus heureux que Crassus, a dévoré l'or des Gaules ; qui a dépouillé les tables de leur argenterie, et, comme une harpie insatiable, a enlevé toutes les richesses de nos contrées ; qui, n'osant toucher à un moucheron et engloutissant un chameau, a chargé nos épaules d'un fardeau insupportable, qu'il ne pourrait lui même ni soulever ni remuer; qui, sans aucune modération, a imposé de si lourdes chaînes aux clercs en leur défendant l'amour libre, qu'il en pousse la plupart à profaner la sainteté de la foi conjugale, à chercher à tout prix à satisfaire leurs passions, et à faire revivre les monstruosités, qu'on croyait à jamais oubliées, des temps anciens. Certes, il convenait de prohiber de tels excès, réprouvés et punis par la loi divine ; mais, comme il faut en tout de la mesure, il suffisait pour les extirper, de paroles simples, d'exhortations pacifiques, et il n'était pas besoin d'anathème » (1).

Les mœurs de cette ardente jeunesse qui fréquentait alors les écoles de Paris n'étaient, il faut le reconnaître, rien moins que recommandables ; tous les témoignages contemporains s'accordent à le consta-

(1) Voir le texte IIe partie, Extr., *Hierap.*, n° IV. J'ai cru devoir traduire ce passage d'une façon un peu différente de celle de V. Le Clerc, qui me semble en avoir dénaturé le sens. Cf. Appendice.

ter. Celui du cardinal Jacques de Vitry († 1244) est particulièrement typique. « Les femmes de mauvaise vie, dit-il, attiraient de force dans les lieux de débauche les clercs qui passaient dans les rues ou les places publiques. Que, s'il s'en trouvait qui refusaient d'y pénétrer, elles les poursuivaient en les traitant de sodomites. Ce vice abominable et honteux avait envahi de telle sorte la cité, à la façon d'une lèpre incurable et d'un venin mortel, qu'on réputait à honneur d'entretenir une ou plusieurs concubines. La même demeure abritait, en haut les écoles et en bas les lieux de prostitution ; en haut, les maîtres faisaient leurs leçons ; en bas, les prostituées se livraient à leur honteux commerce. D'un côté, les prostituées se querellaient entre elles et avec leurs entremetteurs ; de l'autre, les clercs discutaient à haute voix les questions qui leur étaient proposées (1). »

Pierre de Poitiers († vers 1205), chancelier de Notre-Dame, écrit à son tour : « quelle honte ! nos écoliers

(1) « Meretrices publicae ubique per vicos et plateas civitatis passim ad lupanaria sua clericos transeuntes quasi per violentiam pertrahebant. Quod si forte ingredi recusarent, confestim eos sodomitas post ipsos conclamantes dicebant. Illud enim fœdum et abominabile vitium adeo civitatem, quasi lepra incurabilis et venenum insanabile occupaverat, quod honorificum reputabant si quis publice teneret unam vel plures concubinas. In una autem et eadem domo, scholæ erant superius, prostibula inferius. In parte superiori magistri legebant, in inferiori meretrices officia turpitudinis exercebant. Ex una parte, meretrices inter se et cum lenonibus litigabant ; ex alia parte, disputantes et contentiose agentes, clerici proclamabant. »

Jacobi de Vitriaco historia occidentalis, cap. VII.

se livrent à tous les désirs de la chair. Ils vivent dans des turpitudes qu'aucun d'entre eux, dans le lieu de sa naissance, parmi ses parents et ses proches, n'oserait même nommer. Ici, au milieu d'étrangers, en présence de tout le monde, en présence de gens de tous les pays, rien ne les arrête !... Ils dilapident, en vivant avec des courtisanes, les richesses du Crucifié. J'en suis couvert de honte et de confusion. Eux qui devraient remporter dans leur patrie la bonté, la discipline et la science ! Leur conduite, outre qu'elle rend l'Eglise odieuse, est une ignominie pour les maîtres et pour les écoliers, un scandale pour les laïques, un déshonneur pour leur nation et une injure envers le Créateur lui-même (1). »

On ne saurait évidemment blâmer le cardinal Galon d'avoir essayé de remédier à cet état de choses, et ce n'est pas non plus ce que lui reproche Gilles de Corbeil. Ce qu'il trouve de mauvais dans l'édit de Galon, c'est d'abord de l'avoir appliqué à tous les clercs, sans distinction ; puis, surtout, d'avoir outrepassé les bornes d'une juste répression. C'est cette obligation d'une continence absolue que Gilles trouve intolérable, *onus importabile* et de plus dangereuse ; intolérable, elle l'est assurément puisqu'elle est incompatible avec les exigences de la nature et le médecin le sait mieux que personne ; mais elle est aussi dangereuse, car à supprimer les amours de rencontre, on s'exposera à voir se multiplier les adultères et surtout à voir réapparaître ce fléau des

(1) Cité par l'abbé Bourgain, *loc. cit.* p. 293.

temps anciens, la sodomie. Gilles prend donc ici nettement parti pour ceux qui, dans l'Eglise, ont toujours considéré la prostitution comme un mal nécessaire (1). Ce n'est pas que, comme tous les théologiens, il ne regarde la chasteté comme un état de perfection plus avancé ; qu'il reconnaisse même que les lois divines en font un devoir aux clercs ; mais encore faut-il y apporter quelque tempérament, la conseiller par de sages exhortations et se garder de lancer l'anathème contre ceux qui ne peuvent s'y soumettre. Pour mieux faire sentir le danger de cet excès de rigueur, il a recours à des comparaisons qui ne manquent pas de charmes :

« C'est ainsi, dit-il, que si l'on ajoute une pièce neuve à un vieil habit, le drap se déchire. De même, si l'on emplit de vin une outre trop vieille, elle se rompt et le liquide se répand à terre ; de même encore, si l'on veut imposer de nouvelles obligations à un cœur habitué au vice, il succombe sous le fardeau et se brise ; un excès de sévérité le déroute et il n'obéit ni aux anciennes injonctions, ni aux nouvelles. En se mouchant avec trop de violence, on provoque le saignement du nez ; un trop lourd fardeau amène la chute de celui qui le porte ; ainsi des prohibitions trop sévères, ne peuvent qu'aggraver le mal et le multiplier (2). »

On ne peut qu'approuver ces sages paroles et y reconnaître l'expression d'une âme généreuse et profondément honnête. C'est qu'en effet, Gilles de

(1) Cf. *L'Eglise et l'Amour*, par le Dr Paul de Régla.
(2) Cf. texte IIe part. Extr. *Hier.*, no IV.

Corbeil entendait que les actes de la vie fussent conformes aux paroles ; que ce qu'on imposait aux autres, on commençât par le faire soi-même. Or, il ne semble pas que le cardinal Galon se fût beaucoup préoccupé de donner le bon exemple en matière de continence, puisque Gilles prétend — et il devait être bien informé — qu'il n'aurait pu remuer lui-même du bout des doigts le fardeau qu'il voulait imposer aux autres.

Ajoutons enfin que le ton sur lequel Gilles de Corbeil parle, à l'occasion, de la continence, paraît indiquer qu'il ne la plaçait pas au premier rang des vertus chrétiennes ou, du moins, qu'il ne la considérait pas comme aussi indispensable et méritoire que l'humilité par exemple :

« Lorsque la vertu, dit-il, et les bonnes mœurs sont impuissantes à guérir l'orgueil, cette hydropisie du cœur qui le fait se glorifier de sa piété et tirer vanité de sa chasteté, ne vaudrait-il pas mieux et ne serait-il pas plus avantageux que la chair succombe ; qu'un amour lascif, charmant et folâtre vint amolir et dissoudre cette tumeur. Rien n'est, en effet, plus propre à rabaisser l'orgueil, à mûrir et faire percer ce néfaste abcès de l'âme, à calmer ce vent sans consistance, à faire descendre de ses hauteurs cette ostentation démesurée, que ce genre d'amour qui est incompatible avec la majesté qu'on croit avoir. »

La thèse est hardie. Aussi, pour la faire plus fa-

(1) Cf. texte IIe. part. Extr. *Hier.* n° X.

cilement accepter le poète nous conte l'histoire d'un vieux chanoine, qui lui semble propre à la confirmer.

« J'ai connu, dit-il, un chanoine d'une piété à toute épreuve, exempt d'appétits charnels, qui, durant trente années, avait mené une vie d'ange et s'était conservé pur de toute souillure. Mais il avait conçu un tel orgueil de sa vertu, il se croyait si supérieur à ceux qui vivaient comme les autres hommes, qu'il les regardait comme des êtres abjects, méprisables et réprouvés. Arrivé à sa dernière heure et sentant l'approche de la mort, à cet instant où le pécheur rentre en lui-même pour confesser ses fautes et en obtenir la rémission, où il n'y a plus lieu de feindre et de mentir, il fit s'approcher ses frères et ses amis et leur adressa, d'une voix émue, ces dernières paroles :

Mes frères et vous, mes amis, qui savez que j'ai si longtemps vécu chaste, alors que je vous voyais vous abandonner aux plaisirs de la chair, à quoi me sert aujourd'hui de vous avoir méprisé comme on fait d'une vile fange et de vous avoir considéré comme ces immondes pourceaux des marais qu'on nomme Rhinocéros. Je n'étais qu'un vaniteux, un intolérant et un orgueilleux Mécène. En ce moment, où je vous ouvre mon cœur, je crois qu'il eut mieux valu pour moi passer ces longues années au milieu des joies impures de l'amour, donner libre cours à des passions honteuses, sacrifier ma chasteté à Corrine, que de m'être à ce point enorgueilli de ma vertu (1). »

Hâtons-nous de dire pourtant que Gilles ne donne pas une approbation sans réserve à cette singulière théorie :

(1) Cf. texte, IIe part. Extr. *Hier.* N° X.

« Je n'approuve pas, ajoute-t-il, cette manière de voir ; je ne conseille pas qu'on se conduise de la sorte et il ne convient pas que le libertinage et la débauche servent de remède à l'orgueil. Le livre qui renferme les instructions destinées aux Prélats, le Pontifical, leur interdit l'amour charnel et leur défend les œuvres de la chair. »

Pourquoi, ajoute-t-il encore, suivre un sentier détourné pour arriver au ciel, lorsque la route qui y conduit est droite, large et bien fréquentée ? Et cependant, car le bon chanoine veut malgré tout rester indulgent sur ce chapitre, il arrive fréquemment que la bonté de Dieu fasse sortir le bien de l'abus du mal et que celui qui n'a pu se guérir dans la paix de Syon, le fasse plus sûrement dans le tumulte de Babylone :

Que non curari potes in pacis regione
Nata Syon, melius curaberis in Babylone (1)

*
* *

Au demeurant donc, Gilles de Corbeil est plutôt tolérant pour les faiblesses de la chair ; ce n'est pas lui qui, pour faire observer la continence aux clercs, les frapperait des foudres de l'excommunication. Nous avons vu que le remède qu'il propose aux jeunes moines obèses est beaucoup plus efficace et l'on pourrait ajouter beaucoup plus agréable ; il voudrait les voir absorber une telle dose de *Diasatyrion*, que

(1) *Hier.* liv. III, 425-426.

l'impuissance qui résulterait de leurs excès les obligeât à être chastes par force puisqu'ils ne peuvent l'être de plein gré. On irait un peu loin s'il fallait prendre cela au sérieux et y voir autre chose qu'une plaisante gauloiserie de poète. En tous cas, le péché de luxure est loin d'égaler en malice, aux yeux de notre auteur, ceux de l'orgueil, de l'avarice et de la simonie (1). S'il reconnait que le mariage, *conjugii moles*, ne saurait convenir aux prélats, il ajoute aussitôt qu'on pourrait, à la rigueur, trouver une légère excuse à leur faute ; mais il n'est rien qui puisse atténuer le crime de ceux qui trafiquent des biens de l'Église et s'en servent pour leurs propres besoins (2).

Il ne paraît pas, au surplus, que la grande majorité des clercs ait tenu grand compte des menaces et des excommunications de Galon. On admettait alors assez communément, même au sein de l'Eglise, que la jeunesse pouvait, dans une certaine mesure au moins, lâcher la bride à ses passions, pourvu que l'âge mur et la vieillesse fussent consacrés au service de Dieu. C'est la pensée qu'exprime, entre autres nombreux documents, la cantilène de Pierre de Blois sur la lutte de l'esprit et de la chair :

« *Olim militaveram. — Pompis hujus mundi*
— Quibus flores obtuli — meae juventutis
Pedem tamen retuli — circa vitae vesperam —
Nunc daturus operam — militiae virtutis (3).

(1) Cf. *Hier.* liv. III, v. 159 et suivants.
(2) Cf. *Hier.* liv. IV, v. 12 et suivants.
(3) *Loc. cit.* p. 1127.

Même note dans les poèmes goliardiques :

« *Omittamus studia — dulce est desipere —*
Et carpamus dulcia — juventutis tenerae
Res est apta senectuti — Seriis intendere (1).

Reconnaissons donc que Gilles de Corbeil voyait plus juste dans cette question que le farouche cardinal ; comme il le dit plaisamment, il ne faut pas coudre un morceau de drap neuf à une étoffe usée, sous peine d'augmenter la déchirure.

(1) *Carm. Burana*, p. 8 et 137.

CHAPITRE TROISIÈME

L'Orgueil et l'Avarice des Prélats. — Le Luxe de la Table. —,Une visite pastorale au XIIe siècle.

On vient de voir quelles étaient les idées de Gilles de Corbeil sur la continence imposée aux clercs. S'il comprend qu'on puisse trouver quelque excuse à courtiser Corinne, et à pratiquer, au moins dans la jeunesse, l'amour libre et vénal, *coïtus solutus,* il n'admet, par contre, aucune circonstance atténuante, lorsqu'il s'agit de l'orgueil et de l'avarice. Ce sont les deux vices qu'il flagelle avec le plus de vigueur et dont il fait, pour ainsi dire, le pivot de toute sa satire. En cela d'ailleurs il voyait juste, car l'orgueil suppose l'amour du luxe et celui-ci l'amour de l'argent. La simonie, cette plaie de l'Eglise au Moyen-Age, n'a d'autre source que ce besoin effréné d'ostentation ; on ne vend et on n'achète les biens spirituels que pour accroître les temporels, c'est-à-dire pour se procurer les moyens de mener une vie large et une existence de grand seigneur. L'ignorance des

prélats, leurs mœurs sujettes à caution, leur pusillanimité, ne sont que des vices de second ordre, au regard de l'orgueil et de l'avarice. C'est là qu'est la source de tout le mal et c'est là aussi que Gilles frappe avec le plus d'insistance et d'indignation.

*
* *

Le prototype du prélat orgueilleux, c'est encore le cardinal Galon, celui que Gilles appelle *Tumidus Gallo*. Il est vrai qu'il n'est pas nommé ici, mais on ne saurait s'y tromper et c'est ce qu'a bien compris Victor Le Clerc, en citant le passage où le poète trace le portrait de ce prélat.

« Noblesse de la naissance, extérieur imposant, force d'athlète, grande opulence, intelligence vive et fertile, éloquence abondante, instruction étendue et variée ; voix harmonieuse et flexible, imitant avec le gosier toutes les modulations de la lyre ; brillante et riche parure, toge splendide où éclatent le byssus et la pourpre, chlamyde d'écarlate, ornée d'une ceinture de zibeline, et dont les nuances varient selon les heures du jour ; coursiers admirables par la taille, la marche, le harnais ; cortège nombreux et docile de clients attentifs aux moindres signes du maître ; délicieux loisirs, que nul bruit n'ose troubler ; table somptueuse aux dépens d'autrui ; santé florissante et prospère : voilà ce qui entretient la superbe et l'iniquité (1) ».

(1) Traduct. de V. Le Clerc, *loc. cit.* p. 342. — Cf. texte, IIe part., Extr. *Hier.*, n° IX.

Comment ne pas reconnaître encore le cardinal Galon dans cet autre tableau, si frappant de vérité, de l'orgueilleux de grande marque.

« L'orgueilleux veut être seul ; il se regarde comme un être à part et ne saurait s'accommoder de la manière ordinaire de vivre ; il lui faut un siège d'honneur à l'église, la première place à table et au théâtre ; il exige qu'on le salue avant tout le monde et qu'on l'honore du titre de Seigneur et de Maître, plus avide du nom que soucieux de le mériter, plus attaché à la vanité de l'ombre qu'à la réalité de la chose. Insociable et dur, il fuit la société de ses semblables, s'isole au milieu de la foule et des cortèges. Voyez comme il promène de tous côtés son insolent regard, comme il gonfle sa poitrine ; on dirait que, planant dans les airs, il dédaigne de fouler le sol de son pied et qu'il cherche à dépasser en hauteur les arbres les plus élevés.

Tout en lui diffère de ce qu'on a coutume de voir chez les autres ; ses habits brillent d'un éclat sans pareil ; les harnais de ses coursiers, leurs rênes, ses éperons, tout est chamarré d'or ; les gemmes et l'or étincellent à ses doigts ; son moindre geste est étudié et sa démarche n'a rien de naturel ni de modeste. Vient-il à s'irriter, même pour peu de chose, ce ne sont qu'éclats de voix et menaces bruyantes ; on croirait entendre le tonnerre ou le fracas d'un torrent en fureur (1). »

Je sais bien que ce portrait du prélat orgueilleux n'a rien d'original, qu'on le retrouve, presque sous la même forme, en particulier dans Pierre de Blois ; mais Gilles y ajoute pourtant quelques traits

(1) Cf. texte IIe part., Extr. *Hier.*, no VIII. — Cf. P. de Blois, 67-68, et Alain de Lille, 132.

qui précisent davantage la figure et dessinent plus exactement la silhouette du personnage visé, surtout si on les rapproche de ce qu'il en a dit ailleurs. Quoi qu'il en soit, l'entourage du poète ne devait pas s'y tromper. Cette tirade contre un prélat orgueilleux rappelle un passage analogue de Pierre de Blois contre le légat Octavien, qui, sous le nom de Victor IV, avait été nommé pape en opposition à Alexandre III. « Je me souviens encore, dit Pierre de Blois, de l'orgueil de son regard, de la pompe de ses discours. J'étais présent alors qu'il se faisait adorer comme une statue » (1).

Ce serait bien mal connaître Gilles de Corbeil que de supposer un instant qu'il va parler de l'orgueil sans en passer en revue toutes les formes et toutes les variétés. Il en est une, qu'on ne saurait cette fois appliquer à Galon, qui lui semble particulièrement détestable. C'est l'orgueil qui a sa source dans la piété : *cui gratia suggerit ortum* (2). C'est l'orgueil de ces hommes, et surtout de ces moines, qui, sous prétexte qu'ils se couvrent de cendre, ne boivent que de l'eau, ne vivent que de racines, se croient supérieurs aux autres et les méprisent. On a vu, au chapitre précédent, l'histoire de ce chanoine qui, au moment de mourir, eut préféré au péché d'orgueil dont il s'accuse, celui de luxure dont il avait su se garder toute sa vie.

Tirera-t-on un motif d'orgueil de la noblesse de la

(1) *Loc. cit.* p. 143.
(2) *Hier.*, III, v. 258.

naissance? Nous avons vu ailleurs ce qu'en pense Gilles et quel bon marché il fait de ce privilège, dont il est même, à son avis, le plus souvent impossible de constater la légitimité.

Seront-ce enfin les avantages physiques qui vous rendront orgueilleux : une belle prestance, des membres bien proportionnés, un visage agréable, une aimable jeunesse ? Mais qu'est-ce autre chose qu'ombre et fumée ? Qu'est-ce que l'homme, qu'un peu de terre, un vase rempli d'immondices, destiné à servir un jour de nourriture aux vers issus de son propre corps ? Ce thème sur la mort et le néant des choses humaines est un des plus familiers aux auteurs du Moyen-Age. Gilles ne pouvait manquer de le développer avec quelque complaisance, mais il le fait en très beaux vers qu'on aura plaisir à lire dans l'original (1).

*
* *

L'orgueil démesuré des princes de l'Eglise n'allait pas sans un étalage de luxe, d'autant plus coupable que, pour subvenir aux dépenses qu'il entraînait à sa suite, on dissipait les biens des pauvres et, selon l'expression alors consacrée, le patrimoine du Crucifié. On vient de voir en quoi consistait surtout ce luxe : habits somptueux, bijoux précieux, coursiers de prix, harnais tout reluisants d'or ; le luxe de la table n'était pas moins honteux et ce côté de la vie scandaleuse que menaient les prélats, Galon sans

(1) Cf. texte, IIe part. Extr. *Hier.*, no XI.

doute en particulier, ne pouvait échapper aux traits mordants de l'auteur de la *Hierapigra*.

Représentons-nous ces prélats grands seigneurs dans ces somptueux palais que décrit Gilles de Corbeil, aux voûtes ornées de roses couleur de pourpre en guise d'étoiles ; aux fenêtres garnies de superbes vitraux ; aux murailles tendues de tapisseries qui reproduisent les hauts faits de la guerre de Troie.

. . . . *Magna palatia quorum*
Purpureis stellata rosis cameratio splendet,
Que niteant intùs vitreis oculata fenestris
Ut non sit mutus paries et gesta revelet
Et Frigias aties ac agmina Greca loquatur
Et claros memoret antiqui temporis actus (1).

Quel contraste avec la maison de Dieu, avec la pauvreté et la misère de l'Eglise qu'on dirait bonne tout au plus à servir d'étable pour les troupeaux ou de grenier pour les provisions. Aussi voyez quels accents d'indignation sortent de la bouche du poète :

« Prélat, qui te fais gloire de posséder de si grandes richesses, crois-tu donc que le patrimoine du Crucifié te soit confié pour que tu achètes des chevaux et des harnais, pour que tu portes des habits de pourpre, et que tu engraisses ceux qui t'entourent ? Ne pourraient-ils donc, avec leurs propres ressources, se procurer une nourriture modeste et suffisante ? Est-il nécessaire que tu les gorges de mets succulents et princiers et que, pour eux, tu aies recours à tout

(1) *Hier.*, liv. IV, 20-25

ce-que la terre, la mer et l'air peuvent fournir de poissons ou de gibiers, à la chasse, à la pêche, aux filets et à l'astuce du fauconnier ? » (1)

On pense bien que, pour entretenir un tel luxe, il fallait d'immenses revenus. Aussi n'est-il pas de moyen que le prélat n'emploie pour remplir ses coffres. C'est d'abord l'abus qu'il fait de sa haute situation pour acheter au marché les provisions de bouche, dont il a besoin, à un prix inférieur au cours normal :

« Il en est, dit Gilles, qui s'arrogent le droit inique de ne payer que trois ou six demi-deniers au plus, ce qui vaut deux sous. Peut on appeler achat loyal, ce qui n'aboutit qu'à déprécier la marchandise et à ruiner le vendeur. C'est une injustice criante ; que dis-je, c'est un crime, une exaction, une rapine..... si ses ressources personnelles ne lui permettent pas de subvenir à ce luxe et de satisfaire ces goûts de prodigalité, que le prélat, au moins, ne se transforme pas en coupeur de bourse ; qu'il ne se fasse pas pêcheur d'or et d'argent, lui qui doit être un pêcheur d'âmes (2). »

Et comme ils ne sauraient suffire, par eux-mêmes, à cette infâme besogne, ils ont recours pour l'accomplir à tous les engins propres à cette pêche et à cette chasse de l'or : hameçons, souricières, pièges, filets, paniers et tridents. Mais, leurs principaux collaborateurs, dans cette œuvre de pillage et d'exac-

(1) Cf. texte, IIe part. Extr. *Hier.*, no XII.
(2) Cf. texte, IIe part. Extr. *Hier.*, no XX.

tion, sont le questeur et l'official. C'est eux que le prélat honore le plus de sa confiance ; c'est avec eux qu'il s'entretient le plus souvent ; c'est eux qu'il consulte de préférence ; c'est à eux qu'il se lie le plus étroitement par les liens des sacrements, avant de les lancer sur la mer, les fleuves, les étangs et les lacs à la pêche, non seulement des gros poissons, mais aussi à celle des moyens et des petits, car la curie est un chancre rongeur qui dévore tout et ne dédaigne aucune proie pourvu qu'elle soit de nature à l'enrichir.

Au questeur et à l'official, s'adjoignent, au besoin, le doyen du chapitre, l'archiprêtre, l'intendant, le bourreau lui-même. A eux d'édicter les plus cruels arrêts et d'impliquer les malheureux dans les plus injustes procès. Le prélat connaît à merveille ceux qui seront les plus habiles à vider les bourses et, pour ne pas être lui-même leur dupe, il a soin de leur faire prêter serment sur les saints Evangiles. Ainsi la religion sert à rendre le vol plus sûr et sous le même cœur habitent à la fois la rapine et la piété. On a même vu des prélats qui affermaient à prix fixe le produit des impôts à ceux qu'ils jugeaient les plus propres à voler et à faire rendre gorge aux pauvres (1).

Après ce que nous savons des officiaux par le passage de Pierre de Blois que nous avons cité, on ne trouvera pas exagéré ce qu'en dit ici Gilles de Corbeil. C'est encore à leur propos qu'il raconte l'his-

(1) Livre IV, *passim*.

toire suivante, que V. Le Clerc a reproduite dans sa savante étude sur la *Hiérapigra* (1).

« Un homme, dit-il, furieux de perdre toujours au jeu, et de voir qu'il ne lui restait plus que cinq sous dans la poche, se mit à blasphémer et à promettre, en jurant, qu'il donnerait ses cinq derniers sous à qui lui indiquerait le moyen de se rendre Dieu favorable. Un des habitués du tripot lui répondit alors devant tout le monde : sois le plus grand fripon de la terre, le plus grand pécheur, le plus grand ennemi du Christ et tu deviendras official et questeur pontifical. »

*
* *

Veut-on savoir, maintenant, comment se conduisaient ces prélats rapaces avec le bas clergé et les moines ? Gilles de Corbeil nous en trace le tableau le plus vivant et le plus pittoresque qui se puisse concevoir :

« Cette passion de la rapine, dit-il, a pris, de nos jours, une telle extension, elle s'est emparée du prélat avec une telle violence qu'aucune pudeur ne l'arrête, qu'aucun sentiment d'honnêteté, aucun scrupule ne lui fait obstacle. Il faut qu'un à un, il dévore tous les prêtres ; qu'ils soient petits, grands ou moyens, maigres ou obèses, peu importe. Pour les donner en pâture à de plus nombreux estomacs, et les déchirer avec plus de voracité, il n'hésite pas à se faire suivre d'un grand nombre de compagnons, loups affamés qu'il jette sur leur proie, corbeaux rapaces qui dévorent la chair et les os de l'infortuné prêtre et le réduisent à ce point en menus

(1) *Hier.*, VI, v. 392, 405.

morceaux qu'il ne lui reste plus ni vin, ni blé, ni viande pour le lendemain.

Bien plus, s'il est mécontent des ressources que peuvent lui fournir la demeure et la table du prêtre, le prélat appelle en secret son propre cuisinier et lui murmure à l'oreille les mets dont il désire se régaler. Aussitôt celui-ci de se précipiter comme un torrent, de bouleverser toute la maison, de tourner de tous côtés et d'explorer tous les recoins ; il fait main-basse sur les chapons, les canards et les jeunes oies, ne fait grâce ni à la poule ni à ses tendres poussins ; il n'épargne pas davantage les cochons de lait, qu'il fait rôtir devant un feu clair, parce que, préparés de la sorte, ils sont plus délicats que si l'on se contentait de les faire cuire à l'eau bouillante.

Cependant, les habitants du village gémissent, les vieilles femmes se lamentent, les enfants et les jeunes filles pleurent en voyant que le prélat absorbe pour un seul repas, ce qui les aurait nourri tous pendant une année. Mais qu'importe ? Ne faudra-t-il pas que, de gré ou de force, le malheureux prêtre répare ce dommage et rende tout ce que le prélat leur a extorqué ? s'il regimbe, s'il murmure ou seulement fronce les sourcils, aussitôt le prélat le suspend de ses fonctions ; à vrai dire, cette suspension lui serait peut-être supportable, si, inconvénient plus grave, elle n'entraînait comme conséquence, la perte de ses revenus. S'il s'avise de résister ouvertement et s'il a l'audace de se révolter contre cette injustice, le prélat tire de son fourreau le glaive de l'anathème et l'enferme dans cette prison spirituelle dont aucune clef, si ce n'est l'argent, pas même le bon droit ou la piété, ne saurait forcer la serrure.

Le prêtre est-il trop pauvre pour supporter à lui seul d'aussi grandes dépenses et un si lourd fardeau ? Que fait le rusé prélat ? par un raffinement de fourberie, il s'ingénie à trouver un moyen de le prendre quand même dans ses filets

et à rendre vaine l'excuse qu'il pourrait tirer de sa pauvreté. Aussi réunit-il trois, quatre ou cinq prêtres pour les accommoder à la même sauce, soit par exemple un riche avec deux ou trois pauvres. Le riche sert de la sorte à engraisser le pauvre.

Voilà ce que fait de son troupeau, ce bon docteur, ce pasteur fidèle, cet homme qui devrait être vigilant et bon, pieux, saint et d'une vertu à toute épreuve, le chef de l'Église, dont le rôle est de censurer le vice, d'édifier le temple de la vertu et des bonnes œuvres, de prendre en main la cause du pauvre opprimé, de nourrir les affamés, de secourir les malades ! Au lieu de cela, il étrangle, écorche, dévore, avale et engloutit au plus profond de ses intestins les prêtres de toute sorte, les gras comme les maigres, les moines vêtus de noir et ceux dont l'habit blanc rappelle la toison des brebis (1). Mais c'est surtout contre les moines noirs qu'il s'acharne, car il sait bien quel mauvais usage ils font de leurs immenses richesses et que leur âme est encore plus noire que leur habit.

Lorsque, suivi d'un nombreux cortège, traînant avec lui toutes les mouches et toutes les sauterelles d'Egypte, le prélat arrive dans un monastère ; lorsque, avec ses coursiers pompeusement harnachés, assoiffé de rapine et enflé d'orgueil, il pénètre dans l'asile monacal, il fait main basse sur tout ; inutile de s'enquérir des provisions qui s'y trouvent, de leur nature ou de leur variété ; inutile de demander quels entremets se mêleront aux plats de résistance pour aiguiser l'appétit, quels vins aux bouquets différents on versera dans les coupes. Une seule chose est certaine, c'est que, où se rencontrent un si grand nombre de serviteurs et de clients, tous se ruent comme un torrent débordé sur cette profusion de biens. Aucun frein ne modère la dépense, une gloutonnerie

(1) Les *Moines blancs* étaient les chanoines réguliers de Saint-Augustin ; les *Moines noirs*, les frères de l'ordre de Saint-Benoît ; ces noms leur venaient de la couleur de leurs habits.

sans bornes règne de toute part et l'on dévore dans une seule nuit ce qui eut suffi à nourrir les moines durant toute une année » (1).

Cette peinture des vexations que faisaient subir au bas clergé et aux monastères les hauts dignitaires ecclésiastiques pourrait sembler par trop poussée au noir, si l'on n'avait, pour en contrôler l'exactitude, de nombreux témoignages historiques. Il est juste de dire, d'autre part, que l'Eglise s'était toujours préoccupée de faire disparaître ces abus. C'est ainsi, par exemple, que le Concile de Rouen, en 1189, renouvelant sur ce point les décisions du Concile de Latran, avait minutieusement tarifié les dépenses que les archidiacres, dans leurs visites diocésaines, pouvaient imposer à leurs subordonnés (2). Mais, le plus souvent, ces prescriptions restaient lettre-morte ; c'est ce qui explique les longues luttes que les bénédictins, entre autres, soutinrent au

(1) Cf. texte, IIe partie, Extr. *Hier.*, n° XXIII.

(2) Sicut in Lateranensi concilio cautum est, statuimus et firmiter observari praecepimus, ne archidiaconi per archidiaconatum suum incedentes subditis onerosi existant, et ut sex vel septem equorum numerum non excedant, nec ab aliquo clerico procurationem recipiant, nisi competentes reditus habuerit ; statuimus etiam ut a nullo clericorum penes quos honeste et sine magno gravamine hospitare non valent, non nisi tres solidos usualis monetae in recompensationem hospitii sui recipiant. Si vero apud pauperes clericos hospitari decreverint, vel forsan propter loci amodictatem, vel propter negotiorum quae tractant commoditatem, statuimus ut quinque vel quatuor ad minus de vicinioribus clericis beneficia habentibus onera ipsius hospitii communiter supportent. (In *Patr. lat.* t. 207, page 1181.)

Moyen-Age pour s'affranchir de ces visites ruineuses (1). Mais, revenons à Gilles de Corbeil.

Pour avoir, au moins, quelque prétexte à rançonner le pauvre prêtre qu'il visite, il importe que le prélat puisse le trouver en faute. Aussi met-il tout en œuvre pour tâcher de lui découvrir une maîtresse, un favori suspect ou des enfants illégitimes :

« Il explore les coins les plus secrets de sa demeure, cherchant s'il n'y trouvera pas quelque Corrine, quelque jeune Robin ou des marmots assis près du feu ; si par hasard, il n'y aurait pas une nourrice allaitant son enfant, et cherchant à le cacher. Bien plus, il explore la maison voisine pour y surprendre quelque indice ou quelque parole qui lui permette d'incriminer le malheureux prêtre. Au surplus, peu importe que celui-ci soit innocent ou coupable puisque de toutes façons il doit être condamné à vider sa bourse (2). »

Voici maintenant le récit d'une tournée pastorale d'un de ces évêques rapaces et du somptueux festin qu'il se fait servir aux dépens de son hôte ; c'est un des morceaux les plus curieux de la *Hiérapigra* et celui où les traits de mœurs sont le plus abondants :

« Un prélat, conte Gilles de Corbeil, faisait sa tournée pastorale et parcourait son diocèse à la façon d'un oiseau de proie. Déjà il avait presque tout dévoré sur son passage, lorsque s'apercevant, dans son insatiable avidité, que sa bourse n'était pas encore suffisamment pleine, il dépêche en avant, pour

(1) Cf. Victor Le Clerc, *Hist. Litt.* t. XXI, p. 350.
(2) Cf. texte, IIe partie, Extr. *Hier.*, n° XXIII — Cf. Langlois, *La Vie en France au Moyen-Age*, p. 12.

tâter le terrain, son cuisinier accompagné de nombreux clercs et clients. Au moment où d'une multitude de marmites s'échappait déjà le fumet du repas, lui-même, feignant d'être encore à jeun, s'avance vers le presbytère, demandant d'un air timide qu'on veuille bien lui donner une modeste hospitalité et qu'on lui permette de mettre pied à terre. Aussitôt le prêtre accourt et salue le visiteur du nom de Marchader (1), seule appellation propre, à mon sens, à désigner ce pillard et ce tyran.

Tandis que le prélat quitte ses insignes de cavalier et ses habits de voyage, qu'il se prépare et rumine les quelques psaumes qui lui restaient à dire, ses serviteurs apprêtent la table du festin. Ils la couvrent tout d'abord d'une nappe de blancheur immaculée et toute imprégnée encore des senteurs de la dernière lessive.

Ensuite on apporte le pain, cet hôte illustre de toute table, ce roi des aliments que tous les autres proclament leur maître et suivent comme l'adjectif suit le substantif. Viennent après, le sel et les couteaux, ceux-ci destinés à diviser les aliments, celui-là à servir d'excitant aux boissons.

Tout étant ainsi cérémonieusement disposé, à un signal donné, s'avance un jeune serviteur qui présente l'eau pour l'ablution des mains. Le pontife prend alors place au sommet de la table, en un lieu d'où il puisse être vu de tout le monde ; les autres convives s'assoient sur chaque côté, selon leur rang, leur dignité et surtout leur fortune.

On offre au Maître un pain fait de fleur de farine, privé de son et blanc comme la neige, salé et cuit à point, bien levé, frais, léger et tendre, ni trop gros ni trop petit, ni trop épais ni trop serré, un de ces pains délicats et de choix, comme on

(1) Nom d'un célèbre chef de routiers, au service de Henri II, roi d'Angleterre, en 1183.

les prépare, suivant toutes les règles de l'art, pour le roi Philippe. Ce pain, toutefois, n'est donné qu'à quelques convives, pour que le prélat n'en manque point ; les autres se bornent à jouir de sa vue.

Selon l'usage spécial aux Français, des serviteurs placent sur la table des flacons remplis de vin avec des coupes, afin que chacun puisse boire à son gré, sans recourir aux bons offices du voisin. Cette coutume est plus civile et plus convenable; aussi est-elle très en honneur et considérée comme propre à ce royaume. Cependant la foule des serviteurs suit, en bon ordre, le chef qui les guide et apporte sur la table les plats copieux préparés pour le festin.

En tête s'avance un tout jeune homme qui, les bras en l'air, présente au Monarque et Maître, sur un plat d'argent plus riche et plus grand que les autres, une oie jeune et tendre qu'on vient, à l'instant même, de retirer du feu et dont l'exquis fumet embaume toutes les narines.

Un plat séparé contient la sauce qui convient le mieux à l'oie et la rend plus délicate à savourer. Si vous désirez en connaître les qualités, sachez qu'elle se compose d'ails savamment pilés (mais pas de ces ails qu'on récolte à Etampes), auxquels on mélange intimement du verjus additionné d'un peu de graisse d'oie, pour en atténuer l'âcreté. Elle a une saveur agréable, appétissante et douce qui plaît au goût, sans nuire à l'estomac.

De nombreux serviteurs passent aux autres convives les mêmes plats, dans le même ordre et assaisonnés des mêmes condiments. Tour à tour, on sert le pain, la viande et le vin qui scintille dans les coupes d'or. C'est qu'en effet, plus on mange et plus il faut boire et plus on boit plus on a envie de manger ; l'un est le stimulant de l'autre et c'est à qui des deux l'emportera. Aussi avale-t-on gloutonnement tout ce qui est à portée de la main, que ce soit maigre ou gras, que les morceaux soient gros ou petits. On perd la no-

tion de ce qu'on mange ; les mains ne cessent de travailler et de porter les aliments à la bouche. Dans un tel excès de voracité, dans un tel débordement de gloutonnerie, on ne songe plus à choisir ce qu'on veut manger et l'on ne s'occupe qu'à avaler le plus rapidement possible ; on mêle le bon au mauvais ; on écoute avec une égale faveur des contes insignifiants plus dignes de repas vulgaires que de ce festin princier. Mais ce qui stimule le plus l'appétit de tout ce monde et les excite à manger sans retenue, c'est la nourriture grossière et corrompue qu'on leur sert d'habitude à la table du prélat (1). Aussi, chaque fois qu'à la suite de leur maître il leur est donné de se gaver de mets délicats aux dépens d'autrui, ils ne gardent plus aucune mesure et se ruent sur le fruit de leurs rapines La parcimonie de leur régime habituel, les croûtes de pain dur qui leur éraillent l'intestin, les rogatons qui sentent le lard rance, tout cela est râcheté par l'orgie d'une nuit. C'est ainsi que la cour du prélat, si avare de son propre bien, est si prodigue de celui des autres et déploie pour le dévorer un luxe si excessif.

Cependant, le vigilant échanson court de droite et de gauche, inspectant les tables et veillant à ce que les bouteilles ne soient vides et les coupes à sec ; il emplit tous les flacons aux outres et aux tonneaux et fait couler le vin à flots ; il indique aux convives quel est le meilleur vin et les engage à le boire de préférence. Il devrait pourtant savoir que l'abus du vin déprave le goût et fausse le jugement, tandis que ce même vin, pris avec modération, a plus de saveur, délecte davantage le palais et se marie mieux aux aliments.

Si le prélat a quelque sorte de vin, produit d'un crû renommé, qu'il tienne en particulière estime, il commande qu'on le serve pour égayer encore plus ses amis, exciter les plaisante-

(1) Cf. sur ce sujet les plaintes de Pierre de Blois.

ries et lâcher la bride à l'allégresse. Après avoir arrosé son gosier, nouveau genre de baptême, de ce précieux Falerne, il passe la coupe aux autres convives ; chacun y trempe ses lèvres, sans tout boire pourtant, afin de se rendre compte de l'excellence du vin et de le juger, en connaissance de cause, d'après le témoignage de son palais. Cette coupe, partie pleine des mains du prélat, lui revient vide et, de nouveau remplie, circule vers chaque convive. Pourtant le prélat a grand soin de ne pas laisser boire tout le vin et il le conserve près de lui comme son fidèle ami (1) ».

Je ne connais rien, dans la littérature latine du Moyen-Age, de comparable à ce passage de la *Hierapigra* pour le réalisme de la description et la vivacité de l'allure. Mais ce n'est là, si l'on peut s'exprimer ainsi, que le premier acte de la tragédie. Le récit est coupé à cet endroit par un mouvement d'indignation bien justifié, du poète à l'égard du prélat rapace, mais qu'on ne s'attendait pas à le voir diriger contre sa victime. Que reproche donc Gilles à ce malheureux prêtre ? Tout simplement de n'avoir pas su aviser à temps pour ne pas se laisser ainsi dépouiller de son bien sans commencer par en profiter lui-même :

« Prêtre insensé, stupide et fou, dit-il, pourquoi laisses-tu dévorer ainsi ton bien sans en prendre ta portion ? N'eût-il pas été préférable pour toi de t'en réserver une part et de manger un peu de ton bien avant qu'il n'ait été entièrement délapidé ? Pourquoi, tandis qu'il en était encore temps, n'en

(1) Cf. texte, IIe part. Extr. *Hier.* no XXIII.

as tu pas mis un pèu de côté, alors que l'heure et l'instant étaient encore propices ? Pourquoi n'as-tu pas su jouir de ces biens que la fortune t'avait octroyée ? La mort va te surprendre, le monde touche à sa fin et, quel que soit ton labeur, tu ne pourras jamais rassembler d'aussi copieuses provisions. Hâte-toi donc de célébrer avec pompe les funérailles de ta prospérité à jamais disparue ; tu ne mérites pas de périr sous le boisseau ; sache au moins te donner cette dernière gloire pour qu'apparaisse plus vil et plus méprisable encore celui qui a causé ta ruine » (1).

Arrivons maintenant à l'épilogue du drame, car le pauvre curé n'en a pas encore fini avec son oppresseur. Vous croyez, peut-être, que le prélat va se borner à ces excès de table ; que, satisfait de cette nuit d'orgie, il va, en partant, remercier son hôte, lui faire quelque présent en échange de l'accueil qu'il en a reçu ! Ce serait bien mal connaître notre homme. Comme il sait que ce pauvre curé ignore jusqu'aux premiers éléments de la grammaire, qu'il sait à peine lire et serait incapable de déchiffrer un autre missel que le sien, le prélat lui fait voler celui dont il a coutume de se servir, puis lui ordonne de chanter la messe. Le chapelain supplie qu'on lui rende son missel, parce qu'il ne peut se servir d'aucun autre ; l'évêque s'emporte, le traite d'ignorant, de prêtre indigne et prononce sa déposition. Le curé voit alors où son supérieur veut en venir, et, pour se racheter, il se hâte de vendre un troupeau de bétail, le seul bien qui lui reste ; il en tire dix livres, et les jette dans

(1) Cf. texte, *loc. cit.*

ce gouffre qui en avait déjà englouti plus de cent mille (1).

Reste enfin un dernier fait à raconter, mais si grotesque et à la fois si monstrueux que Gilles se demande s'il ne vaudrait pas mieux le taire. Pourtant l'indignation l'emporte :

Sola lyre plectrum movet indignatio.

et il nous apprend que ce même prélat a osé réclamer de son hôte un demi-marc pour payer les roses destinées à orner la tête des jeunes et beaux éphèbes qui le servaient à table et pour les soins de leur blonde chevelure. On sent ici, sous les réticences pudibondes du poète, qu'il n'ose pas en dire plus long sur le rôle que remplissaient ces jeunes éphèbes. Jean de Salisbury n'a pas eu la même retenue dans un passage du *Polycraticus* qu'il y aurait grand intérêt à rapprocher de celui de Gilles de Corbeil, mais qu'il est impossible de traduire en raison même de sa crudité (2).

« Qu'ajouter à tout cela, s'écrie Gilles de Corbeil ? Que dire de plus ? Passez en revue toutes les plaies d'Egypte ; aucune ne peut se comparer au mal que cause la perversité des prélats ; aucune ne peut se peser au même poids que ces forfaits des princes de l'Eglise ; ni l'eau du Nil changée en sang ; ni les invasions de grenouilles, de moustiques et de mouches ; ni la perte des troupeaux ; ni les ulcères qui cou-

(1) Cf. texte, *loc. cit.*
(2) Cf. texte, *Appendice.*

vrirent les hommes ; ni les sauterelles ; ni les épaisses ténèbres ; ni la mort qui fit périr les hommes ne furent aussi funestes à ce pays que les vices des mauvais prélats le sont à l'Eglise. »

C'est à cela qu'est due la secte des Cathares et l'hérésie des Albigeois qui a déjà corrompu douze villes ; c'est à cause de cela que Saladin refusa d'embrasser la foi catholique.

*
* *

L'auteur de la *Hierapigra* ne se borne pas à réprouver le luxe et l'avarice des prélats ; il trace aussi les règles qu'ils devraient suivre pour leur train de maison et, en particulier, pour les dépenses en rapport avec leur haute situation : que le prélat ait une table convenablement servie et que, surtout aux jours de fête, il y invite quelques amis. Mais il exige que tous ces frais somptuaires soient proportionnés aux ressources de chacun et que, surtout, on ne prenne pas, pour y subvenir, sur les biens de l'Eglise qui sont ceux du pauvre et le patrimoine du Crucifié.

« Que la table du prélat, dit-il, soit frugale et modeste, sans profusion ni luxe, suffisamment pourvue de mets sans rien de superflu. Il serait honteux et de mauvais goût de voir régner la luxure où la bienséance doit imposer sa loi ; que tout y soit en rapport avec le rang et la fortune du maître ; que le prélat fixe lui-même le nombre de plats, trois ou quatre au plus. S'il lui survient un hôte, que les plats soient intacts et en quantité convenable ! Enfin que l'intendant prenne

garde à ce que les familiers de la maison et les serviteurs ne dérobent les mets qui doivent faire l'ornement de la table. Ce sont ces larcins faits à la cuisine par de mauvais serviteurs qui dépouillent la table du maître et compromettent sa bonne réputation. Il en résulte que les invités se lèvent avec la faim et qu'un repas pour lequel on avait épuisé toutes les ressources du marché, se trouve mesquin, insuffisant et maigre. »

On ne s'attendait pas à trouver sous la plume du bon chanoine des détails aussi précis d'économie domestique ; mais il est probable qu'ayant lui aussi le souci d'administrer son intérieur, il avait d'excellents motifs pour se défier de ses serviteurs. A plus forte raison, le gaspillage devait-il être facile dans une maison seigneuriale et Gilles ne manque pas de mettre en garde le prélat contre cette source de ruineuse déprédation.

Sur le chapitre des invités, Gilles n'est pas moins sévère ; « il importe bien plus, observe-t-il judicieusement, de connaître ceux avec qui l'on mange que de savoir ce que l'on mange : »

Cautius artaris attendere cum quibus edas
Quam quid tu comedas. . . . . .

Aussi, que le prélat se garde bien d'inviter à sa table les histrions — nous avons vu ce que Gilles en pense — non plus que les courtisanes ou ces gens qui ne viennent que pour traiter une affaire. Que la porte du prélat ne s'ouvre qu'à des hommes sages

(1) Cf. texte, IIe part. Extr. *Hier.* n° XIX.

et honnêtes, qu'il évite de choisir ses convives parmi les amis de hasard qu'on rencontre sur la place publique. En un mot, qu'il n'invite ni les riches, ni les repus, ni les méchants, mais ceux-là seulement qui jouissent d'une bonne renommée, qui sont vertueux et honnêtes, qui supportent dignement leur pauvreté et ont l'âme bien trempée. Malheur surtout aux prélats qui négligent de faire asseoir les indigents à leur table.

Toutes ces recommandations sont assurément pleines de bon sens, mais il y a gros à parier qu'elles seraient restées sans effet, alors même que la *Hierapigra* eut eu un plus grand retentissement dans le moment où elle fut composée. Ce qui est certain c'est que sur ce point, comme sur les autres, elle ne changea rien aux mœurs établies. C'est d'ailleurs le sort commun à tous les moralistes de prêcher dans le désert ; Gilles de Corbeil n'y fait pas exception.

CHAPITRE QUATRIÈME

La Simonie et le Népotisme. — La pluralité des Bénéfices.

La simonie, c'est-à-dire le trafic plus ou moins déguisé des biens spirituels, a été l'une des grandes plaies de l'Eglise au Moyen-Age. Les écrivains ecclésiastiques sont unanimes à en signaler l'existence et à en réprouver la pratique, de même que les papes et les conciles s'efforcent vainement d'en arrêter le développement. Il y aurait injustice à méconnaître les louables et persévérantes tentatives faites dans ce sens, surtout à partir de Grégoire VII (1020-1185) ; mais il y aurait aussi ignorance ou mauvaise foi à ne pas avouer leur impuissance à guérir ce mal. Comme le dérèglement des mœurs, comme le débordement de l'orgueil, de l'avarice et de la luxure, la simonie fut à peu près générale au XIIe siècle. C'est un malheur du temps, qu'il est assez facile d'expliquer, mais qu'on n'a pas à excuser.

Gilles de Corbeil ne pouvait manquer, dans la *Hierapigra*, de stigmatiser la conduite des prélats simoniaques. Tout le huitième livre du poème est consacré à ce vice que l'auteur poursuit sous toutes

ses formes et flagelle avec une vigueur qui ne comporte aucun ménagement et ne s'accommode d'aucune subtilité. C'est ainsi qu'à propos d'une forme de simonie, qui pourrait peut-être prêter à quelques arguties, il prend vertement à parti les casuistes de profession et déclare qu'à ses yeux, bien qu'il ne soit que médecin et n'entende rien au droit canon, cette façon d'agir constitue un acte de véritable simonie. Voici le cas :

Criblé de dettes et ne sachant plus où se procurer de l'argent, un prélat avise un riche bourgeois et lui demande s'il n'a pas un tout jeune fils qui se destine à la cléricature. Sur sa réponse affirmative, il demande à le voir et promet de se l'attacher et de lui faire avoir une bonne prébende. A ce mot de prébende, le père, tout ému, ne sait comment témoigner sa gratitude au prélat et, pour se le rendre encore plus favorable, lui ouvre sa bourse toute grande en même temps qu'il le comble de présents. La mère de l'enfant, de son côté, offre au prélat des toiles de lin plus fines que celles que fit jamais Pénélope ou que tissa l'araignée ; elle lui fait cadeau de précieuses étoffes de soie, d'étendards brodés, de fourrures de vair et de zibeline. Le père a soin de gagner, par le même procédé, l'amitié de l'entourage du prélat ; aussi tous s'empressent de s'employer pour lui, de flatter l'enfant et, pour qu'il paraisse moins jeune, lui donnent le nom de Robert, au lieu de l'appellation familière de Robin qui convient à son âge ; ils supplient le prélat de lui accorder la prébende promise ; mais, à vrai dire, la prière qui

agit le plus efficacement près du prélat, c'est la fréquence et la répétition des cadeaux que lui font les parents.

Cependant le prélat remet, de jour en jour, l'exécution de sa promesse ; il invoque de futiles prétextes pour donner la prébende, de peur de tarir la source des présents. Mais enfin, vaincu par tant de largesses et tant de bons offices, il consent à s'exécuter et, dès que l'occasion se présente, accorde au jeune clerc la prébende promise :

« Dîtes-moi donc, s'écrie Gilles de Corbeil, vous qui connaissez si bien les finesses des lois, qui êtes si habiles à débrouiller les arguties des saints décrets, examinez avec soin si une telle collation de prébende n'est pas entâchée de simonie. Il est bien vrai qu'il n'y a eu ni traité de conclu, ni même d'engagement verbal. Je sais que c'est aux Gratianistes, à ceux qui ont coutume de traiter de semblables questions, qui passent leur temps à faire retentir les tribunaux de leurs vains discours et à chercher des difficultés où il n'y en a pas, qu'il conviendrait de décider de cela. Pour moi, qui ne suis habitué qu'à chanter les muses de la médecine, qui n'ai jamais étudié que les décrets de la sagesse naturelle, qui ne suis qu'un modeste interprète de ses lois, qui ignore le droit, dût-on m'accuser de porter ma faux dans la moisson d'autrui, je prétends qu'une collation de bénéfice faite à un jeune Robin dans ces conditions est une action vénale et une simonie (1) ».

Quelque répréhensible qu'elle fut, cette variété de simonie ne pouvait cependant se comparer à celle

(1) Cf. texte, IIe partie, Extr. *Hier.* n° XXV.

qui consistait à vendre à prix d'argent les biens spirituels proprement dits. L'ordination, le baptême, la confirmation, l'extrême-onction, la confession, la sépulture, le mariage, le divorce, les revenus de l'Eglise, tout cela, dit Gilles, est livré à la simonie :

Cuncta symoniace subeunt contagia lepre (1).

Ses formes d'ailleurs sont innombrables. C'est d'abord le contrat proprement dit qui consiste à payer de suite une somme d'argent ou à s'engager à la payer dans un certain délai ; c'est ensuite, en l'absence de contrat formel, la simple promesse de payer un prix convenu verbalement. Mais par argent il faut entendre ici non seulement l'argent monnayé, mais toute chose susceptible d'en représenter la valeur : des vêtements, de la vaisselle d'or ou d'argent, du vin, une terre, des chevaux, une maison, des pierres précieuses, etc.

Veut-on savoir, par exemple, comment on arrivait au sacerdoce ? Ecoutons Gilles de Corbeil. On ne l'obtient, dit-il, que si la bourse bien garnie rend un son métallique et si l'on donne de l'or au cupide prélat :

Impregnata gravi nisi tinniat ere crumena
Si nisi det rutilum cupidis primatibus aurum (2).

Vous verrez alors se transformer la figure du prélat ; d'austère, de dur, de sévère, d'inexorable qu'é-

(1) *Hier.* Livre VIII, v. 77.
(2) *Loc. cit.* v. 35-36.

tait auparavant son visage, il devient souriant, aimable et calme ; quant au candidat à l'ordination, qu'on accusait tout à l'heure d'ignorance, d'indignité, d'incapacité, on le trouve maintenant bon grammairien et chanteur à la voix agréable. Fût-il même trop jeune pour supporter le lourd fardeau du sacerdoce, on passe outre grâce à l'argent ; la sainteté n'est-elle pas l'apanage de la richesse :

« Soyez un Caton, un Virgile, un Platon, un Socrate ou un Homère ; égalez à vous seul en éloquence tous les philosophes du monde, si vous êtes pauvre et si votre vertu, comme celle de Codrus, se dissimule sous des haillons, vous n'arriverez à rien sans argent ; on ne vous tiendra même pas pour un homme de jugement, car aujourd'hui le jugement ne repose que sur l'argent. A dire vrai, quand même vous réuniriez en vous seul tout le génie d'Homère, vous déshonoreriez le clergé si vous n'étiez riche. Le prélat ne donne pas de prébendes ; il les vend et encore a-t-il grand soin d'en proportionner la valeur au prix qu'on les lui paye » (1).

Certains même, non contents de vendre les prébendes de leurs diocèses, les mettaient aux enchères.

« J'ai connu un prélat, dit Gilles, qui diffère le plus qu'il peut la vente des bénéfices vacants et annonce qu'ils sont à vendre au moyen d'une branche d'arbre qu'il fixe au-dessus de sa porte, ainsi qu'on le fait pour indiquer les tavernes. Il temporise de la sorte jusqu'à ce que se présente un riche acheteur à la bourse bien garnie.

(1) Cf. texte, IIe partie Extr. *Hier.* n° XXIV. — Cf. Alain de Lille, *loc. cit.* p. 464.

« Il est inutile de le nommer, ajoute Gilles ; son infamie le fait assez connaître et il n'est bruit partout que de sa perversité. C'est ainsi que la fumée annonce le voisinage du feu, que la vapeur est signe de chaleur, qu'une odeur fétide indique la putréfaction, que le mépris public révèle le coupable » (1).

On sait, par d'autres témoignages, que ces faits, pour exceptionnels qu'ils fussent sans doute, ont pourtant existé. A Liège, par exemple, l'évêque Raoul (évêque de 1168 à 1191) mettait publiquement en vente les bénéfices de son diocèse. Un boucher, nommé Udelin, qui lui servait de courtier, livrait, sur le même étal où il exposait sa viande les prébendes au plus offrant (2).

On n'en finirait pas s'il fallait passer en revue toutes les variétés de simonie dont parle Gilles de Corbeil. Que dire par exemple de ce prélat qui, pour obtenir à l'un de ses neveux une prébende plus riche, fait cadeau à l'évêque, dont il dépend, de plusieurs tonneaux de bon vin ; car, dit Gilles : Le bon vin possède le secret de changer en prébendes riches celles qui sont pauvres :

Prebendas tenues locupletia vina reformant,
Ut crassas valeant digna librare statera (3).

Est-il meilleur avocat que le vin, surtout quand il est bon, limpide, qu'il a une couleur rutilante, un bouquet pénétrant et savoureux ?

(1) Cf. texte, *loc. cit.*
(2) Cité par l'abbé Bourgain, page 279.
(3) *Hier.*, VIII, 212-13.

. . . . *Qui si fuerit jocundus in ore,*
Limpidus, et radiens, et odoris aromate fragrans
Fit bonus orator, eordis penetralia pulsat
Dilatatque manum quesitaque munera fundit (1).

Que dire encore de ce stratagème employé par un prélat pour faire main-basse sur la fortune d'un riche curé de campagne? Après avoir habilement manœuvré pour se concilier son amitié, il lui tient un beau jour le langage suivant :

« Bon comme vous l'êtes, mon cher ami ; avec la noblesse de vos sentiments, la culture de votre esprit, votre savoir, la droiture de votre jugement et la pureté de vos mœurs, il conviendrait vraiment que vous fussiez chanoine de mon église cathédrale ; n'est-il pas honteux qu'une simple bourgade ait un pasteur aussi distingué ? Est-il juste, alors que l'Église mère est pauvre et misérable, que sa fille nage dans l'opulence ? Mais, dès qu'une occasion favorable se présentera, dès que le Seigneur aura fait sonner l'heure propice, rien ne m'empêchera de vous appeler à cet honneur dont vous êtes si digne (2). »

Tout cela, ajoute Gilles, n'a qu'un but : faire rendre gorge au prêtre, le pousser à faire au prélat de nombreux et importants cadeaux et, en fin de compte, le dépouiller de tout ce qu'il possède.

A ces actes manifestes de simonie, joignez-en d'autres qui, pour être plus détournés et plus dissi-

(1) *Hier.*, VIII, 221-224.
(2) Cf. texte, IIe partie Extr. *Hier.*, no XXVI.
(3) *Hier.*, VIII, vers 290 et s.s.

mulés, n'en sont pas moins condamnables au premier chef. Tel est le cas de la flatterie quand on la met en œuvre pour obtenir de bonnes prébendes. A certains égards même, observe Gilles de Corbeil, le flatteur est encore plus coupable, peut-être, que celui qui achète une prébende contre espèces sonnantes. Ce dernier, en effet, a en somme un semblant de droit au moins sur ce qu'il achète, puisqu'il en verse le prix. Ce n'est pas, au fond, le marché en lui-même qui est blâmable, mais les circonstances qui l'accompagnent. La flatterie, elle, ne comporte aucune excuse ; elle n'est propre qu'à amollir les cœurs et à leur enlever toute énergie ; elle rend l'homme semblable à une femme, à ce sexe inférieur et dégénéré.

Une autre forme de simonie, plus atténuée il est vrai, est celle qui consiste à faire usage des biens de l'Eglise pour rétribuer ses propres serviteurs. C'est ainsi, par exemple, que l'intendant, le médecin, l'avocat, recevront des biens spirituels en payement de leurs services professionnels, alors qu'on devrait les payer en argent, en terres, en maisons, en troupeaux de bétail, en vignes, etc.

Mais ici se place une distinction importante que Gilles ne manque pas de signaler, parce que lui-même s'était peut-être trouvé dans ce cas :

« Si pourtant, dit-il, une de ces personnes attachées, en raison de leur profession, à la maison du prélat, réunit en elle toutes les qualités requises pour obtenir une prébende et rendre service à l'Eglise, quelle conduite tiendra-t-on pour échapper au reproche ou même au soupçon de simonie ? »

La réponse est bien simple. Qu'on commence d'abord à rétribuer largement ses services, au moyen de biens temporels ; au besoin, qu'on dépasse même la mesure. On pourra alors, en considération des mérites du sujet, l'élever aux plus hautes charges de l'Eglise et en faire un chanoine (1).

Malheureusement, ce n'est pas la conduite que suit le prélat. Il préfère attacher à sa personne des clercs, voire même des gens n'en ayant que l'apparence, et en faire ses avocats, ses prévôts, ses officiaux, etc. Comme ils appartiennent déjà à l'Eglise par leur tonsure, il lui est plus facile de s'assurer de leur fidélité et de les rétribuer ensuite avec les biens de l'Eglise qui ne lui coûtent rien. Encore arrive-t-il souvent, qu'au moment de s'exécuter, le prélat s'ingénie à les trouver en faute et à les accuser de crimes qu'ils n'ont pas commis pour avoir un prétexte de ne pas les payer (2).

Quelles sont donc les qualités qui rendent un homme digne des charges ecclésiastiques ? Ce sont la piété, la sagesse, les bonnes mœurs, le talent de la prédication, la science de la grammaire et la connaissance du chant Grégorien. Tout le reste importe peu. C'est ici que Gilles développe sur la noblesse de la naissance la théorie que nous connaissons et qui pourrait bien être, comme nous l'avons remarqué, un peu intéressée :

(1) Cf. *Hier.* L. VIII, vers 479 et ss.
(2) Livre VIII, 429-549.

« A quoi bon, dit-il, se prévaloir de sa race, de ses ancêtres et des titres de ses parents, de crier bien haut qu'on est le fils légitime de parents dont le lit nuptial n'est souillé d'aucune tache? c'est pourtant ce qu'on a la déplorable coutume de rechercher et d'examiner le plus soigneusement, au point de faire attester sous la foi du serment qu'on est ou que l'on est pas digne de monter sur les sièges de l'Eglise. Je ne comprends pas cette manière d'agir, je ne la loue, ni ne l'approuve, je ne conseille pas qu'on y ait recours. Personne, en effet, n'a le droit de se glorifier de sa naissance et de s'en faire un titre à mériter les charges ecclésiastiques, si les dons de la grâce ne resplendissent en lui ; c'est la probité du cœur, la pureté des mœurs qui sont ici la vraie source du mérite. Qu'y viendraient faire les entrailles maternelles et la lignée de vos aïeux ? Ce n'est pas seulement aux liens sacrés du mariage qu'on reconnaît si un homme est légitime et digne d'être élevé aux honneurs de l'Eglise. Cette considération, qui se fonde sur la corruption de la chair, est de peu de poids et de mince valeur. ... Mais l'homme qu'ornent les trésors de la grâce, qui est riche de savoir, dont la renommée proclame le mérite et les vertus, fut-il de naissance infâme, le fruit d'une liaison coupable ou sorti des rangs les plus obscurs du peuple, si l'on observait à son égard les règles du droit, de quel autre appui aurait-il besoin que de sa propre valeur pour s'élever aux plus hautes dignités... sa vertu suffit à en faire un homme légitime et à le rendre en quelque sorte supérieur à celui qui ne serait que l'héritier, même légitime, d'un Mécène ou d'un César. » (1)

Quoi qu'il en soit des motifs personnels qui, à mon avis, ont inspiré à Gilles de Corbeil ce vigoureux

(1) Cf. texte, IIe partie, Extr. *Hier.* no XXIX.

plaidoyer, il n'en reste pas moins qu'il y avait quelque courage à émettre de pareilles théories à un moment où l'Eglise refusait précisément d'admettre les enfants illégitimes au rang de ses hauts dignitaires.

*
* *

Le *Népotisme* n'est, au fond, qu'une forme de simonie qui s'exerce en faveur de parents plus ou moins proches, généralement de neveux, au lieu de s'exercer vis-à-vis d'étrangers et de reposer sur un marché plus ou moins déguisé. Celui, en effet, qui met tout en œuvre pour qu'une charge, dans l'espèce un bénéfice ecclésiastique, ne sorte pas de sa famille, obéit bien plus encore à un intérêt direct qu'à un sentiment d'affection, excusable à la rigueur. Cela était, on le comprend, d'autant plus abusif au moyen-âge que les fiefs ecclésiastiques représentaient alors d'immenses revenus et n'offraient pas moins d'appât à la cupidité que les fiefs seigneuriaux laïques.

Si cette pratique du népotisme avait pu prendre pied dans l'Eglise, il n'est pas douteux qu'il en fut résulté, à la longue, une main-mise générale, au profit de quelques puissantes familles, sur les biens temporels qui formaient son patrimoine. Les papes, surtout Grégoire VII et Innocent III, avaient bien vu ce danger et ce n'est pas, semble-t-il, une des moindres raisons pour lesquelles on s'était si vigoureusement opposé au mariage des prêtres. « Le clergé était menacé, si ces mœurs se perpétuaient,

de devenir une caste fermée, une sorte d'aristocratie héréditaire (1). » Je ne veux pas dire, au surplus, que, dans sa prohibition du mariage des prêtres et du népotisme, l'Eglise n'ait obéi à des considérations d'un ordre plus élevé ; mais celle-ci dût tenir une large place dans la ligne de conduite adoptée sur ce point.

Cette mesure, qui avait pour but, en privant les évêques et même les simples prêtres d'héritiers directs, d'enlever tout prétexte à leurs convoitises, n'obtint pourtant tout d'abord qu'un médiocre résultat. Dieu, disent tous les écrivains religieux de cette époque, n'a pas donné d'enfants aux prélats, mais ils les ont remplacés par leurs neveux : « *Hodie pro filiis quos abstulit praelatis Ecclesiae Deus, habere nepotes in dissipationem patrimonii Christi, et in suae salutis dispendium permittuntur* (2). » Gilles de Corbeil formule la même idée dans les vers suivants :

Gratia prelatis natos celestis ademit
Contulit ars illis sathane perversa nepotes (3).

Comme pour la simonie, les pratiques du népotisme revêtaient parfois un caractère de cynisme, dont il serait difficile de se faire une idée, s'il n'était attesté par d'irrécusables témoignages. Je ne voudrais cependant pas affirmer que le fait suivant, rapporté par Gilles, soit de tous points conforme à la

(1) Lavisse et Rambaud, II, p. 235.
(2) Pierre de Blois, *loc. cit.* p. 156.
(3) *Hier.*, IV, 347-348.

réalité, encore qu'on en connaisse nombre d'autres du même genre. Quoi qu'il en soit, voici le récit de notre auteur, avec sa mise en scène légèrement arrangée peut-être, mais, en revanche, vivante et mouvementée comme un de ces fabliaux que les trouvères savaient si naïvement conter :

« Je veux narrer ce fait, dit Gilles ; il est si ridicule et si grotesque que je ne saurais le passer sous silence ; il faut qu'il provoque chez ceux qui l'entendront un murmure de douce gaité, qu'il les pousse à rire et à s'en moquer.

Comme un bénéfice allait être vacant, on pria un prélat d'en disposer en faveur de son neveu. L'enfant, au nez morveux, aux lèvres bâveuses, venait à peine de sortir du berceau et de quitter le sein maternel ; ses jeunes dents n'avaient pas encore osé s'attaquer aux aliments solides ; désolé qu'on l'eût privé du lait de sa nourrice, c'est tout au plus s'il commençait à épeler ses lettres et à balbutier les premiers éléments. Cependant, sa mère, qui était la sœur du prélat, ne cessait de le supplier en faveur de son fils et de l'inonder de ses larmes. A cette vue, cédant à l'affection qu'il avait pour les siens, le prélat ordonne qu'on aille chercher l'enfant et se décide enfin à lui octroyer ce qu'on demande, redoutable et bien pesant fardeau pour de si jeunes épaules et sous lequel succomberait même un homme mûr. Il est vrai qu'un secret motif, plus puissant et plus impérieux que le premier, le pousse à agir ainsi. Ne va-t-il pas, en effet, devenir le maître de l'enfant et l'administrateur de ses revenus pendant de longues années, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint un âge plus avancé, qu'il puisse se gouverner tout seul et se passer de curateur ? Voilà la considération qui, plus que toute autre, détermine les prélats à mettre les biens de l'Eglise entre les

mains de tout jeunes enfants ; c'est qu'ils en usurpent et s'en réservent l'administration.

Cependant le père, la mère, les frères et les sœurs de l'enfant courent de toute part à sa recherche ; on l'appelle par son nom et l'on finit enfin par le trouver jouant à la toupie et s'amusant avec des noix. Peut-être aussi grignotait-il quelque morceau de pain tout imprégné des gouttes malpropres qui lui tombaient du nez ou poursuivait-il avec ardeur, à cheval sur un bâton, l'ombre de son corps.

Malgré lui, sa mère le conduit près de son oncle ; en vain il résiste des pieds et des mains, sa mère le calme à force de caresses et en lui promettant tout ce qui est susceptible d'amuser un bambin de cet âge. Enfin, doux et apaisé, elle le place près du prélat qui s'apprête à l'investir et, en présence de la foule assemblée, à lui faire toucher les saints Evangiles. Mais voici que l'un des assistants, voyant qu'il y avait là une belle occasion de rire et voulant prouver combien était insensée et criminelle la conduite du prélat, montre à la dérobée à l'enfant une pomme qu'il tenait cachée sous son habit. Dès que l'enfant l'eût aperçue, celui qui tenait la pomme la jette au milieu de la salle. Aussitôt, le bambin repousse le livre que lui tendait le prélat et se précipite pour s'emparer de la pomme qu'il mord avec délices et croque à belles dents.

C'est alors qu'une des personnes présentes, qui avait la parole aussi facile que le sens droit, voyant ce qu'on faisait et ce qu'il eut fallu faire, s'écria : pourquoi donne-t-on à cet enfant un peuple à protéger et des âmes à diriger, puisque, lui-même a un bien plus grand besoin des soins de sa mère et de sa nourrice. Mais, la mère en courroux, ramène l'enfant à son oncle qui, ne voyant en tout cela qu'un jeu innocent, n'en continua pas moins à poursuivre l'œuvre insensée qu'il avait entreprise » (1).

(1) Cf. texte, IIe partie, Extr. *Hier.* n° XIV.

Quelle que soit la crudité de certaines expressions employées dans ce récit, et que la traduction ne saurait rendre, elles n'atteignent pourtant pas au degré de réalisme qu'on trouve dans un passage analogue de Gaulthier de Château-Thierry, (évêque de Paris en 1249). Parlant des évêques qui se conduisent comme celui dont vient de parler Gilles : « ils ont bientôt rencontré, dit-il, celui à qui ils désignent la curatelle des âmes ; ce sera quelque petit neveu : *Scilicet nepotulum, imò, ut melius dicam, merdaculum.* » Cela ne peut s'écrire qu'en latin... et encore ! (1)

Cette question du népotisme soulevait bien d'autres problèmes, plus délicats à résoudre même pour des consciences honnêtes. Quelle conduite, par exemple, le prélat devait-il tenir vis-à-vis des membres de sa famille ? Pouvait-il leur venir en aide, s'ils étaient pauvres ou, dans une certaine mesure, leur prêter son appui matériel ou moral, pour l'avancement de leur fortune ? Pouvait-il enfin, dans le cas où ils seraient vraiment dignes d'être promus aux charges ecclésiastiques, favoriser leur promotion ou, tout au moins ne pas la contrarier ? Gilles de Corbeil examine tour à tour ces différents cas et la solution qu'il donne respire toujours la plus scrupuleuse honnêteté et le plus vif respect de la justice :

« Si le prélat, dit-il, a pour frères et pour parents d'humbles cultivateurs, pouvant se suffire avec leurs modestes res-

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XXVI, p. 392.

sources, qu'il n'en rougisse pas et ne les méprise pas. Il doit, au contraire, se glorifier que Dieu l'ait choisi dans le peuple pour l'élever si haut ; qu'il ne se considère donc pas comme humilié et rabaissé par cette humble origine ; qu'il les secoure, au besoin, et les exhorte à continuer à vivre sur ce qu'ils possèdent, car c'est là la source la plus sûre du bonheur ; qu'il les aide de ses conseils et, s'il le faut, qu'il ne se refuse pas à les assister avec ses propres biens. Il serait, en effet, par trop dur et par trop cruel, qu'à l'exemple des bêtes fauves, il ferme son cœur, dans l'adversité, à ceux dont il a reçu le jour et qui l'ont nourri. Les animaux sauvages, eux-mêmes, ne haïssent pas leurs petits ; ils les nourrissent et les protègent jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge adulte et soient en état de se défendre eux-mêmes (1) ».

La même théorie se retrouve chez tous les écrivains ecclésiastiques et Pierre de Blois, en particulier, l'énonce à peu près dans les mêmes termes lorsqu'il conseille à l'évêque de Chartres d'accorder des bénéfices à ses neveux pauvres honnêtes, plutôt qu'à des étrangers : *Durum quidem et nimis austerum est vos eis non esse propitios, quos vobis natura conciliat... Bruta fetus suos nutriunt, et eos, cum fuerint grandiusculi, derelinqunt. Non decet hoc hominem, quem ratio, quem intelligentia faciunt caeteris praeeminentem* (2). »

Le prélat peut donc disposer de ce qui lui appartient en propre pour venir en aide à sa famille. « Si tu as quelque chose, dit Gilles, qui soit ta propriété

(1) Cf. texte, IIe partie, Extr. *Hier.* no XV.

(2) *Loc. cit.* p. 218.

particulière : une vigne, un champ, des terres, une ferme, un château, venant de l'héritage paternel, emploie tout cela à pourvoir à tes besoins terrestres ; supplée même aux affections charnelles que procure le mariage ; je consens à ce que tu te serves de ces biens en faveur de tes parents (1) ». Mais il est bien entendu qu'on ne doit, sous aucun prétexte, se servir pour cela des biens de l'Eglise qui appartiennent aux pauvres et dont on n'est que l'administrateur.

*
* *

Si l'on ne peut disposer des biens de l'Eglise en faveur de ses parents, ni en faire un trafic simoniaque il n'est pas permis davantage de les accumuler sur une même tête. Comme le népotisme et la simonie, le cumul des bénéfices était une conséquence fatale de la cupidité et de l'avarice de certains prélats (2). Gilles de Corbeil ne manque pas de signaler cette autre plaie de l'Eglise et de s'élever avec énergie contre les maux qu'elle engendre. Peut-être faut-il encore reconnaître ici le cardinal Galon dans le prélat auquel il adresse cette virulente apostrophe :

« Je ne t'épargnerai pas, dit-il, infâme prélat ; il est utile que tes crimes s'étalent au grand jour ; le pus s'écoule mieux lorsque l'ouverture de l'abcès est large ; autrement il corrompt toutes les parties voisines... Ce n'est donc pas assez que tu

(1) *Hier.* IV. 168-174.
(2) Cf. V. Le Clerc, *Hist. litt.* XXI. p. 345.

distribues les biens de l'Eglise à des parents sans mérite et à des neveux insensés et que tu leur fasses partager en ta compagnie le lit même de l'Eglise et faut-il encore que tu ressembles aux monstres à trois têtes de la fable, à Briarée, à Argus ou à Géryon ? faut-il que, dépassant même le nombre des personnes de la Trinité, tu possèdes à toi seul six ou sept églises ? (1) »

Nous ne suivrons pas notre poète dans les longs développements où l'entraîne cette question, si passionnante alors, de la pluralité des bénéfices. Il convient seulement de retenir de son argumentation ce fait que l'une des principales causes de cet abus était la tolérance de l'Eglise :

Et que causa magis reliquis est plena vigoris
Est tolerantia catholici prelarga monachi (2).

Aussi invite-t-il le pape à publier une décrétale pour mettre fin à ce scandale, pour qu'on ne voie plus dans l'Eglise de centaures et de monstres à trois têtes, c'est-à-dire des prélats ou d'autres clercs possédant plusieurs bénéfices à la fois. Il désirerait aussi que cette interdiction s'étendît aux chanoines séculiers, qu'une trop grande abondance de biens empêche de mener la vie simple et modeste qui convient à leur état (3).

Si Gilles de Corbeil fut un de ces chanoines sécu-

(1) Cf. texte, IIe partie Extr. *Hier.* n° XVII.
(2) *Hier.*, V, v. 593-94.
(3) *Hier.*, V, v. 618 et s. s.

liers, comme tout semble l'indiquer, le plus bel éloge qu'on puisse faire de sa profonde honnêteté n'est-il pas de rappeller, en terminant, que, s'il appelait de tous ses vœux la réforme des mœurs du clergé, il entendait bien ne pas s'y soustraire lui même et se soumettre au contraire, le premier, aux règles de discipline qu'il réclamait pour les autres.

CONCLUSION

L'étude que je viens de faire de l'œuvre de Gilles de Corbeil permet, maintenant, de formuler un jugement d'ensemble sur l'homme et sur une partie, au moins, de la société dans laquelle il a vécu.

Gilles de Corbeil, à vrai dire, n'est pas un de ces personnages qui occupent dans leur siècle une place de premier rang, soit par les fonctions dont ils ont été investis, soit encore par l'influence qu'ils ont exercée. C'est, à tous égards, une figure de second plan mais combien curieuse et combien sympathique. Ce n'est pas, en effet, l'écrivain qui se confine dans les lieux communs ou qui ne sort jamais de l'énervante allégorie, que d'autres poussent alors jusqu'aux plus stupéfiantes exagérations ; s'il y sacrifie volontiers, surtout dans la *Hierapigra*, il sait aussi y mêler souvent une note personnelle, qui amuse et détend l'esprit du lecteur. On dirait, par instant, un de ces malicieux trouvères, qui ne craignent pas d'appeler les choses par leur nom, ou l'un de ces clercs goliards qui mêlent à leurs chants d'amour les critiques les plus mordantes et les plus audacieuses. Sous une forme plus châtiée — et aussi plus sévère — le médecin de Corbeil n'en est pas moins de leur famille

et de leur race ; on sent, malgré la réserve que lui impose sa situation, qu'il se laisserait fort volontiers entraîner à son esprit de causticité et à sa verve satirique. C'est, pour tout dire, un Parisien avant la lettre et comme un lointain précurseur du curé de Meudon. Ces traits, j'en conviens, sont encore à peine dessinés ; on ne fait que les entrevoir sous l'enveloppe grossière et informe du style emphatique qui les recouvre ; mais ils sont pourtant on ne peut plus réels et suffisent à fixer le caractère tout spécial de celui auquel ils appartiennent.

A ce point de vue particulier, on peut dire que Gilles de Corbeil donne, dans la littérature latine du XII[e] siècle, une note personnelle, qui ne se retrouve chez aucun autre de ses contemporains, à l'exception peut-être de Guillaume Le Breton qui, lui aussi, a su, de temps à autre, introduire dans son poème historique quelques réflexions originales et quelques épisodes attachants. Mais on chercherait en vain quelque chose de semblable chez les autres écrivains ; on n'y trouve rien qui indique une préoccupation quelconque des événements qui se déroulent sous leurs yeux, rien qui corresponde à un sentiment personnel ; ce ne sont, partout et toujours, que de froides allégories ou d'insipides lieux communs. On dirait que ces hommes vivent dans un monde à part, dans une sorte d'*in pace* où n'arrive aucun bruit du dehors et où l'*acedia* monastique règne en maîtresse.

Gilles de Corbeil, au contraire, émaille parfois son récit de traits de mœurs, qui dénotent un écrivain

original, commençant à se dégager des formules abstraites de la scolastique et de la phraséologie sonore des abstracteurs de quintescence. Il est tel épisode de la *Hierapigra*, celui par exemple où il nous conte l'histoire de ce tout jeune enfant dont on veut faire un chanoine et qui joue encore à la toupie, qui a le mouvement et presque l'allure d'une scène de fabliau. C'est précisément cet aspect particulier de l'œuvre de Gilles de Corbeil qui en fait le charme et classe son auteur tout à fait à part de ses contemporains ; s'il n'est, le plus souvent, que l'écho des idées généralement admises de son temps, c'est un écho qui, tout en restant fidèle dans la transmission de ces idées, y ajoute pourtant une note d'humour et de gauloiserie, qui les rajeunit et leur imprime un cachet tout particulièrement agréable.

Ajoutez à cela combien la figure, ou du moins ce qu'on en devine à travers les vagues linéaments qui se détachent de l'œuvre, est attachante et sympathique. Comme on aime à se représenter ce maître au milieu des élèves qu'il va initier aux arcanes de la médecine, au milieu de ces *Socii domesticae fidei,* ainsi qu'il les appele ; comme on devine la sollicitude toute paternelle dont il les entoure, le souci qu'il a de leur inspirer l'amour de l'étude, de les détourner des lectures futiles et de leur tracer un plan d'études profitable ! S'il est jaloux de sa gloire et s'il défend avec acharnement sa doctrine, c'est moins pour lui que pour eux, qu'il ne veut pas voir exposés à subir la pernicieuse influence des docteurs de Montpellier ; comme lui-même est resté fidèle à

l'enseignement de ses maîtres de Salerne, il entend que ses élèves soient, à leur tour, fidèles au sien et c'est pour les y aider qu'il s'ingénie à le leur présenter sous une forme plus neuve et plus attrayante.

Considérez maintenant l'homme privé, tel que la *Hierapigra* nous le fait voir. C'est un homme de mœurs simples, content de sa modeste situation, trouvant bien au fond quelque injustice à constater que le savoir n'est pas apprécié à sa juste valeur, mais subissant néanmoins sans trop de récriminations le sort que lui impose un état social où l'on n'a d'égard que pour la fortune et l'illustration de la naissance. Aussi, comme il la méprise cette noblesse, qui ne se réclame que d'une suite plus ou moins longue d'aïeux, comme il se moque de ces prétentions fondées sur la probabilité d'une origine qu'il est non seulement à peu près impossible de contrôler, mais qui, étant donné le peu de garanties qu'offre la vertu de la femme, est généralement plus que suspecte.

Vivant au milieu de ces jeunes clercs, ses élèves, il est placé, mieux que personne, pour se rendre compte des exigences de leur âge et pour excuser leurs défaillances. Va-t-on les excommunier pour de telles peccadilles, alors qu'on est incapable soi-même de leur donner l'exemple de la continence ? Quelle aberration et quel excès de sévérité ! Ne vaudrait-il pas mieux leur prodiguer de sages conseils que de les forcer à choisir entre l'adultère ou ces amours innommables et monstrueux, qui furent la honte des siècles passés ; d'ailleurs, ce péché de la chair, est-il

donc si répréhensible chez des jeunes gens, à la nature ardente, et n'est-il pas, à tout prendre, plus excusable que ceux de l'orgueil et de l'avarice ? Tout cela est, en somme, fort juste et dénote, chez notre auteur, une largeur de vues et une saine appréciation des conditions de la nature humaine, qui ne sont pas habituelles au Moyen-Age.

Bien que les témoignages en ce sens fassent complètement défaut, il est permis de supposer de quelle popularité devait jouir, dans son entourage, un homme animé de cet esprit de tolérance et de cette aménité de mœurs, qui contraste singulièrement avec l'intransigeance de commande qui caractérise alors les prescriptions des hauts dignitaires de l'Eglise. On sent bien aussi que si Gilles de Corbeil est l'ennemi déclaré des festins somptueux, surtout quand ils se font aux dépens des biens d'autrui, il n'est pas hostile, de parti pris, aux plaisirs de la table ; il parle avec trop de complaisance de ce vin qui croît sur des coteaux bien ensoleillés, qui n'est ni trop jeune ni trop vieux, qui a un bouquet embaumé pour qu'on ne le soupçonne pas d'avoir aimé quelquefois à en vider quelques coupes ; le soin avec lequel il décrit la façon d'accommoder une jeune oie bien tendre et de la relever d'une sauce savante, donne à penser qu'il ne se contentait pas toujours des haricots cuits au lard ou de la fève de Pythagore, qu'il trouve si salutaires à la santé, non plus que du pain grossier dont il exhalte les propriétés digestives. Je me plais à me représenter le bon chanoine, réunissant à sa table, dans les der-

nières années de sa vie, quelques amis et savourant avec eux, non ce Falerne dont il parle si souvent, probablement en souvenir de son séjour en Italie, non ces mets délicats qu'il réserve pour la table des princes, mais ce vin clairet des coteaux de l'Ile-de-France et ces rôtis parfumés qu'il trouve si supérieurs aux viandes bouillies ; comme on devait, dans ces réunions intimes, se raconter de ces histoires de prélats cupides, de simoniaques éhontés, que nous trouvons dans la *Hierapigra*, sous une forme anonyme, mais dont les contemporains connaissaient bien les héros ; comme on devait s'y répandre en invectives contre le cardinal Galon qui avait osé interdire à la jeunesse — sous peine d'excommunication — de courtiser Thaïs et Corinne ; comme on y devait peu ménager cet ennemi du roi et de la France, ce pillard des églises et du patrimoine du Crucifié.

C'est que Gilles de Corbeil, on l'a vu, aime profondément son pays ; alors que commence à peine à germer dans les cœurs l'idée de patrie, il est un des premiers à célébrer la gloire de la sienne, à proclamer que la France est l'éducatrice de l'univers et la civilisatrice des peuples. Le médecin de Corbeil n'eut-il que ce titre à la reconnaissance de la postérité qu'il serait plus que suffisant pour justifier qu'on essaie de le tirer de l'oubli et pour qu'on lui réserve, parmi nos gloires nationales, sinon une place d'honneur, qu'il n'aurait pas ambitionnée, au moins un modeste coin où l'on puisse lui rendre le juste tribut de sympathique souvenir auquel il a droit.

DEUXIÈME PARTIE

EXTRAITS DE L'ŒUVRE
DE GILLES DE CORBEIL

EXTRAITS DE L'ŒUVRE DE GILLES DE CORBEIL

I

EXTRAITS DU POÈME DES MÉDICAMENTS COMPOSÉS (1)

1. — *Prologue du Livre premier.*

L'auteur développe cette pensée qu'il arrive un moment où le fruit d'une longue gestation intellectuelle demande à se produire au grand jour. — Comparaison avec la moisson qui, simple chaume d'abord, se transforme ensuite en grain; avec la vigne, dont les bourgeons donnent tour à tour naissance au raisin, puis au vin lui-même. — Invocation à la Muse. — Raisons qui décident l'auteur à publier son livre et à rompre un silence qu'il serait coupable de prolonger. — Encouragements

(1) Ces Extraits du poème des *Médicaments composés* sont reproduits d'après le texte et avec l'orthographe de l'excellente édition de Louis Choulant (Leipsick, 1826).

à son livre. — Pourquoi redouterait-il les envieux, puisqu'il porte dans son sein les lois qui président à la conservation de la santé et qu'il est l'écho de l'auguste Minerve. — Il le place sous la protection de ses anciens maîtres de Salerne : Musandinus, Maurus, Platearius, Urson etc.

Quae secreta diu noctis latuere sub umbra
Clausa, verecundi signo celata pudoris,
Gesta sub involucro mentis clarescere quaerunt,
Eruta de tenebris cupiunt sub luce videri,
Tecta patent, obscura nitent, scintillaque mentis
Fulgurat, accenditque novum fax ignea vatem,
De tepida concepta prius tenuique favilla
Jam large rutilos emittit lampadis ignes.
Provehitur seges in culmum, foecundaque multo
Ordine granorum canis albescit aristis,
Granaque prosiliunt studii concussa flagello.
Vinea turgescit botris, iam palmes adultus
Germinat, et sterili vindemia pendet in ulmo,
Musta fluunt multo praetorculata labore,
Jamque suis digesta latent abscondita cellis ;
De quibus est nobis nimium summeque verendum,
Ne, quod caupones faciunt ut fallere possint,
Haec male corrumpat aquei mixtura liquoris.
Sed non verbosis cauponibus et male salsis
Sed magnis doctisque viris haec vina propino,
Quod fatuos magis infatuant, acuuntque peritos.
De testa prodit nucleus, praedulcia mellis
Dona favus profert, oleum largitur oliva,
Mitia conciso spirant opobalsama trunco,
Compresso distillat ab ubere lacteus humor,
Uva meri placidum fundit calcata liquorem.

Deque rudi, male composito, modicumque polito,
Mysticus erumpit verborum cortice sensus.

Inter Cirrhaeas Dea plus celebranda sorores
Parnassi biiugo nutrita cacumine montis,
Lauro nexa comas, vultus pallore decenti
Et facie macra famulam confessa Minervae,
Ex Helicone suo migrans in pectoris alti
Transmeat occultos non invitata recessus,
Intra conceptos ne mentis sopiat ignes
Languida segnities, promtis et pene paratis
Induciosa moras cupiens innectere rebus.
Tota referta Deo, Phoebaeo numine plena,
Pectoris esuriem sacro libamine pascit ;
Irrigat arentes Heliconis flumine venas ;
Torpida (1) Pierio succendit corda calore ;
Prostratum, segnique diu torpore iacentem,
Erigit, et varium scribendi suscitat ausum.
Os reserat casti firmatum clave pudoris ;
Quaeque magis sunt Francigenis consueta nocere
Provectumque negant, damnosa silentia damnat,
Et mutae frangit inimica repagula linguae.
Phoebaeam tangendo chelim, tendensque sonoras
Eloquii certo plectri moderamine chordas,
Et fidibus resonis modulamina blanda coaptans
Naturae decreta canit, legesque salutis
Per vocum numeros et metrica verba resolvit,
Quas nova vitalis designat pagina libri :
Qui quia perversos naturae destruit hostes
Et vitam renovat lapsam, vitamque tuetur,
Publica dispensans humanae commoda vitae,
Claro vitalis tituli clarescit honore.

(1) Choulant a conservé la leçon de *Torpsea*, mais propose, avec juste raison, de lui substituer celle de *Torpida*.

Vade liber felix. Nam cum provectior aetas
Jam tua sit, densisque habeas pubescere plumis
Dedecus esse potest puerili incumbere nido,
Et cunas colere balbis infantibus aptas :
I, cave ne titubes, firmo vestigia gressu
Dirige, cum rectis habeas procedere talis,
Et quae delicti praeco solet esse, pudoris
Nulla tibi teneros suffundat purpura vultus.
Quod tua si rubeat facies, non esse notetur
Criminis interpres : nam vel tinctura ruborem
Hunc minii faciet, vel casti forma pudoris,
Quae leviter solet ingenuas depingere frontes.
Cum vitae leges, cum munimenta salutis
In gremio portes, magnae sacrista Minervae,
Aegris corporibus humili sparsarus hysopo
Vitales Heliconis aquas, tibi nulla repulsam
Afferet invidiae labes, quae mella veneno
Inficit, et Bacchi latices incrudat aceto,
Quae grani pulpam lolio fermentat et actum
Mente bona falsis maculis obfuscat honestum,
Incrustatque bonum, compagine iuncta decenti,
Verbaque frugiferi sensus condita sapore
Depretians, ea falsigraphis transfigit obelis,
Aut ea subridens subsannat naribus uncis.
Nam cum aliis infundat edax sua toxica livor,
Candida denigret, obfuscet lucida, tentet
Lenibus et planis rugas imponere rebus,
Dulcibus et sapidis miscens absinthia, nullos
Formidare potest eius tua pagina morsus.
Nam cum decalogi gestans mandata secundi
Sis legis vector, medicae capsarius artis,
Palladii custos, gazaeque auriga paternae,
Temperat invidiam, tibi defensacula ponet
Musandinus apex, quo tanquam sole nitenti

Et nitet et nituit illustris fama Salerni :
Cuius si fuerit resolutum funere corpus,
Spiritus exultat, et magni pectora Mauri
Tota replet : Maurus redimit damnumque rependit,
Prima quod in Petro passa est et perdidit aetas,
Qui tanquam nanus humeris colloque gigantis
Desuper incumbens ipso fortasse tuetur
Longius, et summo superaddit culmina monti.
O utinam Musandinus nunc viveret auctor !
Ille meos versus digno celebraret honore,
Ipse meis scriptis signum punctumque favoris
Imprimeret, placido legeret mea carmina vultu,
Et quod in irriguis illius creverat hortis,
Ipse meum sentiret olus, gustuque probaret
Ex proprio sale doctrinae traxisse saporem.
Suppleat et Petri Maurus mihi damna reformet,
Pastor ovem, membrumque caput, famulumque patronus,
Doctor discipulum, noscat sua mater alumnum.

(*Méd. comp.* Edit. Choulant v. v. 1-109.)

II. — *L'Antidote Acharistum.*

Cet antidote possède une si merveilleuse efficacité que le malade, attribuant sa guérison à la nature et non à l'intervention du médecin, néglige de payer ce dernier, d'où le nom d'*acharistum* (1).

Fertur Acharistum sine munere : nam suus actus
Sic celer et properus et praematurus habetur,
Sic quoque praecelerat optatae dona salutis
Quod medicum donis et munere privat honoris,

(1) Du grec ἀχαρίστον qui signifie *ingrat.*

Et facit ingratum loculis discedere laxis.
Raptim facta salus nullo reparatur honore :
De constante nihil quoniam constare videtur,
Actio naturae censetur, non medicinae :
Depretiat pretium meriti, medicique favorem
Fuscat et ipsius iustum degratiat actum.
Gressibus accedens tardis, multoque redemta
Vitae supplicio, nimioque excussa dolore
Lenta salus, quoniam naturae subvenientis
Creditur officio medicinae facta salubris,
Gratior esse solet medico, magis obligat aegrum,
Impraegnatque manum donis et nomen honore !
Inde fit, ut quod in his magis appretiabile constat,
Hoc minus appretiet fatui sententia vulgi.

(*Méd. comp.* I, vers 700-717.)

III. — *Prologue du Livre II.*

Courte invocation à la Muse. — L'auteur se propose de rajeunir, dans ses vers, les vieilles doctrines médicales de Salerne, surtout celles de Musandinus, dont on commence à mépriser la forme surannée. — Il dédie son œuvre aux maîtres de Salerne, en leur faisant observer que, s'il a puisé chez eux le fond de sa doctrine, c'est à lui seul que revient le mérite de lui avoir donné une forme nouvelle. — Ce mérite, d'ailleurs, rejaillira sur ses anciens maîtres qui ne peuvent que se féliciter du succès et de la gloire de leur élève.

Dulcia Threicii resonans modulamina vatis
Tange chelin, digitisque fides percurre sonoras,

Largo Cirrhaei libamine pota fluenti,
Diva, Musandinas evolve et dissere leges.
Decrepito longoque diu fuscata veterno.
Quae calcata iacent, quae nunc abiecta teruntur,
Sparsaque vilescunt communibus edita chartis,
Nec iubar eloquii, certam nec habentia formam
Collige, compone, renova, prudenter adorna.
Oblectata novis, quae praesens despicit aetas,
Eruta de veterum scriptis antiqua recense :
Ad veteres cantus quoniam nova nauseat auris,
Delicias pastorales et ludicra quaerens,
Historiam veterem numeris metrisque ligatam,
Ut melius resonet modulis aptare memento,
Et vetulam compelle novo iuvenescere cantu;
Seque puellarum iungat matrona choreis,
Atque pedem moveat, sed non lasciva pudicum,
Nec sua pentametro frangat vestigia gressu.
Ut melius vigeat vetus anticumque Falernum
In vegetes transfunde novos, gentique Salernae
Crateri mandata novo sua vina propines.
Quae postquam gustu doctaque probaverit aure,
Noverit illa suis collecta in montibus esse :
Sed calicem sciat esse meum ; si forma probatur
Artificis, qui materiam sumens alienam
Fingit in aere novos ligno vel marmore vultus.
Sed quia de rebus propriis plerumque parantur
Usus et obsequium, manibus quaesita ministri,
Et valet interdum dominus clarescere servi
Muneribus : mea philosophis fer dona Salernis,
Aegidio mittente suo ; foecunda salutis
Fercula suscipiant non dedignante labello,
Scripta legant : honor est patri cum proficit haeres :
Sic famulo respondet herus : sic foedere certo
Atque relativo patri est obnoxia proles :

Discipulo doctor tanta compage ligatur :
Sic sibi coniurant et amicis nexibus haerent,
Quod bona progrenies laus est et gloria patris,
Ingenuumque probat proles generosa parentem :
Sedulitas famuli domini foecundat honorem
Discipuli titulo doctoris fama relucet :
Luna probat radios solis : corpusque fatetur
Umbra suum : truncum ramusculus, uvaque vitem :
Ex olei merito pretium clarescit olivae.

(*Méd. comp.* Livre II, vers 1-45.)

IV. — *L'Electuaire Diamargariton.*

Cet électuaire, dans la composition duquel rentre la poudre de perles, ne peut être prescrit qu'aux malades riches, à cause de son prix élevé. — Que fera donc le pauvre? — Eloge de la sobriété, qui est le meilleur préservatif des maladies.

Si foecunda magis, si rerum plena facultas,
Larga manus, praegnans loculus, si splendeat auro
Arca, vel argento niteat, domus ampla clientum
Ferveat obsequio, si deliciosa potentis
Plus aequo lasciva fames spoliare laboret
Divitiis elementa suis, si purpura corpus
Ambiat aestivum, digitis si fulguret aurum,
Electum gemmata merum si vasa propinent,
Si magnis se divitiis mens magna coaptet,
Aggravet hic medicina manum : sumtus onerosos
Exigat : hic positos debet transcendere fines,
Contundat gemmas, molat aurum, misceat ambram,
Balsama non dubitet propriis apponere causis ;

Lignum aloës fervente mero desudet et illi
Se perdendo suum tribuat mandetque vigorem.
Jacturam redimit opulentia, cura salutis,
Hoc quoque, quod propriae geritur custodia vitae.
Nam cum auri drammam capiat pro nocte liquoris,
Et natura suas habet interponere partes,
Ut se confortet, recreet, relevetque cadentem,
Cum vino Diamargariton, ubi caumata passum
Lignum aloës fuerit, detur stomacho patienti
Dyscrasiam gelidam, gelidaeque pericula pexis.
Quid faciet Codrus (1), quid Codri curta supellex ?
Cuius plebea vacuus farragine venter
Non satis impletur, spasmum patiente crumena,
Cuius opes modicis depicta sophismata chartis,
An quia res angusta domi, quia parca facultas
Et tenuis sumtus nequit hos attingere luxus,
Et vetat in vetitum motus erumpere mentis,
Nuda salus sine subsidio prostrata iacebit ?
An quia deficiunt species et aromata desunt,
Codrizat tua, Codre, salus, deiecta fatiscit
Corporis integritas, quia te praesentia Mauri
Splendida non recreat, multo spectabilis auro ?
Absit, ut insidias naturae sobria ponat
Mundaque paupertas, quae certis obsita metis
Non quaerit sibi praescriptos transscendere fines.
Paupertas medicina sibi tribus emta minutis,
Quam faba Pythagorae, lardo condita pusillo,
Et rude nutrit olus, cui de farragine panis
Furfurea factus avidoque in ventre receptus
Radit et elimat grossos de corpore chymos.

(1) Codrus, poète latin, contemporain de Juvénal, était si pauvre que son nom passa en proverbe. On disait : *Codro pauperior*, plus pauvre que Codrus lui-même.

Plus sapit et reficit, nutrit, confortat et auget,
Se membris magis assimilat, se firmius illis
Iuserit esca, famis avido condita sapore.
Quae via curandi morbos, quae causa fidelis
Certa medela malis, nisi parcae sobria vitae
Regula privatis plerumque accommoda mensis ?
Plus aqua, plus tenuis sub tecto paupere victus
Roboris ac vitae confert, quam Caesaris aula,
Nectarei calices, quam vitis vina Falernae,
Quam caro sylvestris latrantum parta labore,
Salmones sapidi, rumbae trutaeque rubentes
Inter regales epulas, tacetaque crassa.
Lauguet in his gula luxurians et venter obesus.

(*Méd. comp.* Livre II, vers 68-123.

V. — *L'Electuaire Diasatyrion.*

In Venerem pronos quos olim fama notavit,
A satyris Diasatyrion nomen sibi traxit.
Militiae Veneris lascivaque praelia noctis
Ex Diasatyrion sumunt augmenta vigoris :
Lumbos ingravidat, membrum genitale reformat,
Testiculos inflat, et virgae sperma ministrat.
Ergo foemineo quisquis seductus amore,
Fortius affectas Veneris sudare palaestra,
Et coitu assiduo muliebria pascere vota :
Qui nervo constante diu nunquamque remisso
Vis multas iterare vices, passerque videri,
Cum Diasatyrion hoc durum et molle duellum
Aggredere, ut capias lascivi dona triumphi.
Stulte, quid aggrederis vulvae saturare bolismum ?
Cur avidae affectas implere voraginis antrum ?
Tartarus, os vulvae nequeunt pontusque repleri.

Lassari multo coitu, nunquam satiari
Vulva potest : Graecus furit intus et aestuat ignis (1),
Qui nulla moritur nullaque extinguitur arte ;
Quanto plus molitur, quo plus attrita flagellis
Hoc magis ardescit, saevitque libidinis aestus,
Omnis ad istius pelagi fit navita portum
Naufragus et rupto semper subit ostia malo.
Vae tibi, qui vanum et meretricem amorem
Sanguine mercaris proprio, totisque medullis !
Quamvis illicitam moveat Veneremque profanam,
Et vetitos Diasatyrion accendat amores,
Cum Veneris faciat equites ad bella paratos :
Iustius et melius iusto famulatur amori
Et castos ignes celebrat taedasque iugales.
Non sit adulterii calcar, stimulusque furoris ;
Non oleum infundat ardenti sponte camino.
Sed tamen hoc melius fieret, quod cresceret ardor,
Et quod in immensum vetitus consurgeret ignis,
Corporis exhaustis humoribus atque medullis
Ut sua luxuriae faceret consumtio finem,
Cum Diasatyrion stincos (2) appone, bibatur
Satyrion, eruca salax (3), nux Indica (4), stincus,

(1) On appelait autrefois le feu grégeois *ignem græcum*, que l'on appelle maintenant feu d'artifice (ignem artificialem) composé de soufre qui ne s'éteint pas dans l'eau.

Note de Leyserius sur ce passage.

(2) Le Stincus serait une sorte de poisson analogue au crocodile ou au lézard, « il augmente le coït tellement qu'il ne sera point apaisé si ce n'est par la sorbition et que l'on hume du jus de laictues et de lentilles. » *Hortus sanitatis*, édit. française de 1538, in alphita : *piscis est similis lacertæ aquaticæ.*

(3) Roquette (Brassica eruca). Cette plante est appelée Eruque dans l'*Hortus sanitatis*.

(4) Noix d'inde ou noix de coco.

Ut facibus tantis consumto fomite totus
Transeat in cineres tepidos et langueat ignis,
Et qui non valuit spontaneus esse pudicus,
A vitiis compellatur cessare coactus.
 Huius opus proprium thalamis servire pudicis,
Legitimis parere thoris, taedaeque iugalis
Confirmare sacros concordi foedere nexus.
Cum virtus genitiva perit, cum mortificantis
Frigoris excessu sterilis devolvitur aetas,
Nec fructum dat planta suum, sed rebus habendis
Defectu sobolis extraneus imminet haeres :
Cum rerum fluitant, incertaque iura vagantur ;
Cum lites acuit dominandi tetra libido,
Agricolam cum forte novum sibi vendicat uxor
Matricis sterilem qui fortius exarat agrum.
Talibus in causis Diasatyrion sua praestat
Commoda coniugibus, quos copula sacra ligavit :
Perdita restituit nativi iura caloris :
Foecundat geminos genitivo semine fratres :
Palpat lascivo genitalia membra vapore :
Atque vaporoso concepti turbine venti
Languentem et modicum compellit surgere nervum,
Conceptum iuvat et stabilem confirmat amorem :
Scissuram generis foecunda prole renodat.

. . . .

At quidam Venerem magis inflammare volentes
Cum Diasatyrion stincorum iura propinant ;
Tantaque fit rabies, tantusque libidinis ardor,
Quod calor exhalat, quod poris sudor apertis
Egreditur : pascens coitum depascitur humor :
Ocia nervus agit : Veneris detenditur arcus :
Virga iacet, quamvis blando palpata frequenter
Contactu manuum, surdaster pamphilus aurem
Non levat : expectans mulier sibi sustinet aegre

Gaudia differri, longo languentia voto :
Accusat Diasatyrion : artem medicinae
Arguit et medicos reprobat, qui talia tradunt,
Cum modus in culpa sit dandi, non medicina.
Hoc monacho iuveni, rubicundo, ventris obesi,
Qui Veneris stimulos et amoris pabula quaerit,
Imprecor, in coitu quod tanto incandeat igne,
Quod finem statuat vetitis consumtio rebus.

. . . .

Qui lumbos castrare volunt, certantque pudicis
Nexibus effrenes carnis praecingere motus,
Sancta pudicitiae quibus umbra refrigerat aestum,
Luxuriae quibus aura fugat divina calorem,
Quos sancti sacra Fulconis doctrina severum
Edocuit vitae melioris carpere callem :
Dum nova, dum rudis est, et adhuc tiruncula virtus
Quando impubis adhuc intra cunabula vagit
Infans relligio, noviter Babylone relicta :
Hi quocumque malo renum ex algore graventur
Ex Diasatyrion nunquam, quamvis medicina
Summa sit algoris, sibi praesumant medicari.
Renibus alliceret pacem, sed bella moveret
Testiculis, pareret vicinis scandala membris :
Proximus arderet paries : gravis ille tyrannus,
Peccati fomes, lascivi incentor amoris,
Naturae stimulus, primo piger abditus imis
Partibus, in tepidae latitans torpore favillae
Aestuat admotis facibus, scintillat et ardet :
Tendit amor venas, nec desinit ira caloris,
Donec despumet detenso languida nervo.
At cum relligio radices altius egit
Cemento stabili, firmo solidata tenore,
Cui vim longaevi praescribit temporis usus :
Non movet hanc Diasatyrion, licet ostia pulset

Exploretque aditus, quamvis subvertere primum
Conetur vallum, nequit expugnare secundum.
Non ad consensum trahitur meditatio : petrae
Parvulus allisus se non sinit esse gigantem :
Occumbit fructus in semine, messis in herba,
In tepido cinere moritur tenuique favilla
Igniculus : non corrodit vulpecula vitem.

(*Méd. comp.* Livre II, vers 218-347.)

VI. — *L'Electuaire Diacostum.*

Plaintes du malade pauvre, au sujet de l'excessive cherté de certains médicaments, comme le Diacostum. — Réponse de l'auteur.

Forte videns pauper se plus hac parte gravatum,
Seque minus tantis rerum fore sumtibus aptum,
Obstrepit in medicum verbisque insultat amaris :
Artigenem qui te provisoremque salutis
Constituis . . . .
Qui tibi gemmato digitis radiantibus auro
Cor varium variis ex pellibus esse fateris,
Ars tua divitibus solis, quibus ampla facultas,
Quos vanos trahit in sumtus opulentia rerum,
Servit et optatae praebet solatia vitae.
Ars tua divitiis avide sua retia tendens
Solis divitibus medicinae suggerit usum.
Dum maces, muscum, muscatam, balsama, nardum,
Antophilos, aloës lignum, dum castora, myrrham,
Dum varias species et aromata multa recenses,
Quae parit ad rapidos soles Gangetica tellus,
Caesaribus solis loqueris, quos non nisi cara

Oblectare queunt, sterilesque excludis egenos.
Ergo res misera est et iniquae sortis egestas,
Quam solus mundus non respuit atque profanat,
Sed vitae regitiva suis prudentia donis
Privat, eam vilemque abiicit sterilemque relinquit.
   Stulte, quid exacuis vanis tua verba querelis ?
Quod vitare nequis, est aequa mente ferendum :
Duritiam domat austerae patientia sortis :
Fit gravius, quod fertur onus cervice rebelli :
Pungeris invidiae stimulis si pungere quaeris.
Invidiae lex est nimis aequa, quod illus auctor
Mente crucem vitiis portat poenamque reatus
Supplicii iudex et fidus criminis ultor.
Te metis metire tuis : fit libera multum
Tutaque paupertas proprio quae fine tenetur :
Qui super angustas chlamidis se porrigit oras
Eius summa pedum denudat curta supellex ;
Non aries bubulo frontis contendit honore,
Non celsae platano certat pinguina myrica,
Non lauro buxus, cedro rubus, alga ligustro :
Non saliunca rosae splendere quaerit amictu.
Non sibi stella minor lunae praesumit honorem.
Provida res alias certo natura coërcet
Ordine, quod proprias noluit transscendere leges ;
Rebus in humanis naturae regula fallit,
Cum rationalis animae vis coelica motus
Debeat humanos certis praestringere metis :
Masculus enormis sexus activa relinquens
Jura sui, dum passivos mollescit in actus.
Fit mulier, cum costa viri produxerit illam ;
Naturae articulos mulier soloecista (1) frangit,

(1) Le texte imprimé porte *Soloetica*. Je propose de lire : *Soloecista*.

Dum sibi grammatico similem ligat ordine sexum;
Ad patris interitum dominandi tactus amore
Filius aspirat et segnes increpat annos;
Jure thori rupto taedaeque oblita iugalis
Flagrat adulterio mulier, quae prodiga frontis
Fit caro venalis vili mandata macello;
Paupertas modicis arctari nescia metis,
Dum se transscendit, de libertate quieta
Servilem sibi commutat temeraria sortem.
At tu, quem mutilat, quem contrahit arcta facultas,
Quem paupertatis decidit apocopa : quare
Te fatuum certas extendere per paragogem ?
Processum impediens tibi firma repagula ponit
Res angusta domi, qui cum sis mersus in imo
Non potes ulterius unda bullire suprema.
Rumpere te poteris, sed non producere, si res
Aggrederis, quas ferre nequis : cur ergo querelis
Persequeris medicum vanis, quod non tibi caras
Exponit species, quas decolor advehat Indus
Delicias mundi pretiosis sumtibus emtas
Cur tibi praesumis ? gratis brevis ordinis amplas
Cum tibi fundat opes, reparandae larga salutis
Munera cum dives sine munere silva ministret.

(*Méd. comp.* Livre II, vers 739-810.)

VII. — *Eloge de la ville de Salerne.*

Urbs Phoebo sacrata, Minervae sedula nutrix,
Fons physicae, pugil eucrasiae, cultrix medicinae,
Assecla naturae, vitae paranympha, salutis
Pronuba, fida magis Lachesis soror, Atropos hostis,
Morbi perniciem, gravis adversaria mortis :
Quae quia perpetuum gessit cum morte duellum,

Nec segnem sine Marte potest deducere vitam,
Ut sibi materiam certaminis atque laboris
Vendicet et nullo pacis torpore quiescat :
Letifera regione sedet sub sole calenti
Rupibus astriferis celsum coeloque propinquum,
Audaci nimirum scandentibus aethera dorso :
Arcet et excludit gelidi spiramina venti
Castigata situ : pendens de colle supino
Incumbit pelago, sua quod muralia radit
Exstantesque domos ludentibus assilit undis.
Montibus excelsis retro clipeata vapores
Et nebulas pingues et solum combibit austrum
Foedaque corrupti carpit contagia coeli :
Sed medicinarum, sibi quas montana ministrant.
Urbs iaculis armata viget : cum morte potenter
Dimicat : exstirpat morbos et fata retundit :
Naturam relevat, et stamina rupta renodat :
Mortis regna premit, cum qua componere quamvis
Non valeat, petit inducias et protrahit aevum,
Et quae non aufert, ventura pericula differt.
Quae nisi tam foecunda foret tantisque vigeret
Consiliis, illam physicae nisi Delphicus artis
Spiritus implueret, absorpta voragine mortis
Nec cursum bullire valens miseranda periret.
Sed bene ut pugnes bene pugnans efficit hostis,
Pollet in adversis maior solertia rebus,
Ingenii semen miserae tolerantia sortis
Crescere compellit, sensum foecundat egestas,
Nec languere sinit animi turbatio vires ;
Agmine morborum quo plus afflicta gravatur,
Et variis trahitur plagis, hoc ipsa resistit
Fortius et validas pugnandi cogitat artes.

. . . .

O si tantum armis, quantum virtute vigeret,

Bellandi quantum medicandi praeminet arte :
Non ea Teutonici posset trepidare furoris
Barbariem : non haec gladios nec bella timeret.

(*Méd. comp.* Livre III, vers 469-511.)

VIII. — *Contre les Médecins ignorants — Qualités du bon Médecin.*

. . . . Medicum vitare decebit
Qui novus et medicae rudis est tirunculus artis,
Qui crudus de doctoris fornace recedens,
Verborum lites sed nullos attulit actus :
Gutture qui tumidus dum ventos garrit inanes,
Assuetus quosdam physicae dissolvere nodos,
Tactus avaritia, multum metuenda peritis,
Curandi morbos excelsa negotia curat :
Qui de se male praesumens nondum reparatis
Viribus aegroti critici post tempora motus
Visceribus laxis austerum intrudit acumen,
Corporis ac animae quibus intricata tenentur
Dissolvit nodos et vitae stamina rumpit,
Congelat exanimum letali frigore corpus
Et rasos de morte facit gaudere lupercos.
O nimis a ritu veterum, si dicere fas est,
A recto quoque iudicio censura Salerni
Devia, cum tolerat, animo cum sustinet aequo,
Nondum maturas medicorum surgere plantas,
Impubes pueros Hipocratica tradere iura
Atque Machaonias sancire et fundere leges,
Doctrina quibus esset opus ferulaeque flagello,
Et pendere magis vetuli doctoris ab ore,
Quam sibi non dignas cathedrae praesumere laudes.

Rex puer, imberbis iudex, cathedrae moderator
Absque pilis, matremque gerens impubere vultu,
Et medicus pleno nondum provectior aevo,
Dissona sunt, nullaque sibi ratione cohaerent,
Et physicae titulos haec maiestatis obumbrant.
O vesana hominum rabies, errorque profanus
Devius intuitus, miseros qui talibus aegros,
Committunt medicis, quos nulla probatio coxit,
Nulla quibus fidei manet experientia testis ;
Quos subitae necis artifices, hostesque malignos
Humani generis posset lictoris iniqua
Condemnare manus : nam cur lex regia sontes
Arguit et saevo capitis discrimine damnat,
Talibus ut parcat medicis ? suspendia, flammas,
Vincula, tela, cruces et carceris abdita nigri
Infligenda reis censura Philippica dictat,
Et patitur medicos tales discedere salvos :
Horum cum calido frontes exurere ferro
Justitiae rigidus veterum permitteret ordo,
Ut fraus damnati signata charactere vultus
Et sua conditio perversa notabilis esset,
Et laqueos tenues possent vitare columbae.
Si sapis, accedas medico, quem condit honestas,
Ornat religio, depingit gratia morum,
Qui physicae leges, veterum qui scripta virorum
Pectore clausa tenet, mitis, sermone modestus,
Et verbo resonans mentis, non verbere linguae :
Quem non exaltat famae praesumtio, mentis
Interpres, nec laudis inops iactantia tollit ;
Cui fidei custos et rerum fida probatrix
Sollemnes titulos vetus experientia fecit,
Et laudem et celebris famae praescribit honorem.
Practica per talem digne celebrata ministrum
Plenius assequitur divini dona favoris :

Felices habet eventus et fine beato
Clauditur, artificem iocundis ditat amicis,
Languentem dono vitali praemiat aegrum.

(*Méd. comp.* Livre III, vers 549 609.)

IX. — *L'auteur explique les imperfections de son style par la difficulté qu'il y a à mettre en vers la Science médicale. — Invectives contre Zoïle.*

Si qua mei sonet austerum rota stridula plaustri,
Motus inaequalis medium si torqueat axem,
Lectoris teneras si non demulceat aures
Inconcinna satis et non bene tinnula buxus :
Si qua sonet fidis in cithara, quae facta rebellis
Pollicis imperio docti parere recuset :
Si qua incomposito surgat mea pagina versu
Dissona materiae, metrici compagine nexus
Angustisque pedum laqueis non passa teneri,
Nomina de Graecis quaedam detorta loquelis
Nunc nimis extendens, nunc sub brevitate coërcens,
Parcat in auctorem satyrae diffundere virus
Et labiis lector se circumcidat honestis.
Non suus ex lingua sed de lima rationis
Sobrius erumpat sermo, totumque refundat
Crimen in austeros et durae materiei
Difficiles nodos, quibus ut solvantur aperte
Fabrica nulla potest condignos cudere versus.
Una rei durae gravitas, quia vocis egena
Cum sibi privato nequeat sermone resolvi,
Mutuat externas voces, aliosque loquendi
Venatur peregrina modos, vultusque severos
Cultibus exornat tropicis, faciemque colorat

Barbariemque suam lascivo obnubit amictu
Ardua materies ; ne, si duri sonus oris
In medio resonet, teneras perterreat aures,
Et rudis aspectus cupidos expellat amantes.
Dura rei gravitas, quantum lex sustinet artis
Et quantum viget artificis prudentia, pulchris
Se polit eloquiis, quae si tentare labores,
Zoïle, nuda tui sensus linguaeque patebit
Orphana pauperies fietque notabilis error ;
Si sapis ergo tuas metire et discute vires,
Ne male praesumas alienis tendere factis
Invidiae laqueos et iustos carpere mores,
Ad quos nulla tui posset contendere virtus.
Sed perversa tui lex est et regula moris,
Ut quod scire nequis, id depreciare labores ;
Quod facit ad laudis titulum famamque coronat
Et meritum cumulat : tua nam reprehensio laus est,
Et tua laus vitium redolet culpamque figurat.

(*Méd. com.* Liv. IV, vers 29-69.)

X. — *Epilogue du Poème des Médicaments composés. — Le Médecin doit donner gratuitement ses soins aux indigents. — Conduite à tenir vis-à-vis des Princes, des grands seigneurs et des gens de la classe moyenne.*

Fine libri clauso, portum tangente carina,
Quae toties somno vacuas studiique labore
Pervigiles multas traxisti sedula noctes,
Respirare potes et parcere, Musa, labori.
Hos, pueri ac iuvenes, physicae quos Delphicus artis
Spiritus inflammat, curvatis pondere ramis,

Carpite maturos foecunda ex arbore fructus;
Venativa mali quaestus quos nulla cupido,
Nullus avaritiae stimulus, sed gratia sola
Ac divinus amor dare vos compellat egenti;
Cum data sit gratis, non debet gratia vendi,
Gratuito debent gratis accepta rependi :
Gratia curandi, quae mercenaria prostat
Et meretricali ritu venalis habetur,
Dum spoliare bonis aegros contendit egenos,
Se male gratificat et rem sibi nominis aufert :
His etenim gratis est impendenda salutis
Gratia : nam cuius de solo munere constat
Cuncta salus, precium cumulo maiore rependet.
Si tamen arcta tibi res est et macra facultas,
Secure potes externis pinguescere donis :
Divitiis Croesi pauper ditetur Amyclas,
Et Maecenatis relevet se munere Flaccus.
At si dives eris, si magnis rebus abundans,
Aegris pauperibus et munimenta medendi
Largius impendas, ut subsidiaria vitae
Dona pluas miseris, qui iustior est medicinae
Fructus et uberior ; nulla ratione recuses
Quae tibi nobilium fundit praelarga virorum
Munera nobilitas : sua namque repletio solvi
Debet, ut ariditas foveatur pauperis aegri ;
Interdum minuendus erit pro paupere dives,
Non ut Thaïs olens pretioso splendeat ostro,
Non ut in immensum surgat thesaurus acervum,
Non ut ob argenti meritum malus emtor honorum
Summos conscendas apices a Simone raptos.
  Pactio nulla liget aegrum, cui summa potestas,
Quem natalis et ingenuus illuminat ortus ;
Nam si larga manus generi respondeat, apte
Sparget opes supra meritum, totumque laborem

Prodiga transscendet oblati gratia doni.
Nam licet ad dandum princeps surdescat avarus
Et tua sub domino spes orphana nutet avaro,
Ad summum celebris tamen est cultura potentis,
Et medicum splendere facit, quem ditat honore
Et famae titulis omni potioribus auro.
Adiice, quod medicis summae cultoribus aulae
Lucratur domini fœcundos gratia quaestus,
Et cumulat donis, multosque acquirit honores.
At tu privatos homines classique secundae
Addictos, opibus plenos quos publica testis
Fama probat, quos ingratos sententia vulgi
Arguit et meritis male respondere fatetur,
Ne laterem fortasse laves, ne semen in agro
Abscondas sterili, firmis vincire memento
Pactorum laqueis, quae si firmata tenore
Pignoris extiterint, ea roboris atque vigoris
Plus retinent, constantque magis nec lubrica fiunt.
Nuda fides fallit, acuit fideiussio lites,
In ventos promissa cadunt : sola pactio firmo
Pignore fulta tenet nec eam fallacia fuscat.
Dum dolor excruciat aegrum, dum maior in illo
Dandi fervet amor, se pignore pactio firmet.
Defervente mali motu gelidus recidivat
Torpor avaritiae : frigescit gratia doni,
Incipit et medicus gravis ac onerosus haberi,
Cuius opus minuit ingratus et improbat aeger
Et meritum attenuat, vacuumque recedere cogit.

(*Méd. comp.* Livre IV, vers 1554-1624.)

II

EXTRAITS DE LA HIERAPIGRA AD PURGANDOS PRELATOS (1)

Incipit Ierapigra magistri Egidii de Corboïlo ad purgandos prelatos.

I. — *Prologue du Livre premier.*

Distrahit et dubiam reddit confusio mentem,
Unde iter aggrediar ; que semita prima volenti
Dedaleam peragrare domum : nam cum labyrintus
Sit domus hec, variis longe perplexa latebris,
Diversis revoluta viis, impervius ejus
Transitus est et difficilis qui, tramite secto
Partibus innumeris, gressum confundit euntis ;
Cujus si pateat aditus proclivior, et sit
Promptior introïtus, vereor ne si, duce nullo,
Introductus ero, mihi det via nulla regressum :

(1) Ces Extraits de la Hierapigra, à l'exception de quelques vers publiés par V. Le Clerc (*Hist. Litt.* T. XXI), sont entièrement inédits. Ils sont tirés du manuscrit unique de la B. N., dont j'ai fait prendre une copie intégrale. (Nouv. acq. Lat. 138) voir page 76 le fac-simile des premiers vers du Prologue. J'ai conservé, dans ces extraits la graphie du manuscrit.

Et metuo ne me secum pugnare parantem
Mactet terribilis latebrosi carceris hospes.
Nam Chaos antiquum, veteris quoque jurgia mundi,
Ac elementorum rixas nexusque rugales,
Et phisice gumphos compaginis, unde sit ortus
Et quot ventorum species, que nubis origo,
Unde nives, pluvie, fulgetra, tonitrua, rores,
Cur Zephirus mulcet, Boreas gelat, effluit Auster,
Que sint stellarum vires, loca, tempora, cursus,
Que via, quis limes et quanta potentia solis
Artantis reliquos sub certa lege planetas.
Omnia dissererem potius possemque latentes
Et rerum occultas levius devolvere causas,
Quam prelatorum pelagus, chaos et labyrintum
Sufficerem ad plenum certis depromere verbis.
Ingenii vires honerose sarcina molis
Pregravat et fragilis nutat sub pondere virtus.
At tu, Summe Pater, presul celeberrime, cleri
Forte patrocinium, Petri successor et heres,
Ecclesie solare jubar, tu carminis esto
Ductor et auriga, dubios tu dirige gressus
Abdita condense peragrantis confraga silve,
Atque manum placidam mento suppone natantis ;
Qui mihi dux, mihi lux, mihi qui numen, mihi lumen
Dexter ades, mihi Phebcos tu suggere fontes,
Cirreos latices arentibus impluc fibris
Et perfunde favis sitientis labra camene.
Antidotum mihi quere novum, quo, pelle vetusta
Deposita, prelatorum se vita reformet,
Quo se lepra lavet mentis, medicamine cujus
Se procul absentent veteris contagia culpe :
Cui Ierapigra, reor, cum sit sacra, cum sit amara
Conferet utilius, quoniam celum rationis
Templum anime, cerebrum, domine sacraria mentis,

Expedit et purgat melius redditque saluti.
Ipsa que cum cunctis sit amara magis medicinis,
Illecebras mundi dulces nimiumque placentes,
Que dulcore suo cor peccatoris inescant,
Radit et abstergit maculas de munimine mentis.

(*Hierapigra*. Livre I, vers 1-49.)

II. — *Corruption des mœurs du Clergé. — La sodomie.*

.... Quam Naso canit hominum metamorfosis olim
Nunquam tanta fuit, nec tantis prodiga monstris,
Non tam dissimilis diversaque, non ea tantis
Prodigiata malis quanta est que, tempore nostro,
Perversas hominum mentes brutescere cogit,
Inque feras pecudes, volucres jumentaque mutat
Et transformat eos ; sed in hoc natura ferarum
Est illis longe melior quia dispare sexu
Se reparant veteresque parentum fata reformant.
Sed plerique homines enormi lege volentes
Gramatici fieri, paribus dum sepe coherent
Articulis et de generi compage ligantur,
Processum generis in sexu compare produnt :
Sic paritate perit generis reparatio lapsi,
Quod se restituit et disparitate reformat.
Non ratione pari coeunt nec lancibus equis
Librantur rerum conjunctio, copula vocum.
Fabrica nature, que particularia cudit,
Res specie similes in sexu dispare jungit ;
Articulos genere sexus paritate coequat
Sintasis, ex toto cupiens concinna videri.
Sed magnus stupor esse potest, mirabile visu,

Prodigiumque : res divine mentis egena
Et ratione carens legi rationis obedit
Metiturque suos, natura judice, motus ;
Res rationalis, rationis jure relicto,
Corruit in vetitos, brutali more, furores.

(*Hierapigra*. Livre I, vers 460-486.)

III. — *Contre la simonie.*

Non tot.... Babilon, non tantis Indica tellus
Prodigiis, nunquam tantis Egiptus habundat
Portentis quot in Ecclesia regnare videbis ;
Nam si pestiferos serpentes atque dracones
Et varios vermes videas sevire venenis,
Non monstrum hoc debet, nec prodigiale vocari,
Debita nature proprie cum jura sequantur.
Quod natura facit nil estimo prodigiale ;
Sed cum prava operi se circumstantia miscet,
Nature fieri poterit culpabilis actus.
At cum, postposito prelatus Symone Petro,
Se totum secat in plures, spargitque rapinas,
Fitque ferus raptor, cujus predaria vita
Excubat in questu, cum lucris totus anelat,
Cum, Symon magus effectus, mercede prophana,
Ecclesias mutat et spiritualia vendit ;
Cum proprio Syon edificans in sanguine Christi
Respuit heredes, cum, pauperibus reprobatis,
Dat bona divitibus proprio de sanguine natis
Et male dilapidat totosque eviscerat illos ;
Cum se fecundat, cum se replet atque saginat
Indignos pingues saturat, pascitque rapinis
Questibus illicitis a justo paupere raptis ;

Cum veniam vendit, culpas et crimina laxat
Et lavat enormes, nummo implorante, reatus ;
Quod monstrum, quod flagitium, que pestis habenda est
Deterior, plus detestabilis atque verenda ?
His ne malis poteris ullos equare dracones
Aut quas vipereas pestes conferre valebis ?

(*Hierapigra*. Livre I, vers 514-542.)

IV. — *Le cardinal Galon — Son décret sur la continence des clercs.*

Sancte Pater (1) venias,. . . . . .
Gutture pomposo tumido Galone relicto,
Qui Gallicanum, Crasso felitior, aurum
Sorbuit, argento mensas spoliavit et omnes
Divitias rapuit, arpie more rapacis,
Qui, culicem colando volens glutire camelum,
Imposuit collis onus importabile nostris,
Tollere cum non posset idem digitoque movere ;
Qui tantis clerum laqueis, moderamine nullo,
Strinxit et artavit, cohitus prohibendo solutos,
Quod sacra conjugii plerique repagula frangunt,
Per fas atque nefas sine lege vel ordine currunt
Atque vias veteres recolunt dudumque sepultos
Enormes renovant antiqui temporis actus,
Et pejus faciunt pravusque repullulat error.
Que quamvis prohibenda forent, quia talia prorsus
Mactat et elidit divini regula juris
Ipsa tamen, posito cunctis moderamine rebus,

(1) Le pape Honorius III.

Simplicibus verbis hortantibus atque modestis,
Extirpare debuerant, anathemate dempto.
  Commissura recens vesti consuta vetuste
Rumpit eam ; si forte merum condatur in utre
Annoso et veteri, rupta compagine, totum
Frangitur effususque liquor non proficit ulli.
  Inveterata malis, veteri mens dedita culpe,
Mandatis artata novis, dum pressa gravatur,
Scinditur ipsa, et dum lex austera cohercet
Et perturbat eam nec prima nec ultima servat.
  Qui nimis emungit solvit de nare cruorem.
Incedentis iter confundit sarcina major
Et trahit in preceps honus intolerabile gressum,
Precipitat cumulatque gravis interdictio culpam.

(*Hierapigra*. Livre I, vers 613-643.)

V. — *Contre la pusillanimité des prélats.*

O quanti Herodes, Datiani sive Nerones
In gremio Ecclesie nostrisque diebus habundant,
Qui vetita enormi fedaque libidine fervent !
Quam multi sponsas sotiant sibi lege prophana
Quas gradus affinis vel eas cognatio jungit,
Quam multi plerumque duas, vel tres sibi sponsas
Federe conjugii nectunt, si connubialis
Copula dicenda est, cum sit contraria legi.
  Sed quis de nostris pastoribus esse Johannes
Aut quis Anastasius audet pro lege tuenda ?
Quis murum se sub capitis discrimine ponet ?
Si foret illorum bonitas excocta camino
Justitie, si vera fides constaret in illis,
Si divinus amor, saltem scintilla, gelatos

Inflammaret eos ut torpida corda calerent
Non crux, non gladii, non principis ira, nec hostes
Nec parricide saccus, non vincla, cathene,
Non rogus atque mine, non carceris ima profundi
Illos excuterent, nec Christi a laude moverent,
Quin recta sevis obstarent fronte tyrannis.

(*Hierapigra*. Livre II, vers 94-113.)

VI. — *Comparaison du prêtre au médecin.*

.... Naturali medico se spiritualis
Reddere consimilem, se conformare tenetur.
Hos etenim similis proportio, regula consors
Federat et reddit conformes pace jugali.
Sicut enim medicus nature dividit escas
Diversisque modis variat regimenta salutis :
Auget, diminuit, permutat, subtrahit, addit
Ut ratio jubet et medicandi corporis usus ;
Non aliter medicus qui spiritualia tractat,
Cui de spiritibus cura est commissa regendis,
Cum populum format, cum sacris instruit illum
Et docet eloquiis, cum noxis pectora purgat
Et perimit culpas, cum mentis proba relegat
Et cum cordis arat divino vomere terram,
Cum mactat variis enormia crimina penis
Singula sub certa debet librare statera
Sicut cuique suus status est, mos, vita vel etas,
Conditio sensusque capax, tolerantia, virtus,
Simplicitas ignara mali, prudentia mentis.
Quisquis enim presul, prelatus sive sacerdos
Vel quicumque sacre scripture traditor, uno
Se sermone putat omnes curare reatus

Ac imposturas populi, digno rationis
Juditio, medico conferri debet eodem
Antidoto morbos omnes curare volenti ;
Est oratori similis qui cum genus unum
Noverit orandi communiter illo
Utitur in causis et cuncta negotia curat :
Estque domus domino similis qui suggerit escas
Hospitibus gelidas et rancidulas et olentes
Et putridas quibus electas offerre tenetur.

(*Hierapigra.* Livre II, vers 278-308.)

VII. — *L'éloquence de la chaire doit être simple et sans ornements inutiles.*

Quisquis es, o pastor, populo qui dogmata sacri
Suggeris eloquii, cujus falerata tumescit
Agmine verborum pregnans oratio, cujus,
Purpureis late consutis undique pannis,
Lucidior vestis tanquam peregrina refulget ;
Tu ne magis conferre potes quam navita totus
In vomitum pronus qui cum, surgente procella,
Se similis et navem regere et servare tenetur ;
Nauseat atque vomit stupidusque et inutilis extat.
Naufragium mundi patiens populus ne minori
Indiget auxilio quam per freta turbida navis ?
    Facundum medicum, magno sermone venustum,
Et bene compositum non querit languidus eger,
Nec tumidis agitata nothis rectore decoro
Navis eget, sed eo qui strenuus arte regendi
Scit dare felices ventosa per equora cursus.
Sic quoque nec populus gaudet sermone polito
Nec pleno faleris, sed eum sibi querit habere

Non qui delectet, teneras qui mulceat aures,
Sed qui prosit ei, qui formet et instruat illum
Unde queat constare salus et vita beata.

(*Hierapigra*. Livre II, vers 376-396.)

VIII. — *Portrait de l'orgueilleux.*

Hec [*superbia*] individuum solum jubet et specialem
Esse virum, nec se communi more gerentem
Qui sibi solempnes cathedras parat in synagogis,
Accubitus primos in cenis inque theatris
Atque foris celebres vult primus habere salutes ;
Vultque raby dici et titulo splendere magistri,
Plus sine re nomen quam rem sine nomine querens.
Plus reprobans veri speciem quam nominis umbram ;
Insotiabilis, austerus, consortia vitans
Publica, cum turba privatus, in agmine solus,
Undique sublimes jactat pomposus ocellos,
Dedignatus humum submissis tangere talis,
Pectore pretenso, suspensus in aere totus,
Et super erectis cupiens grandescere plantis.
Hec habitus speciem communi a lege sequestrat,
Cum vestis splendore nitet, cum fulgurat aurum
In faleris, cum frena micant, calcaria splendent,
Cum digiti gemmis radiant auroque coruscant.
Hec gestum colit et gressum cui nulla modestam
Sobria nature prescribit regula legem.
Hanc quotiens modice stimulus levis irritat ire
Intonat ipsa minis et turbine vocis inundat ;
Judeos cecat, hereses corroborat, altos
Deicit in sensum reprobum, trudit sapientes,
Pulsat prelatos, deludit religiosos,

Elatos facit et tumidos qui rebus habundant.
Hec incantatrix hominem male subdola fallit,
Et quasi prestigio quodam sua lumina stringit
Notitiamque sui perimit, dum non fore credit
Esse quod est seque esse putat quod non valet esse.

(*Hierapigra*. Livre III, vers 68-97.)

IX. — *Les sources de l'orgueil.*

Nobilitas generis, digne prelatio forme,
Strenua membrorum virtus, opulenta facultas,
Fertilis et pregnans sensus, facundia torrens
Multarumque capax fecunda scientia rerum,
Lascivis falerata notis vox alta sonoris
Se crispans modulis, cytharizans gutture dulci,
Dives et illustris habitus, toga splendida bissus
Purpura puniceo saturatus murice pannus
Vermiculata clamis pretioso juncta sabelo,
Non eadem sed per varias mutabilis horas,
Quadrupedes specie, gressu, falerisque superbi
Et comitum numerosa cohors et turba clientum,
Ad nutum domini semper servire parati,
Otia, delitie nullo turbata tumultu,
Sumptibus ex aliis festive fercula mense,
Interior conclusus adeps, sunt cuncta superbe
Pabula nequitie, fomentaque cordis iniqui.

(*Hierapigra*. Livre III, vers 221-236.)

X. — *L'orgueil chez les religieux. Histoire de la mort d'un chanoine orgueilleux.*

Qui sua religio sic fermentosa quod inflet
Distendatque animum, dignum foret atque salubre
Et fortasse magis foret utile, cum tumor ille
Ydropici cordis, a dignis moribus ortus,
Se super excedens nequeat virtute domari,
Nec valeat penitus factis mansuescere justis,
Quod lapsus carnis tanti fermenta tumoris
Digererent, quod amor blandus, lascivus, inescans
Emolliret eum ; nec enim res ulla superbam
Sic reprimit mentem, nec sic maturat iniqui
Cordis apostema, nec ventos tollit inanes,
Nec magis inclinat elati culmina fastus,,
Sicut amor nequiens cum majestate morari.
   Canonicum novi qui, religione probatus,
Liber ab illecebris fragili sub tegmine carnis,
Angelice vivens, sine labe libidinis ulla
Se per terdenos castum servaverat annos,
Mundus et exemptus vitiis, sed tantus in illum
Fastus et elati surrexit pompa tumoris,
Se super erumpens adeo super extulit omnes
Ut *valde* (1) abjectos, viles reprobosque teneret
Vite communis se conditione regentes.
Qui sibi cum vitalis adesset terminus hore
Instaretque dies mortis discrimine summo
In sese rediens, animi cum probra piaret,
Se confessivi mundans virtute lavacri.
Cum ficta et mendax se peccatoris ab ore

(1) Ms. *velde.*

Jam procul absentat false probatio vocis,
Fratribus et cunctis sociis astantibus una
Edidit has sacras compuncto a pectore voces :
  Vos sotii fratresque mei, qui castus ab omni
Spurcitia carnis vacuus per tempora vixi,
Plurima vos mundi carnalia facta colentes
Contempsi quasi vile lutum, porcosve palustres
Rinoceros, factus elatus et imperiosus
Et multum referens de Mecenate supino (1);
Unde mihi longe satius meliusque fuisset,
Ut verum fatear, multos coluisse per annos
Spurcitiam Veneris fedumque libidinis usum,
Et violando pudicitiam violasse Corinam
Quam male de vita sic intumuisse pudica.
  Non tamen hoc moneo, non approbo, non fatiendum
Consuloque fatias ut sit medicina superbi
Cordis et elati tenere lascivia carnis.

(*Hierapigra*. Livre III, vers 346-389.)

XI. — *C'est la vertu qui fait la vraie noblesse. Néant des choses humaines.*

Ut vere fatear, ut nullis fusca tenebris
Prodeat in medium clari sententia veri,
Nobilitas vera est specialis et unica virtus
Et condita sale morum prestantia vite.
  Malo fide, vita et morum splendescere cultu
Pauper et abjectus, natus de patre togato,
Quam fore regalis, prelustris et aulicus heres
Et vitiosus ob infamem plebescere vitam.

(1) Vers emprunté à Juvénal, Sat. I. v. 65.

Sola viros facit illustres prestantia morum
Consimilesque Deo reddit, quos vita palustris
Brutificat speculumque Dei deformat in illis.
   Quem movet et stimulat digne prelatio forme,
Membrorum insignis species, forma decenter
Scemate condigno, justo dimensa tenore,
Cui subicit calcar frenari nescius arte,
Etatis tenere jam pubescentibus annis
Flosculus expansus, venturaque germina spondens,
Quam pungit membris puerilibus insita virtus,
Fortior et stabilis annos mentita viriles
Cassa, fluens, levis est et vana superbia cujus
Ilico pompa cadens transit quasi fumus et umbra.
Sicut enim corpus, cum sit mutabile totum,
Quod corruptivis componitur ex elementis
Defluit, atteritur, et deflorescit et aret
Permutatque statum decursu mobilis evi;
Sic decor et species et virtus ejus et etas
Nescia stare diù fugiunt quasi labilis unda;
Que sua nobilitas, quantum sit vanus ab ipsis
Proveniens fastus expressa lege fatetur.
Causa caduca levis causatum mobile monstrat.
   Dic, homo, qui totus humus es, cui limine vite
Excubat in foribus mors atra necemque minatur,
In gremio cujus corruptio filia dormit,
Vivendi cui meta novissima qualibet hora,
Unde tumes? fastum cur concipis? Unde superbis?
Tum ideo quoniam, tenera vernante juventa,
Flos novus appares, quoniam fecundior etas
Confirmat validos juvenili robore nervos,
An quia procerus, rectus, levis atque decenter
Compositus, nitidusque comis facieque venustus?
Prestolare parum, veniet cito bruma senilis
Que caput asperget nivibus totumque nitorem

Auferet, inducens raros in fronte capillos ;
Sulcabit fatiem rugis et vomere tanto
Atteret ut pereant veteris vestigia forme
Et pateat scriptus annosi compotus evi.
  Dum bibis et corpus recreas, dum membra soporas,
Dum rides, vigilas, dum lascivire laboras
Intellecta parum surrepit curva senectus,
Que totum corpus sinuosum curvat in arcum
Et tremulum caput inclinat, faucesque solutas
Dentibus exarmat, stomacum crudore procellat,
Articulos frangit, totum tabescere cogit,
Corporis enervat vires et lumina cecat.
  Ecce tuos potes infelix cognoscere fastus !
Discere quis fueris, qualis modo, quisve futurus !
Unde venis, ubi nunc habitas, quo denique tendis
Scire potes, quia tota tue peragratio vite
Est prologus, veraxque tue prefatio mortis
Et merito prologi claret sententia libri.
  Nunc cognosce, miser, quia postquam matris ab alvo
Nasceris, es vivens moriensque et mortuus idem ;
Vita quid est hominis nisi mors vel mortis ymago.
Ille potest recte reputari mortuus esse
Quem lege astricta natura jubet moriturum.
Tu quasi mortuus es, cum sis propere moriturus ;
Sperma prius fedum, modo vas ex stercore plenum ;
Cum resolutus eris de te pulmenta parabis
Vermibus innumeris proprio de corpore natis.
Ergo in te rediens, ne crede fugacibus umbris ;
Tu Domino spem fige tuam, qui gloria solus
Laus et verus honor et portus et anchora vite est.

(*Hierapigra*. Livre III, vers 580-652.)

XII. — *Le patrimoine du Crucifié ne doit pas servir à entretenir le luxe des prélats.*

De tantis opibus tu qui, Prelate, superbis,
An commissa tibi patrimonia sunt Crucifixi,
Ut faleras et equos et mutatoria queras,
Et te purpureis pomposum vestibus ornes,
Ut comitum ventres quadros, pingues et obesos,
Sufficiens quibus ex proprio privata facultas
Pastum suggereret, cumules regalibus escis
Non modicis, non plebeis, sed delitiosis
Quas tibi presentat tellus et pontus et aer
Venandique labor, piscatio, retia, viscus,
Quas volucer falco, violentus predo, ministrat,
Quas paralogitat vox aucupis arte dolosa.

(*Hierapigra*. Livre IV, vers 30-41.)

XIII. — *Eloge et qualités du vin.*

Qui sollempnizet epulas, laus optima mense,
Et potior titulis quibus soletur amicos
Atque jocos moveat et ludicra verba ministret,
Letitie fomes, se non absentat ab illis
Etatis medie Bachus, qui nec veteranus
Nec puer existit, precelse rupis alumpnus,
In saxis habitans, fecisque et stercoris expers,
Non mane aut sero fraudatus lumine solis
Cui matutinus, se cui serotinus offert
Et cum sol medio sese quadrigat in orbe ;
Clarus, aromaticus, scintillans, vineus, ardens

Atque micans pateris puro splendentibus auro,
Perque vices ori appositus multum atque frequenter
Et tractu longo, pretenso gutture, cellam
Ingrediens ventris, susceptas digerit escas
Proluit et totum jocundo gurgite corpus.

(*Hierapigra*. Livre IV, vers 79-94.)

XIV. — *Histoire d'un tout jeune enfant dont son oncle fit un chanoine.*

Exiget iratus judex a te (*prelato*) rationem
De consanguineis parvisque nepotibus infra
Etatem positis, quos, matris ab ubere raptos,
Nutricis flentes divortia, partibus imis
Quas pudor occultat nullum velamen habentes,
Blesaque de madidis formantes verbula labris,
Canonicos facis Ecclesie, statuisque columpnas
Edificasque tuo cunctas de sanguine sedes,
Atque reples pueris, sed in hoc male providus erras
Quod non cuique suo sua nutrix astat alumpno.
Eloquar intacite permuta silentia lingue ;
Id poterit reprimi, poterit clausum sepeliri
Tanto plena joco res ridiculosa recusat
Sub tenebris claudi, celari nescia saltem
Tendit ut auditum jocundo murmure pulset
Et moveat risum, cum garrula tinnit ad aures.
Nare puer labiisque madens stillansque salivis,
Egressus noviter cunas gremiumque parentis,
Nondum ausus solidas teneris cum dentibus escas
Tangere, sed, blandi cupiens libamina lactis,
Jam sibi sublate plorans divortia mamme
Qui cum jam factus novus abbecedarius esset,

Vix balbutiret blesis clementa labellis
Pontifici patruo, cum dandus forte vacaret
Prelativus honor est presentatus, ut ipsi
Ad presens vacui jus largiretur honoris.
Quem pueri mater germanaque presulis artis
Invasit precibus, quas ut virtutis haberent
Amplius et melius saperent fletus sale totas
Condiit et faciem lacrimoso nectare lavit.
Ilico prelatus, generis quem gratia traxit,
Quem carnis seduxit amor, parvum sibi queri
Jussit et offerri bona qui quesita referret,
Grande honus ac humeris honus importabile parvis,
Sub quo deficerent provecto in pectore vires.
Altera causa latens plus persuasoria, longe
Commotiva magis impegit et impulit illum.
Ipse etenim dominus pueri rerumque suarum
Atque futurus erat longos provisor in annos
Donec sera daret illi et maturior etas
Quod sibi sufficeret, quod dispensare valeret
Et bene se regeret nec curatoris egeret.
Hec quoque prelatos plus cogit causa quod ipsi
Ecclesie bona concedunt puerilibus annis
Usurpata regendarum possessio rerum.
Tunc pater et mater, patres simul atque sorores
Undique perquirunt puerum totumque pererrant
Circuitum, puerum privato nomine clamant,
Et tandem inveniunt troco nucibusque jocantem
Vel forte immunda cum muscillagine nasi
Exigui et teneri libamina panis edentem,
Aut equitem in baculo qui vanam corporis umbram
Certatim rapido vellet comprendere cursu.
Invitum ad patruum mater trahit anxia natum
Atque renitentem manibus pedibusque rebellem,
Cui multum blandita parens et que puériles

Fortius exhilarant spondens munuscula mentes ;
Sedatum statuit patruo rancore carentem
Mitem et pacificum, quem dum investire pararet
Presul et astaret presens liber et faciendi
In foribus jam promota foret celebratio doni,
Affuit ex multis unus qui, ridiculosis
Materiam risus cupiens innectere rebus,
Indignum et fatuum reputans quod presul agebat,
Ac reprobare volens reprobandos presulis actus,
Clam puero pomum exposuit sub veste videndum ;
Quod puer ut vidit, is qui monstraverat illud
Projecit per plana domûs ; puer ilico librum
Excutiens quem prelatus porrexerat illi
Impiger ad pomum gressu properante cucurrit.
Cui postquam astrinxit dentes, sensitque palato
Jocundus cepit avido consumere morsu.
Qui presens aderat fuit ex astantibus unus,
Promptulus in verbis, sensu maturus et evo,
Facta videns, fatienda notans, presentia signans :
Non, ait, huic opus est populi concedere curam
Quod regat et servet animas, cum sit magis ipse
Cura matris egens atque a nutrice regendus.
Ad patruum puerum genitrix offensa reduxit
Qui quod erat factum a puero ludum puerilem
Atque bonum reputans fatuo processit in actu
Et complevit opus quod jam concepit agendum.

(*Hierapigra*. Livre IV, vers 265-346.)

XV. — *Conduite que doit tenir le prélat vis-à-vis de ses parents.*

Si fratres habeat justos, sed rura colentes
Et consanguineos quos vite laudet honestas,

Sufficiat quorum domui privata facultas
Ordine ducta suo castos persolvere sumptus,
Non gravet aut pudeat, nulla indignatio nostrum
Prelatum moveat, non nares contrahat ipsi,
Si pietas humiles dederit divina parentes.
Est enim sibi laus et gloria major habetur
Cum de plebe sua Deus exaltaverit illum ;
Non se depretiet, non se contempnat in illis,
Sed juvet hos, moneat, ac exhortetur et oret
Sub lare privato privatam ducere vitam,
Que cunctis melior, longeque beatior una,
Consiliisque regat si causa coegerit illos,
Non neget ex propriis ipsis succurere rebus ;
Esset enim durum, posset crudele videri
Et brutos saperet animos mentesque ferinas,
Si, cogente malo, sua viscera clauderet illis,
Unde genus, vitam nutrituramque recepit.
Effera non odere suos animalia fetus
Sed servant et alunt et nutrimenta ministrant
Donec eos validos, donec sibi sufficientes
Robore virtutis confirmet adultior etas.
Turpe erit ingenium tranquillius esse ferarum
Quam rationalis hominis, quem mitius esse
Mansuetumque animal sua diffinitio dictat,
Quem sua nature ratio, quem regula juris
Esse pium, placidum probat mitem atque benignum.

(*Hierapigra*. Livre V, vers 101-128.)

XVI. — *Les ignorants doivent être exclus du Clergé.*

Non minùs arcendus et ab ecclesia prohibendus
Atque repellendus est omnis lumine mentis

Cecus et ignorans, qui ludiera queque seeutus
Et mundi illecebras scripture dogmata spernit,
Qui nullos intelleetus quos littera elaudit
Explorare potest oculis nec promere verbis,
Gramatiee vaeuus, cui si fortasse legenda
Leetio tradatur vel epistola longa cohereet
Curtaque prolixat et voeum tempora mutat.
Non melior pica, que saltem voee fideli
Verba refert quorum sensus perpendere nescit.
Iste sonos fraudat, nee signifieata maritat
Voeibus, ignarus, brutus, rudis atque bovinus.

(*Hierapigra*. Livre V, vers 349-361.)

XVII. — *Contre la pluralité des bénéfices.*

Non parcam, Prelate, tibi ; tua probra resolvi
Et denudari eupiunt magis ae aperiri.
Uberiore via sanies erumpere querit,
Interius ne forte latens sub vulnere eeco
Clausa magis puras habeat corrumpere partes.
Non lieet ut sileam, ut clausum sub nube relinquam
Quod consanguines steriles fatuosque nepotes
Jam tibi non satis est, jam non tibi sufficit illos
Ingremiare tibi proprieque aptare eubili
Eeelesie, tripliei nisi vertice monstra figurans
Belua multorum eapitum sis, quilibet horum
Cerberus effectus, tenebrosi janitor Orci,
Quadrimanus Briareus, Argus Gerionque trieorpor ;
Qui eum multiciplici eapitatus vertice multis
Ecelesiis se per personas dividit unum
Presumit pugnare Deo, qui trinus et unus ;
Qui cum sit senus vel forsan septuplus ipsum

Vult personarum numero transcendere trinum
Quem Deus expugnet multis uxoribus unum
Qui se commiscens fuerit importunus adulter.

(*Hierapigra*. Livre V, vers 404-423.)

XVIII. — *Contre les jongleurs et les histrions.*

Qui joculatores, scurras, mimos, baratrones
Impinguat, saturat, vestit, locupletat, inescat
Ipse rogo subdit stipulas oleumque camino
Et graviter peccat, nam se ligat ipse jehenne
Et miserum scurram fermentat crimine culpe.
Quicquid agant reliqui quos laxa licentia vite
Et pomposus honor distinguit ab ordine cleri
Non cadit in clerum talis furor, inque patronos
Ecclesie non se transfundit hic impius error,
Actibus a pravis quos circumcidit honestas.
An periere boni, positos quos stramine nudo
Exiles, tremulos et sola febre calentes
Atterit esuries? An defecere scolares
Innumeri, dure quos paupertatis in arto
Depascit jejuna fames, quos lucta perennis
Vexat et exercet studii fervente palestra.

. . . .

Nullum hominum genus est de quo non quærere fructum
Humane valeat sibi conditionis egestas.
Histrio solus habet scrupulum tantum, histrio ponit
Obicis offensam, cum nullum natus ad usum
Histrio sit monstrum, nulla virtute redemptum
A vitiis, validum quem sola potentia luxus
Reddit et in pravos usus discincta voluntas.
   Forsitan oppones quod gloria possit ab illo
Crescere, dum laudes ventoso gutture jactat.

Absit ut ex tali fame clarescere possit
Sollempnis titulus, qui turpis crimine vite
Vilis et abjectus potius deturpat honorem
Denigratque tuum cum te laudare laborat.
Equalis meriti culpa est et laus parasiti,
Immo sapit culpam sua laus, reprehensio laudem,
Turpis et infamis si te commendet, idem fit
Ac si te laudet alius pro turpibus actis.
Nature et mundo magnum fert histrio bellum
Cujus nil satis est ventri, sed judicat omnes
Deperiisse cibos quando non devorat illos.
Hoc genus infandum, cujus funesta vorago
Pernitiosa furit, vorat omnia, cuncta ligurrit,
Ingluvies cujus eviscerat omne macellum
Glutit et absorbet quidquid mare nutrit et aer
Quidquid alit tellus exterminat atque repellat,
Curia prelati nec non urbs tota releget.

(*Hierapigra.* Livre VI, vers 16 31 et 63 88.)

XIX. — *Ce que doit être la table des prélats.*

Sobria prelati justis se finibus artans
Mensa sit, excessus ignara et nescia luxus,
Splendida, suffitiens et nulla superflua querens,
Circumcisa cibis et circumscripta modestis.
Turpe etenim poterit inconcinnumque videri
Si dominetur ibi, si sedem querit habere
Prodiga luxuries, ubi jus sibi clamat honestas,
Se commensurans ut erit sibi cuique facultas,
Ut dictat specialis honor ; sua fercula presul
Sub numero statuat : tria sint vel quatuor ad plus
Commensalis ei cum dignus venerit hospes,

Integra sint et plena satis dimensa decenter.
Mense provisor, dispensatorque disertus
Caute provideat ne subdola turba clientum
Mensa quibus debet clarescere subtrahat escas
Per reprobos servos predatio facta culine
Mensam dilapidat, domini predatur honorem ;
Esuriunt sotii ; que totum mensa macellum
Hauserat, hec exilis, egens et macra laborat.

(*Hierapigra.* Livre IV, vers 186-204.)

XX. — *Le prélat ne doit pas abuser de sa situation pour acheter à vil prix et ruiner le marchand.*

Sedulus attendat presul, quem fortius artat
Regula justicie, quem plus astringit honestas,
Quem magis augusti ligat observantia juris,
Ne commune forum, quod publica rebus emendis
Sanctio definit, nimia brevitate coartet
Et pretium evacuet minutus lege prophana.
Quidam etenim sibi jus statuunt et more sinistro
Appropriant spetiale sibi propriumque tuentur
Quod res, lege fori, solidis mercanda duobus
Debet eis tribus aut senis constare minutis.
An specie juris aliqua vel nube vel umbra
Se digne poterit mercatio dicta tueri,
Que merces ita depretiat lapidatque macellum,
Que villam expoliat, cum solum injuria summa
Ipsa sit, immo scelus, exactio, preda, rapina?

(*Hierapigra.* Livre VI, vers 247-264.)

XXI. — *Sur les officiaux.*

Cum non prelato sua virtus, absque ministro,
Per se suffitiat alienos tollere census,
Hamos, muscipulas, laqueos et retia querit
In levibus causis ; sed si pregnantior instet
Articulus gravis, argenti fecundus et auri,
Tunc cuntos et fiscinulas magnosque tridentes
Undique perquirit, magni quibus ima profundi
Concutiens plenam nummis rimetur abyssum.
  Questorem assotiat (1) sibi presul et offitialem
Quos quia jura regunt, quia magna negotia tractant
Profectumque colunt domini, questumque procurant
Plus sibi prelatus gratos habet atque benignos,
Cum quibus est illi consensus consiliumque
Atque loquela frequens et consultatio crebra ;
Hosque sibi fidei nexu constrictius artat
Et sacramentis ligat ac instantius urget,
Quod caute explorent mare, flumina, stagna lacusque
Nec solum pisces magnos et prodigiales
Sed capiant medios equaliter atque pusillos.
  Curia, cancer edax, rapit omnia, nulla recusat
Cujus dum tantum spes nummi arrideat illi ;
Ad scelus omne patet crudelis et ampla vorago.
Nec solum sibi questorem prelatus amicum
Federat, a solo non postulat offitiali
Utile subsidium, non solum poscit ab illis
Questure laqueos et detrimenta rapine ;
Sed lucri scelerata lues ut currere possit
Fervidiore rota, ne libera sentiat ullam
Obicis offensam, freno laxata soluto,

(1) Ms. *assotia*.

Conciliantur ei Decanus et Archisacerdos
Prepositus quoque ruralis, Tortorque prophanus.
Qui sevas statuunt leges, qui litibus atris
Innocuam illaqueant sine lege vel ordine plebem.
Discutit hos presul, sub certo examine ponit
Ponderat et librat et eos discernit ad unguem
Qui melius gravidas norunt emungere bursas,
Inque sui gremium domini quesita referre.
Nec tamen absque fide rapte tutela monete
Commendatur eis se religione fideli ;
Subdola pacta ligant, questum confirmat honestas,
Ac evangelici contacto canone verbi,
Se fore testatur fallax questura fidelem ;
Fraus servare fidem compellitur et dolus esse
Cogitur absque dolo ; sic se contraria jungunt
Qui dolus atque fides sub eodem corde morantur.

(*Hierapigra*. Livre VI, vers 325-360.)

XII. — *Contre l'avarice.*

Pestis avaritie nulla est medicabilis arte
Filia sanguisuge peior, cui feda libido
Si se conlibret, si se conferre pudenter
Audeat, est ejus placidus magis atque quietus
Et minus horribilis et detestabilis actus.
Hinc etenim medicina potest natura vel etas
Ferre salutis opem, sed quamvis langueat inguen
Cum declinet amor, quamvis Venus arma resignet
Munere nature, vel religione vel annis
Illa proterva magis, cessante libidine, durat
Continuatque suum, nimis importuna, furorem
Quem nullis infanda sinit mansuescere causis.
Cur censura patrat, vitiis intenta necandis,

Cum Venerem mactet, cum carnis probra releget?
Cur non dampnatur ydolatria mentis avare,
Cum sit pernities et pestis publica cunctis
Ecclesieque lues et lepra domestica cleri;
Nam minor et maior, medius gradus atque supremus
Totus avaritie candescit et estuat igne;
Presul, Decanus, Sacrista (1), Propheta (2), Sacerdos
Afflicti plagas populi curare laborant
Et pro pace rogant, pax vobis undique clamant
Cum non assit eis pax et concordia mentis
Nec requies animi, flagrante cupidine nummi.

(*Hierapigra.* Livre VI, vers 535-558.)

XXIII. — *Exactions et rapines auxquelles se livrent les prélats à l'égard des prêtres et des moines. — Curieux récit d'une visite que fait, au cours d'une tournée pastorale, un de ces prélats rapaces à un curé qu'il dépouille de tous ses biens et auquel, en partant, il fait voler son missel.*

Hanc violenta facit extorsio sola rapinam
Que sic temporibus est dilatata modernis.
Sic in prelato rapiendi incanduit estus
Quod nullus pudor obstat ei, non tardat honestas
Nec scrupulum ponit quin devoret ipse minores
Et magnos simul et medios, tenues et obesos
Presbiteros, quos ut multis incorporet ipse
Visceribus, morsuque magis depascat edaci,

(1) Sacristain, trésorier de l'église, celui qui a la garde des choses précieuses.

(2) Prêtre, vêtu en diacre, qui marche à la tête des processions.

Cum fieri pastus sibi debeat ex alieno,
Non dubitat multos sibi collaterare sodales
Atque lupos trahit ad pastum, corvosque rapaces
Qui carnes ac ossa vorent totumque trucident
Presbiterum, quem sic male per fragmenta resolvunt
Quod non vina, ceres, caro, cetera, nulla supersint
Que cras venture sint profectura diei.
Si nolit presul illis contentus haberi
Que privata domus, que mensa domestica prebet,
Occulte famulum vocat, artificemque culine
Cui quas delitias affectat in aure susurrat.
Ille, gradu propero, rapido torrentis amne,
Totam presbiteri resupinat fervidus edem,
Circuit, explorat et cuncta mapalia lustrat;
Capones, anates et natos anseris omnes
Et cum tristata pullos genitrice tenellos
Immolat et teneris non parcit larga coquine
Victima porcellis, quos desudante nocivi
Nequitia humoris candentibus anxia prunis
Excoquit ; *suaves* (1) assatio plusque salubres
Reddit eos quam marcentes ferventibus undis.
Conqueritur populus pagi, per compita ville
Lamentantur anus, parvi flent atque puelle
Quod sua prelatus uno bona devorat esu,
Villa quibus totum fieret fecunda per annum.
Sed totum reparabi teis, totumque sacerdos,
Aut velit aut nolit, quicquid violentia dampni
Presul extorquet, hoc restaurare tenetur.
Quod si grunnierit, si verbo murmuret uno,
Atque supercilium contraxerit, ilico presul
Cum laqueo suspendit eum, cum quo celebrandi

(1) Ce mot est en blanc dans le manuscrit ; je propose de lire *suaves*.

Strangulat offitium ; sed ei suspensio talis
Forte satis toleranda foret, nisi quod magis urget
Plusque molestat eum gravis interdictio fructus,
Cum reliquis connexa malis, postrema veniret.
Quod si forte magis graviusque recalcitret illi,
Atque renitatur audaci fronte rebellis,
Tunc evaginat gladium prelatus et ipsum
Vulnerat et stricto serat hunc anathemate, cuius
Solvere nulla potest aditum ius sive pietas
Nec reserare seram, nisi tantum argentea clavis.
Si macer et tenuis fuerit pauperque sacerdos,
Per se insuffitiens tantos evolvere sumptus
Et tanti impatiens honeris, tunc, fraude magistra,
Subdolus antistes rapiendi cogitat artes
Qualiter in laqueos illum detrudere possit
Et nulla valeat se paupertate tueri;
Quatuor aut quinos aut tres confundit in unum
Et salsamento conflatos devorat uno,
Sive duos inopes, vel tres cum divite iungit
Et tenuem macrum pingui locuplete saginat.
   Ecce bonus doctor populi, pastorque fidelis,
De sibi commisso grege sedulus atque benignus,
Et pius et sanctus et religione probatus,
Ecclesie rector, cuius cum sit suus actus
Ex proprii offitio iuris censura malorum,
Edificatio virtutum, plantatio morum,
Pauperis oppressi causam fulcire iacentem,
Pascere ieiunos, egris offerre medelam,
Transgulat, excoriat, depascit, sorbet, innanit,
Devorat atque suis inviscerat intestinis
Presbiteros crassos, medios, tenues, macilentos
Et nigros monachos et eos quos velleris albi
Simplitior tinctura notans declarat ovinos.
Plus tamen hic sevit et debacchatur in atros

Et luxu graviore furit, quanto magis horum
Defluit in vetitos usus opulenta facultas
Ac habitu nigros plus mente nigrescere cogit.
Nam quando, multa comitum stipante caterva,
Egipti muscis circumdatus atque locustis,
Cenobium prelatus adit, cum se agmine facto,
Cum faleris et equis pompis, sitiensque rapinam
Et quasi turbatus monachalem tendit in edem
Omnia dilapidat ; nec enim que, qualia vel quot
Fercula sint et quam variis mutata figuris,
Quot variata modis, quanta interludia grossis
Interfusa epulis, irritamenta palati
Et stimulos gustus exactrix turba ministret
Explorare opus est nec ameni pocula bacchi
Quomodo contendunt vario distincta sapore.
Est equidem certum et constans, ubi tantus habundat
Servorum numerus, ubi tam perversa clientum
Turba frequens fluit in luxum torrente soluto,
Nullum ponit in expensis moderantia frenum :
Ingluvies effrena ruit, totumque sub una
Nocte vorat, de quo monachis plenum dare pastum
Provida sufficeret claustralis norma per annum.
Verba docens vite, fidei quoque semina spargens,
Dum, legis doctor, peragraret Apostolus orbem,
Ne cuiquam posset gravis ac honerosus haberi
Offitiis manuum studuit sibi querere victum.
Heu ! quam dissimilis Paulo, quam dispare forma
Absonus et discors noster prelatus habetur,
Qui sibi subiectos quando perlustrat et ambit
Circuitusque facit varios ut visitet illos,
Devorat atque rapit et dissipat omnia, cunctos
Vastat et expoliat et pabula perditionis
Suggerit, eloquii divini lacte cibandis.
Rimatur secreta domûs, si forte Corinam

Sive Robinellum videat puerosque sedentes
Ad calidos cineres, si forte pedissequa nutrix
Suggentem (1) mammas infantem deferat ulnis
Quod tegit et celat, quod dissimulare laborat
Et domus et dominus ; ab eis quos limitat illis
Communis paries et quos vicinia iungit
Cautius explorat aliquem si forte futurum
Audiat aut sonitum per quem se culpa revelet.
Pura vel immunda sit mens et vita ministri
Dampnat eum presul, et quod se purget acerbe
Exigit et totum purgat discrimen in illo
Criminis et pene purgatio facta crumene.
Sed que proditio nequam, quis subdolus arcus,
Quis laqueus fallax grano paleaque sepultus
Cujus muscipule fraus insidiosa dolosam
Equa lance potest appendere presulis artem
Cuius avaritie fervet cor et estuat igne ?
   Cercatam fatiens et milvi more pererrans
Dijocesim presul, cum multos penè vorasset
Nundum marsupiis ex omni parte repletis
Fervidus et sitiens, exhaustis plura requirens,
Per temptare vadum misso doctore culine
Cum multis rasis, multisque clientibus una,
Olla multiplici crassos iam efflante vapores
Atria presbiteri ieiunis faucibus intrat
Atque petit tumidam subvectam colle pusillo
Et descensibilem linquens extralia terram.
Presbiter occurit Marchaderumque salutat,
Quem quia raptorem signat veraque tyrannum
Exprimit effigie, signandum nomine tali
Arbitror, ut reddam cognata vocabula rebus.
   Dum sibi devestit equitandi insignia presul

(1) Ms. *suggere*.

Deponitque vie vestes, habitumque laboris,
Dum se preparat et renovat psallosque diurnos
Qui sibi desierant et paucas ruminat horas,
Interea famuli mensam mantilibus ornant
Candidulis, ripam redolentibus atque novellis
Nec post loturam macule contagia passis.
Primo panis adest, celeberrimus incola mense
Precipuusque comes, quem cetera cuncta magistrum
Et sustantivum velut adiectiva secuntur.
Cum sale cultelli veniunt, qui iure secundi
Ordinis accedunt, nam sal libamina condit ;
Integra cultellus per particularia solvit
Plusque cibos facit esibiles quos preparat ori.
Omnibus ad nutum solempni more paratis,
Vernula promptus adest manibus qui suggerit undam.
Pontificem sedes aptata in vertice mense
Colligit, ut liber pateat conspectus in omnes.
Excipiunt alios laterata sedilia, sicut
Cuique suus gradus est et honor, sicut suus ordo
Exigit et potior cunctis nummosa facultas.
Ponitur arthocopus domino similaceus, expers
Furfuris et niveus, sale conditus, bene coctus,
Fermento tumidus, mollis, levis atque tenellus,
Non brevis aut magnus, nec confertus neque spissus ;
Exquisita magis et definita Philippo
Qualem Francorum parat ars pistoria regi.
Panis hic ad paucos extenditur ut sit ad esum
Pontificis, reliquis sit delibatio tantum.
Sicut Francigenis mos est suus et spetialis,
Vasa super mensam famuli vinaria ponunt
Cum pateris, ut quisque sibi famuletur ad usum,
Ex alio non mendicans cum poscit egestas.
Qui modus urbanus, cunctisque decentior unus
Primatum tenet et regno conformis habetur.

Vernarum numerosa cohors ex ordine certo
Ductorem studiosa sequens summumque caterve
Primipilum fecunda ministrat fercula mensis.
Ex atie prima vernaculus ante monarcham
Et dominum veniens, elataque brachia gestans,
Splendidior cunctis vas grandius et spatiosum
Factum ex argento statuit quo iunior anser
Et tener et pinguis noviter semotus ab igne
Atque vaporosus habitat, fragrantia cuius
Cunctorum nares leni demulcet odore.
At salsamentum per se privata perabsis
Continet, anseribus quod plus consentit edendis
Devotoque magis his condescendit amore.
Si salsamenti cupis explorare vigorem :
Stampensi non nata solo se limine (1) primo
Allia presentant, molitis quibus arte magistra
Et bene contritis uve se succus accerbe
Miscet et assotiat et amico federe iungit,
Ut liget alterutrum cunctas commixtio partes ;
Cui frixus se pinguis adeps ex ansere manans
Infundit modicus, qui frenet acuminis iram ;
Qui sapor est blandus, magis allitiens et amenus
Nec gustum offendit, nec corpus acumine ledit.
Per commensales reliquos se turba clientum
Cetera diffundit, eadem dans fercula cunctis,
Ordine servato, simili condita sapore.
Alternant variantque vices panis, caro, potus
Qui pateris radians nitet et scintillat in auro ;
Esus enim potum, potusquoque provocat esum,
Ex duplici stimulo currunt cum potus et esus
Hos simul exacuunt et se transcendere querunt.
Sic rapide comedit queque prius obvia tangit

(1) Ms. *lumine.*

Frustula, sint macra vel pinguia, grossa vel arta
Iuditio pereunte homini, nulla otia ducens
Importuna manus presentat et ingerit ori.
Namque ubi tam rapide fauces, ubi tanta vorago
Tantaque luxuries avide furit improba ventris,
Distinctiva perit electio, nec gula preceps
Ad minimum tempus differri sustinet esum;
Confundit meliora malis, seque omnibus eque
Applicat historiis, potius farragine digna
Quam refici lautis ac imperialibus escis.
Sed que causa magis succendit et irritat illos
Est vetus atque rudis cibus et corrupta dieta
Quam privata domi prelati mensa ministrat;
Qui super externos sumptus quotiens sibi victum
Infamem et miserum rapiunt, ductore magistro
Tunc sine lege ruunt, epulis sua viscera laxant.
Et quod deliquit parte penuria mense
Dum panis cribro decussus raderet alvum
Frustula dum veteris feterent rancida lardi
Hoc totum reparat et sola nocte reformat
Curia, privatis que sedula parcere rebus
Res vorat alterius, effreni prodiga luxu.
Qui redit itque frequens mensas pincerna per omnes
Providus explorat ne vasa domestica mensis
Sicca relinquantur et ne sitis arida siccos
Et vacuos reddat calices humoris egenos,
Cunctaque vasa replet ex utribus atque lagenis;
Vina trahit, que per mensas quasi flumina fundit,
Quod meliora probent monet hortaturque bibentes;
Iuditium veri potius cum potus habundans
Excedensque modum turbet, bonitate sepulta
In tanto excessu, quantum suscepta modeste
Plus sapit et recreat potatio plusque bibentem
Mulcet et oblectat meliusquoque fercula condit.

Si prelatus habet vinum spetiale penès se
Quod preiuditium teneat, titulumque vigoris,
Vinea cui fame celebris concesserit ortum,
Ut magis exhilaret sotios prestetque iocandi
Materiam, quod letitie plus laxet habenas,
Ipse prius mundans sacro baptismate guttur
Seque lavans clari pretioso fonte Falerni
Ad sotios calicem derivat, quilibet ex quo
Delibat modicus, nec totum exhaurit ut omnis
De bonitate meri melius cognoscere possit
Iuditiumque ferat certum, testante palato.
Iste ciphus plenus a presule cedit, ad ipsum
Exhaustus vacuusque redit, qui deinde repletus
Circuit et peragrat cunctas ex ordine sedes.
Non a se totale merum discedere presul
Sustinet immo sibi fidum conservat amicum.

. . . .

. . . . Sic destruit una
Nocte Capellanus multos bona parta per annos
Vastat et adnichilat, totumque depauperat illum
In salsamentis variis fortique Falerno,
Ac in diversis epulis, quascumque culine
Offitiosa gule sollers industria curat;
Cui, si private coleret convivia mense
Que modo luxurie votum calcaribus urget
Perque dapes sine lege ruit, que laxat habenas
Escis nobilibus pretiosaque pocula mutat,
Huic faba sufficeret, lardo condita pusillo,
Aque saginati caules, cribrarius, ater
Durus et austerus panis, caro salsa bovina
Paucula, dura, vetus vapidoque intincta sinapi
Corruptumque merum iusto quadrante notatum
Quod si cuniculi frustrum breve vel leporis crus,
Vel si forte caro porcina vel altilis assa

Ex placito domini raro descenderit illi
Gratanti recipit animo que gratia donat.

. . . .

Insensate nimis, fatue et delire sacerdos
Cur tua permittis sine te bona cuncta vorari?
Est longe satius aliquam tibi sumere partem
Deque tuo prandere parum quam perdere totum
Primo quam tua res sit devastata labores
Inde aliquod lucrum modicum salvare per usum
Cur cum tempus habes, cur dum tibi congruit hora
Dum vacat oportuna dies non uteris illis
Que tibi blanda dedit jocunde gratia sortis
Parta labore tuo ; nunquam privata facultas
Fercula tanta dedit, que si illibata relinquas
Cum sit prompta mori, cum sit prope terminus evi
Qualia sint nullos poteris reparare per annos.
Ergo solempnes extincte prosperitatis
Exequias festinus agas ; non digna perire
Sors tua sub latebris, cunctis clarescere querit
Vilior ut fiat qui tante est causa ruine.
 Sed que perditio maior, que mentis inique
Pernitiosa lues est tantis pondere digno
Exequanda malis, cum presul mente benigna
Hospitis domino dignas persolvere grates
Mane teneretur, gratumque impendere munus
Pro sibi collatis in certum fedus amoris,
Illum gramatice ignarum modiceque scientem
Ac hebetem visu noscens fraudem arte maligna
Invenit atque viam per quam que cuncta supersunt,
Sumptibus exhaustis quos lux hesterna peregit
Exhaurire queat, si qua illi forte reliquit.
Missale sibi sublato furtimque retento
Per quod inoffensis oculis caligine plenus
Suetus erat visus prompto decurrere motu

Cuius erat fidus magis atque domesticus usus,
Precipit ut cantet. Querit missale sacerdos
Nec reperire potest, seductor episcopus offert
Huic missale suum, quod cum precellere constet
Libro presbiteri, non se tamen applicat illi
Sed potius confundit eum turbatque videntem :
Quod celebret iubet instanter prelatus et urget.
Ille librum reddi sibi postulat atque fatetur
Quod nil in libro alterius cognoscere possit,
Sed liber assuetus longoque domesticus usu
Restituatur ei, tunc est cantare paratus.
At presul cuius mens tota cupidine prede
Flagrat et ad questum voto suspirat hanclo
Tunc in presbiterum verbis insultat amaris,
Arguit et condemnat eum brutum stolidumque
Ignarumque vocat, nec dignum presbiterali
Esse ministerio, sed prorsus destituendum
Et deponendum sententiat ; ille, maligna
Consilio laterum prelati fraude reperta,
Postquam intellexit extremam mentis avare
Finalemque viam, per quam tendebat iniquus
Filius ac heres sathane Judasque secundus,
Ut sese eriperet rapidi de fauce draconis
Cum res nulla domi penès hoc privata maneret
Vendidit armentum quod ei vicinus alebat
Collectisque decem libris quas solverat emptor
Illius proiecit in os quod semper apertum
Milia librarum plus quam centena vorasset.
Cui cum porrigeret irato corde monetam
Affuit hic sermo concepte nuntius ire :
Accipe, fur, inimice Dei, qui morte perenni
Supponas capiti, male sublatum mihi librum
Restituas et eas in perditionis abyssum.
Ille locum reputans epulis nummisque repletus

Dampnum flente suum discessit ab hospite ridens.
Eloquar an sileam, licet an suspendere linguam
In facto enormi, numquid frenabo Camenam
Aut circumcidam labium cursumque loquele
Supplantabo libens, cum se ingerit hora loquendi,
Libera cum plano debet vox currere campo,
Sola lyre plectrum movet indignatio (1), factum
Non leve subticeam vanum magis atque iocosum
Plus quoque ridiculum, commotivumque cachinni.
Pro roseis sertis quibus ornarentur ephebi
Inplumes, teneri, nitidi formaque venusti,
Splendida qui positis ponebant fercula mensis,
Ut calami strati circinnatique capilli
Aurati et refugi stabili sub lege manerent
Accepit mediam prelati exactio marcham,
Compotus ut plenus fieret magis atque rotundus.
Quid dicam ulterius ? Quid tantis amplius addam
Aditiamque malis. Omnes percurrere plagas
Egipti poteris, nulla est egiptia pestis
Nequitie prelatorum que pondere digno
Se conferre queat, que se exequare potenter
Flagitiis horum valeat cum lance fideli.

(*Hierapigra*. Livre VII, vers 209-464, 471-489 et 501-587.)

XXIV. — *La simonie. Le trafic des biens spirituels.*

Pontificem novi qui semper vendere differt
Infixamque tenet prebende in vertice frondem
Adnectitque sue signum venale taberne

(1) Imitation de ce vers de Juvenal :

Si natura negat, facit indignatio versum.

Prolongatque moram, donec sibi prodiga nummis
Plenior occurat cumulo maiore crumena.
Non opus est talem privato nomine signem
Quem sua declarat redditque infamia notum
Nec latitare sinit, sed eum per compita clamat.
Presentem fumi presentia predicat ignem
Adiunctum que sibi vapor arguit esse calorem,
Pravus odor corruptelam, fame nota culpam.
Cum sacer expetitur ordo, cum gratia sacri
Queritur offitii, prodest reverentia morum,
Proficit et vite bonitas, nec sufficit ulli.
Qui quamvis predam moveat, non promovet illam
Si facit ut fatiat ut res sit digna favore,
Non tamen exequitur finalis commoda cause
Nec votum completivo determinat actu
Impregnata gravi nisi tinniat ere crumena,
Seu (1) nisi det rutilum cupidis primatibus aurum.
Quod si rufinus (2) vultu rutilante peroret
Assit et albini presentia, primo rebellis
Dura, severa, rudis, non exorabilis ante
Laxatur faties, iacet et tranquilla quiescit;
Explicat et rugas frontis, rancore soluto,
Seque prius rigidam risu vernante serenat.
Qui fuit abiectus, reprobabilis, inscius artis,
Infamis, rudis, ignarus dignusque repelli
Fit cito gramaticus et ameno gutture cantans;
Cuius ab offitio quamvis sua discrepet etas,
Agressi nequiens pondus portare laboris,
Allegante dato, sumpta suadente moneta,
Transcendit teneros animus maturior annos
Acceduntque sacri cum bursa divite mores.

(1) Ms. *se*.
(2) *Rufinus*, l'or aux reflets roux par opposition à l'argent, *Albinus*.

Ordo datur pretio, subtracta merce negatur ;
Gratia celestis, ut non bene currere possit,
Offensam patitur, ipsique injuria fertur
Cum scriptura sonet quod nullo in pectore sanctus
Spiritus extingui debet, cum prompta sit illum
Ingremiare sibi devote affectio mentis.
Sis Cato, Virgilius, Plato, sis Socrates vel Homerus,
Phylosophos quamvis omnes, libramine iusto,
Fertili appendas fecundo pectore solus,
Angustata malis si te gravis arcet egestas
Et tua codrizet sub panno paupere virtus,
Nullus eris sine re, nisi nummos constet habere,
Nil poteris sapere, quia sensus surget ab ere.
Ut fatear verum, quamvis uniteris Homerum
Dedecoras clerum, nisi subsit copia rerum.
Nullum prebendat, nisi munus munere vendat
Presul et attendat quod donum causa rependat.
Ordo sacerdotii, celebratio corporis almi
Et veneranda caro Christi cum sanguine sacro,
Et baptismalis mundans unda lavacri
Et que gratuitas sacros confirmatio dotes
Roborat ad pugnam, meliusque accingit et armat
Ut mundi valide et fortes in agone triumphent
Unctio suprema, confessio, terra sepulcri,
Copula coniugii, divortia, redditus omnis
Debitus Ecclesie et sacris accommodus aris,
Cuncta symoniace subeunt contagia lepre,
Cuius multiplices rami sub dispare forma
In vitium venale cadunt ; manifesta priorem
Pactio confirmat, ut quando pecunia presens
Solvitur, aut, iurata fide, solvenda propinquo
Tempore spondetur ; vel cum sine federe pacti,
Danda expectatur et persolvenda putatur.
Sed que taxatur solvenda pecunia voce

Latiùs accepta pretium quodcumque figurat,
Qualia sint vestes, argenti vasa vel auri,
Vinea, fundus, equi, domus et lapides pretiosi
Et forulo clausus lato nummosus acervus.

(*Hierapigra.* Livre III, vers 17-88.)

XXV. — *Sur une forme détournée de simonie qui consiste à promettre un bénéfice à un enfant pour s'attirer les largesses de sa famille.*

Accidit ut grati interdum sub ymagine doni
Pretextuque bone mentis se gratia vendat
. . . .
Clausa sub hac dicta specie . . . . . .
Est ea venditio quam quis plerumque procurat
Presul mundane venator prodigus aure,
Qui sua dilapidans honeratus fenebris eris
Pondere, nec sibi suffitiens que solvere possit
De forulo civis majorem haurire monetam
Plenius ut valeat et plus incorporet illum
Cogitat arte nova fraudis commenta dolose ;
An sit ei natus querit qui dogmate cleri
Instructus teneat sancte signacula sortis.
Hunc iubet adduci prelatus, eum sibi poscit
Et prebendandum spondet ; pater ilico motus
Nomine prebende prelato servit et ipsum
Fortius intendit nummosis stringere donis
Muneribus crebris nec expugnare laborat.
Parte alia mater telas tenues quasi byssus
Quas nec Penelope, nec tales torsit Aragne
Et bambicinos et pannos vermiculosos
Et grisias pelles exquisitosque sabelos
Mittit ei, nec non pretiosi obsonia sumptus.

Prelati latera pungit pater, excitat illa
Ungit et ipsa fovet et munere palpat amico.
Curia tota viro favet et coniurat in eius
Obsequium, puero applaudit laudatque Robinum.
Ne pueri impediat provectum iunior etas
Quisque Robinellum provectis applicat annis
Robertumque vocat, ut designatio facta
Nomine maiori pueriles provehat annos
Et magis amplificet, prelatum hortatur et orat
Ut prebendet eum, sed que repetita frequenter
Munera se replicant longè perfectius orant.
Sed dandi ad tempus suspendit tempora presul
Innectitque moras, causas pretendit inanes
Ne si de manibus eius prebenda repente
Lapsa foret, primo currens torrente soluto
Gratia servitii manaret paupere vena.
At tandem presul de quo tot dona triumphant,
Tantis vincitur obsequiis, nec sustinet ultra
Expectata patris longo suspendere voto
Gaudia, sed puerum recipit cum se locus offert,
Dic mihi, qui iuris, qui legum enigmata nosti
Qui sacros apices arguto evolvere caules
Iuditio, queso caute discernere cures
An dicto collata modo de symone quicquam
Hec prebenda trahat, cum non sibi pactio subsit
Nulla nec expresse fiat contractio vocis,
Ut preiuditium potior sententia nullum
Et nullam tolleret potior censura repulsam
Ad Gratianistas quamvis decisio talis
Spectet et attineat, quamvis discussio talis
Tangat agonistas solos qui talia tractant,
Qui fora causarum verbis ventosa frequentant,
In vacuis nodos caulentes querere scirpis,
Ipse tamen solitus phisicas celebrare camenas,

Qui naturalis colui decreta Sophie,
Nature interpres, ignarus iuris et expers,
Messibus externis presumo immittere falcem
Est equidem verum, ratio quod nulla refellit
Quod primam cadit in legem collatio doni
Facta robinello, quem formula dicta cohercet,
Venalis penitus et mercennaria, cuius
Feda symoniacam redolet corruptio labem.

(*Hierapigra*. Livre VIII, vers 125-186.)

XXVI. — *Autre exemple de simonie.*

Quem nummis fore propinguem multisque refertum
Divitiis novit ac ambitione calentem
Ruralem sibi presbiterum prelatus amicat,
Qui, sub amicitie pretextu, talibus illum
Convenit alloquiis : Bone cum sis, pectoris alti,
Ingenue mentis, sapiens, sensusque profundi,
Ex merito morum dignum foret atque decorum
Et tibi congrueret quod in ecclesia cathedrali
Canonicus fieres, pudor est quod pagus habundat
Quod tanto sit villa rudis fecunda patrono
Dum sinus ecclesie matris desertus, inanis
Et vacuus maneat ; pudor est quod mater egena
Macra sit et sterilis, et paupertate laboret
Dum natet in crassis predives filia rebus.
Cum mihi felicem sors omine prospera leto
Suggeret eventum, cum se locus offeret aptus
Cum Deus optatam mihi fortunaverit horam
Non ultra patiar, non me tolerantia pigrum
Amplius impediet, mihi nulla repagula ponet
Que jus causa gravis successibus anxia iustis

Quin si gratus eris fatiam te pontificalis
Ecclesie dignas dignum conscendere sedes.
Tendit ad hoc presul, hec presulis unica mens est
Propositum stabile et constans et fixa voluntas
Presbiterum ut redimat, ut totum evisceret illum
Expolietque bonis, nam presbiter omne quod eius
Precipuum magis est, plus utile, plus pretiosum
Plusque potest oculos cupide prestringere mentis
Totum in prelatum prelargo flumine fundit,
Et crebris illum contendit vincere donis,
Ut quod ei dandum mens ambitiosa requirit
Cuius ad accessum fragrante cupidine tendit
Promptius obtineat, nulla prohibente repulsa.

(*Hierapigra*. Livre VIII, vers 229-261.)

XXVII. — *Contre les flatteurs.*

Ut mea se nudis reseret sententia verbis,
Ut verum fatear, est excludendus ab aula
Omnis adulator, nec enim res ulla viriles
Sic hominum mollit mentes tollitque vigorem,
Frangit et enervat et deicit ad muliebrem
Degeneremque statum, quantum hic male cuius inescat
Nobilium teneras sermo allectorius aures,
Doctus adulandi cuius distillat ab ore
Mel, favus, ac oleum, qui magnas perstrepuit edes
Ac euge ingeminat et blanda voce salutat,
Totus in amplexu subrisus luce serena,
Obscure tenebras celans et nubila mentis,
Hoste nocens gravius et detractore maligno
Acrius infestans, cuius dulcedo suavis

Mellea, blanda, placens, fel vincit et omne venenum
Cuius lingua favo dulcis, prepinguis olivo
Vulnerat asperius quam quilibet ensis acutus.

(*Hierapigra*. Livre VIII, vers 303-319.)

XXVIII. — *Eloge de la pauvreté. Vices qui règnent à la cour et chez les grands.*

O valde felix et laudis digna favore
Conditio vite, quam paupertatis amene
Sors tranquilla regit, lingue quam nullus inaurat
Vanus adulantis sermo, que sola maligno
Detractore caret, quam non figmenta resolvunt ;
Discretum hec fortuna facit, seseque scientem.
Hec etenim radix abstergit et eruit omnem
Nequitie maculam per quam ignorantia nasci
Mensque superba solet, nec enim sub paupere tecto
Palpat et infatuat falsus laudator, egenum
Non inflare studet, nec supplantare laborat.
Pauperis o quantum constat sors prospera, felix
Conditio, tutus vite status, in lare cuius
Exiguo et fragili sola est presentia veri ;
Falsus ubi nullus locus est, confictio mendax
Exulat, una fides, pax et concordia regnat
Et sincerus amor, ubi nullus sermo bilinguis
Corve duplex habitat, nullus de corde triumphat
Blandus adulator, morum cementa resolvens.
Atria nobilium, precelsa palatia regum
Et prelatorum longe se dispare ritu
Dissimili se more gerunt, nam regnat in illis
Strenua, plausibilis, grata, offitiosa, benigna,
Apparere volens et lucrativa favoris

Ambitio, prelarga manu sed honoris avara
Et male corrodens justos detractio mores
Invidieque lues, quam prospera sors aliena
Torquat et excrutiat et carne macescere cogit,
Cui dolor est et pena viri promotio digni,
Atque latens odium, quod dissimulatio ficta
Palliat exterius, falso pretexta cachinno,
Atque magis celebris fit curia seque frequenti
Crebrius inculcent compressa sedilia cetu
Non desunt alie comites sotieque maligne :
Fraus, dolus, insidie, vetitique exactio questus
Improba garrulitas, que gutture cuncta loquaci
Et satis effreni camere secreta refundit
Atque vomit quicquid dominus molitur inepte
At bene facta silet que promulganda fuissent
Virtutes sepelit, sed que perversa geruntur
Ilico divulgat, tanta est perversio mentis.

(*Hierapigra*. Livre VIII, vers 354-394.)

XXIX. — *On ne doit pas tenir compte de la naissance pour nommer aux charges de l'Église, mais seulement du savoir et de la vertu.*

O valde infelix, miserabilis atque pudenda
Conditio ilius qui talibus obsequiorum
Vilibus impensis, servilibus atque pudendis
Ecelesie mercatur opes, quas sancta dicavit
Gratia virtutum meritis factisque pudicis.
Has sanctis concedo viris quos ditat et ornat
Religio religata Deo, prudentia, virtus
Et condita sale morum prestantia vite
Et que divinum sacra promulgatio verbum

Seminat et tradit populis rudimenta salutis
Quodque gramatico sit pregnans littera sensu
Et prompte resonans divine cantica laudis
Musica Gregorii notulis concinna modestis.
Hec sunt precipue dotes longe potiores
Et celebres tituli quibus impetrat atque meretur
Et sibi ius acquirit homo, quod possit haberi
Utilis Ecclesie palmes, compagine firma
Et valido nexu cum sacra vite coherens.
Hec fatiunt et suffitiunt prestantque vigorem
Et tribuunt robur homini, quod possit ab illis
Ecclesie fieri cultor bonus atque fidelis ;
Ipsaque sola vigent per se cum cetera desint.
Nam genus et proavos et nomina clara parentum
Legitimosque patres et casti federa lecti
Quod plerique homines, seducti more sinistro,
Explorant magis et sub certo examine ponunt
Et iuramentis reprobos dignosve locari
Sedibus Ecclesie satagunt convincere certis,
Non volo, non laudo, non approbo, non fatiendum
Consulo ; nullus enim digno clarescit ab ortu
Natalique suo, si non illuminet illum,
Ut recipi possit intra sacraria templi,
Excellens animi probitas et gloria morum,
Quam penes existit vigor et vis tota merendi.
Non maternalis uterus, non linea carnis,
Non sacra coniugii connexio sola fidelem
Legitimumque facit hominem dignumque locari.
Hec est causa minor cui sanguis suggerit ortum
Et corruptele caro filia, prelia semper
Dura movens anime, gravis adversaria mentis.
Causa subest magis attingens et fortius artans
Que probat et reprobat hominem, que sola potenter
Allicit et recipit, eliminat atque repellit :

Interior mentis habitus, bonus atque modestus
Et bene compositus vel discolus atque malignus
Turpis et incultus, quem nulla scientia ditat
Nec sale morali condit natura vel usus.
Ille etenim status excellens, quem gratia pingit,
Quem doctrina beat, qui cultu divite splendet
Plusque facit celebres anime clarescere dotes
Quamvis infamem thorus accuset genituram,
Fedus adulterio quamvis caro spuria constet
Sitque genus quasi plebeum de gente togata
Ipse tamen, nullius egens, si regula iuris
Integra servetur pro se impetrat atque mereri
Sufficit, ut quemcumque gradum conscendere possit,
Sic dotatus homo, ne possit iure repelli.
Namque ubi tot morum tituli, tot digna relucent
Munera virtutum, quamvis caro vana renitens
Tendat in adversum, nullus locus esse repulse
Iure potest, ubi tot morum concurrit acervus
Que genus incrustet, ibi nulla calumpnia mendax
Excitet offensam, sed virtus unica, carnis
Dotibus abiectis, victrix de carne triumphat
Legitimatque sola virum, potiusque virilem
Reddit eum, quam legitime decisio carnis
De Mecenatis vel de Cesaris edita (1) lumbis.
Unde nota dignus est et reprobabilis error
Et sapiens heresim frenesique insanior omni
Pluribus ecclesiis quem quidam lege sinistra
Usibus assiduis celebri de more frequentant.
Nullum etenim fratrem comparticipemque bonorum
Assotiare sibi fraterno federe curant
Nec stalli certam dignantur tradere sedem,
Summa virum bonitas ornet et gratia morum,

(1) Dans l'interligne on lit « vel eruta ».

Donec missali tacto rata cautio detur,
Cum maternalis valde sit lubricus alvus
Vulva parum stabilis, ut vix homo credere possit,
Matre licet certa, cognoscere patrem (1).
Hec quoque de patribus dubitatio nata sciendis
Sepius ingenuos, atra caligine lectos,
Cecat, ut ignoti pareat discretio veri,
Cum magnas comitetur opes lasciva voluptas.
At quemcumque malum, perversum, flagitiosum
Quem prebendatum presul presentat et offert
Dum de legitima caro sit fabricata moneta
Protinùs admittunt, quem carnalibus herent,
Iuditio morum spreto, bonitate relicta.

(*Hierapigra*. Livre VIII, vers 574-661.)

XXX. — *Les vices des prélats sont la cause des maux dont souffre l'Eglise et, en particulier, de l'hérésie des Albigeois.*

Sed nunc temporibus extremis, cum suus instet
Finis et occasus, cum sit prope terminus evi,
Cumque necesse foret ortu meliore renasci,
Ut cum celicolis conglorificanda supernis
Iugiter in vero radians oriente maneret
Ejus ut impleret vacuas presentia sedes
Atteritur (2), iacet, opprimitur disparque labori
Imbecilla trahit tremulo vestigia gressu,
Languet anus sterilis et que vexare solebat

(1) Cf. Pierre de Blois « vaga et incerta est hominum generatio et quandoque putatur filius principis qui filius est culinarii histrionis. » *Loc. cit.*, 8.

(2) *Ecclesia*.

Libera fecundam pueris salientibus alvum
Legitimis quos gignebat sub nomine Christi
Vera fides, heresis nullo fuscata colore,
Nunc ea cum grandi lucta et discrimine multo
Visceribus vacuis effeta, senilis, inanis
Vix aliquos secura potest producere fetus,
Quos cum forte parit lugubris et anxia mater
Et cruciata malis matri draco subdolus astat
Qui noviter genitos, caute immittendo venenum,
Et pungendo necat et devorat ore cruento.
   Tanti plaga mali, tante confusio pestis
Tantaque scissure fidei corruptio, certum
Ducit ab Ecclesie pravis pastoribus ortum ;
Qui si solliciti circum spectique fuissent
Aque salutares medici, sicut suus ordo
Poscit et offitium et suscepti cura laboris,
Per mundi fines varios, per regna, per urbes
Armati antidotis vitalibus et medicinis
Curarent fidei morbos, nevos animarum
Ac imposturas omnes, populumque docerent
Que violant sanctasque valent corrumpere mentes
Divino cum Metridoto (1), seu cum Tiriacha (2).
Vite celestis facti sancteque loquele
Purgarent Cathare letalia toxica secte.

(*Hicrapigra*. Livre IX, vers 462-494.)

XXXI. — *Eloge de la France.*

Frantia que cunctis, spetiali lumine morum,
Preradiat regnis, quam longe industria, sensus
Plenior illustrat, animusque fidelior ornat,

(1) Antidotum : *Metridatum*.
(2) Antidotum : *Tiriaca Magna*, *Thériaque*.

Humanos que sola facit redditque viriles,
De cuius calice, magis ut mansuescere possit,
Natureque sue valeat deponere leges
Nectareum tellus bibit omnis barbara potum
Et sale conditur eius, dulcique sapore
Viribus intendit totis, studet atque laborat
Ut divina seges, lolio purgata nocivo,
Labe carens heresis ducatur ad horrea Christi,
Cuius ad exemplum reliquus formabitur orbis.
Per loca cuncta Deo spetiali iure dicata
Ipsius offitio que deservire tenentur
Curret inoffenso par observantia gressu,
Inque brevi spatio, si gratia prosperet omen
Continuet que suum sacra experientia cursum
Totus ab Ecclesia fidei purgabitur error.
Quod totum ut melius, ut promptius, ut leviori
Processu queat optatam pertingere metam
Prelatos decet eniti virtute potenti
Ut quorum vitiis extincta est tempore longo
Et violata fides, per eos in robore firmo
Victa heresi victrix et sucumbente resurgat
Temporis antiqui primum sortita vigorem.

(*Hierapigra*. Livre IX, vers 518-542.)

XXXII. — *Epilogue de la Hierapigra.*

Fige tibi metam, cursum compexe Camena,
Atque gradum cohibe, tam longo parce labori
Ne rapidus torrens confuse materiei
Se trahat in preceps fundoque immergat abyssi ;
Claude librum, depone stilum, calamumque coherce ;
Dilatata satis et iam pregnantior equo
Ex prelatorum fermento massa tumescens

Ydropico laxata sinu iam fertiliori
Desinat ulterius grandescere pagina versu.
Non invitet equum spatio diffusa patenti
Area, qui lassus suspirat et ilia ducit.
Nam prelatorum morbos omnemque catervam
Nequitie ipsorum, fraudes et proditiones
Et laqueos et muscipulos et retia multis
Intricata modis, et mille vias rapiendi
Totque symoniacos questus, quantos reperire
Nulla magis potuit fraus Symonis arte nefanda ;
Omnia si temptes carte mandare fideli
Et certis peragrare notis, sub pondere tanto
Languida defitiet virtus, imparque labori ;
Et liber affectans fieri brevitatis amicus
Crescet in immensum, qui nanus debuit esse
Vel quasi pigmeus, bos fiet sive camelus,
Impatiens se sub certo moderamine claudi
Cuius prodiga luxuries non passa teneri
Ordine legitimo si confusam sequeretur
Materiam, velletque suo torrente morum
Latius effusas iam casta coherceret undas
Ne super effusus torrens dum debet egeni
Lectoris recreare sitim, dum pascere debet
Ipsius esuriem, submergat et obruat ipsum.

(*Hierapigra*. Livre IX, vers 543-573.)

Explicit Ierapigra magistri Egidii de Corboïlo ad purgandos prelatos.

APPENDICE

NOTES ET DOCUMENTS

APPENDICE

NOTES ET DOCUMENTS

I. — Page 25. *De patre togato.*

Cette expression dont se sert ici Gilles de Corbeil, et sur laquelle je fonde une présomption sur la condition de ses parents, est assez difficile à entendre. J'avais d'abord pensé qu'il fallait traduire le mot *togatus* par homme de loi, avocat, comme dans le texte suivant de Juvénal :

> . . . . Veniet de *plebe togata*
> Qui juris nodos et legum enigmata solvat.
>
> (*Sat.* VIII, 50-51.)

C'est probablement, en effet, ce vers du poète latin qu'imite Gilles de Corbeil, lorsqu'il dit un peu plus loin :

> Sitque genus quasi plebeum de *gente togata*
>
> (*Hierap.* VIII, v. 626.)

Le passage suivant de Pierre de Blois me semblait plus démonstratif encore : « *tu pauperrimus legista de legibus garris... et in animae tuae perniciem usurpas*

officium postulandi. Quid tibi et togatorum professioni », (Pierre de Blois, *loc. cit.* p. 1120).

Toutefois, ce n'est pas le sens qu'il convient de donner ici au mot *togatus*. Il faut le traduire par *paysan*, *laboureur*, ce que nous appellerions aujourd'hui un petit propriétaire. En voici la preuve tirée d'un passage de la *Philippide* de Guillaume le Breton. Parlant, au livre premier de son poème, des pillages et des cruautés de tout genre qu'exerçaient les Cottereaux dans le Berry, il dit que rien ne les arrêtait dans leurs massacres : ni la jeunesse, ni l'enfance, ni la vieillesse, ni la noblesse, ni la *robe du paysan*, ni le froc du moine, ni le sexe de la femme, ni le caractère sacré du prêtre.

Nil juveni virtus, puero nil debilis etas,
Nil effeta seni, nil nobilitas generoso,
Nil *toga ruricole*, nil frocus religioso,
Nil fragilis sexus mulieri, nil sacer ordo
Presbytero prodest, quin decollentur ab ipsis

(*Philipp.* I, vers 730-735.)

Le *togatus* est donc bien ce petit propriétaire, *ruricola*, dont l'habit caractérise la condition humble et presque plébéienne, *quasi plebeum*. Il ne saurait y avoir de doute possible.

*
* *

II. — Page 146. *Sur les vers léonins.*

D'une façon générale, on donne le nom de *léonins* à des vers, le plus souvent hexamètres, qui, outre la

cadence et la mesure du vers latin ordinaire ont encore la rime. On en trouve quelques rares exemples dans les auteurs de la bonne latinité, comme les vers suivants de Cicéron :

Cedant arma tog*ae :* concedant laurea lingu*ae :*
O fortunatam nat*am* me consule Rom*am*

Ou cet autre d'Ovide :

Quot coelum st*ellas*, tot habet tua Roma pu*ellas*.

Mais la mode d'introduire la rime dans les vers ne date guère que du huitième siècle ; il semble bien, comme l'a soutenu Ackermann, qu'il faille l'attribuer à la plus grande facilité qu'il y avait à composer des vers où la mesure était souvent sacrifiée à l'assonnance et à la rime ; et de l'autre à ce que ce genre de vers se prêtait mieux aux cadences de la musique. On sait que beaucoup de vers latins du moyen-âge, surtout ceux qui étaient destinés à être chantés, n'appartiennent à aucun mètre connu ; ce sont ce qu'on appelle des *vers rythmiques*, dans lesquels on ne tient compte que de la cadence et de la rime. Tous les hymnes religieux sont dans ce cas, ainsi que la plupart des vers des Goliards.

Le *vers léonin* proprement dit respectait encore tant bien que mal les règles de la prosodie, mais excitait surtout l'admiration par la rime ou l'assonnance qui venaient, croyait-on, en augmenter le charme. Il faut dire aussi que ces assonnances et consonnances n'avaient souvent d'autre but que de

venir en aide à la mémoire ; tous les vers qu'on appelait *memoriales*, parce qu'il était indispensable de se les rappeler, étaient des vers léonins ou rythmiques.

La rime, dans les vers léonins, doit toujours exister d'une hémistiche à l'autre ou d'un vers à celui qui suit. Voici un exemple de ces deux manières dans Gilles de Corbeil :

Secure potes exter*nis* pinguescere do*nis*

(*Méd. comp.* IV, v. 1577.)

Quae tibi nobili*um* fundit praelarga viror*um*
Munera nobili*tas* : sua namque repletio solv*i*
Debet ut aridi*tas* foveatur pauperis aegr*i*

(*Ibid.* v. 1585.)

Lorsque, au lieu d'être simplement monosyllabique, ou même de ne porter que sur une voyelle (comme solv*i* et aegr*i*) la rime est syllabique, c'est la perfection du genre. En voici un exemple pris dans la *Hierapigra* :

Nullus eris sin*e re* nisi nummos constet hab*ere*
Nil poteris sap*ere* quia sensus surgit ab *ere* ;
Ut fatear v*erum*, quamvis uniteris Hom*erum*.
Dedecoras cl*erum* nisi subsit copia r*erum*.
Nullum preb*endat* nisi munus munere *vendat*
Presul et att*endat* quod donum causa rep*endat* :

(*Hierapigra*, VIII, vers 63-67.)

Ces vers offrent, en outre, la curieuse particula-

rité de rimer deux par deux. On connaît plusieurs poèmes du moyen-âge écrits de la sorte ; je citerai, en particulier le long poème « *De contemptu mundi* » de Bernard de Morlai, moine de Cluni en 1140. En voici quelques vers :

Aspicias sine lege vel ordine currere cl*erum*,
Atria visere regia, volvere turbida r*erum*,
Ad popularia stare negotia, resque for*enses*.
Adde quod exerit arma, quod ingerit omnibus *enses*.
Agmina ducere, praelia jungere, miles hab*eri*.
Clericus eligit et sacra negligit otia cl*eri*.

(*Flacius Illyricus*, p. 294.)

Parfois, la rime portait sur quatre vers consécutifs comme dans le morceau que je reproduis plus loin (page 430).

On ne sait pas exactement quelle explication il convient de donner de ce mot de *léonin* employé pour désigner les vers rimés. Les uns veulent y voir une allusion au pape Léon V qui florissait au milieu du XIV[e] siècle ; d'autres pensent qu'il s'agit d'un certain Léon, chanoine de Paris et religieux de Saint-Victor qui vivait à la fin du XII[e] siècle et excellait dans ce genre de poésie. Aucune de ces opinions ne reposant sur de sérieuses présomptions, le mieux est de ne trancher la question ni dans un sens, ni dans l'autre. Elle est, d'ailleurs, de bien minime intérêt.

*
* *

III. — *Page 153 — Sur la défense faite aux clercs réguliers d'exercer et même d'étudier la médecine.*

Nous avons vu que, dans un but fort louable de charité, l'étude de la médecine fut longtemps encouragée dans les monastères ; peu à peu, par suite du relâchement de la discipline, il arriva que les moines-médecins prirent prétexte des soins à donner aux malades pour sortir à tout propos du cloître et tirer des bénéfices illicites de l'exercice de leur art. C'est ce qui motiva les défenses des conciles et des papes, mais à l'égard seulement des religieux.

Dès 1131, le sixième canon du concile de Reims défendit expressément aux moines et aux réguliers l'étude des lois et de la médecine. Ce canon les traite de téméraires, parce qu'au mépris de leurs engagements, ils abandonnent le soin des âmes pour ne s'occuper que de celui des corps et promettent de guérir les malades à prix d'argent : *pro detestanda pecunia sanitatem pollicentes.* En conséquence, il est fait défense aux évêques, abbés, prieurs etc., de laisser sortir leurs religieux sur de pareils prétextes : *tantae enormitati consentientes*, sous peine d'être privés de leurs places et de leurs dignités : *Propriis honoribus spolientur.*

En 1139, le concile de Latran, renouvelant la prohibition du Concile de Reims, y ajouter des peines encore plus sévères : *ab Ecclesiae liminibus arceantur.*

En 1162, le concile de Montpellier fit encore les mêmes défenses : *Sub omni severitate ecclesiasticae*

disciplinae, ne quis monachus, vel canonicus regularis aut alius religiosus ad seculares leges vel physicam legendas accedat.

Le concile de Tours en 1163 réitéra les mêmes défenses et sous les mêmes peines. Les pères de ce concile avertissent les religieux que c'est surtout à eux que le démon dresse les plus subtiles embûches et que, sous prétexte de les engager à soulager les maux de leurs frères malades, il les séduit, leur fait abandonner le cloître pour aller apprendre les lois, préparer des remèdes et les vendre : *Ad legendas leges et confectiones physicas ponderandas de claustris suis educit...* Aussi leur fait-on défense, sous peine d'excommunication, de sortir, après avoir prononcé leurs vœux, pour voir et traiter des malades : *Proinde statuimus ut nullus omnino, post votum religionis, post factam professionem ad physicam legesve mundanas legendas permittatur exire : secus excommunicatus ab omnibus evitetur.*

Le concile de Paris, tenu en 1212, ordonne que tout religieux qui serait sorti de son cloître : *ut jurisprudentiae et medicinae operam daret*, soit excommunié, si, dans l'espace de deux mois, il n'est rentré ; et en cela il s'autorise de la décision du concile de Latran.

Le pape Honorius III défendit aux archidiacres, prévôts, curés et simples prêtres de faire la médecine. Mais les chanoines, les diacres, sous-diacres et clercs restaient libres de prendre et d'exercer la profession de médecin, ou tout au moins, n'en étaient pas formellement exclus (1).

(1) Cf. Chomel, *loc. cit.*

*
* *

IV. — *Page* 204. — *Sur la conduite que doit tenir le médecin vis-à-vis du malade.*

Cum fueris, Medice, quandoque vocatus ad egrum,
Auxilium queras ab eo qui cuncta gubernat ;
Angelus ut Domini comitatur forte Tobiam,
Affectum mentis preter comitetur et actus.
Dirigat atque tuos gressus in pace salubri.
Nuncius interea tractetur honore decenti,
Inquisitus utrum modico vel tempore longo
Ipse laboravit ad quem te ducere querit,
Qualiter invasit illum valitudo, quod ipse,
Si poterit fieri, sic certificeris ab illo
Inquirendo sua sinthomata ; cautius egri
Post hoc ; urina visa pulsuque notato
Cum reliquis signis, quamvis non certificeris,
En hiis que pridem nosti sinthomata caute
Pandere sufficiet tamen, ut confidere possit
Hiis dictis de te quasi de rectore salutis.
Cumque domum fueris ingressus ubi iacet eger,
Protinus inquiras utrum confessio, Christi
Corpus ei fuerint causa premissa salutis.
Hiis igitur verbis affari te decet illos :
Dignior est anima quam corpus ; dignior eius
Ergo salus ; moneant igitur, queratur ut illa ;
Quod si non fecit faciat, vel polliceatur
Hoc se facturum ; morbi quia sepius orti
Sunt pro peccatis ; ablutis funditus ipsis,
Scriptura teste, vestigia nulla patebunt.
Nam solitis signis inspectis forte timebit
Si super hiis sermo est, te desperare putando
Plus desperabit, quem desperatio ledet.

Ingrediens igitur ad eum vultum mediocrem
Protendis, vitans cupidi gestumque superbi;
Teque salutantes humili cum voce salutes;
Cum quibus assideas residentibus; inde resumas
Pectus, paulatim verbis mediocribus utens.
Hiis interpositis, situs illus regionis
Commemorandus erit, laudanda facetia gentis.
Tandem conversus ad eum queras ab eodem
Qualiter est illi; post hoc tibi brachia tendat
Ut pulsum tangas; tamen hunc in parte sinistra
Agnosces melius; sit testis Egidius auctor.
Post hec inspicias urine quis color insit
Cum reliquis signis, et que substantia, queque
Sint ibi contenta; generum variatio quorum
Dat varias species morborum nosse frequenter.

. . . .

Egro pendenti promittas inde salutem,
Cumque recesseris hinc, dicas specialibus ipsum
Egrotare nimis, quia si curaveris illum
Sic maioris eris meriti laudisque favore
Dignior; huncque mori si contingat, manifeste
Dicent, a primis te desperasse; sed ipse
Cautius attendas generalia signa salutis
Et privata, simul nomen retinendo prophete.
Cum te qui domui presunt ad prandia ducent,
Non importunum gere te, sed in omnibus apte,
In mensaque loco pudeat discumbere primo.
Appositosque cibos ne spernas, nec tibi potus
Sperne propinatos, que sic inde requiescent
Inque tui laudem prorumpent atque favorem.
Fercula cum varia mentem prandentis ad horam
Mutent, ipse statum tamen a quocumque requiras
Egroti, quia sic de te confideret ipse
Plenius, attendens quod et inter deliciorum

Multimodos usus non obliivisceris eius.
A mensa surgens cum pervenies ad eundem,
Dicas egregie te iam cenasse, sed addas
Esse ministratum tibi sufficienter ; at ille
Sollicitus semper hoc magis exilarabitur inde.
Totiusque domus ne te species mulieris
Cuiusquam fallat, oculos avertito mentis,
Cuius ad introitum succensus mutuus ignis,
Forte Creatoris oculos avertere ; sensum
Immutare potest medici curantis et egrum
Exosum medico reddet minimeque faventem.

. . . .

Quo successive sic ad meliora meante,
Presentes assint consortes atque coevi ;
De rebus solitis quibus hic consueverat uti
Sermo fiat, eis presentibus, unde solebat
Plus delectari patiens, medicusque sit absens ;
Quo sic intrante, sit sermo serius et mens
Seria, iocundus animus, iocundaque verba.
Sic interpositis sermonibus, adiciatur ;
« Amodo de nobis modicum curabitis, et iam
Nos proferre decet aliis querentibus illud,
Vobis dimissis, evangelium Galieni. »
Talibus in verbis multi gaudere solebant
Et gestu medici statim migrare volentis, .
Consilio medici quia non eget amplius eger,
Cum successive consuetos tendat ad actus,
Assuetosque cibos potusque resumere possit.

. . . .

Istis ergo modis cum iam perduxeris egrum
Usque statum placidum, poscenda licentia restat
Amodo, ne pariat plus expectare pudorem ;
Prepositum domui, vel quot magis collaterales
Noveris egroti, sic effari decet : « Ecce

Omnipotens Dominus istum qui viserat, ad quem
Nos invitastis, nostros respexit ad actus.
Perque ministerium nostrum reparare salutem
Est dignatus ei ; conservet ut amplius ipsum
Quesimus incolumem, per vosque licentia detur
Et sit honesta modo nostri dimissio ; quod si
Amodo contingat fragili virtute gravari
Ex vobis aliquem nos invitare volentem,
Omnibus omissis aliis, nos precipitemus
Gratis in obsequium vestrum ; collata decenter
Munera, preteriti sint argumenta futuri.
Moribus ergo tuis te procurasse invabit
A primis horum iam promeruisse favorem,
Sollicitus super hiis patiens quia consulet istos ;
Tutius esse reor, quod certe novimus omnes,
Dum dolet accipere, vel munere posse carere,
Namque manum dandi iam retraxere, medicum
Munere percepto, grates multas referendo,
Omnibus ergo vale dicens, in pace recede.

(*Collectio Salernitana*, t. IV, p. 147 et 175.)

*
* *

V. — Page 243. — *Sur la corruption et la rapacité de la Curie romaine.*

Quelle que soit la vigueur des expressions employées par Gilles de Corbeil pour peindre la rapacité des cardinaux, qu'il appelle des corbeaux rapaces, *corvi rapaces*, on est bien forcé de se rendre à l'évidence et de reconnaître que, sur ce point, les traits les plus virulents décochés par les Goliards ou les Trouvères visaient un mal qui n'était que trop réel. Ce

qui, par contre, pourrait à bon droit nous surprendre c'est le singulier remède que croyait avoir trouvé le pape pour faire cesser ce scandale. Par lettres adressées à son légat au concile de Bourges, en 1226, il demandait que chaque église cathédrale lui abandonnât le revenu de deux prébendes, l'une appartenant à l'évêque lui-même et l'autre au chapitre ; il devait en être de même pour les monastères, une des deux prébendes appartenant à l'abbé et l'autre aux moines. La raison que donne le pape pour justifier cette demande exorbitante, c'est que, dit-il, il n'y a pas de meilleur moyen de réprimer l'avarice qui est la honte de la Curie romaine :

« Allegavit commoda, quae possent inde provenire, illud videlicet quod amoveretur scandalum a Romana Ecclesia, matre omnium Ecclesiarum ; concupiscentia scilicet, quae radix est omnium malorum ; cum nullus in curia Romana pro aliquo negotio, si ipsa abundaret, aliquid offerret, vel aliquis oblata reciperet » (1).

C'était, on le voit, quoique dans un autre ordre d'idées, un remède assez analogue à celui que proposait aux moines Gilles de Corbeil pour les forcer à être chastes. En fait, cela revenait à donner en bloc à Rome ce qu'elle était obligée d'arracher par morceaux. Mais les évêques ne se laissèrent pas dépouiller ; ils répondirent au pape, par la bouche de l'archevêque de Lyon, en donnant les raisons de leur refus. Si l'on consentait à cela, objectaient-ils, il fau-

(1) Matthaei Parisiensis, *loc. cit.* p. 281.

drait qu'un procurateur romain résidât dans chaque province et l'on pouvait être certain qu'il n'y vivrait pas de ses propres ressources, mais du produit de ses exactions.

« Erit enim in qualibet dioecesi, vel ad minùs in provincia, nuncius unus continuus, procurator Romanus, qui non vivet de proprio, sed graves exactiones et procurationes exiget ab Ecclesiis majoribus et forte minoribus, ut nullus remaneat impunitus, nomenque procuratoris habens, offitio legati fungeretur » (1).

Les évêques ajoutaient que, si ces richesses étaient réparties proportionnellement entre les membres de la cour pontificale, chacun d'eux recevrait plus que le roi lui-même et qu'ils seraient non seulement riches, mais riches à l'excès. Or, l'orgueil étant la conséquence de la fortune, les hauts dignitaires de la Curie consentiraient à peine à juger les procès et leurs subordonnés se refuseraient à leur servir de secrétaires. Cela est de toute évidence, puisque, même en les payant comme on le fait actuellement, on a peine à en tirer quelque chose. L'avarice, au surplus, ne ferait qu'augmenter, car plus on possède et plus on veut posséder :

« Cum vix possibile sit fontem avaritiae dessicari, quod nunc faciunt per se, tunc facerent per alios, et suis multo majora quam nunc dari munera procurarent ; modica enim nulla sunt in conspectu divitum cupidorum. Item, multae divinitiae jamjam faciunt Romanos insanire, et sic inter diversas paren-

(1) Matthaei Parisiensis, *Ibid.*

telas tantae orirentur seditiones, quod posset timeri totius excidium civitatis, cujus etiam nec modo expers esse videtur, propter divitias quas habent ad nauseam » (1).

A côté de la note sérieuse, voici maintenant la note comique et satirique ; elle nous est fournie par la littérature goliardique, sous forme d'un évangile bouffon, non pas selon l'apôtre saint *Marc*, mais selon les *Marcs d'argent*. Voici le texte :

« Initium sancti Evangelii secundum Marcas argenti.

In illo tempore dixit Papa Romanis : cum venerit filius hominis ad sedem maiestatis nostrae, primum dicite : Amice, ad quid venisti ? At ille si perseveraverit pulsans nil dans vobis, eicite eum in tenebras exteriores. Factum est autem, ut quidam pauper clericus veniret ad curiam domini Pape et exclamavit dicens : Miseremini mei saltem vos, hostiarii Pape, quia manus paupertatis tetigit me.

Ego vero egenus et pauper sum, ideo peto ut subveniatis calamitati et miserie mee. Illi autem audientes indignati sunt valde et dixerunt : Amice, paupertas tua tecum sit in perditione, vade retro sathanas, quia non sapis ea que sapiunt nummi. Amen, amen dico tibi : non intrabis in gaudium domini tui, donec dederis novissimum quadrantem.

Pauper vero abiit et vendidit pallium et tunicam et universa que habuit, et dedit cardinalibus et hostiariis et camerariis. At illi dixerunt : et hoc quid est inter tantos ? Et eicerunt eum ante fores, et egressus foras flevit amare et non habens consolationem. Postea venit ad curiam quidam clericus dives incrassatus, impinguatus, dilatatus, qui propter seditionem fecerat homicidium. Hic primo dedit hostiario, secundo camerario, tertio cardinalibus. At illi arbitrati sunt inter eos, quod

(1) Matthei Parisiensis, *Ibid.*

essent plus accepturi. Audiens autem dominus Papa cardinales et ministros plurima dona a clerico accepisse infirmatus est usque ad mortem. Dives vero misit sibi electuarium aureum et argenteum et statim sanatus est. Tunc dominus Papa ad se vocavit cardinales et ministros et dixit eis : Fratres, videte, ne aliquis vos seducat inanibus verbis. Exemplum enim do vobis, ut quemadmodum ego capio, ita et vos capiatis. »

(*Carmina Burana*, p. 22.)

Ecoutons maintenant Guiot de Provins :

Sor les Romains voldrai parler,
Jà de ce ne me quier celer ;
Sor les plus hauz commencerai,
Et des autres verté dirai.
De cui ? par foi des Arcevesques,
Des Legaz et des Evesques ;
Des Clers dirai et des Chanoines,
Des Abbez et des noirs Moines,

. . . .

De nostre pèrc l'Apostoile
Volsisse qu'il semblast l'Estoile
Qui ne ne muet. Molt bien la voient
Li marinier qui s'i avoient (1).

. . . .

Molt est l'Estoile et bele et clere
Tiex devroit estre notre père ;
Clers devroit-il estre et estable.
Que jà pooir n'éust Déables
En lui, n'en ses commandemenz.
Qant li pere ocist ses enfanz,

(1) Conduire, mettre dans la voie.

Grant pcchié fet. Ha! Rome, Rome,
Encor ociras-tu maint home.
Vos nos ociez chascun jour,
Crestientez a pris son tour;
Tout est perdu et confundu,
Qant li Chardonal sont vcnu,
Qui viennent ça tuit alumé
Et de convoitise enbrasé,
Ça viennent plein de symonie,
Et comble de malveise vie;
Ça viennent sanz nule reson,
Sanz foi et sanz religion:
Que il vendent Deu et sa Mère,
Et traïssent nos et lor père.
Tout defolent et tot devorent,
Certes li signe trop demorent
Qui nostres sires doit monstrer,
Qant li siècles devra finer.
Trop voi désespérer la gent,
Qu'il font dc l'or et de l'argent
Qu'il cnportent outre les monz;
Chauciés, hospitax, ne ponz
N'en font-il pas; cc m'est avis,
Si m'aït Dcx, il valent pis
Assez que ne font li paicn.
Se l'Apostoles en a ricn
Oïl, j'oi dire qu'il i part,
Sc notrc Sircs me rcgart

. . . .

L'avoir cnportent li Legat,
Dont tant i a guile et barat,
Tot ont pcrdu, nuns n'i voit goute:
Corz dc Rome, com cstes toute

Plaine de pechiez criminax,
Il n'est nulle tant desloiax.
Rome nos suce et nos englot,
Rome destruit et ocist tot.
Rome est la doiz (1) de la malice.
Dont sordent tuit li malvès vice ;
C'est un viviers pleins de vermine
Contre l'Escripture Devine,
Et contre Deu sont tuit lor fet.

On ferait un volume avec les témoignages de ce genre ; je me bornerai, en terminant, à citer cette amusante saillie d'un poème goliard :

O, vos burse turgide
Romam veniatis,
Rome datur potio
Bursis constipatis.

(*Carmina Burana*, page 20.)

* * *

VI. — *Page 255. — Sur le célibat imposé aux prêtres.*

Ce n'est pas sans peine que l'Eglise parvint à imposer le célibat aux clercs engagés dans le sacerdoce et les ordres majeurs. En Angleterre, en particulier, il fallut que l'autorité royale intervint, à plusieurs reprises, pour faire respecter à cet égard les décisions des conciles. Je reproduis ici, à titre de

(1) Canal, conduit, du latin *ductus*.

curiosité, des vers burlesques, en faveur du mariage des prêtres, composés par un anonyme anglais après le concile de Latran de 1216 et publiés par Flacius Illyricus, dans son recueil : *de corrupto Ecclesiae statu* :

RHYTHMI QUOS POST SYNODUM LATERANENSEM, ANNO D. 1216 NOBILIS QUIDAM ANGLUS IN SACERDOTALIS CONJUGII FAVOREM COMPOSUIT.

Prisciani regula penitus cassatur,
Sacerdos per *hic* et *haec* olim declinabatur :
Sed per *hic* solummodo nunc articulatur,
Cum per nostrum praesulem *haec* amoveatur.
Ita quidam presbyter coepit allegare :
Peccat criminaliter qui vult separare,
Quod Deus conjunxerat, foeminam amare,
Tales dignum duximus fures appellare.
O quam dolor anxius, quam tormentum grave
Nobis est dimittere : quoniam suave.
O Romane Pontifex statuisti prave :
Ne in tanto crimine moriaris, cave.
Non est Innocentius, immo nocens vere,
Qui quod facto docuit, verbo vult delere
Et quod olim juvenis voluit habere,
Modo vetus Pontifex studet prohibere.
Gignere nos praecipit vetus testamentum,
Novum quod non retinet et nusquam est inventum.
Praesul qui contrarium donat documentum,
Nullum necessarium his dat argumentum.
Dedit enim Dominus maledictionem
Viro, qui non fecerit generationem ;
Ergo tibi consulo per hanc rationem
Gignere, ut habeas benedictionem.

Nonne de militibus milites procedunt ?
Et reges a regibus, qui sibi succedunt ?
Per locum a simili omnes jura laedunt,
Clericos qui gignere crimen esse credunt.
Nobis adhuc praecipit vetus testamentum,
Quod nostrae jam legis est verax fundamentum,
Ut mares et foeminae sint instrumentum
Tale, per quod habeant prolis incrementum.
Zaccharias habuit prolem et uxorem,
Per virum, quem genuit, adeptus honorem ;
Baptizavit etiam nostrum salvatorem,
Pereat qui teneat novum hunc errorem.
Paulus coelos rapitur ad superiores,
Ubi multas didicit res secretiores,
Ad nos tandem rediens, instruensque mores :
Suas, inquit, habeant quilibet uxores.
Propter hoc et alia dogmata doctorum,
Reor esse melius et magis decorum,
Quisque suam habeat, et non proximorum,
Ne incurrat odium, vel iram eorum.
Proximorum foeminas, filias et neptes
Violare nefas est, quasi nil deceptes :
Vere tuam habeas et in hac delectes
Diem ut sic ultimum tutius expectes.
Ecce jam pro clericis multum allegavi,
Nec non presbyteris multa comprobavi,
Pater noster nunc pro me, quoniam peccavi
Dicat quisque presbyter cum sua suavi (1).

On ne saurait évidemment prendre très au sérieux

(1) Flacius Illyricus, *loc. cit.* p. 236. Cf. au même recueil une autre pièce de vers sur le même sujet, que sa longueur m'empêche de reproduire.

des documents de cette nature ; tout au plus est-il permis d'y voir une indication sur les mœurs du temps et l'état d'esprit d'une partie, au moins, de ce clergé concubinaire du moyen-âge.

Notons, en passant, que jusqu'à la réforme opérée dans l'université, en 1452, par le cardinal Guillaume d'Estouteville (*Guillelmus Totavilleus*), les docteurs en médecine et même les simples bacheliers étaient astreints au célibat. Encore faut-il observer que le cardinal d'Estouteville n'autorisa que le mariage des maîtres ; jusqu'en 1600, avant d'admettre les bacheliers à la licence (1), on leur faisait jurer qu'ils étaient célibataires. En 1395, la Faculté de médecine refusa d'admettre à l'examen de licence le bachelier Jean Despois (*Joannes de Pisiis*) parce que, disait-on, il s'était marié. « *Est notandum quod fuit controversia de magistro Johanne de Pisiis*, *eo quod, ut dicebatur*, *uxoratus est* (2).

*
* *

VII — *Page 258* — *Sur la sodomie chez les clercs.*

J'ai cru devoir reproduire ici quelques textes relatifs à la diffusion de ce vice chez les clercs du moyen-âge ; outre qu'ils n'auraient pu facilement trouver place dans le cours de ce livre, ces textes ne pourraient s'accommoder d'une traduction, quelque libre et atténuée fut-elle.

(1) Cf. Franklin, *La Médecine*, p. 16.
(2) Franklin, *Recherches sur la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*, p. 100.

En voici un qui est pris dans le *De Planctu naturae* d'Alain de Lille ; après avoir expliqué à l'auteur comment toutes choses sont soumises à des règles fixes et immuables, la Nature se plaint que, seul, l'homme raisonnable ose enfreindre ces lois et aller à leur encontre :

Et quid per singula meæ narrationis curriculum evagari permitto? solus homo meæ moderationis citharam aspernatur ; et sub delirantis Orphei lyra delirat : humanum namque genus a sua generositate degenerans, in conjunctione generum barbarizans, venereas regulas immutando, nimis irregulari utitur metaplasmo : sicque homo a venere tiresiatus anomala, directam prædicationem in contrapositionem inordinate converti. A Veneris igitur orthographia homo deviando recedens, sophista falsigraphus invenitur. . . . .

Multi etiam juvenes mei gratia pulchritudinis honore vestiti, debriato amore pecuniæ, suos Veneris malleos in incudum transtulerunt officia. Talis monstruosorum hominum multitudo, totius orbis amplitudine degrassatur, quorum fascinante contagio, castitas venenatur. Eorum siquidem hominum qui Veneris profitentur grammaticam, alii solummodo masculinum, alii feminum, alii commune, sive promiscuum genus familiariter amplexantur : quidam vero quasi heteroeliti genere, per hiemem in feminino, per æstatem in masculino genere irregulariter declinantur. Sunt qui in Veneris logica disputantes, in conclusionibus suis, subjectionis, prædicationisque legem relatione mutua sortiuntur. Sunt, qui vicem gerentes supposito, prædicari non norunt. Sunt, qui solummodo prædicantes, subjecti subjectionem legitimam non attendunt. Alii autem Diones regiam ingredi dedignantes, sub ejusdem vestibulo ludum lacrymabilem comitantur. Contra hos omnes conqueruntur jura, leges armantur, cum ultore gladio suas affectant injurias vindicari. Ne igitur mireris, si in has verbo-

rum profanas exeo novitates, cum profani homines profanius audeant debacchari. Talia enim indignanter eructo, ut pudici homines pudoris characterem revereantur ; impudici vero ab impudentiæ lupanaribus arceantur. Mali enim cognitio, expediens est cautela, quæ culpabili nota inverecundiæ cauteriatos puniat ; et ab ejusmodi immunes præmiet (1).

On remarquera ici les mêmes allégories grammaticales que dans Gilles de Corbeil ; elles sont d'ailleurs générales à cette époque et également employées par les trouvères. Voici en quels termes, après les croisades, Gauthier de Coincy, prieur de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, peint la vie des couvents :

La grammaire *hic* à *hic* accouple
Mais Nature maldit le couple.
La mort perpétuel engenre
Cil qui aime masculin genre
Plus que le fémenin ne face
Et Dieu de son livre l'efface.
Nature rit, si com moi semble
Quand *hic* et *hec* joignent ensemble.
Mais *hic* et *hic*, chose est perdue,
Nature en est tost ésperdue...

Passons maintenant à Jean de Salisbury. C'est au chapitre XII du 3e livre de son *Polycraticus* qu'on lit ces stupéfiantes révélations :

Disposueram silere de mollibus, qui sicut ignominiosi, ita sunt et videntur innominabiles. Silentium indicit reve-

(1) Patr. latine, t. 210, p. 449-50.

rentia morum, et verecundus animus, natura dictancte, illorum declinat aspectum. Quid multa ?

Si natura negat, facit indignatio versum.

Apud istos ars est suam pudicitiam prostituere, alienam violare, vel oppugnare. Nec quidem simpliciter suam, cum matrimonii temerentur jura, et conjugis adulterium conjux procuret. Dum egreditur sponsa de thalamo suo, conjugem noli maritum credere, sed lenonem. Producit eam, libidinosis exponit, et si spes dolosi nummi refulgeat, affectus callida simulatione prostituit. Filia namque decentior, aut si quid aliud in familia placeat ditiori, publica merces est, exposita quidem, si emptorem inveniat. . . . .

.... Sed quid filias et uxores (quod licet jura prohibeant, tamen quocunque modo natura permittit) exponi queror, aut prostitui ? In ipsam naturam, quasi gigantes alii, Theomachiam novam exercentes, insurgunt. Filios offerunt Veneri, eosdemque in oblatione pupparum virgines præire compellunt. In illis etenim ætatis maturitas exspectatur ; at in his sufficit alienæ impudicitiæ voluptatem posse expleri. Pudet dicere, quod se ipsos viri ætate provectiores et sensu, turpitudini tantæ non subtrahunt, et cum eos in nobiliori sexu natura creaverit, ad deteriorem quantum in ipsis est, ex innata malitia prolabuntur, effeminati vitio et coruptela morum, cum tamen naturæ beneficio, feminæ esse non possint. Cum lascivientis divitis luxus libidini vota sua præcingit, recumbentis pedes calamistratus comatulus excipit, nitorem invidens meretrici, histrioni habitum, cultum procis, virginibus ornatum, triumphalem quoque principibus apparatum, et in aliorum conspectu pedes, et ne plus dicam teneris manibus tibias tractat. Chirothecatus enim incessit diutius, ut manus soli subtractas emolliret ad divitis usum. Deinde licentia paululum procedente, totum corpus impudico tactu oberrans pruriginem scalpit, quam fecit, et ignes Veneris languentis

inflammat. Verum hæc abominatio, non tam ostendenda est quam conspuenda, puderetque eam nugis esse insertam nisi eamdem Apostolus, Romanis scribens, verbis manifestius expressisset dicens, quia *feminæ eorum immutaverunt naturalem usum, in eum qui est contra naturam, et masculi, relicto naturali usu feminæ, exarserunt in desideriis suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes*, ut darentur *in sensum reprobum* (*Rom.* I), facerentque quod minime convenirent, et vitiis universis obnoxii, indignationem Dei, et omnium pænarum in se aculeos provocarent.

Après des témoignages, comme ceux d'Alain de Lille et de Jean de Salisbury, il est tout à fait inutile de chercher à rassembler d'autres textes. N'ayant d'autre but, en les reproduisant, que de les faire servir de commentaire aux passages déjà cités de Gilles de Corbeil, il ne saurait y avoir lieu de s'y arrêter davantage.

*
* *

VIII. — *Page 278 — Sur le sens à donner à un passage de la Hierapigra.*

Il s'agit du passage où Gilles de Corbeil dit que l'interdition de l'amour libre faite aux clercs va provoquer dans l'Église les plus grands désordres. Voici le texte :

Qui tantis clerum laqueis, moderamine nullo,
Strinxit et artavit cohitus prohibendo solutos
Quod sacra conjugii plerique repagula frangunt
Per fas atque nefas sine lege vel ordine currunt
Atque...

La construction grammaticale ne saurait être douteuse ; il faut, de toute nécessité, la faire ainsi : *qui, prohibendo coïtus solutos, moderamine nullo, tantum strinxit et artavit clerum laqueis quod plerique frangunt...* et alors, la traduction qui s'impose est celle-. *Il a chargé le clergé de chaines si lourdes, en lui défendant de se livrer aux amours libres, qu'il a poussé la plupart des clercs à briser les liens sacrés du mariage..* etc.

Victor Le Clerc traduit : a imposé de lourdes chaînes au clergé, *accoutumé* depuis longtemps à profaner de ses faciles amours la sainteté de la foi conjugale.

On saisit bien la différence de ces deux traductions. Dans la seconde, celle de Victor Le Clerc, ce n'est pas la défense de l'amour libre qui pousse le clergé à des excès encore plus répréhensibles ; c'est à cause de l'habitude invétérée de ces actes de débauche, que le clergé ne pourra supporter le nouveau fardeau qu'on veut lui imposer. Dans la pensée de Gilles, au contraire, les désordres, tels que l'adultère et la sodomie, ne se produiraient pas si l'interdiction du *coïtus solutus* n'avait pas été faite et surtout si elle n'avait pas été faite sous peine d'excommunication.

En somme, il s'agit ici de la tolérance de la prostitution que Gilles considère, avec la plupart des théologiens d'ailleurs, comme un mal nécessaire. « Quoi de plus sordide, dit saint Augustin, quoi de plus vide d'honneur, de plus plein de turpitude que les prostituées, les agents de prostitution, et les

autres pestes de ce genre ? Et cependant faites disparaître les courtisanes, et la débauche bouleversera le monde. » (*De l'ordre*, I. Livre II, ch. 18, n° 12). Saint Alphonse de Liguori est plus explicite encore : « Si les prostituées n'existaient pas, dit-il, les péchés de luxure n'en seraient que plus nombreux : sodomie, bestialité, masturbation, et toutes les fornications auxquelles seraient exposées les femmes honnêtes. »

C'est exactement la thèse de Gilles de Corbeil.

APPENDICE

Addition aux Pages 70 et 441 *(Sur le Traité des Signes et Symptômes des Maladies).*

Ce livre venait d'être imprimé, lorsque, grâce à l'obligeance de M. Ch.-V. Langlois, j'ai eu connaissance de la publication par V. Rose (1), du Traité de Gilles de Corbeil sur les *Signes et Symptômes des Maladies*, traité dont un fragment avait été retrouvé par Daremberg, en 1853. Je regrette vivement de n'avoir pu parler, comme il eût convenu, de cette œuvre nouvelle du médecin de Corbeil, qu'il faudra désormais joindre à ses autres poèmes médicaux et qui méritait une analyse plus détaillée que celle que j'en puis faire en ce moment.

Les vers, publiés par V. Rose, sont au nombre de 2358, y compris les 448 déjà publiés par Daremberg. Gilles commence par décrire les symptômes qui dénotent la surabondance dans le corps de l'une des quatre humeurs : le *Phlegme*, le *Sang*, la *Bile noire* et la *Bile jaune*. Puis il énumère les symptômes propres à chaque maladie, en commençant, suivant l'usage alors consacré, par celles qui affectent la tête pour finir à celles des membres inférieurs (*a capite ad calcem*). Vient enfin la description de chaque sorte de Fièvre, avec ses signes particuliers.

On chercherait en vain, dans ce poème, les digressions morales et les saillies humoristiques qui font le charme du poème des *Médicaments composés*. Cependant il possède, au point de vue médical, l'incontestable mérite d'une précision et d'une clarté dans l'énumération des symptômes morbides, qu'on est surpris de rencontrer à cette époque. Si l'on néglige, en effet, tout ce qui se rapporte aux doctrines suran-

(1) Egidii Corboliensis Viaticus de Signis et Symptomatibus aegritudinum, nunc primum edidit Valentinus Rose, Lipsiae in Aedibus B. G. Teubneri, 1907 (XXX, 125).

nées de l'ancienne médecine pour lesquelles, comme il l'avait fait dans les *Médicaments composés*, Gilles suit ici Platéarlus, il faut reconnaître dans la description des symptômes une justesse d'observation vraiment étonnante. Il est telle de ces descriptions, celle, par exemple, des désordres que provoque la Manie (folie causée par l'humeur bilicuse) qui est d'une saisissante vérité (vers 235-261) ; à lire également les vers relatifs à la Mélancolie (262-287) ; à l'Epilepsie (397-414) ; à la Phtisie (775-800) ; au Diabète (1430-1437) ; à la Goutte (1788-1829), etc., etc.

Le style de ce poème est d'ordinaire coulant et facile ; les vers sont réguliers et moins chargés de ces termes techniques qui se rencontrent si fréquemment dans le poème des *Médicaments composés* et en rendent la lecture si pénible. Au demeurant, cette nouvelle œuvre de Gilles de Corbeil est intéressante à plus d'un titre et il faut savoir gré à V. Rose de nous l'avoir fait connaître.

J'espérais trouver, dans l'introduction que le savant allemand a écrite pour ce poème, quelques détails biographiques nouveaux sur le médecin de Corbeil ; mon espoir a été déçu et j'ai dû constater avec regret qu'il était beaucoup moins question, dans ce travail, de Gilles de Corbeil lui-même que de deux personnages de la même époque, qui n'ont avec lui que de très éloignés rapports.

L'un de ces personnages est Jean de Saint-Paul, créé cardinal en 1193, par Célestin III, et mort entre 1214 et 1216. V. Rose cherche à l'identifier, non sans vraisemblance, avec un célèbre médecin de Salerne désigné par Gilles, dans le poème des *Médicaments composés*, sous le nom, quelque peu énigmatique, de Jean Castalius.

Le second personnage, dont s'occupe longuement V. Rose, est cet Adam du Petit-Pont (*Adamus de Parvo-Ponte*), qui avait enseigné la Logique avec éclat à Paris dans des écoles situées sur le Petit-Pont ; c'est de là que ses élèves prirent le nom de « *Parvipontani* » ou de « *Ponti columnae* ». Gilles de Corbeil semble bien avoir été un disciple de cet Adam, s'il faut s'en rapporter à l'allusion qu'il y fait à la fin du traité des

Signes. Après avoir invité sa Muse à suspendre son labeur, il ajoute ces mots :

. . . . Cessent manare fluenta
Fontis Adamatici, Parvi pontana columna
Submissim deponat onus. . . . .
(Vers 2347-48).

C'est-à-dire : *Que cessent de couler ces flots d'éloquence puisés à l'école d'Adam, que la colonne du Petit-Pont dépose son fardeau !* Comme on sait, par ailleurs, que Maître Adam, qui était d'origine anglaise, quitta Paris en 1175, c'est avant cette date qu'il faut placer le séjour que fit près de lui Gilles de Corbeil, ce qui, au surplus, concorde fort bien avec ce que nous avons dit de la date probable de sa naissance.

*
* *

A la liste des manuscrits de Gilles de Corbeil, dont j'ai donné un inventaire provisoire, il faut ajouter les suivants signalés par V. Rose.

Un manuscrit du traité des *Médicaments composés*, conservé à Londres (addit. 22399 membr. s. XIV oct.) qui se trouve à la suite du Karolinus de Gilles de Paris, sous ce titre : *Liber de virtutibus et laudibus compositarum medicinarum metrice compositus editus a mag. Egidio Corboliensi* (quadripartitus cum praefatione prosaïca) sequuntur etiam : *instituta mag. Egidii de iudiciis urinarum.*

V. Rose décrit trois manuscrits du traité des *Signes et Symptômes des maladies.* Le premier, qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Berlin (592), provient de la Bibliothèque des Chartreux de Buxheim. Il contient la totalité des vers publiés par V. Rose, moins les 195 premiers et neuf autres qui manquent dans le cours du poème, (vers 890, 932, 1092, 1995, 2069, 2175, 2218, 2243 et 2244).

Le second manuscrit provient de Göttingen ; c'est celui que C. G. de Murr avait acheté de Thomasius et dont Choulant

déplorait la perte. (Cf. Choulant, loc. cit. XXXVI). Il a été retrouvé et décrit, en 1894, par Guillaume Meyer. (Cf. Rose X). La découverte de ce manuscrit a permis de compléter les 195 premiers vers qui manquaient à celui de Berlin ; il est d'ailleurs, lui-même, incomplet et s'arrête au vers 1308 de l'édition de Rose, sans compter l'omission de tout un chapitre sur l'obstruction du foie (1232 à 1272).

Enfin le troisième manuscrit est celui de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, que Daremberg avait vu en 1858 et qui contient toute la partie du poème relative aux fièvres.

Les 2358 vers publiés par V. Rose, représentent-ils, dans son intégrité, le poème des *Signes et Symptômes des maladies* ? De l'aveu même de ce savant, la chose est peu probable ; soit que Gilles de Corbeil n'ait pas achevé son œuvre, soit qu'elle ne nous soit pas parvenue tout entière. Presque en même temps que Daremberg découvrait l'important fragment, dont je viens de parler, Rose, en 1855, découvrait à son tour un nouveau poème de Gilles ayant pour titre : *metra Egidi de physonomiis* qu'il croit corespondre au quatrième livre du « *de Signis morborum* », ce quatrième livre traitant « *de Signis morum et affectuum animi* » et faisant suite lui-même à un troisième livre sur les Signes des maladies du cerveau. Dans cette hypothèse, les deux premiers livres de l'ouvrage complet seraient représentés par les 2358 vers de l'édition de Rose, le second correspondant à la partie publiée par Daremberg : *Signa et cause Febrium* (de 1919 à 2358).

Il est possible que beaucoup d'autres vers médicinaux, épars dans divers manuscrits anciens, puissent être attribués à Gilles de Corbeil (Cf. Rose, loc. cit. XI). J'estime que, pour le moment, il faut s'en tenir à ceux dont la provenance est certaine et qui constituent des fragments de quelque étendue. Ce qu'on connaît actuellement de l'œuvre de Gilles de Corbeil est plus que suffisant pour permettre de l'apprécier en connaissance de cause, sinon dans tous ses détails, au moins dans son ensemble.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

I. — Bibliographie spéciale à Gilles de Corbeil.

A. — MANUSCRITS

On connaît un très grand nombre de manuscrits du « *De Urinis* » et du « *De Pulsibus* ». Cela tient, comme je l'ai déjà fait observer, à ce que ces poèmes furent très longtemps classiques dans les écoles du Moyen-Age. Voici la rapide énumération de ces manuscrits, que je dois à l'obligeance de M. Henri Lemaître, archiviste-paléographe à la Bibliothèque Nationale. (Cf. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, n° de décembre 1904).

Paris. — **Bibliothèque Nationale, fonds latin :**

N° 6882 A, fol. 35-42, v° (XIIIe siècle).
N° 6988, fol. 114-191, (XIIIe siècle).
N° 6988 A, fol. 121, v° b-124 v° (XVe siècle).
N° 8093 fol. 119 v° 148, v° (XVe siècle).
N° 8160, fol. 1-6, v° (XIIIe siècle).
N° 15457, fol. 191-216, v° (XIIIe siècle).
N° 16178, fol. 130-136, v° (XIVe siècle).

Bibliothèque Nationale : Nouvelles acquisitions latines :

N° 173, fol. 246 v°-248, v° (XIIIe siècle).
N° 729, fol. 38-39, v° (XIIIe siècle).
N° 1479, fol. 59.

Bibliothèque de l'Arsenal.

N° 1024, fol. 1.
N° 180, fol. 205, v° et 255.

Bibliothèque Sainte Geneviève

N° 3102, fol. 83.
AUXERRE : N° 241, fol. 67.
CHARTRES : N° 393, fol. 138.
MOULINS : N° 30, fol. 1.
MONTPELLIER : Bibliothèque de l'Ecole de Médecine.
N° 317. (XIIIe-XIVe siècle).
ROUEN : N° 978.
VENDÔME : N° 206, fol. 1.
BRUXELLES : N° 6123 (XIVe siècle).
CAMBRIDGE : *Trinity Collège*, N°s 396 et 967 du catalogue de Bernard.
University : N° 938, fol. 78-101 (XIVe siècle).
N° 1559, fol. 107-160 (XVe siècle).
DUBLIN : *Trinity Collège* : N° 369 (XVe siècle).
LONDRES : *British Museum* : N° 22,399, fol. 45-123 (XIIIe siècle).
N° 25031, fol. 68-88 (XIIIe siècle).
OXFORD : Bodléienne : ms. lat. 106, fol. 2095 (XIIIe siècle) ; Misc. : ms. 116, fol. 35 (XVe siècle) ; ms. 255, fol. 51 (XIIIe siècle) ; Misc. Laud. : ms. 237, fol. 173 (XIIIe-XIVe siècle) ; ms. 676, fol. 44 et 47 ; Rawlinson : ms. 1221, fol. 1-34 ; Digby : ms. 29, fol. 76 et 130 ; ms. 129, fol. 33 ; Ashmole : ms. 399, fol. 47 c-52 ; ms. 1285, fol. 134 b-141. — Collèges, Exon. : ms. 35, fol. 71 et 206 ; Merton. ms. 120, fol. 157 ; ms. 221, fol. 224 et 240 b ; ms. 225, fol. 77 ; ms. 228,

fol. 54 ; Saint-Jean-Baptiste : ms. 197, fol. 255 ; Omnium animarum : ms. 78, fol. 1 et 39 ; Collège-Neuf : ms. 170, fol. 257 ; ms. 166, fol. 239 ; Corpus Christi : ms. 74, fol, 1 : ms. 226, fol. 226.

A cette liste, déjà fort longue, fournie par M. H. Lemaître, il convient d'ajouter, pour Paris, le manuscrit n° 2032 (ancien 32) de la bibliothèque de la Faculté de Médecine. Ce superbe manuscrit in-folio est d'une écriture du XIIIe siècle, 1260 environ. Le traité de Gilles de Corbeil occupe les pages 445 à 466 ; son texte, placé au milieu de la page, est encadré par les gloses. Ce manuscrit a été décrit par M. Alfred Franklin dans ses « *Recherches sur la Bibliothèque de la faculté de Médecine de Paris* » (page 142 et 143).

Enfin, d'autres manuscrits des mêmes ouvrages existent dans certaines grandes Bibliothèques d'Allemagne et d'Italie. Pour l'Allemagne seulement, Choulant, en 1826, en avait collationné onze pour « *de Urinis* » et six pour le « *De pulsibus* » (Cf. Choulant, *Loc. cit.* p. XXXVIII et XXXIX). Il est probable que le nombre en est beaucoup plus considérable.

Choulant, par contre, ne signale qu'un seul manuscrit véritablement ancien du poème des *Médicaments composés*, et encore n'en avait-il eu sous les yeux qu'une copie faite par Gudius (Cf. Choulant, *Loc. cit.* XL) Je ne sache pas que d'autres manuscrits de cette œuvre aient été signalés depuis. Chomel dit que Naudé avait vu un de ces manuscrits dans la bibliothèque de Jacques Mentel, médecin de Paris, mais qu'il l'a cherché lui-même en vain dans la bibliothèque du Roi (Chomel, *Loc. cit.* p. 171).

On ne connaît, comme je l'ai dit, qu'un seul manuscrit de la *Hierapigra*, c'est celui qui porte à la Bibliothèque Nationale le n° 138 des Nouvelles Acquisitions Latines. J'en ai donné la description et un fac-simile (page 76).

B. — ÉDITIONS IMPRIMÉES

Les éditions anciennement imprimées des poèmes de Gilles de Corbeil ne comprennent que les poèmes des Urines et du Pouls. Voici la nomenclature des principales :

PADOUE, 1483, in-4°, de *Urinarum judiciis*, avec le commentaire de Gentilis de Fulgineo, par les soins d'Avenantius de Camerino.

PADOUE, 1884, in-4°, *De Pulsibus*, avec le commentaire du même.

VENISE, 1494, répétition des deux précédentes, in-4°, de 76 feuilles, caractères gothiques. On lit à la fin, fol. 76 v° : *Hie finis imponitur traetatulo de eognoscendis urinis et pulsu peritissimi magistri Egidii cum Expositione et commento magistri Gentilis de Fulgineo, summa cum diligentia pluribus in loeis castigatus a magistro Avenantio de Camerino, artium et Medicine professore, Venetiis impressus per Bernardum Venetum, expensis D. Jeronymi Durandi, die 10 mensis Februarii 1494.*

(Bibliothèque Nationale, Réserve Td[15] 14, Hain 101).

V. Le Clerc signale, en outre, au XV[e] siècle une édition in-4° du poème de *Pulsibus*, sans lieu, ni date. (*Hist.*, *Litt.*, t. XXI, p. 333).

Enfin, je possède moi-même une édition des deux poèmes, les *Urines et le Pouls*, qui a pour titre : *Opus Excellentissimi magistri Aegidii de Urinis et Pulsu cum expositione clarissimi magistri Gentilis de Fulgineo.* M[lle] Pellechet qui a décrit cette édition (n° 63) et Claudin l'attribuent à Martinus Havart, imprimeur à Lyon et lui assignent la date probable de 1495 environ. C'est un in-4° gothique de 39 lignes à la page ; elle est beaucoup plus correcte que les précédentes et même que celle de Jacques Myt de 1515.

LYON, 1505, in-8°, chez Fradin. C'est une copie de l'Edition d'Avenantius.

VENISE, 1514, in-folio, chez Arrivabène, caractères gothiques. On lit au folio 50 : *Expliciunt aurei et singularissimi tractatus de Urinis et Pulsibus metrice compositi cum commentariis ejusdem medici profundissimi domini Egidii.... mandato et impensis heredum nobilis viri domini Octaviani Secti civis medoelensis et sociorum summa diligentia impressi Venetiis per Georgium Arrivabenum. Anno reconciliate Nativitatis 1514, die 22 novembris.* (B.N. Réserve Td^{15} 15).

LYON, 1515, in-8°, chez Jaques Myt.

LYON, 1526, in-8°, chez Jacques Myt, *de Urinarum Judiciis*.

BALE, 1529, in-8°, *De Pulsibus et Urinis*.

Toutes ces éditions, observe V. Le Clerc, ne sont que des copies des deux ou trois premières. On ne trouve une nouvelle récension du texte que dans l'édition donnée en 1826, à Leipzig, par Louis Choulant. Cette édition de Choulant, qui comprend également le poème en quatre livres de *Compositis Medicaminibus*, est la meilleure de toutes.

Enfin, le fragment sur les *Signes des Maladies* a été récemment publié par V. ROSE dans la collection de Teubner : EGIDII CORBOLIENSIS *De Signis et symptomatibus egritudinum*. Ed. V. Rose. Chez Teubner, 1907 (xxx, 125 pp.).

Ajoutons que Gilles de Corbeil a été le sujet de quelques courtes dissertations et de quelques notices fort incomplètes dont voici l'énumération :

J. PH. LAUR-WITHOF : Duisbourg, 1751, in-4°.

CHOMEL : *Essai historique sur la médecine en France*, Paris, 1762, p. 69 et p. 170-174.

ASTRUC : *Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier*, Paris, 1767, in-4°, p. 8, 9, 142-146.

ELOY : *Dictionnaire historique de la Médecine ancienne et moderne*, Mons, 1778. t. I, p. 39-41.

ACKERMANN : *Regimen sanitatis Salerni*. Londres, 1790 in-8°.

SPRENGEL : *Essai d'une histoire de la Médecine*, traduction française, t. II, p. 405.

ALMANACH *de la ville de Corbeil pour l'année* 1789.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE (1)

Ackermann.— Regimen sanitatis Salerni. 1790. (B. F. M. P. 32,393).

Alanus de Insulis. — Edit. Migne in Patrologie Latine, t. CCX.

Alberici, Monachi Trium Fontium, Chronicon inter accessiones historicas Leibnitzii (Hanoverae, 1698).

Almanach de la ville de Corbeil pour l'année 1789 (B. N.)

Astruc (Jean). — Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier. Paris, 1667. (B. F. M. P. 5731.)

Barbazan. — Fabliaux et contes des Poètes Français des XIIe et XIIIe siècles. — Nouvelle édition augmentée par Méon (Paris, 1808).

Barthius. — Adversariorum libri. Francofurti 1648.

Berneville (Guillaume de). — La vie de saint Gilles, poème du XIIe siècle (Paris 1881).

Bernier. — Essais de Médecine (Paris, 1689).

Bourgain (L'abbé L.) — La Chaire Française au XIIe siècle. (Paris, 1879).

Carmina Burana. — Edition Schmeller, Breslau, 1904.

(1) Je n'ai fait rentrer dans cette liste que les ouvrages que j'ai moi-même eu l'occasion de consulter. On pourrait en augmenter considérablement le nombre, en se reportant, par exemple à la bibliographie donnée par M. Ch.-V. Langlois dans ses deux derniers ouvrages sur la Société au XIIIe siècle et la Vie au moyen-âge. — Les abréviations B.-N. — B S G et B. F. M. P. désignent respectivement la Bibliothèque Nationale, celle de Sainte-Geneviève et celle de la Faculté de Médecine de Paris.

CHARTIER. — Les œuvres de Maistre Alain Chartier, Paris, 1617. B. S. G. — (L.457 *bis*).

CHOMEL. — Essai historique sur la médecine en France. Paris, 1762.

CHOULANT. — Aegidii Corboliensis, Carmina medica, Leipsick, 182[illegible].

CORLIEU. — L'ancienne Faculté de médecine de Paris. Paris, 1877.

DAREMBERG. — Histoire des sciences médicales. Paris, 1870.

— La Médecine, histoire et doctrines. Paris, 1865.

— Notices et extraits des manuscrits médicaux des principales bibliothèques d'Angleterre. Paris, 1853.

DORVEAUX (Dr Paul). — L'antidotaire Nicolas. Paris, 1896.

DU BOULAY. — Historia Universitatis Parisensis, auctore Caesare Aegassio Bulaeo. Paris, 1665-73.

DU CANGE. — Glossarium mediae et infimae latinitatis. Paris, 1733-36.

DUEMMLER. — Sur la Sodomie au moyen-âge, notamment parmi les clercs, dans la *Zeitschrift für Dentsches Alterthum*, 1878, p. 256-8.

ELOY. — Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne, Mons, 1778.

ESPENCE (Cl. d'). — Opera omnia. Paris, 1619.

FLACIUS ILLYRICUS (Mathias). Varia doctorum piorumque virorum de corrupto Ecclesiae statu poemata. B. S. G. Réserve D. 6770.

FOURNIER (Paul). — Les Officialités au moyen-âge, Paris, 1880.

FRANKLIN (Alfred). — La vie privée d'autrefois : Les médecins. — Les médicaments. — Ecoles et collèges.

— Recherches sur la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.

GAUTIER (L). — La Chevalerie. Paris, 1884.

Gebhart (Emile). — Moines et Papes. Paris, 1904.

Giacosa (Piero). — Magistri Salernitani nondum editi. Turin, 1901.

Gilles de Paris. — Carolinus, in Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. XVII, p. 298.

Guiberti, Venerabilis opera, in Patr. lat. t. CLVI.

Guiot de Provins. — Voir Barbazan.

Guillaume de Berneville. — La vie de saint Gilles. Edit. Gast. Paris et Bos. Paris, 1881.

Guillaume Le Breton. — La Philippide. Edit. Delaborde, Paris, 1882.

Haller. — Bibliotheca Medica. Bâle, 1776.

Hauréau. — Les Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin. Paris, 1882.

Hazon. — Eloge historique de la Faculté de Médecine de Paris, Paris, 1773.

Histoire Littéraire de la France, t. XVI et XXI.

Langlois. (Ch.-V.) — La Société Française au XIIIe siècle, Paris, 1904.

La Vie en France au moyen-âge, d'après quelques moralistes du temps. Paris, 1908.

Lavisse et Rambaud. — Histoire générale du IVe siècle à nos jours, t. II., l'Europe féodale.

Lavisse. — Histoire de France, t. III, 1re partie.

Lebeuf. — Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Paris. Paris, 1739.

Lecoy de la Marche. — La Société au XIIIe siècle. Paris, 1895.

Lenient. — La Satire en France au Moyen-Age, Paris. 1893.

Leyseri Polycarpi : Historia poetarum et poematum Medii Aevi, Halae Magd. 1721. B. S. G. Y[3] 252.

Luchaire. — Innocent III, la Croisade des Albigeois. Paris, 1905.

— Le Concile de Latran. Paris, 1908.

L'Université de Paris sous Philippe-Auguste. Paris, 1899.

Matthaei Parisiensis, Monachi Sancti Albani, historia Anglorum in rerum britannicorum medii aevi scriptores, Edit. Madden, Londres, 1866.

Méray (Antony). — La vie au temps des libres prêcheurs, Paris, 1878.

— La vie au temps des Trouvères. Paris, 1873.

Monod (Bernard). — L'Eglise et l'Etat au XIIe siècle : l'Election Episcopale de Beauvais.

— Le Moine Guibert et son temps. Paris, 1905.

Montfaucon (Bernard de). — Bibliotheca bibilothecarum manuscriptorum nova. Paris, 1739.

Naudé (Gabriel). — De antiquitate et dignitate scholae Medicae Parisiensis panegyris. B. F. M. P. 71,487.

Pasquier. — Recherches dc la France.

Petit de Julleville. — La Comédie et les mœurs en France au moyen-âge. Paris, 1886.

Philadelphus Libycus. — Vita et gesta Gualae Bicchieri. Milan, 1767.

Régla (Dr Paul de). — L'Eglise et l'Amour. Paris, 1906.

Reinesius. — Variae lectiones. Altenburgi, 1640.

Reunier (A). — Quelques mots sur la médecine au moyen-âge d'après le « *Speculum majus* » de Vincent de Beauvais. Paris, 1893.

Renzi (Salvatore de). — Collectio Salernitana ; ossia documenti inediti e trattati di medicina appartenenti alla scuola medica Salernitana raccolti e illustrati, da G. E. T. Henschel, C. Daremberg e S. de Renzi, premessa la storia della scuola publicata a. cura di S. de Renzi. Napoli, 1852-1859, 5 vol. in-8°.

Rigaud (Eudes). — Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1269). Rouen, 1847.

Rigord. — Voir Guillaume le Breton.

Riolan. — Curieuscs recherches sur les escholes en médecinc de Paris et de Montpellier. Paris, 1651.

Salisbury (Jeân de). — In Patrologie latine, t. 199.

Schenckius. — Biblia Iatrica. B. F. M. P. 40,312.

Tanner. — Bibliotheca britannico-Hibernica, Londres, 1748.

Thomae Cantipratensis, Bonum universale, de Apibus. Duaci 1597. B. S. G. D. 5780.

Trithème. — De scriptoribus ecclesiasticis in bibliotheca ecclesiastica J. Alb. Fabricii.

Vitry (cardinal Jacques de). — Historiae orientalis et occidentalis libri tres.
Duaci 1597.

TABLE DES MATIERES

PREMIÈRE PARTIE

Gilles de Corbeil et son temps.

—

LIVRE I

L'Homme et l'Œuvre.

LIVRE II

Le Médecin.

LIVRE III

L'Homme d'Eglise.

DEUXIÈME PARTIE

Extraits de l'Œuvre de Gilles de Corbeil

Extraits du Poème des Médicaments composés.

II. — Extraits de la Hiérapigra.

APPENDICE

ERRATA

Introduction, Page IX, ligne 19, au lieu de : *Flaccus Illyricus*, lire : *Flacius Illyricus.*

Page 16, ligne 15, au lieu de : *ou pour un moinc*, lire : *et pour un moine.*

Page 18, ligne 17, au lieu de : *ses manuscrits*, lire : *les manuscrits.*

Page 19, ligne 6, au lieu de : *pès Paris*, lire : *près Paris.*

Page 30, ligne 16, au lieu de : *Guyot*, lire : *Guiot.*

Page 85, note, ligne 3, au lieu de : *Rigard*, lire : *Rigord.*

Page 87, ligne 16, au de lieu de : *de créatianisme*, lire : *du créatianisme.*

Page 92, ligne 18, au lieu de : *cum solis instct*, lire : *cum suus instet.*

Page 96, ligne 4, au lieu de : *traites*, lire : *traits.*

Page 102, ligne 23, au lieu de : *seviteur*, lire : *serviteur.*

Page 105, ligne 11, au lieu de : *Camina*, lire : *Carmina.*

Page 110, ligne 31, au lieu de : *du cour*, lire : *de Cour.*

Page 113, ligne 19, au lieu de : *légime*, lire : *légitime.*

Page 124, ligne 12, au lieu de : *Ma lyre refuse,* lire : *Ma lyre se refuse.*

Page 139, note, ligne 2, au lieu de : *Ricord*, lire : *Rigord.*

Page 153, ligne 13, au lieu de : *simple,* lire : *simples.*

Page 158, ligne 9, au lieu de : *cet époque*, lire : *cette époque*.
Page 160, ligne 6, au lieu de : *cit*, lire : *cil*.
Page 161, ligne 12, au lieu de : *si loin*, lire : *si loing*.
Page 192, note 2, ligne 4, au lieu de : *place*, lire : *placet*.
Page 225, ligne 4, au lieu de : *on*, lire : *ou*.
Page 231, ligne 16, au lieu de : *me*, lire : *ne*.
Page 267, ligne 3, au lieu de : *personna*, lire : *persona*.
Page 268, ligne 5, au lieu de : *par*, lire : *pas*.
Page 270, ligne 23, au lieu de : *lère*, lire : *colère*.
Page 285, ligne 20, au lieu de : *mur*, lire : *mûr*.
Page 304, ligne 3, au lieu de : *octroyée*, lire : *octroyés*.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

une préface de A. Giry. 1891, gr. in-8 . . . . **13** fr

Lot (F.). **Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du** x**e siècle.** Ouvrage couronné par l'Institut. Prix Gobert. 1904, gr. in-8, avec une planche. . . . . **20** fr.

— **Fidèles ou vassaux?** Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté depuis le milieu du IXe jusqu'à la fin du XIIe siècle. 1904. in-8. **7** fr.

— **Mélanges d'histoire bretonne** (VIe-XIe siècles). 1907, in-8. **15** fr.

Malo. Un grand fondataire. **Renaud de Dammartin** et la coalition de Bouvines, contributions à l'étude du règne de Philippe-Auguste, 1898 in-8°. **6** fr.

Maury (Alfred), *de l'Institut*. **Croyances et légendes du Moyen-Age.** Nouvelle édition des fées du Moyen-Age et des légendes pieuses, publiée d'après les notes de l'auteur par MM. Auguste Longnon et G. Bonet-Maury, avec une préface de M. Michel Bréal. 1896, in-8 (portrait). *Net* **12** fr.

Le Moyen-Age. Recueil paraissant tous les deux mois, dirigé par A. Marignan, M. Prou et M. Wilmotte, 2e série, tome XIII (tome XXII de la collection). Abonnement **15** fr., U. P., **17** fr Collect. complète, **280** fr.

Nolhac (Pierre de). **Pétrarque et l'humanisme.** 1907, 2 vol. in-8 et planches . . . . **20** fr.

Nouvelle édition, remaniée et augmentée, avec un portrait inédit de Pétrarque et des fac-similés de ses manuscrits.

« L'intelligence avec laquelle M. de Nolhac a conduit son enquête, ayant toujours en vue le développement intellectuel de Pétrarque et son action littéraire sur ses contemporains, donne à son livre une portée supérieure. Aussi a-t-il été classé aussitôt parmi les meilleurs livres que nous ayons sur les débuts de l'humanisme. Une nouvelle édition était devenue nécessaire : elle donnera toute satisfaction. Il a été tenu compte de tous les travaux publiés sur Pétrarque depuis 1892 : la rédaction a été modifiée en maints endroits ; un chapitre (le IXe, *Les Pères de l'Eglise et les auteurs modernes chez Pétrarque*), et divers excursus ont été ajoutés. La nouvelle édition aura le même succès que la première. » — Paul Meyer. *Romania*. janvier 1908.

Pfister (C), *professeur à l'Université de Paris*. **Etudes sur le règne de Robert le Pieux** (996-1031). 1885. gr. in-8. . . . . **15** fr.

Prost (Aug.). Les Sciences et les Arts occultes au XVIe siècle : **Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres.** 1881-1882, 2 vol. in-8. . . **12** fr

Cet ouvrage est précédé d'une introduction générale sur les sciences au Moyen Age, la Cabale, l'Hermétique, la Magie. L'auteur s'est élevé contre la légende qui faisait d'Agrippa une sorte de sorcier et magicien. Il a retracé son existence agitée et désordonnée ; Agrippa fut tour à tour étudiant, soldat, professeur, jurisconsulte, médecin. Il entretint une volumineuse correspondance avec tous les savants de son époque, entre autres Trithème. Erasme, etc., parcourut l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Fra[illegible] les Pays-Bas. M. Prost voit dans la *Philosophie occulte* un ouvrage de jeunesse, assez impersonnel, et qui n'est que la somme de toutes les connaissances de son temps. Agrippa passa au reste d'une crédulité superstitieuse à un scepticisme paradoxal et dans la *Vanité des Sciences*, renia ses croyances anciennes. M. Prost a le premier dégagé de ce dernier ouvrage la pensée de Réforme qui en est le fondement. L'ouvrage se termine par une bibliographie minutieuse.

Richard. **Une petite-nièce de saint Louis. Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne** (1302-1329). Etude sur la vie privée, les arts et l'industrie en Artois et à Paris au commencement du XIVe siècle. In-8. **10** fr.

Robert (U.). **Les signes d'infamie au moyen âge, juifs, sarrasins, hérétiques, lépreux, cagots et filles publiques.** 1891, in-12 (Planches). **5** fr.

L'auteur s'est attaché à tracer, d'après les ordonnances des rois, des conciles, des statuts municipaux, la curieuse question des marques distinctives imposées aux races maudites du moyen-âge. Il décrit tour à tour la roue du juif, la croix des Albigeois, le capuchon du lépreux, les aiguillettes des filles. Cet ouvrage est intéressant au double point de vue historique et archéologique, puisque l'illustration en est empruntée aux manuscrits contemporains.

Sahler (L.). **Montbéliard à table.** étude historique et économique. Tableaux de mœurs épulaires et bachiques de l'ancien comté de Montbéliard. 1907, in-8, planches. . **5** fr.

« Le travailleur sérieux y trouvera bon nombre de renseignements utiles pour l'histoire des mœurs et les relations économiques : il y prendra sur le vif la vie journalière des populations de ce petit coin de la Franche-Comté qui conserva si longtemps un cachet particulier. *Revue critique*, n° 5, 1908.

Schapiro (D. **Obstétrique des anciens Hébreux**, d'après la Bible, les Talmuds et les autres sources rabbiniques, comparée à la tocologie gréco-romaine. [illegible] in-8 . **6** fr.

Schwob (Marcel). **Notes pour le Commentaire** [de Rabelais]. *Utrum chimera Tartaretus: De Modo Cacandi.*— Maujoinet. — Chanson citée au chapitre I de Pantagruel. In-8. . **1** fr.

Vannes. Imp. Lafolye Frères, 2, place des Lices.

